



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Décembre 2024

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, TROISIÈMES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS ET DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Dans le cadre du rapport des services du FMI pour les consultations de 2024 au titre de l'article IV, des troisièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit, de la demande de modification de critères de réalisation quantitatifs et de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 18 décembre 2024. Le rapport a été établi à la suite des entretiens avec les autorités mauritaniennes sur l'évolution de la situation et de la politique économiques, qui ont pris fin le 16 octobre 2024. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 3 décembre 2024.
- Une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de l'Association internationale de développement.
- Une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République islamique de Mauritanie.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et les autres documents publiés, d'informations sensibles pour les marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



République Islamique de Mauritanie : Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations au titre de l'Article IV de 2024 et achève les troisièmes revues des accords élargis au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit, ainsi que la deuxième revue de l'accord de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD)

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a conclu les consultations de 2024 au titre de l'Article IV avec la Mauritanie. Le Conseil a également finalisé les troisièmes revues des accords au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Élargi du Crédit (MEDC), ainsi que la deuxième revue dans le cadre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD). Cette décision permet un décaissement immédiat de 36,16 millions de DTS (environ 47,4 millions de dollars).
- L'économie mauritanienne demeure résiliente, quand bien même la croissance économique devrait ralentir à 4,6 % en 2024. Les perspectives de croissance demeurent favorables à moyen terme. Une mobilisation accrue des recettes, un renforcement de la supervision bancaire et une mise en œuvre soutenue du plan national de gouvernance devraient contribuer à une croissance inclusive tirée par le secteur privé.
- La performance du programme a été solide. Les efforts de réforme entrepris par la Mauritanie, ainsi qu'une gestion macroéconomique saine, ont permis de renforcer la viabilité de la dette et la résilience aux chocs, tout en créant des marges budgétaires pour les dépenses prioritaires dans les infrastructures et les secteurs sociaux.

Washington, DC – 18 décembre 2024 : Le Conseil d'administration du FMI a conclu aujourd'hui, les consultations au titre de l'Article IV¹ de 2024 avec la Mauritanie et a achevé les troisièmes revues des accords combinés sur 42 mois de la FEC et du MEDC, ainsi que la deuxième revue dans le cadre de l'accord FRD. Les accords FEC/MEDC ont été approuvés en janvier 2023 (voir communiqué de presse [N°23/15](#)), et l'accord FRD a été approuvé en décembre 2023 (voir communiqué de presse [N°23/465](#)).

¹ En vertu de l'Article IV des Statuts du FMI, le Fonds engage des discussions bilatérales avec ses membres, généralement chaque année. Une équipe des services du FMI se rend dans le pays pour recueillir des informations économiques et financières et discuter avec les responsables des évolutions et des politiques économiques du pays. De retour au siège, l'équipe prépare un rapport qui sert de base aux discussions du Conseil d'administration

L'achèvement des revues permet un décaissement immédiat de 6,44 millions de DTS (environ 8,4 millions de dollars) au titre de la FEC/MEDC et de 29,72 millions de DTS (environ 39,0 millions de dollars) au titre de la FRD, portant les décaissements cumulés à 89,7 millions de DTS (environ 117,7 millions de dollars). Le Conseil d'administration a également approuvé la modification du critère de performance quantitatif relatif à la nouvelle dette contractée ou garantie par le gouvernement pour 2024, tout en maintenant un risque de surendettement modéré.

L'économie mauritanienne demeure résiliente, soutenue par les efforts continus de réforme du gouvernement. L'activité économique devrait ralentir à 4,6 % en 2024, en raison d'une contraction des activités extractives. Après un ralentissement prévu en 2025-2026, les perspectives de croissance devraient être favorables à moyen terme. Les risques subsistent et sont liés notamment à l'escalade de l'instabilité régionale et les événements climatiques extrêmes.

La poursuite d'une politique budgétaire prudente, basée sur l'ancrage budgétaire et une mobilisation soutenue des recettes, à travers notamment une rationalisation des exonérations fiscales, permettra de créer des marges budgétaires pour les infrastructures et les dépenses sociales, tout en maintenant la viabilité de la dette. Les réformes en cours dans le secteur financier, notamment le renforcement de la supervision bancaire et l'application des normes prudentielles, devraient contribuer à élargir l'accès au financement et à renforcer le système bancaire en tant que moteur de croissance. L'accélération des réformes structurelles, notamment grâce aux efforts continus pour renforcer la gouvernance, le climat des affaires et le cadre réglementaire, est cruciale pour diversifier l'économie et parvenir à une croissance inclusive génératrice d'emplois.

La performance du programme a été robuste tout au long des trois piliers : soutenabilité budgétaire, flexibilisation du taux de change, et réformes en matière de gouvernance. Toutes les cibles quantitatives fixées pour fin juin 2024 ont été atteintes, et la plupart des repères structurels (au titre de la FEC et du MEDC) ont été réalisés, et toutes les mesures de réforme (dans le cadre de la FRD) ont été mises en œuvre.

À l'issue des discussions du Conseil d'administration sur la Mauritanie, M. Kenji Okamura, Directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

Soutenue par des politiques solides, l'économie mauritanienne a continué de croître en 2024. L'inflation reste maîtrisée et les résultats budgétaires sont restés conformes à l'objectif à moyen terme de diminution de la dette extérieure. Les solides résultats obtenus dans le cadre du programme ont été soutenus par des politiques monétaires et budgétaires prudentes. Les autorités s'attachent à améliorer les cadres d'action, à renforcer la résilience, à accélérer la croissance inclusive et à atténuer les problèmes posés par le changement climatique.

La mise en œuvre et l'institutionnalisation d'un ancrage budgétaire contribuerait à protéger les dépenses publiques de la volatilité des prix des produits de base et à réduire la dette publique extérieure. Une politique budgétaire disciplinée accompagnée de réformes des administrations fiscale et douanière pourrait créer l'espace budgétaire nécessaire pour répondre aux besoins considérables en matière d'infrastructures et de développement

social, tout en préservant la crédibilité du cadre budgétaire à moyen terme. Les principales mesures visent à élargir l'assiette de l'impôt, améliorer l'administration fiscale et éliminer les exonérations excessives. Il sera également important d'améliorer l'efficacité de l'investissement public.

Alors que l'inflation est restée contenue, la Banque centrale de Mauritanie a convenablement rétréci le corridor des taux d'intérêt et abaissé le taux directeur. Les autorités s'attachent à améliorer le cadre de politique monétaire et à réduire au minimum l'excès de liquidité afin de maintenir l'ancrage de l'inflation et de développer les marchés interbancaires. Il est important de continuer à renforcer les fonctions de surveillance et l'indépendance de la banque centrale. Un suivi attentif de l'évolution du secteur financier et la poursuite de l'application de la réglementation prudentielle renforceraient la résilience du secteur bancaire aux chocs. Il convient de prendre d'autres mesures importantes pour renforcer le dispositif de LBC/FT, améliorer le fonctionnement du marché des changes et assouplir le taux de change.

Il est essentiel de mettre en œuvre résolument des réformes structurelles pour soutenir une croissance plus forte, plus inclusive et diversifiée, tirée par le secteur privé. Parmi les priorités figurent le renforcement de la gouvernance et de la transparence, la promotion du développement du secteur financier et de l'inclusion financière, et la mise en œuvre du plan d'action sur la gouvernance visant à améliorer le climat des affaires.

La poursuite de la mise en œuvre des mesures ambitieuses de réforme de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, soutenues par la facilité pour la résilience et la durabilité, contribuera à relever les défis à moyen et long terme de la Mauritanie et à mobiliser des financements supplémentaires

Évaluation du conseil d'administration²

Les administrateurs saluent l'engagement des autorités et la solide performance du programme, appuyés par des politiques monétaires et budgétaires prudentes. Les administrateurs soulignent que, tout en étant positives, les perspectives sont exposées à des risques considérables, notamment les risques sécuritaires dans la région du Sahel et les chocs climatiques. Les administrateurs soulignent la nécessité d'un engagement continu en faveur du maintien de la stabilité macroéconomique, du renforcement des cadres des politiques macroéconomiques et de la poursuite des réformes visant à promouvoir une croissance durable et inclusive.

Les administrateurs encouragent le maintien de la discipline budgétaire pour soutenir la viabilité des finances publiques et de la dette, ainsi que l'institutionnalisation de l'ancrage budgétaire afin de gérer la volatilité du secteur extractif. Notant les besoins de développement considérables, les administrateurs appellent à une mobilisation plus ambitieuse des recettes intérieures, tout en assurant un niveau adéquat d'investissements

² À l'issue des délibérations, la Directrice Générale, en sa qualité de présidente du conseil, résume les opinions des administrateurs et transmet ce résumé aux autorités nationales. Une explication des termes convenus utilisés communément dans ces résumés est disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

publics et de dépenses sociales pour soutenir les groupes vulnérables. Ils recommandent des mesures visant à élargir l'assiette fiscale, à améliorer l'administration fiscale et à supprimer les exonérations excessives.

Les administrateurs ont mis l'accent sur la nécessité d'améliorer davantage le cadre de politique monétaire et de poursuivre les efforts de réduction des excédents de liquidité dans le secteur bancaire. Conscients de l'importance de renforcer les fonctions de surveillance et l'indépendance de la banque centrale, les administrateurs saluent les récentes modifications apportées à la loi sur la banque centrale. Ils encouragent les autorités à mettre en œuvre les recommandations restantes de l'évaluation des sauvegardes de 2023. Les administrateurs reconnaissent l'importance des mesures en cours visant à améliorer encore le fonctionnement du marché des changes et à accroître la flexibilité du taux de change. En outre, les administrateurs mettent l'accent sur la nécessité de suivre attentivement l'évolution du secteur bancaire et de renforcer la résilience des banques face aux chocs. Des mesures additionnelles pour renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont importantes.

Les administrateurs soulignent qu'il importe d'accélérer les réformes structurelles pour générer une croissance plus élevée et plus inclusive tirée par le secteur privé. Ils soulignent la nécessité de renforcer la gouvernance et la transparence et saluent le plan d'action pour la gouvernance économique et les réformes de lutte contre la corruption. Les administrateurs soulignent également la nécessité d'améliorer le climat des affaires, de diversifier l'économie et de renforcer l'inclusion financière. Tout en notant la nécessité d'atténuer les difficultés posées par le changement climatique, les administrateurs saluent les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de réformes en faveur du climat appuyé par la facilité pour la résilience et la durabilité. Parmi les mesures importantes figurent l'intégration de l'action climatique dans les investissements publics et la gestion financière, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et l'amélioration de la gestion des ressources en eau. Les administrateurs encouragent la poursuite des efforts visant à améliorer la communication de données.

Mauritanie : Indicateurs économiques sélectionnés, 2019–2024

	2019	2020	2021	2022	2023		2024	
					2 ^{ème} Revue	Est.	2 ^{ème} Revue	Proj.
Comptes nationaux et prix				(Variation annuelle en pourcentage)				
PIB réel	3.1	-0.4	0.7	6.8	3.4	6.5	4.3	4.6
PIB réel du secteur extractif	7.5	7.1	-19.2	18.3	10.9	9.4	2.6	-0.5
PIB réel hors secteur extractif	2.5	-1.7	6.0	3.8	1.7	5.9	4.7	5.7
Indice des prix à la consommation (fin de période)	2.7	1.8	5.7	11.0	1.6	1.6	4.0	3.0
Opérations du gouvernement central				(En pourcentage du PIB hors secteur extractif, sauf indication contraire)				
Recettes et subventions	19.9	20.8	22.7	25.0	22.9	22.5	23.6	24.1
Hors secteur extractif	16.7	16.6	16.2	18.2	17.3	17.0	18.6	18.9
Taxes	12.2	10.9	11.7	13.4	12.8	12.6	14.0	14.3
Secteur extractif	1.6	2.1	4.2	5.1	3.7	3.7	3.1	3.4
Dépenses et prêts nets	17.8	18.5	20.8	28.7	25.4	25.0	25.2	25.4
Dont: Courant	11.2	12.0	13.0	17.2	16.6	16.4	15.7	15.5
Capital	6.8	6.6	7.8	11.5	8.8	8.7	9.5	9.8
Solde Primaire (hors Subventions)	1.4	1.2	0.5	-4.5	-3.4	-3.3	-2.5	-2.1
Solde global (en pourcentage du PIB)	2.0	2.2	1.9	-3.7	-2.5	-2.5	-1.6	-1.2
Dette du secteur public (en pourcentage du PIB)	57.7	56.5	52.4	48.5	47.9	46.4	44.5	44.3
Secteur extérieur :								
Solde du compte courant (en pourcentage du PIB)	-10.5	-6.8	-8.6	-14.9	-10.0	-8.8	-7.9	-7.7
Réserves officielles brutes (en millions de dollars US, fin de période)	1,135	1,542	2,347	1,877	2,032	2,032	1,976	2,039
En mois d'importations								
Importations non extractives	5.8	6.7	8.2	6.2	6.3	6.4	6.4	6.5
Dette publique extérieure (en millions de dollars US)	3,845	4,113	4,204	3,970	4033	3,959	4025	3,921
En pourcentage du PIB	48.7	49.1	45.8	42.3	41.4	40.0	38.0	36.3

Sources : Estimations et projections des autorités mauritaniennes et des services du FMI.



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Le 26 novembre 2024

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, TROISIÈMES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS ET DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

RESUME

Contexte. L'année 2024 devrait être marquée par un ralentissement de l'activité économique de la Mauritanie, dont le taux de croissance est estimé à 4,6 % (contre 6,5 % en 2023), en raison de résultats poussifs de son secteur extractif. L'inflation est maîtrisée et le déficit du compte des transactions courantes se résorbe. Des risques considérables pèsent sur les perspectives économiques, notamment une escalade des tensions géopolitiques dans la région et des chocs météorologiques. De plus, le développement économique du pays est entravé par des difficultés liées aux infrastructures, à la gouvernance, à la vulnérabilité aux chocs économiques et à une diversification économique limitée.

Recommandations dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. Les entretiens ont porté sur les meilleures mesures à prendre pour renforcer la capacité d'adaptation de l'économie ainsi que pour accélérer la croissance économique et mieux en partager les fruits. Il convient en priorité de renforcer la capacité d'adaptation aux chocs en prenant notamment les mesures suivantes : i) institutionnaliser un ancrage budgétaire qui vise à isoler la politique budgétaire de la volatilité de secteur extractif ainsi qu'à stabiliser ou réduire la dette publique extérieure ; ii) mobiliser des recettes intérieures afin de dégager de l'espace budgétaire pour répondre aux besoins considérables en matière de développement ; iii) redoubler d'efforts pour réformer le marché des changes afin d'assouplir le taux de change, ce qui aiderait à absorber les chocs extérieurs et à soutenir la diversification économique ; iv) accélérer les réformes destinées à développer et stabiliser le secteur financier, dont la contribution au développement économique s'en trouverait accrue ; et v) accélérer les réformes structurelles afin d'améliorer la gouvernance, la transparence ainsi que le climat des affaires et l'inclusion, et d'atténuer les difficultés causées par le changement climatique.

Résultats obtenus dans le cadre du programme. La Mauritanie a fermement mis en œuvre le programme appuyé par les accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) puisque tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) prévus pour fin juin ont été satisfaits et tous les repères structurels (RS) prévus pour fin octobre à l'exception de trois ont été atteints. De même, les mesures de réforme (MR) appuyées par l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) ont été déployées. Les autorités demandent la modification de la période du CRQ relatif à la valeur actualisée de la dette nouvellement contractée afin de l'aligner sur le tableau des emprunts extérieurs présenté dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF). Elles sollicitent également la modification de quatre RS afin de les aligner sur les recommandations issues de l'assistance technique (AT) du FMI. Aucune pratique de taux de change multiples n'a été recensée depuis la dernière revue. Les solides antécédents de la Mauritanie ainsi que la détermination des autorités à appliquer les réformes prévues continuent d'atténuer les risques pesant sur la bonne mise en œuvre du programme.

Approuvé par
Taline Koranchelian et
Jacques Alain Miniane

Les entretiens se sont déroulés du 3 au 16 octobre 2024 à Nouakchott (République islamique de la Mauritanie). L'équipe était composée de Felix Fischer (chef de mission), Onur Ozlu et Rana Fayez (tous du département Moyen-Orient et Asie centrale), de Moustapha Mbohou (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), de Faycal Sawadogo et Fabiana Machado (du département des finances publiques) et de Younes Zouhar (représentant résident), qui étaient assistés d'Ibrahim Ball et de Moctar Bellamech (économistes locaux). M^{me} Fatimetou Yahya (bureau des administrateurs) a participé à une partie des entretiens. Jarin Tasnim Nashin et Karman Singh ont facilité les travaux de recherche, et Sofia Cerna et Ibrahima Kane ont assuré le soutien administratif. L'équipe de la mission a rencontré le président de l'Assemblée nationale, Mohamed Ould Meguett, le Premier ministre, Moctar Ould Diay, le gouverneur de la banque centrale, Mohamed Lemine Dhehby, le ministre de l'Économie et des Finances, Sid'Ahmed Bouh, et le ministre délégué en charge du Budget, Codioro N'Guenor. Elle a également tenu des réunions avec le ministre de la Justice, le ministre de l'Énergie et du Pétrole, le ministre des Mines et de l'Industrie, le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, le ministre de l'Environnement et du Développement durable, d'autres hauts fonctionnaires de l'État, des représentants de la société civile, l'association des banques de Mauritanie ainsi que des représentants du secteur privé et de la communauté diplomatique.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	6
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE ET REFORMES STRUCTURELLES	9
PERSPECTIVES ET RISQUES	13
ENTRETIENS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV	15
RESULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME	23
ENTRETIENS SUR LE PROGRAMME	25
A. Politique budgétaire	25
B. Politique de change, politique à l'égard du secteur financier et sauvegardes de la banque centrale	28
C. Politiques visant à renforcer la gouvernance, la transparence et l'investissement privé	30

D. Accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité	31
---	----

MODALITES DU PROGRAMME	33
-------------------------------	-----------

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	34
---	-----------

ENCADRE

1. Accueillir une communauté de réfugiés grandissante	7
---	---

GRAPHIQUES

1. Évolution du secteur réel, 2014–24	37
2. Évolution du secteur extérieur, 2014–24	38
3. Évolution du secteur budgétaire, 2014–24	39
4. Évolution du secteur monétaire, 2014–24	40
5. Indicateurs du secteur financier, 2017–24	41

TABLEAUX

1. Cadre macroéconomique, 2020–29	42
2a. Balance des paiements, 2020–29 (en millions de dollars, sauf indication contraire)	43
2b. Balance des paiements, 2020–29 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)	44
3a. Opérations de l'administration centrale, 2020–29 (en milliards de MRU, sauf indication contraire)	45
3b. Opérations de l'administration centrale, 2020–29 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)	46
4. Situation monétaire, 2020–29	47
5. Indicateurs de solidité bancaire, 2010–24	48
6. Besoins et sources de financement de l'administration centrale, 2020–29	49
7. Besoins et sources de financement extérieur, 2022–29	50
8. Capacité à rembourser le FMI, 2024–48	51
9. Mesures de réforme au titre de la FRD, référence du diagnostic et contribution au développement des capacités	52
10a. Calendrier des revues, des décaissements et des achats dans le cadre de l'accord mixte FEC-MEDC, 2023–26	53
10b. calendrier des revues et des décaissements de l'accord au titre de la FRD, 2023–26	53
11. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2023–25	54
12. Matrice d'évaluation des risques	55

ANNEXES

I. Intégration du développement des capacités dans le programme, 2024	58
II. Difficultés liées aux données	61
III. Évaluation du secteur extérieur	63

IV. Avancées réalisées sur les principaux objectifs de développement durable _____	69
V. Réformes structurelles et potentiel de production _____	75
VI. Alignement de la stratégie de l'État mauritanien avec les programmes FEC/MEDC et FRD appuyés par le FMI _____	81
VII. État d'avancement de la mise en œuvre des principales recommandations des consultations de 2022 au titre de l'article IV _____	87

APPENDICES

I. Lettre d'intention _____	89
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière _____	92
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	119

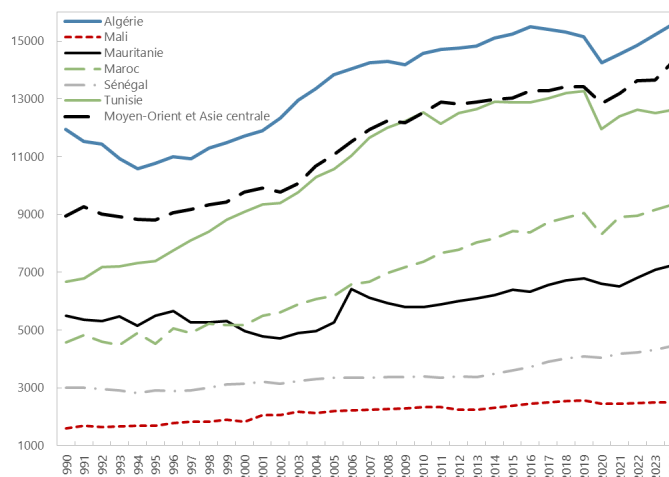
CONTEXTE

1. La Mauritanie continue d'afficher des résultats économiques positifs mais son développement économique reste entravé par plusieurs facteurs. Le pays a enregistré une solide croissance du PIB réel en 2023, l'inflation est restée maîtrisée, le déficit du compte des transactions courantes s'est résorbé et le niveau des réserves internationales est resté adéquat. La Mauritanie se heurte à des difficultés structurelles majeures et ses besoins en matière de développement sont

considérables. La diversification économique limitée, la dépendance à l'égard de quelques secteurs exportateurs (exploitation minière et pêche) et la vulnérabilité face aux chocs extérieurs exacerbent les fragilités extérieures du pays. Les investissements privés sont entravés par un accès restreint au financement, un climat des affaires difficile, une concurrence limitée, la prédominance des entreprises publiques dans des secteurs économiques stratégiques ainsi que des difficultés en matière d'état de droit et de gouvernance. La faiblesse du capital humain, le chômage, l'activité informelle, principalement chez les

jeunes et les travailleurs des petites entreprises, et les disparités entre les zones urbaines et rurales restent à des niveaux élevés. L'important déficit d'infrastructures persiste, tandis que des réformes institutionnelles essentielles sur le plan macroéconomique ont été retardées par la pandémie. Ces difficultés entravent le développement économique et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). De plus, la Mauritanie fait face à des catastrophes naturelles liées au changement climatique dont la fréquence et la gravité en augmentent, ce qui porte atteinte à la stabilité économique et à la croissance^{1, 2}. De surcroît, la dégradation de l'environnement sécuritaire dans la région du Sahel a entraîné un bond de l'afflux de réfugiés en Mauritanie (encadré 1). Les autorités maintiennent leur politique de la porte ouverte et une approche inclusive à l'égard des réfugiés, mais ces arrivées massives posent malgré tout des problèmes socioéconomiques pour les populations locales. La Mauritanie est donc encore loin de parvenir à la convergence des revenus par rapport à ses homologues nord-africains.

Graphique 1 du texte. Mauritanie : PIB par habitant
(en dollars internationaux constants de 2017 à PPA)



Sources : *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI ; calculs des services du FMI.

¹ Les importants besoins en matière d'adaptation (et d'atténuation) sont examinés dans le rapport des services du FMI relatif aux premières revues des accords au titre de la FEC/du MEDC et à la demande d'accord au titre de la FRD, approuvée par le conseil d'administration le 19 décembre 2023.

² Le 4 juin, les deuxièmes revues des accords au titre de la FEC/du MEDC ainsi que la première revue de l'accord au titre de la FRD ont été approuvées par le conseil d'administration du FMI (décision adoptée par défaut d'opposition).

Encadré 1. Mauritanie : accueillir une communauté de réfugiés grandissante

Au cours des dernières années, la Mauritanie a enregistré un important afflux de réfugiés. À septembre 2024, la Mauritanie accueillait 275 000 réfugiés et demandeurs d'asile, soit le nombre le plus élevé de son histoire. À titre de comparaison, elle en comptait 41 113 en avril 2016 (graphique 1). En très grande majorité issus du Mali (99 %), ils vivent pour la plupart dans le camp de réfugiés de Mbera et dans les communautés voisines de la région de Hodh El Chargui, frontalière du Mali. À lui seul, le camp de Mbera abrite environ 112 000 personnes, ce qui en fait l'un des plus grands établissements humains de Mauritanie. On estime par ailleurs à 143 000 le nombre de réfugiés maliens qui vivent en dehors du camp, dans la région de Hodh El Chargui.

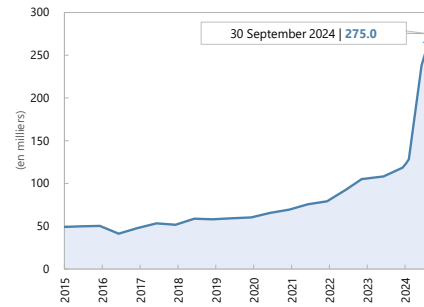
De plus, les villes de Nouakchott et de Nouadhibou accueillent 20 000 réfugiés issus de différents pays, parmi lesquels le Mali, la République centrafricaine et la République arabe syrienne. L'afflux de réfugiés en Mauritanie s'inscrit dans le déplacement global de 4,7 millions de personnes dans la région du Sahel, entraîné par la détérioration des conditions au Burkina Faso, au Mali et au Niger. D'après les estimations sur le terrain du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCNUR), la persistance de l'insécurité au Mali pourrait avoir entraîné plus de 100 000 nouvelles arrivées en Mauritanie depuis janvier 2024, mais la plupart de ces réfugiés n'ont pas encore été enregistrés et n'entrent donc pas dans la comptabilisation officielle.

Il n'existe pas de données exhaustives relatives à l'appui budgétaire apporté aux régions particulièrement touchées par l'afflux de réfugiés. D'après le HCNUR, la Mauritanie ne consacre pas de grosses enveloppes aux questions liées aux réfugiés dans son budget national. En 2023, ces enveloppes couvraient les dépenses de sécurité destinées à assurer la sécurité des réfugiés dans le camp de Mbera (situé à la frontière avec le Mali) et l'aide publique aux installations de santé dans le camp, ainsi que le budget de fonctionnement de la Commission nationale consultative pour les réfugiés et les personnes à protéger (CNCRPP).

La Mauritanie adopte des mesures progressives en faveur des réfugiés. La Mauritanie maintient des politiques d'inclusion progressive ouvrant la porte aux réfugiés, et ce malgré les tensions accrues qui pèsent sur les populations locales, la rareté de ressources naturelles telles que l'eau ou les pâturages ainsi que les niveaux de pauvreté multidimensionnelle élevés dans la région de Hodh El Chargui (78 %, ANSADE)¹. La Mauritanie n'a pas encore adopté de loi en matière d'asile, mais elle a mis en œuvre des dispositions juridiques qui permettent aux réfugiés d'accéder à des services sociaux et leur ouvrent la possibilité de trouver un emploi salarié ou de lancer leur activité à titre indépendant. Par ailleurs, lors des éditions 2019 et 2023 du Forum mondial sur les réfugiés, la Mauritanie s'est engagée en faveur d'une inclusion totale, consistant à inscrire les réfugiés sur le registre national d'état civil et à leur délivrer des papiers d'identité, à améliorer leur accès au marché du travail, à la protection sociale, aux soins de santé et à l'éducation pour qu'il soit équivalent à celui des citoyens mauritaniens, ainsi qu'à adapter le camp de Mbera pour en faire un établissement humain intégré et viable. La Mauritanie a adopté par voie de décrets une législation visant à intégrer les réfugiés au registre national d'état civil, à leur délivrer des papiers d'identité et à améliorer leur accès au marché du travail, aux soins de santé et à l'éducation. Depuis 2021, le projet d'appui au système de filets sociaux financé par la Banque mondiale a facilité l'accès de plus de (7 000) ménages de réfugiés du camp de Mbera à des programmes d'assistance sociale publique, y compris à des transferts monétaires réalisés de façon régulière ou en cas de chocs (Tekavoul et ElMaouna).

1/ <https://ansade.mr/fr/pauvrete-multidimensionnelle-en-mauritanie/>

Graphique 1. Mauritanie : Évolution du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile en Mauritanie

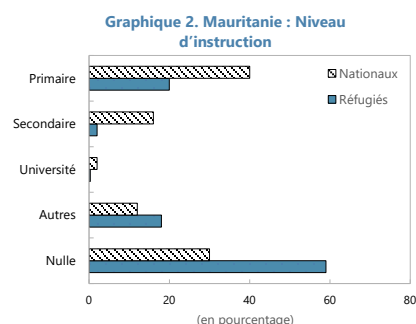


Sources : autorités mauritaniennes ; HCNUR.

Encadré 1. Mauritanie : accueillir une communauté de réfugiés grandissante (suite et fin)

Cependant, la proportion des réfugiés dans la main-d'œuvre reste faible, ce qui s'explique par des compétences et des actifs limités.

Les réfugiés ne représentent que (2 %) de la main-d'œuvre âgée de 15 à 64 ans en Mauritanie, sachant que le taux de chômage au camp de Mbera n'était que de 10 % en 2023. Les réfugiés travaillent dans des secteurs économiques importants tels que l'élevage (32 %), les services (19 %), le commerce (11 %), l'artisanat (7 %) et la construction (6 %). Malgré des difficultés, telles que l'accès limité à des emplois formels, qui tient principalement à des compétences limitées (graphique 2), le taux de pénétration des services bancaires pour les réfugiés a augmenté pour atteindre 10 % en 2023 (dans le camp de Mbera), ce qui reste toutefois au-dessous des 17 % enregistrés chez les citoyens mauritaniens (2020).



Sources : HCNUR ; autorités mauritaniennes.

La communauté internationale doit maintenir son aide sur le plan humanitaire et du développement pour appuyer les mesures progressives de la Mauritanie à l'égard des réfugiés et atténuer les pressions qui pèsent sur les populations locales.

Compte tenu des ressources limitées de la Mauritanie, ce soutien est essentiel pour combler les lacunes sur le plan des services et répondre aux besoins humanitaires persistants, en particulier ceux qui concernent les populations de réfugiés les plus vulnérables. Lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2023, les autorités, en concertation avec les Nations Unies, ont estimé le coût financier de l'aide sur le plan humanitaire et du développement à 284 millions de dollars. Sur ce montant total estimé, 240 millions seront nécessaires entre 2024 et 2034 pour l'inclusion des réfugiés dans le système national d'éducation, et 36 millions pour la santé, 6 millions pour la protection sociale et 2 millions pour l'accès aux papiers d'identité d'ici au prochain Forum mondial sur les réfugiés, en 2027.

2. La situation politique reste stable mais les problèmes de sécurité au Sahel ont provoqué un bond de l'afflux de réfugiés. Les élections présidentielles se sont tenues le 29 juin 2024. Le président sortant Mohamed Ould Ghazouani a été réélu pour son deuxième et dernier mandat. Il a formé un nouveau gouvernement le 5 août 2024. Le nouveau gouvernement présente des changements notables puisque l'on recense 18 nouveaux ministres parmi les 29 qui le composent.

3. Les autorités mauritaniennes demandent la modification de la période du critère de réalisation quantitatif relatif à la VA de la dette nouvellement contractée et la modification de quatre RS. Pour décembre 2024 et au-delà, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités portant sur la modification de la période du CRQ relatif à la VA de la dette nouvellement contractée afin d'aligner le CRQ sur le tableau des emprunts extérieurs du MPEF des deuxième revues des accords au titre de la FEC/du MEDC³. Les nouvelles limites

³ La définition actuelle, contenue dans le MPEF (tableau 1), représente les totaux cumulés depuis le début du programme (1^{er} janvier 2023). Toutefois, le calcul de ces valeurs reposait sur un plan d'emprunt extérieur examiné avec les autorités qui ne tient compte que des décaissements attendus pour 2024 (tableau 3 du texte dans le MPEF) et aurait donc dû couvrir la période débutant en janvier 2024 et non en janvier 2023.

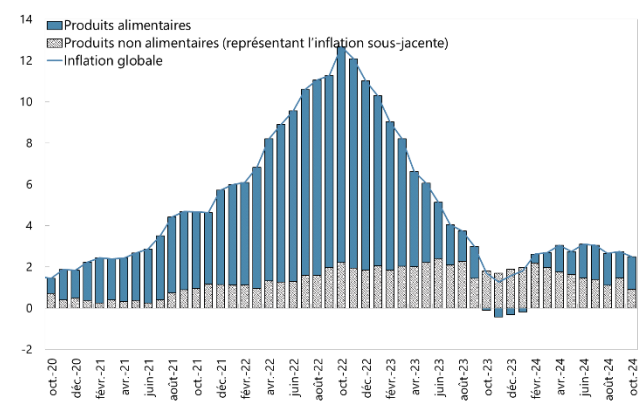
semblent correspondre à un risque modéré de surendettement⁴. Les autorités ont également demandé de reformuler le RS relatif à la taxe à la consommation et de le repousser de 2024 à 2025, de reformuler le RS relatif à la mise en place du cadre de déclaration de patrimoine et d'intérêts et de le repousser de décembre 2024 à fin février 2025, de reformuler le RS relatif au contrôle bancaire, le tout conformément aux recommandations de l'AT du FMI, et de reformuler le RS relatif aux créances de la banque centrale sur l'État de manière à améliorer les termes de la convention.

ÉVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE ET REFORMES STRUCTURELLES

4. L'activité économique s'est maintenue sur une trajectoire vigoureuse malgré un léger ralentissement, et l'inflation s'est légèrement accélérée en 2024. Le léger

affaiblissement de la croissance globale (de 6,8 % en 2022 à 6,5 % en 2023) tient principalement à la normalisation du secteur extractif (de 18,3 % en 2022 à 9,4 % en 2023). La croissance dans le secteur des industries non extractives est remontée à 5,9 % en 2023 (par rapport à 3,8 % en 2022), malgré un ralentissement de l'activité dans la pêche et l'agriculture, ce qui s'explique principalement par une expansion des services financiers à la suite de l'introduction des services bancaires mobiles dans le pays. L'inflation est passée de 1,6 % à la fin de l'année 2023 à 2,5 % (en glissement annuel) en octobre 2024, en grande partie sous l'effet de l'inflation des produits alimentaires et des boissons, qui représente plus de la moitié de cette hausse (graphique 2 du texte).

Graphique 2 du texte. Mauritanie : contribution à l'inflation
(en pourcentage)



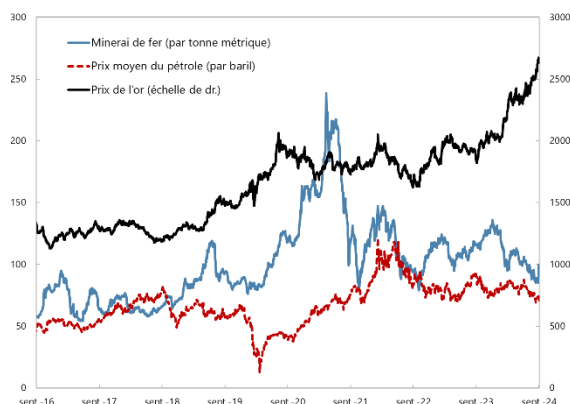
Sources : autorités mauritaniennes ; calculs des services du FMI.

5. La position extérieure s'est améliorée, dans un contexte de normalisation des prix des produits alimentaires et de l'énergie, et du maintien de la trajectoire ascendante des prix de l'or. Le déficit du compte des transactions courantes s'est résorbé à 303,8 millions de dollars au premier semestre de 2024, contre 587,8 millions de dollars à la même période de 2023. Depuis le lancement de la nouvelle plateforme de change à la fin de 2023, l'ouguiya s'est dépréciée de 0,74 %

⁴ L'atteinte de l'objectif relatif à la dette nouvellement contractée ne garantit pas automatiquement que la notation de l'AVD restera inchangée, car les termes et conditions définitifs de la dette (niveau de concessionnalité, période de grâce, profil de remboursement) déterminent l'effet sur l'AVD. L'effet potentiel de la dette nouvellement contractée doit donc être évalué au regard à la fois du CRQ relatif à la dette nouvellement contractée et de l'AVD.

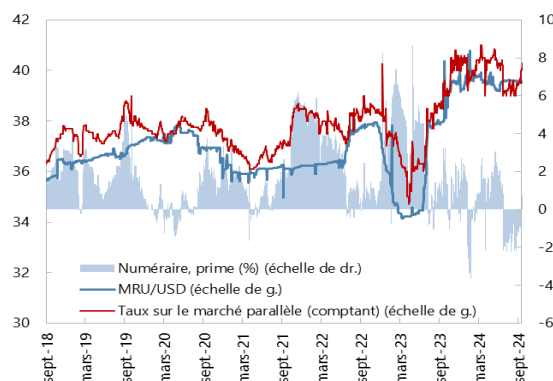
par rapport au dollar (à fin septembre) et de 0,5 % en valeur effective nominale. La monnaie a également été moins volatile par rapport à 2023.

Graphique 3 du texte. Mauritanie : indices internationaux des prix des produits de base



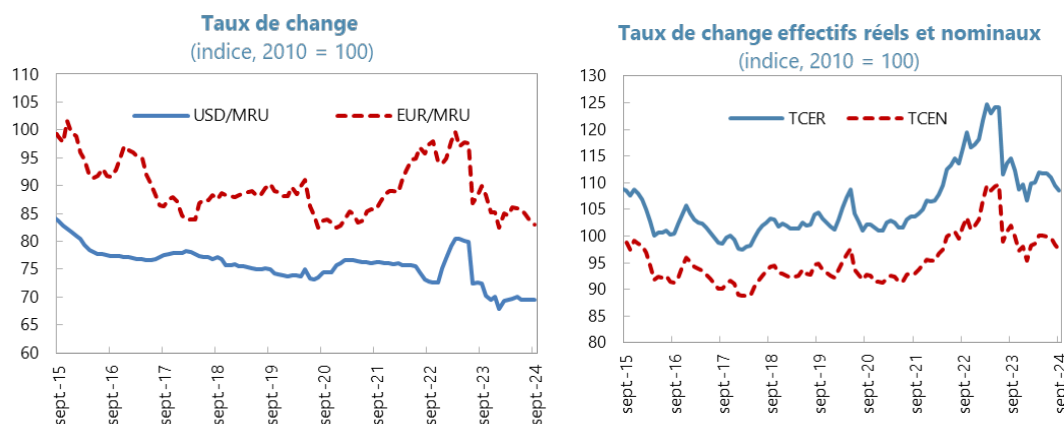
Sources : base de données Bloomberg ; calculs des services du FMI.

Graphique 4 du texte. Mauritanie : ouguiya par dollar américain, marchés officiel et parallèle



Sources : autorités mauritaniennes ; calculs des services du FMI.

Graphique 5 du texte. Mauritanie : taux de change



Source : calculs des services du FMI à partir des données fournies par les autorités.

6. L'exécution de la loi de finances 2024 est conforme aux projections, avec un léger excédent budgétaire global à fin septembre 2024, du fait de recettes supérieures aux dépenses. Les recettes, dons compris, s'élevaient à 68,0 milliards de MRU, soit 16,1 % du PIB projeté de 2024 (66,7 % du montant prévu au budget de 2024). Les recettes fiscales laissaient apparaître un accroissement de 30,1 % par rapport à la même période en 2023, ce qui résulte des facteurs suivants : i) le paiement anticipé d'impôt de 1 milliard de MRU par l'une des sociétés minières, ii) l'augmentation des retenues à la source sur les recettes des sous-traitants opérant dans le secteur extractif, à la suite d'opérations de régularisation et de contrôle, iii) l'introduction d'une taxe sur les services de télécommunications équivalant à 5 % du chiffre d'affaires des opérateurs et le

relèvement du taux de la TVA sur les services de télécommunications de 16 à 18 % au dernier trimestre de 2023 et iv) l'introduction d'une taxe foncière sur les terrains non bâtis en 2024. Les dépenses se sont élevées à 67,5 milliards de MRU, soit 16,0 % du PIB projeté de 2024 (62,9 % du montant prévu au budget de 2024), ce qui est légèrement supérieur au niveau de fin septembre 2023, à savoir 66,9 milliards de MRU (62 % du montant prévu au budget de 2023).

7. L'État a encore davantage développé le marché des bons du Trésor et la BCM a continué de maintenir l'excédent de liquidité à un niveau minimal. L'encours des bons du Trésor émis par l'État et détenus par des banques commerciales a augmenté de façon constante entre fin décembre 2023 (2,9 milliards de MRU) et fin septembre 2024 (4,6 milliards de MRU), et celui des bons du Trésor islamiques est passé de 0,7 milliard de MRU à fin décembre 2023 à 1,7 milliard de MRU à fin septembre 2024. Le secteur bancaire a également fait preuve d'un appétit plus prononcé pour les échéances plus longues, comme en témoigne l'émission réussie de bons du Trésor à deux ans. La BCM a continué de mettre au point des instruments destinés à ajuster la régulation de la liquidité. Au début de l'année 2024, elle a créé une facilité de dépôt à 24 h pour les banques conventionnelles et elle entend lancer une facilité équivalente conforme à la charia d'ici à la fin de l'année. Le déploiement de ces instruments ainsi que l'émission d'obligations conventionnelles et islamiques ont contribué à réduire l'excès de liquidité, à ranimer le marché des titres publics et à favoriser l'émergence de taux d'intérêt fixés par le marché. Au cours des neuf premiers mois de 2024, les réserves excédentaires se sont élevées à 1,6 milliard de MRU en moyenne mensuelle (4,2 milliards de MRU de moyenne mensuelle pour la même période en 2023 et 3,8 milliards sur l'ensemble de l'année 2023).

8. Le resserrement monétaire appliqué en 2022 et les efforts déployés par les autorités pour absorber la liquidité ont contribué à maintenir l'inflation dans une fourchette de 1,5-3 % pendant plus de 12 mois, ce qui a ouvert la voie à un assouplissement monétaire. Le niveau d'inflation étant attendu à 3,0 % d'ici à la fin de 2024 (2,5 % en octobre 2024) et s'étant maintenu à 3-4 % depuis plus de 12 mois, la BCM a resserré le corridor de taux d'intérêt et a procédé à un abaissement nominal de son taux d'intérêt de 8 % à 7,25 % le 22 octobre 2024.

9. Les réformes du marché des changes se sont poursuivies en vue d'une flexibilité accrue du taux de change. Début octobre, 16 banques commerciales utilisaient la nouvelle plateforme ; près de 70 % des opérations de change étaient réalisées entre banques, celles restantes correspondant aux adjudications de la banque centrale⁵. À ce jour, les fluctuations du taux de change restent modérées, les opérations ordinaires étant réalisées sur la plateforme par des

⁵ Alors que les opérations interbancaires étaient pratiquement inexistantes avant que n'existe la plateforme, les banques commerciales ont réalisé 4 083 opérations de change interbancaires pour un montant total de 1 381 595 000 dollars entre le 14 décembre, date de sa mise en fonctionnement, et le 10 octobre 2024. Sur cette même période, la BCM a proposé à la vente 554 000 000 de dollars, dont 532 081 813 ont été adjugés.

banques ayant le statut de « teneurs de marché »⁶. Entre mi-février et début septembre 2024, le taux de change par rapport au dollar est resté stable, se maintenant dans une étroite fourchette de +/- 2 %. Cependant, la demande de lettres de crédit de la part d'importateurs informels dégrade la liquidité disponible sur le marché, car une partie des marchandises importées est ensuite réexportée de manière informelle sans que les recettes en devises soient réintégrées dans les circuits formels. Pour remédier à des problèmes tels que des spécialistes en valeurs du Trésor qui n'honorent pas des cotations fermes en réalisant des opérations sur la plateforme après avoir convenu du taux de change hors ligne ainsi que pour continuer d'améliorer le fonctionnement du marché des changes et d'accroître la flexibilité du taux de change, conformément à la recommandation de l'AT du FMI, la banque centrale a pris la décision, fin octobre, de réduire de 11 à 4 le nombre de banques ayant le statut de teneurs de marché. Elle prévoit également d'intégrer un instrument dans le système informatique de la plateforme (Refinitiv) afin de faire respecter les cotations fermes de cours de change (RS proposé pour fin avril 2025).

10. Les mesures applicables au secteur financier ont été renforcées et une stratégie de promotion de l'inclusion financière a été adoptée. Les autorités ont durci leur régime de sanctions, en appliquant notamment des exigences relatives aux fonds propres et aux fonds propres de base, elles ont introduit un système de notation pour le secteur bancaire et elles ont mis en œuvre des indicateurs d'alerte précoce. La stratégie nationale d'inclusion financière a été adoptée en fin d'année 2023 et son exécution est en cours, avec pour objectif de promouvoir l'accès à une gamme variée de produits et services financiers numériques et l'utilisation de ces derniers, l'éducation financière et la finance verte inclusive, notamment pour les jeunes, les femmes, les populations rurales, les personnes déplacées de force et les MPME⁷.

11. Les autorités travaillent sur les réformes prévues dans le plan d'action qu'elles ont publié en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption⁸. À la suite de la publication du rapport du diagnostic sur la gouvernance en décembre 2023 et de la création d'un comité interministériel, les autorités ont mis en place plusieurs sous-comités techniques⁹ afin d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action et de la stratégie anticorruption, et d'en assurer le suivi. Elles préparent des amendements à la loi portant lutte contre la corruption afin de l'aligner avec la

⁶ En octobre 2024, le volume minimal que les banques commerciales ayant le statut de « teneurs de marché » étaient tenues de négocier sur la plateforme de change a été ramené de 1 million de dollars par jour à 2 millions de dollars par semaine.

⁷ Avec l'aide de la Banque mondiale, les autorités ont formulé une déclaration de politique d'investissement, qui doit encore être adoptée en conseil des ministres. Le but est de remédier aux obstacles liés aux politiques publiques et d'améliorer le climat des affaires en : i) continuant de supprimer les barrières administratives et de réduire les formalités administratives, ii) simplifiant les procédures nationales de création d'entreprises en élargissant l'accès à un guichet unique centralisé, iii) déployant des initiatives visant à renforcer la formation professionnelle, iv) rationalisant les procédures d'importation et d'exportation et v) améliorant la transparence dans la distribution des terres.

⁸ Voir [Plan d'Action du Gouvernement pour Améliorer la Gouvernance | وزارة الشؤون الاقتصادية وترقية القطاعات الإنتاجية \(economie.gov.mr\)](https://economie.gov.mr/fr/plan-daction-du-gouvernement-pour-ameliorer-la-gouvernance)

⁹ En plus de représentants des ministères, les sous-comités techniques sont également composés de représentants de la société civile et du secteur privé.

Convention des Nations Unies contre la corruption et prévoient de créer une nouvelle agence anticorruption. Avec l'assistance technique du FMI, les autorités avancent également dans la préparation de modifications juridiques dans le but d'améliorer le cadre de la déclaration de patrimoine et d'intérêts. Elles devraient être en mesure de les soumettre au parlement d'ici à fin février 2025 (RS, fin février 2025). Une nouvelle loi sur les entreprises publiques rédigée avec l'assistance technique du FMI sera soumise au parlement (RS, fin septembre 2024, non atteint). Afin d'assurer le suivi des avancées réalisées par rapport au plan d'action prévu, et d'améliorer la transparence et la responsabilité, les autorités prévoient de publier des rapports semestriels sur la mise en œuvre du plan d'action (RS, fin décembre 2024).

12. Les autorités progressent en temps voulu dans l'exécution du programme appuyé par la FRD, guidées en cela par un comité de coordination technique (TCC). Le programme d'assistance sociale destiné à protéger les ménages vulnérables des chocs provoqués par le changement climatique est en bonne voie. Une convention interministérielle a été signée et adoptée afin d'améliorer la coopération entre le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Eau s'agissant de la gestion des ressources en eau (MR XI, FRD, fin octobre 2024). En outre, les autorités ont modifié un décret et adopté un manuel dans le but d'intégrer des considérations climatiques à toutes les phases de la gestion des investissements publics.

PERSPECTIVES ET RISQUES

13. L'économie continue de bien résister, bien que des réformes supplémentaires soient nécessaires pour relever la croissance économique hors industries extractives (graphique 1).

- **D'après les projections, la croissance économique devrait ralentir à 4,6 % en 2024**, sous l'effet principalement d'une contraction du secteur extractif. Le secteur non extractif devrait conserver une croissance vigoureuse (5,7 %, contre 5,9 % en 2023), grâce à des résultats supérieurs aux attentes dans l'agriculture et la pêche ainsi qu'à l'essor continu du secteur financier. D'après les projections, l'inflation devrait se situer à 3 % à fin 2024. Le déficit du compte des transactions courantes devrait se résorber à 7,7 % du PIB (8,8 % en 2023) et d'ici à la fin de l'année, les réserves internationales devraient rester stables par rapport à 2023, aux alentours de 2,0 milliards de dollars (6,4 mois d'importations prospectives hors industries extractives).
- **Les résultats budgétaires de 2024 devraient réduire encore davantage la dette publique.** Le déficit primaire hors secteur extractif donc compris devrait se réduire de 5,2 % du PIB en 2023 à 3,7 % du PIB. Par conséquent, la dette publique devrait continuer de diminuer, passant de 46,4 % en 2023 à 44,3 % en 2024.

14. À moyen terme, les perspectives de croissance devraient rester favorables, malgré une décélération temporaire en 2025 et 2026 qui tient aux baisses attendues de la production minière liée aux cycles de production. Malgré le lancement de la production sur le gisement gazier offshore GTA, la croissance économique devrait décélérer à 4,2 % en 2025. Cela tient à une

baisse attendue de 23,5 % de la production aurifère, certaines mines d'or ayant atteint la fin de leur cycle de production, ainsi qu'à une révision à la baisse de production de minerai de fer. La croissance devrait continuer de décélérer en 2026, à 3,7 % (sous l'effet d'une révision à la baisse de la production de minerai de fer et de la poursuite de la baisse de la production aurifère), avant de rebondir sur la période 2027–29, portée par une augmentation de la production d'or et de minerai de fer. Le déficit du compte des transactions courantes devrait se creuser à 8,4 % du PIB, ce qui trouve son origine dans la baisse attendue des exportations halieutiques, aurifères et de minerai de fer, ainsi que des cours du cuivre. À moyen terme, les exportations de gaz générées par le projet GTA, conjuguées aux bons résultats du secteur de la pêche et à l'accélération des réformes, vont probablement contribuer à la résorption du déficit du compte des transactions courantes, ce qui permettra de conserver un niveau de réserves internationales suffisant jusqu'en 2029 (5,8 mois d'importations hors secteur extractif). Parallèlement, la production de minerai de fer devrait se développer jusqu'en 2029. Le déficit primaire hors secteur extractif devrait se stabiliser à 3,5 % du PIB, grâce notamment à une mobilisation efficiente des recettes fiscales du secteur non extractif.

Tableau 1 du texte. Mauritanie : principaux indicateurs économiques, 2019–24

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
					2 ^e revue	Est.	2 ^e revue Proj.
Comptes nationaux et prix							
		(Variation annuelle en pourcentage)					
PIB réel	3,1	-0,4	0,7	6,8	3,4	6,5	4,3
PIB réel des industries extractives	7,5	7,1	-19,2	18,3	10,9	9,4	2,6
PIB réel hors industries extractives	2,5	-1,7	6,0	3,8	1,7	5,9	4,7
Prix à la consommation (fin de période)	2,7	1,8	5,7	11,0	1,6	1,6	4,0
Opérations de l'administration centrale							
		(en pourcentage du PIB hors industries extractives, sauf indication contraire)					
Recettes et dons	19,9	20,8	22,7	25,0	22,9	22,5	23,6
Hors industries extractives	16,7	16,6	16,2	18,2	17,3	17,0	18,6
Taxes	12,2	10,9	11,7	13,4	12,8	12,6	14,0
Industries extractives	1,6	2,1	4,2	5,1	3,7	3,7	3,1
Dépenses et prêts nets	17,8	18,5	20,8	28,7	25,4	25,0	25,2
dont : Dépenses courantes	11,2	12,0	13,0	17,2	16,6	16,4	15,7
Dépenses d'investissement en capital	6,8	6,6	7,8	11,5	8,8	8,7	9,5
Solde primaire (hors dons)	1,4	1,2	0,5	-4,5	-3,4	-3,3	-2,5
Solde global (en pourcentage du PIB)	2,0	2,2	1,9	-3,7	-2,5	-2,5	-1,6
Dette du secteur public (en pourcentage du PIB)	57,7	56,5	52,4	48,5	47,9	46,4	44,5
Secteur extérieur							
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-10,5	-6,8	-8,6	-14,9	-10,0	-8,8	-7,9
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	-3,8	2,2	1,0	-0,8	-1,6	-0,5	-1,8
Réserves officielles brutes (en millions de dollars, fin de période)	1 135	1 542	2 347	1 877	2 032	2 032	1 976
En mois d'importations prospectives hors industries extractives	5,8	6,7	8,2	6,2	6,3	6,4	6,4
Dette publique extérieure (en millions de dollars)	3 845	4 113	4 204	3 970	4 033	3 959	4 025
En pourcentage du PIB	48,7	48,6	46,1	41,5	41,4	37,2	38,0

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

15. Le solde des facteurs qui influent sur les perspectives est négatif. Une escalade des tensions géopolitiques pourrait se répercuter sur la Mauritanie sous la forme de nouveaux chocs des termes de l'échange. La situation sécuritaire dans le Sahel pourrait se détériorer encore davantage, ce qui pourrait être à l'origine d'une augmentation des incidents de sécurité sur le sol mauritanien et d'un afflux croissant de réfugiés¹⁰. La plus grande fréquence des catastrophes naturelles pourrait endommager les infrastructures, affecter la production agricole, aggraver l'insécurité alimentaire, et peser sur les réserves internationales et la croissance économique, avec pour conséquence

¹⁰ Voir l'encadré 1.

d'accroître les besoins de financement de la balance des paiements. Des perturbations ou des retards dans le lancement des opérations du projet d'exploitation gazière de GTA ainsi que des fluctuations défavorables des cours sur les marchés des produits de base pourraient réduire les recettes budgétaires, accroître les besoins de financement de la balance des paiements, augmenter les besoins de financement extérieur et dégrader le profil de la dette à moyen terme.

Vues des autorités

16. Les autorités souscrivent globalement à l'évaluation des perspectives et des risques réalisée par les services du FMI mais elles prévoient une production agricole et une production halieutique plus fortes en 2026. Elles indiquent que les mesures prévues visant à renforcer le soutien de l'État aux deux secteurs devraient se traduire par un accroissement de la production agricole et halieutique, malgré les effets du changement climatique, parmi lesquels la fréquence des sécheresses, et les incertitudes concernant les répercussions du projet GTA sur les populations halieutiques. Par ailleurs, les autorités estiment que le lancement de la production du projet GTA est imminent et que les risques qui y sont associés sont négligeables.

ENTRETIENS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV

17. Pour son deuxième mandat, le président Mohamed Ould Ghazouani met l'accent sur la promotion des jeunes, la lutte contre la corruption, l'amélioration de l'accès aux services publics et la transformation économique. Parmi les principales difficultés rencontrées par la Mauritanie, le nouveau gouvernement a recensé la propension à affecter les fonds publics de façon incorrecte et les lacunes de la gouvernance à l'échelle locale, l'insuffisance de la diversification économique et la faiblesse des infrastructures ainsi que l'attitude à l'égard du travail et le faible accès à l'éducation. Compte tenu de ces éléments et conformément au programme économique des autorités appuyé par le FMI (annexe VI), la feuille de route du gouvernement repose sur cinq piliers, parmi lesquels :

- a. Renforcer l'état de droit et les institutions grâce à des dispositifs de gouvernance performants, au moyen notamment de la modernisation du système judiciaire et de la mise en service de l'agence anticorruption.
- b. Promouvoir une économie performante, résiliente et respectueuse de l'environnement, ce qui suppose de réviser le système fiscal en vue d'une plus grande équité, de réviser les lois encadrant les PPP et l'investissement, de réformer le système bancaire, et d'investir dans la transformation numérique et les infrastructures.
- c. Investir dans le capital humain, en particulier chez les jeunes, et promouvoir l'intégration sociale grâce au développement de la formation professionnelle, à l'expansion des infrastructures de

santé, à la généralisation de l'assurance maladie et à l'amélioration du ciblage des programmes sociaux, tels que Taazour.

18. Dans le cadre des accords au titre de la FEC/du MEDC, les autorités mettent en œuvre les principales recommandations ressorties des consultations au titre de l'article IV.

L'annexe VII expose les avancées réalisées dans la mise en œuvre des recommandations issues des consultations de 2022 au titre de l'article IV, y compris les progrès réalisés dans l'élaboration des réglementations du secteur bancaire et de la régulation des liquidités, l'absorption de l'excès de liquidité, l'introduction de réformes capitales sur le marché des changes afin d'assurer une transition fluide vers une plus grande flexibilité du taux de change et la mise en œuvre de certaines des principales recommandations du PESF. À l'avenir, les mesures devront avoir pour priorité de renforcer la résilience économique tout en accélérant le développement économique. Cela exigera de consolider la viabilité budgétaire, de développer les marchés financiers, d'intensifier les réformes en vue d'une plus grande flexibilité du taux de change pour absorber les chocs extérieurs ainsi que les réformes structurelles pour développer au maximum le potentiel de production (annexe VI).

Viabilité budgétaire

19. La politique budgétaire de la Mauritanie est ancrée sur un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) destiné à garantir la viabilité des finances publiques et à réduire la volatilité liée aux revenus du secteur extractif. Les consultations de 2022 au titre de l'article IV ont préconisé un ancrage budgétaire et un rééquilibrage progressif des finances publiques dans le but d'établir le déficit primaire hors secteur extractif dans une fourchette comprise entre 4,5 et 3,5 % du PIB. La mise en œuvre de cet ancrage a contribué à réduire le déficit primaire hors secteur extractif de 7,7 % du PIB en 2022 à 3,7 % du PIB en 2024. Les services du FMI accueillent favorablement cette réforme et recommandent d'affiner cette approche en fixant un objectif de déficit primaire hors secteur non primaire annuel en fonction de la limite inférieure définie par l'ancrage budgétaire, à savoir 3,5 % du PIB. Cela permettrait de maintenir la dette publique autour de 45 % du PIB et les actifs nets autour de 40 % du PIB à moyen terme, ce qui rendrait le pays plus attractif pour les investissements du secteur privé, y compris les investissements directs étrangers (IDE).

20. Une mobilisation des recettes intérieures plus ambitieuse permettrait à la Mauritanie de répondre à ses immenses besoins en matière de développement, tout en préservant la viabilité de ses finances publiques. Cela passe par des réformes destinées à réduire l'écart fiscal estimé par les services du FMI à 10,1 % du PIB en 2022¹¹. Par exemple, en réduisant l'écart fiscal d'un tiers sur le moyen terme grâce à des mesures axées à la fois sur la politique fiscale et sur l'administration fiscale, la Mauritanie générerait 3,4 points de pourcentage de PIB de recettes supplémentaires. Basées sur les récents diagnostics de la politique fiscale, de l'administration fiscale et de l'administration douanière réalisés par le FMI, les recommandations des services du FMI pour y parvenir consistent à réduire les

¹¹ Pour des éléments plus détaillés sur ces recommandations, se référer au document de la série des Questions générales consacré à l'amélioration des recettes fiscales en Mauritanie.

exonérations de TVA, en particulier celles qui sont régressives ; à remplacer les exonérations de l'impôt sur les sociétés par des incitations fiscales basées sur les coûts¹² ; à imposer efficacement tous les revenus réalisés, y compris les salaires des secteurs public et privé, conformément à la loi ; et à étendre la taxe à la consommation à la production locale et à d'autres produits, pour ce qui relève de la politique fiscale¹³. Sur le plan de l'administration des recettes, les services du FMI recommandent également de simplifier les procédures fiscales, de traiter efficacement les arriérés fiscaux et d'améliorer le civisme fiscal. Pour maintenir la viabilité des finances publiques, il convient également de prendre des mesures destinées à rationaliser les dépenses courantes, en étendant en particulier la couverture du registre social pour améliorer le mécanisme de ciblage et réduire le coût des subventions et transferts généralisés, et à améliorer l'efficacité des dépenses d'investissement.

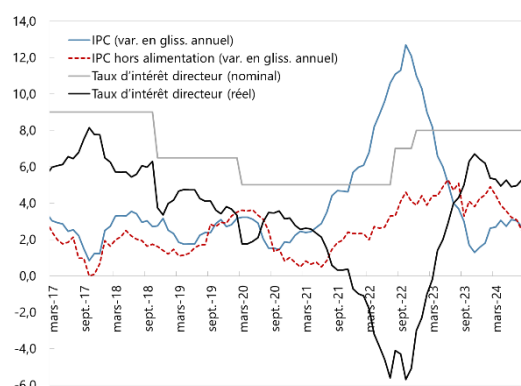
Politique monétaire et politique de change

21. Le niveau d'inflation étant attendu à 3,0 % d'ici à la fin de 2024 et s'étant maintenu à 3-4 % depuis plus de 12 mois, les services du FMI se félicitent que la BCM ait récemment resserré le corridor de taux d'intérêt et qu'elle ait abaissé son taux directeur de 8,0 % à 7,25 %.

22. La Banque centrale de Mauritanie (BCM) doit continuer de perfectionner ses instruments de politique monétaire afin d'absorber l'excès de liquidité et d'ajuster sa régulation de la liquidité. Les services du FMI saluent les efforts déployés par la BCM pour réduire les réserves excédentaires des banques à

une moyenne mensuelle d'environ 1,6 milliard de MRU sur les 9 premiers mois de 2024, contre une moyenne mensuelle de 3,8 milliards de MRU en 2023. Pour améliorer l'adhésion à la régulation de la liquidité, la BCM complète son instrument de reprise de liquidité conforme aux principes de la charia d'une durée sept jours (SENAD) avec un mécanisme au jour le jour, lui aussi conforme aux principes de la charia. La BCM entend continuer d'abaisser le niveau de liquidité excédentaire afin de contribuer au développement du marché interbancaire et d'éviter des fluctuations intempestives du marché des changes. Les services du FMI ont recommandé d'apporter d'autres améliorations à la coordination de la régulation de la liquidité entre la BCM et le ministère de l'Économie et des Finances, et d'utiliser plus fréquemment les instruments de politique monétaire (deux fois par semaine au lieu d'une fois par semaine).

Graphique 6 du texte. Mauritanie : inflation et taux d'intérêt directeur de la BCM
(en pourcentage)



Sources : autorités mauritaniennes ; calculs des services du FMI.

¹² Il s'agit des crédits d'impôt non remboursables, des amortissements accélérés et des déductions pour investissement.

¹³ Sacs plastiques, véhicules à moteur et boissons sucrées.

23. Pour approfondir le marché monétaire et le marché des titres publics, il convient de continuer à procéder à des adjudications régulières de bons du Trésor pour les banques ordinaires et islamiques. Pour 2025, les autorités entendent émettre de nouveaux titres (à la fois ordinaires et islamiques) avec des échéances allant jusqu'à dix ans. Les services du FMI souscrivent à l'initiative des autorités d'émettre des titres d'État assortis d'échéances plus longues afin d'établir une courbe de rendement et soulignent la nécessité de maintenir un dialogue constant avec le secteur bancaire afin d'évaluer son appétit pour les titres à l'échéance plus longue et la nécessité d'échelonner les émissions pour atténuer les risques de refinancement. Ces initiatives, associées à l'absorption de l'excès de liquidité et au resserrement du corridor des taux d'intérêt de la BCM initié en octobre 2024, amélioreraient la transmission de la politique monétaire et l'efficacité des opérations de politique monétaire.

24. La plateforme de change interbancaire lancée en décembre 2023 s'inscrit en rupture avec le quasi-monopole que la banque centrale détenait jusque-là sur le marché des changes. Cette évolution ouvre la voie à un marché interbancaire plus transparent et plus efficace. Les services du FMI partagent la vision de la BCM selon laquelle des réformes continues visant à surmonter les difficultés et le perfectionnement de la plateforme conformément aux orientations de l'AT du FMI déboucheront sur une plus grande flexibilité du taux de change.

Développer les marchés financiers

25. Malgré le nombre relativement important d'institutions bancaires, l'intermédiation financière reste peu développée. L'analyse des services du FMI indique que les ratios crédit/PIB se maintiennent à des niveaux peu élevés et qu'une grande partie de la population ne dispose que d'un accès limité aux services financiers¹⁴. Le grand nombre de banques détenues par des familles favorise les prêts entre parties liées qui évincent des projets pouvant présenter de meilleurs rendements et perpétue des pratiques de gouvernance non optimales. Dans ce contexte, il ressort de l'analyse des services du FMI que le nombre de banques relativement élevé ne se traduit pas par des tarifs plus compétitifs. À l'inverse, de nombreuses banques exercent leur activité au sein de leur propre écosystème et appliquent de fortes majorations à ceux qui n'en font pas partie. Cela entrave la formation d'un environnement bancaire concurrentiel et transparent. Pour favoriser l'émergence d'un secteur bancaire plus concurrentiel, à même de stimuler la croissance économique, les services du FMI recommandent d'appliquer strictement les exigences réglementaires et prudentielles, ce qui pourrait se traduire par une certaine consolidation dans le secteur bancaire. Les services du FMI insistent de nouveau sur la nécessité de mettre en œuvre les principales recommandations de la récente AT du FMI, qui concernent notamment la réforme du cadre juridique régissant le contrôle et la résolution des banques, et une stricte application des normes prudentielles, à commencer par les exigences de fonds propres et les plafonds applicables aux prêts entre parties liées.

¹⁴ Voir le document de la série des Questions générales consacré au développement du secteur financier.

26. Les fonctions de contrôle de la banque centrale ainsi que son indépendance sont en train d'être renforcées. Les services du FMI se félicitent des amendements apportés à la loi sur la banque centrale et à la loi bancaire¹⁵, qui renforceront l'indépendance de la BCM et élargiront ses compétences sur les questions de contrôle, de résolution et de liquidation forcée. Avec l'aide de l'AT du FMI, la BCM travaillera également avec les banques pour lever les éventuelles ambiguïtés liées aux normes comptables applicables¹⁶ en donnant la priorité à la classification précise des expositions non productives et à la constitution de provisions suffisantes pour couvrir les pertes sur crédits attendues¹⁷. Par ailleurs, la BCM modifie les réglementations existantes afin d'exiger des vérificateurs qu'ils adoptent une approche « fondée sur les risques et le degré d'importance » et qu'ils évaluent les dispositifs de contrôle interne des institutions. Enfin, la banque centrale est en train de mener un audit international et elle obligera toutes les banques à publier leurs états financiers conformément aux normes IFRS.

27. Il est primordial de veiller au respect des normes prudentielles pour maintenir la capacité d'adaptation du système bancaire face aux chocs. La BCM a imposé des sanctions monétaires et non monétaires, et elle a mis en place des plans de redressement et des contrats-programme pour les banques en difficulté, en raison notamment de non-respects des ratios prudentiels et des normes qualitatives. Ces sanctions, plans et contrats, qui diffèrent selon le degré de gravité du manquement, sont conçus pour permettre à l'établissement de se remettre en conformité. Avec le renforcement du cadre juridique régissant la supervision et la résolution des établissements bancaires, la liquidation forcée fera partie des options à la disposition de la BCM pour traiter le cas des banques ne respectant pas les conditions présentées dans leurs plans de redressement. Les services du FMI encouragent la BCM à employer tous les instruments à sa disposition pour appliquer les normes prudentielles et rompre avec la tolérance dont elle a fait preuve par le passé face au non-respect de normes telles que le niveau minimal de fonds propres.

28. Avec l'AT du FMI, la BCM met au point une nouvelle méthodologie pour les contrôles sur site et les contrôles sur pièces. Après un contrôle exhaustif des déclarations des banques, des signaux d'alerte précoce ont été mis en place. Par ailleurs, un système de notation des banques a été mis sur pied pour détecter les risques justifiant une intervention sur site. La BCM a également étoffé son équipe de gestion des contrôles sur pièces en y affectant 15 membres du personnel ayant bénéficié de l'AT du FMI. La BCM prévoit par ailleurs de préparer un manuel de contrôle ainsi que de

¹⁵ L'amendement de la loi sur la banque centrale a été adopté par l'Assemblée nationale le 12 novembre 2024. L'amendement de la loi bancaire a été adopté par le Conseil des ministres le 20 novembre 2024 et sa soumission au parlement est prévue d'ici à la fin de l'année 2024. Bien que l'essentiel des observations formulées par le FMI ait été incorporé, la loi sur la banque centrale ne prévoit pas de procédure de double veto pour la nomination des membres des organes décisionnels. Les autorités pourraient remédier à cela lors d'une prochaine révision de la loi.

¹⁶ Les normes comptables nationales en vigueur, qui datent de 1988 et dont la dernière mise à jour date de 2009, sont devenues obsolètes. À moyen terme, les autorités devront entreprendre des révisions exhaustives de manière à mettre le plan comptable national en conformité avec les principes et pratiques reconnus à l'échelle internationale.

¹⁷ Un audit complet des méthodologies employées par les banques pour calculer les ratios prudentiels a laissé apparaître une compréhension très insuffisante chez les agents comptables de certains établissements, qui donne lieu à une application incorrecte des réglementations prudentielles.

recruter et de former du personnel chargé de la supervision des banques, en conformité avec la stratégie de RH récemment adoptée. Cette initiative consistera également à améliorer les instruments de contrôle sur pièces et à affiner les processus de contrôle sur site afin de veiller à ce qu'ils soient davantage fondés sur les risques et plus efficaces. Cela permettra de traiter efficacement les principaux domaines de risques dans le cadre d'un cycle de contrôle raisonnable au cours des années à venir. Les services du FMI se félicitent du renforcement des contrôles sur site et sur pièces de la BCM, et ils continuent d'apporter leur soutien technique dans ce domaine.

29. Les services du FMI saluent également l'établissement du Fonds de garantie de la Mauritanie, qui a déjà commencé à octroyer des garanties. Ce fonds vise à améliorer l'inclusion financière des PME et à les aider dans leur rôle de moteurs de croissance. Le premier ensemble de garanties a été octroyé à des projets dans les secteurs de la fintech et de la pêche. Par ailleurs, le Fonds de garantie dispense une assistance technique aux PME pour les accompagner dans le développement de leurs projets. Fin 2023, les autorités ont adopté leur stratégie d'inclusion financière nationale et elles prennent aujourd'hui des mesures pour développer la finance numérique, notamment l'élaboration d'une stratégie nationale de paiement numérique¹⁸, la création d'un « bac à sable » réglementaire à la BCM et l'établissement d'un cadre réglementaire environnemental, social et de gouvernance pour contribuer au verdissement des financements.

Réformes structurelles

30. Une mise en œuvre rapide et judicieusement échelonnée de réformes structurelles pourrait contribuer à relever les perspectives de croissance de la Mauritanie. Les résultats de la Mauritanie sur le plan de la croissance se sont dégradés, plus particulièrement au cours des cinq dernières années. L'analyse des services du FMI montre que les réformes de première génération, telles que celles portant sur la gouvernance, la libéralisation du secteur extérieur et la qualité de la réglementation, peuvent générer des gains immédiats dans la production en Mauritanie (annexe VI). Cela concerne en particulier la mise en œuvre de réformes dans les domaines suivants :

- **Gouvernance :** améliorer la transparence, réduire la corruption et améliorer l'efficacité du secteur public. Ces réformes sont en cours de déploiement sur la base d'un plan d'action que les autorités ont élaboré pour piloter les réformes de la gouvernance. Pour conserver la dynamique des réformes, les services du FMI encouragent les autorités à veiller à la mise en œuvre du plan d'action en temps voulu et à procéder en priorité à l'adoption des décrets d'application pour la nouvelle loi sur les entreprises publiques, la nouvelle loi sur la déclaration de patrimoine et d'intérêts, et la mise en service de l'agence anticorruption. Sur le moyen terme, les services du FMI encouragent vivement les autorités à continuer de s'appuyer sur le diagnostic de la gouvernance réalisé par le FMI pour élargir le plan d'action du gouvernement.

¹⁸ En octobre 2024, l'interconnexion des services bancaires mobiles entre les différentes banques est devenue opérationnelle.

- **Secteur extérieur** : la libéralisation des échanges commerciaux, la réduction des obstacles non tarifaires aux échanges commerciaux (en particulier ceux résultant de lourdeurs administratives) et l'amélioration de la réglementation des investissements étrangers, notamment en avançant dans la création d'un guichet unique pour les échanges commerciaux, améliorerait l'efficacité des services logistiques ainsi que la transparence et la prévisibilité.
- **Qualité de la réglementation** : il convient en priorité de simplifier la réglementation des entreprises et de réduire les formalités administratives, tout en améliorant le climat des affaires et le civisme fiscal.

Qualité des données

31. Les données communiquées présentent certaines lacunes qui entravent quelque peu la surveillance. Ces lacunes, qui tiennent à des contraintes de capacités et à l'insuffisance de données disponibles, concernent principalement les données des comptes nationaux, les statistiques du secteur extérieur et les statistiques du secteur financier. Par ailleurs, les statistiques du secteur budgétaire doivent être améliorées, en particulier la couverture des entités publiques autres que les administrations centrales et les collectivités locales. Le FMI dispense une AT complète afin d'accompagner les autorités dans les efforts qu'elles déploient pour combler ces lacunes en matière de données.

Vues des autorités

32. Les autorités sont déterminées à maintenir la discipline établie par l'ancrage budgétaire, sur la base d'un déficit primaire hors secteur extractif plafonné à 3,5 % du PIB. Elles reconnaissent le bien-fondé de cette approche, qui leur a permis d'atténuer la volatilité associée aux recettes issues du secteur extractif et de contribuer à la viabilité de la dette du pays. Elles réaffirment que le rééquilibrage budgétaire s'appuiera principalement sur la mobilisation des recettes fiscales, la rationalisation des dépenses courantes et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques. Pour ce faire, les autorités sont déterminées à mettre en œuvre des budgets et des contrats fondés sur des programmes pour les entités publiques, en associant l'octroi de ressources budgétaires à des résultats et des objectifs stratégiques, tout en renforçant la responsabilité des administrations publiques. Elles insistent également sur la volonté de lancer une réforme des prix des combustibles afin de supprimer les subventions qui y sont liées. En outre, les autorités soulignent qu'elles vont mettre en œuvre leur plan d'action pour la politique fiscale afin de générer des ressources supplémentaires et de réduire progressivement l'écart fiscal. Cela permettra d'accroître l'investissement dans le capital humain et les infrastructures au niveau des secteurs de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, de l'électricité et de la santé, tout en maintenant le programme d'assistance sociale en faveur des groupes les plus vulnérables de la population et des réfugiés. Cependant, elles se montrent réticentes à appliquer la taxe sur les salaires au revenu réalisé de l'ensemble des fonctionnaires publics sans avoir procédé à une évaluation de la base

d'imposition effective¹⁹ et se sont engagées à étudier la structure salariale du secteur public afin de répertorier les exonérations en vigueur et de lier la procédure de recouvrement des impôts à la loi sur les salaires des fonctionnaires.

33. Les autorités souscrivent à l'évaluation de la politique monétaire et de la politique de change par les services du FMI ainsi qu'à la nécessité de réformer et d'approfondir les marchés financiers. La BCM apprécie l'évaluation des problèmes du secteur financier réalisée par les services du FMI et elle souligne la détermination avec laquelle les exigences réglementaires et prudentielles sont mises en œuvre, notamment au travers des récents amendements apportés aux lois correspondantes dans le but de consolider le cadre juridique du contrôle et de la résolution des banques. La BCM met également l'accent sur les récentes innovations visant à approfondir le secteur financier du pays et affirme sa détermination à surveiller de près le respect des exigences de fonds propres et des ratios des prêts entre parties liées, et à veiller à ce que les banques améliorent leur capacité de gestion des risques, en constituant notamment des provisions pour couvrir les prêts non productifs.

34. Les autorités souscrivent aux recommandations des services du FMI concernant les réformes structurelles nécessaires à la promotion d'une croissance durable et partagée en Mauritanie. Elles notent que les résultats de la Mauritanie sur le plan de la croissance ont été affectés par des chocs extérieurs, tels que la crise financière mondiale et la pandémie de COVID-19. Elles élèvent les réformes de la gouvernance au rang de priorité, comme en témoigne le plan d'action pour améliorer la gouvernance adopté par le gouvernement en 2023, ainsi que les travaux réalisés pour assurer sa mise en œuvre. Les autorités reconnaissent l'importance de rationaliser et de dématérialiser les procédures d'exportation et d'importation, ainsi que de mettre en place des cadres réglementaires propices à l'expansion des échanges commerciaux, à l'attraction d'investissements étrangers et à une plus grande participation du secteur privé, notamment par des réformes du code de l'investissement et de la politique d'investissement (lettre de politique d'investissement).

35. Les autorités prennent note avec satisfaction de l'évaluation de la qualité des données par les services du FMI. Elles soulignent les avancées réalisées, en particulier dans la mise en commun des données entre les différentes entités en vue d'une meilleure cohérence entre les secteurs ainsi que dans la publication des données en temps voulu. Les autorités sont déterminées à continuer à améliorer la qualité, le périmètre, le niveau de détail et la publication en temps voulu des données dans l'ensemble des secteurs de l'économie, avec l'appui de l'AT du FMI.

¹⁹ Les déductions sur la valeur des avantages « en nature », notamment les primes, qui constituent une part considérable des récentes augmentations de salaires des fonctionnaires à la rémunération élevée, sont importantes et permettent d'éviter les tranches les plus élevées du barème d'imposition. Cela signifie que des personnes ayant le même revenu sont imposées différemment, même au sein du même secteur, ce qui porte atteinte à l'équité du système fiscal mauritanien (pour plus de détails, se référer au document de la série des Questions générales consacré à la mobilisation des recettes intérieures). Toutefois, les autorités font valoir que plusieurs décrets adoptés par le passé ont octroyé des augmentations salariales et des avantages sur une base nette, ce qui justifie l'exonération d'une partie des salaires dans le secteur public. L'Unité de politique fiscale (UPF) a commencé à répertorier et rassembler ces décrets, qui serviront de base à l'analyse.

RESULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

36. Les résultats obtenus dans le cadre du programme à fin juin 2024 ont été satisfaisants (tableau 12). Tous les CRQ prévus pour fin juin 2024 ont été satisfaits (tableau 1 du MPEF). Les autorités sont en bonne voie pour atteindre les RS fixés pour fin décembre (tableaux 2 et 3 du MPEF) :

- **Le niveau des réserves internationales nettes** a atteint 1,431 milliard de dollars à fin juin et 1,361 milliard de dollars à fin septembre 2024, soit au-dessus de la cible du CRQ (1,293 milliard de dollars) et de l'OI (1,259 milliard de dollars), ce qui s'explique par une meilleure gestion des réserves et un rapatriement accru des capitaux de la Société nationale industrielle et minière (SNIM).
- **Le niveau des avoirs intérieurs nets** est largement au-dessous des plafonds prévus par le CRQ (5 milliards de MRU pour fin juin et 7,4 milliards de MRU pour fin septembre) puisqu'il était de -7,3 milliards de MRU à fin juin et de -4,7 milliards de MRU à fin septembre.
- **Les nouveaux arriérés de paiements extérieurs** restent à un niveau nul à fin juin (et à fin septembre), conformément au CRQ (OI), et la valeur actualisée de la dette nouvellement contractée ou garantie par l'État s'établit à 27,2 milliards de MRU, soit au-dessous du plafond de 35 milliards de MRU fixé par le CRQ. Pour décembre 2024 et au-delà, les services du FMI proposent une modification de la période du CRQ relatif à la VA de la dette nouvellement contractée afin d'aligner le CRQ avec le tableau des emprunts extérieurs du MPEF des deuxièmes revues des accords au titre de la FEC/du MEDC²⁰.
- **Le déficit primaire hors secteur extractif** a atteint 8,1 milliards de MRU à fin juin 2024 (au-dessous du CRQ de 12,0 milliards de MRU) et 8,6 milliards de MRU à fin septembre 2024 (au-dessous de l'OI de 14,7 milliards de MRU).
- **Les dépenses sociales** s'élevaient à 10,4 et 15,9 milliards de MRU à fin juin et fin septembre respectivement, soit bien au-dessus de l'objectif indicatif de 5,5 et 11,0 milliards de MRU²¹.
- **Le comité regroupant la BCM, la SNIM et le MdF a été formé.** La SNIM communique ses prévisions de rapatriement de capitaux pour les 12 mois à venir. Toutefois, il convient de mettre régulièrement à jour ces prévisions pour obtenir une analyse précise des flux de trésorerie en devises. Le protocole officialisant l'échange d'informations entre la BCM et la SNIM n'a pas encore été signé (RS pour fin juin 2024, non atteint).

²⁰ La définition actuelle, dans le MPEF du rapport des services 24/194 (tableau 3), représente les totaux cumulés à compter du début du programme (1^{er} janvier 2023). Toutefois, le calcul de ces valeurs reposait sur un plan d'emprunt extérieur examiné avec les autorités qui ne tient compte que des décaissements attendus pour 2024 (tableau 3 dans le MPEF) et aurait donc dû couvrir la période débutant en janvier 2024 et non en janvier 2023.

²¹ Cette tendance sur les trois premiers trimestres est cohérente avec les observations des années précédentes.

- **Le RS pour fin août 2024 relatif à la réforme de la taxe sur la consommation** n'a pas été atteint. Les travaux préparatoires ont été appuyés par l'AT du FMI et les services du FMI suggèrent de reformuler le RS et de le reprogrammer de la manière suivante : « Réformer la taxe sur la consommation en la remplaçant par un système de droits d'accise ordinaire conventionnel applicable aux importations et à la production locale dans la loi de finances rectificative (LFR) pour 2025 » (RS proposé pour fin août 2025)²².
- **Une nouvelle loi sur les entreprises publiques** a été rédigée et parachevée avec l'assistance technique du FMI et sera soumise au parlement (RS, fin septembre 2024, non atteint).
- **Le RS relatif à la réforme de la codification des exonérations fiscales indirectes** (fin septembre 2024) a été atteint²³.
- **Le RS relatif à la publication du rapport financier sur les activités minières et non minières de la SNIM, y compris de la Fondation SNIM, sur une base annuelle** (fin octobre 2024) a été atteint²⁴.
- **L'encours des bons du Trésor détenus par des banques commerciales a continué d'augmenter.** Celui des bons du Trésor conventionnels a atteint 4,6 milliards de MRU à fin septembre 2024 et celui des bons du Trésor islamiques 1,7 milliard de MRU, ce qui est supérieur à l'objectif du repère structure (RS) de décembre 2024, à savoir 3 milliards de MRU pour les bons du Trésor ordinaires et 1,5 milliard de MRU pour les bons du Trésor islamiques (RS pour décembre 2024).

37. Les entretiens prospectifs sur le programme sont en ligne avec les accords au titre de la FEC et du MEDC approuvés par le conseil d'administration en janvier 2023 concernant l'ancrage de la viabilité des finances publiques, l'amélioration de la capacité d'adaptation aux chocs, le renforcement de la politique monétaire et la promotion d'une croissance inclusive.

Les CRQ (tableau 1 du MPEF) veillent à protéger la politique budgétaire de la volatilité des cours des produits de base, à stabiliser ou à réduire la dette extérieure, et à conserver un niveau suffisant de réserves internationales face au risque d'accroissement des besoins de financement de la balance

²² Dans sa définition actuelle, la taxe sur la consommation en Mauritanie s'applique uniquement à une sélection de produits importés, ce qui la rend équivalente à un droit de douane. Or cela est contraire aux meilleures pratiques et pourrait se révéler incompatible avec les engagements du pays au niveau international, en particulier auprès i) de la CEDEAO, car cette taxe vient s'ajouter au droit de douane prévu dans le tarif extérieur commun et ii) de l'OMC, qui exige la notification des droits de douane et des taxes exerçant un effet équivalent. Le changement qu'il est proposé d'apporter au RS fait suite aux constatations d'une AT du département des finances publiques, qui a aidé l'administration fiscale dans l'évaluation des dépenses fiscales. Les autorités ont demandé à être aidées par le département des finances publiques pour mettre en œuvre le RS proposé dans sa nouvelle version. Compte tenu de la période prévue pour l'adoption de la loi de finances initiale pour 2025 (octobre 2024), le RS proposé dans sa nouvelle version devra être mis en œuvre dans la loi de finances rectificative fin août 2025. Un AT de suivi du département des finances publiques aidera les autorités à mettre en œuvre ce RS.

²³ Une nouvelle matrice intégrant les nouveaux codes a été parachevée avec le soutien de la Banque mondiale. Les prochaines étapes sont les suivantes : i) la signature par le MdF du décret établissant les nouveaux codes et ii) l'application des nouveaux codes à partir du 1^{er} janvier 2025.

²⁴ Ces rapports peuvent être consultés en ligne à l'adresse <https://www.snim.com/index.php/en/pub-v>.

des paiements. En vue d'appuyer la mise en œuvre du programme, une stratégie de développement des capacités (DC) révisée a été élaborée en concertation avec les autorités et a fait l'objet d'entretiens avec les départements du FMI impliqués dans les activités de DC.

38. Les mesures de réforme (MR) à appliquer pour la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD ont été réalisées. Une convention interministérielle sur l'eau a été signée, elle est en train d'être mise en œuvre par un comité technique (MR XI, FRD, fin octobre 2024, réalisée), et le décret et le manuel sur la gestion des investissements publics ont été approuvés par le gouvernement (MR III, FRD, octobre 2024, réalisée), (graphique 1 du texte, MPEF).

ENTRETIENS SUR LE PROGRAMME

39. Les entretiens sur le programme visaient à aider les autorités à atteindre les objectifs i) d'ancrer la viabilité budgétaire, d'accroître la capacité d'adaptation aux chocs, de renforcer la politique monétaire et de promouvoir une croissance inclusive (accords au titre de la FEC/du MEDC) et ii) de remédier aux risques posés par le changement climatique sur la stabilité de la balance des paiements (accord au titre de la FRD). Les CRQ (tableau 1 du MPEF) veillent à protéger la politique budgétaire de la volatilité des recettes liées au secteur extractif, à stabiliser ou à réduire la dette extérieure, à conserver un niveau suffisant de réserves internationales face au risque d'accroissement des besoins de financement de la balance des paiements et à maintenir les réserves excédentaires à un niveau minimal. Les RS soutiennent des réformes structurelles essentielles sur le plan macroéconomique (tableau 2 du MPEF). Pour accompagner la mise en œuvre du programme, les services du FMI se sont entretenus avec les autorités au sujet de leur stratégie de développement des capacités (DC). La stratégie de DC a été révisée à la suite de ces entretiens et en coordination avec les départements du FMI impliqués dans les activités de DC (tableau 9 pour l'accord au titre de la FRD, annexe I pour l'accord au titre de la FEC/du MEDC).

A. Politique budgétaire

40. Le budget projeté pour 2024 est en conformité avec le programme, même s'il prévoit des recettes et des dépenses inférieures à celles figurant dans la loi de finances rectificative approuvée par le parlement. La loi de finances rectificative approuvée pour 2024 prévoit un total de recettes de 104,4 milliards de MRU et un total de dépenses de 107,7 milliards de MRU, pour un déficit primaire hors secteur extractif de 13,5 milliards de MRU. Les services du FMI ont jugé la projection de recettes en fin d'année trop optimiste au vu des taux d'exécution à fin août et les autorités ont convenu de revoir à la baisse le TOFE prévisionnel, qui est utilisé pour suivre l'exécution du budget. Les recettes devraient donc s'établir à 101,9 milliards de MRU et les dépenses à 107,2 milliards de MRU, pour un déficit primaire hors secteur extractif projeté à 15,6 milliards de MRU²⁵. L'accroissement des dépenses en capital financées sur ressources intérieures par rapport à la

²⁵ Les dépenses en capital financées sur ressources extérieures ont été réduites de 0,5 milliard de MRU, au regard du faible taux d'exécution observé à fin août.

deuxième revue s'explique par l'introduction de deux programmes d'urgence déployés pour remédier à des perturbations dans les secteurs de l'eau et de l'électricité²⁶.

41. La loi de finances 2025 approuvée par le parlement vise une réduction du déficit primaire hors secteur extractif à 3,5 % du PIB, conformément aux recommandations des services du FMI.

Le budget 2025 prévoit une augmentation de 8,5 milliards de MRU des recettes (8,3 %) et de 9,7 milliards de MRU des dépenses (9,0 %) par rapport aux projections de fin d'année de 2024. L'accroissement des recettes est principalement financé par les mesures suivantes destinées à améliorer le recouvrement des recettes fiscales : i) l'introduction de la taxe carbone, désignée « contribution climatique » en Mauritanie et dans la suite du présent rapport, à un taux de 10 dollars par tonne d'émission de CO₂ (1,7 milliard de MRU, soit 0,4 % du PIB²⁷), ii) la réforme de la taxe sur les véhicules (0,3 milliard de MRU, soit 0,06 % du PIB) et iii) des mesures visant à améliorer le civisme fiscal des entreprises publiques (1,74 milliard de MRU, soit 0,4 % du PIB). Sur le plan des dépenses, le budget 2025 se caractérise principalement par un relèvement de 9,6 milliards de MRU (2,2 % du PIB) des dépenses en capital. Par conséquent, le déficit primaire hors secteur extractif est projeté à 15,3 milliards de MRU (3,5 % du PIB), en-dessous des 15,4 milliards de MRU du CRQ pour fin décembre 2025.

Tableau 2 du texte. Mauritanie : principaux chiffres du budget 2021–25

	2021	2022	2023	2024		2025	
	Eff.	Eff.	Eff.	Budget révisé	Proj.	Budget approuvé	Proj.
en milliards de MRU							
Total des recettes, dons compris	75,5	88,4	87,4	104,4	101,9	110,5	110,5
Recettes fiscales	45,5	51,1	51,9	67,3	65,9	72,3	72,3
Recettes non fiscales	22,4	31,0	28,6	29,4	28,4	29,4	29,4
dont : Recettes des hydrocarbures	1,2	2,1	2,4	2,1	1,1	2,6	2,6
Dons	7,6	6,4	6,9	7,6	7,6	8,8	8,8
Dépenses et prêts nets	69,1	101,2	97,0	107,7	107,2	116,9	116,9
Dépenses courantes	43,3	60,8	63,8	65,6	65,6	65,7	65,7
dont : subventions à l'énergie 1/		10,8	5,2	-	4,2	-	4,0
dont : Intérêts	2,8	3,5	3,7	4,2	4,2	4,6	4,6
Dépenses d'investissement	26,0	40,7	33,5	42,1	41,6	51,2	51,2
Prêts nets	-0,2	-0,3	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire (hors dons)	2,8	-15,7	-12,8	-6,8	-8,7	-10,6	-10,6
Solde primaire hors industries extractives	-4,9	-27,2	-20,1	-13,5	-15,6	-15,3	-15,3

1/ La présentation du budget ne prévoit pas de ligne spécifique pour reporter les dépenses effectuées dans le cadre de subventions à l'énergie.

²⁶ Il s'agit : i) du programme de restructuration d'urgence de la SOMELEC (1,7 milliard de MRU) enclenché pour faire face aux coupures de courant récemment constatées, et ii) de mesures de soutien pour la SNDE (0,5 milliard de MRU) destinées au financement de projets hydrauliques afin d'améliorer le système d'adduction d'eau depuis le fleuve Sénégal jusqu'à Nouakchott.

²⁷ Cette estimation ne tient pas compte d'éventuelles exonérations.

42. Pour 2025, le programme appuie les réformes suivantes, en tirant fortement parti de l'AT du FMI :

- **Politique de dépenses, GFP et institutionnalisation de l'ancrage budgétaire :** préparer et publier une revue des dépenses publiques sur les dépenses courantes de 2022 à 2024 (RS proposé pour fin juin 2025) ; adopter une règle budgétaire sur le déficit primaire hors secteur extractif dans la déclaration de politique générale (DPG) ; et étudier les modalités pour modifier la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) pour imposer l'inclusion de cette règle dans les futures DPG pour les préparations des budgets annuels.
- **Administration des recettes :** adopter et signer un protocole d'accord entre la Direction générale des impôts (DGI), la Direction générale des douanes (DGD) et l'Autorité de la zone franche pour définir les responsabilités respectives des différentes entités (RS proposé pour fin juin 2025) ; réformer la structure organisationnelle de la DGI et de la DGD, et adopter un nouvel organigramme basé sur les fonctions pour les deux directions, conformément aux recommandations de l'AT dispensée par le département des finances publiques (RS proposé pour fin décembre 2025) ; instaurer les signatures électroniques pour les agents des douanes et les commissaires en douane ; par voie de décret, créer et mettre en service un groupe de travail au sein de la DGI et de la DGD chargé de recouvrer les arriérés d'impôts ; envoyer une lettre en provenance de la DGI et de la DGD aux débiteurs, y compris les entreprises publiques, pour le recouvrement des arriérés d'impôts, en particulier les arriérés de TVA et de taxe sur les salaires ; réduire les arriérés d'impôts en mettant en place une procédure d'admission en non-valeur conformément aux conditions définies dans le manuel des procédures fiscales.
- **Politique fiscale :** réformer la taxe sur la consommation en la remplaçant par un système conventionnel de droits d'accise, qui s'applique aussi bien aux importations qu'à la production locale dans la loi de finances rectificative (LFR) pour 2025 (RS révisé, proposé pour fin août 2025) ; réformer le Code général des impôts (CGI) afin de consolider toutes les mesures et incitations fiscales, exclure toutes les mesures non répertoriées et réserver au MEF la responsabilité d'introduire de nouvelles mesures fiscales (RS proposé pour fin décembre 2025) ; étudier la structure des salaires afin de déterminer la base d'imposition effective et imposer tous les revenus réalisés, y compris les salaires du secteur public et du secteur privé, conformément à la loi ; réformer la TVA dans le CGI en commençant à réduire les exonérations de TVA régressives sur la base des résultats de l'évaluation des dépenses fiscales et améliorer le mécanisme de remboursement de la TVA tout en élargissant les catégories des contribuables admissibles.
- **Mesures budgétaires à moyen terme :** pour réaliser les ambitieux plans d'investissement prévus dans le DPG et respecter la cible de 3,5 % du PIB pour le déficit primaire hors secteur extractif annuel, les autorités ont convenu de rationaliser les dépenses courantes en les réduisant de 16,4 % du PIB en 2023 à 13,5 % du PIB d'ici à 2029²⁸, tout en accroissant les recettes fiscales issues du secteur non extractif d'environ 0,5 % du PIB chaque année. Cela permettra de porter les dépenses

²⁸ Cette réduction sera soutenue par des mesures visant à améliorer l'efficience des dépenses publiques en mettant en œuvre des budgets-programmes.

en capital financées sur ressources intérieures de 6,4 % du PIB en 2023 à environ 11 % du PIB d'ici à 2029²⁹. La mobilisation des recettes fiscales hors secteur extractif sera soutenue par le plan d'action sur la politique fiscale de l'UPF ainsi que l'AT continue du FMI.

B. Politique de change, politique à l'égard du secteur financier et sauvegardes de la banque centrale

43. La BCM développe ses capacités à réviser régulièrement son budget d'intervention sur le marché des changes afin de lisser la volatilité du taux de change, tout en veillant à ce qu'une proportion croissante de devises soit fournie directement à la plateforme par l'intermédiaire des banques. La BCM, la SNIM et le MdF se réunissent régulièrement pour étudier et mettre en commun les prévisions relatives au rapatriement de capitaux de la SNIM. La BCM et la SNIM signeront un protocole afin d'officialiser la mise en commun de leurs informations. Il convient de disposer d'un calendrier de rapatriement plus prévisible et plus détaillé pour améliorer les prévisions relatives aux entrées de devises ainsi que la précision du budget d'intervention sur le marché des changes. Par ailleurs, la BCM continue d'encourager les opérateurs du marché à accéder directement à la plateforme de change plutôt que de lui vendre leurs devises.

44. Les autorités continuent de prendre les mesures nécessaires pour honorer les obligations de la Mauritanie en vertu de l'article VIII. À mesure que le marché des changes sur la plateforme de change se développera et que les opérations de change viendront à être exclusivement réalisées par le biais de la plateforme de change, les adjudications de devises par la BCM deviendront superflues, ce qui éliminera une source possible de pratique de taux de change multiples. Les services du FMI constatent qu'aucun écart de taux considéré comme non admissible n'a été observé depuis les dernières revues au niveau des taux de change dans les adjudications de devises de la BCM et les opérations en devises de l'État³⁰.

45. Les fonctions de contrôle de la banque centrale ainsi que son indépendance sont en train d'être renforcées. Pour renforcer sa fonction de contrôle, la BCM est en train de mettre en place un nouveau système informatique, la Bank Supervision Application (BSA), qui permettra aux banques de transmettre par voie électronique leurs déclarations prudentielles conformément aux exigences en matière de communication de données (RS proposé pour mars 2025). Ce système, qui est doté d'une protection de l'intégrité des formulaires, automatisera également une partie des contrôles de la qualité des données. Avec l'aide de l'AT du FMI, la BCM travaillera également avec

²⁹ Les autorités ont montré leur ferme engagement à mettre en œuvre les recommandations issues des AT relatives à l'EGIP et à l'EGIP-C, et elles prévoient de déployer des procédures et des outils pour la planification et le suivi des projets d'investissement ainsi que l'établissement de priorités dans ce domaine. Ces mesures visent à renforcer la préparation des projets, à améliorer l'efficacité des investissements publics et à veiller à une exécution efficace des dépenses en capital.

³⁰ Le dernier rapport des services du FMI a répertorié deux pratiques de taux de change multiples provoquées par des écarts de taux non admissibles au titre de la nouvelle politique relative aux pratiques de taux de change multiples (une pratique de taux de change multiples a été causée par le taux moyen pondéré des adjudications de devises de la BCM et la deuxième par les taux de change de référence utilisés pour les opérations de la BCM avec l'administration centrale et d'autres entités publiques).

les banques pour lever les éventuelles ambiguïtés liées aux normes comptables en donnant la priorité à la classification précise des expositions non productives et à la constitution de provisions suffisantes pour couvrir les pertes de crédit attendues. Par ailleurs, la BCM modifie les réglementations existantes afin d'exiger des vérificateurs qu'ils adoptent une approche « fondée sur les risques et sur le degré d'importance » et qu'ils évaluent les dispositifs de contrôle interne des institutions. Enfin, la banque centrale est en train de mener un audit international et elle obligera toutes les banques à publier leurs états financiers conformément aux normes IFRS.

46. Les autorités demandent la reformulation du repère structurel pour fin décembre 2024 relatif au contrôle des banques. Le RS révisé consisterait à contrôler le respect par l'ensemble des banques des exigences relatives au niveau minimum des fonds propres et des fonds propres de base ainsi qu'à prendre les mesures qui s'imposent à l'encontre des banques qui ne respectent pas le cadre juridique régissant les établissements de crédit (RS pour fin décembre 2024, reformulé). De plus, la BCM entend procéder à un durcissement progressif du contrôle sur les prêts octroyés à des parties liées en abaissant le plafond correspondant de 25 à 20 % d'ici à la fin de 2024.

47. La BCM a encore renforcé ses sauvegardes. En coopération avec les services du FMI, la BCM a préparé des amendements à la loi sur la banque centrale, qui ont été adoptés par le parlement le 12 novembre 2024. Bien que ces amendements corrigent certaines vulnérabilités relevées dans la dernière évaluation des sauvegardes, notamment celles concernant i) la définition du mandat de la BCM et ii) la suppression de la présence de représentants de l'État au Conseil général, au Comité d'audit et au Comité de politique monétaire, ils ne corrigent pas entièrement certains aspects liés à l'autonomie personnelle et financière mis en exergue par l'évaluation des sauvegardes. Les services du FMI continuent d'échanger avec les autorités sur ces points. Par ailleurs, avec la création d'une unité IFRS et l'engagement d'un expert extérieur, la BCM a réalisé une transition totale vers les IFRS à fin avril 2024, soit avec une année complète d'avance. De plus, i) différentes mesures destinées à moderniser et renforcer la fonction d'audit interne ainsi qu'à élargir le champ de surveillance du Comité d'audit ont été concrétisées à fin juin 2024, ii) des mesures de renforcement de la cybersécurité ont été menées à bien à fin juin 2024 et iii) la vérification par les pairs des opérations fiduciaires et des opérations de coffre est en cours. De plus, la BCM a sollicité une AT pour élaborer, avant la fin du mois de juin, des procédures réglementaires internes pour l'octroi et la garantie de crédits. Enfin, pour consolider la situation financière de la BCM, qui a été affaiblie par d'abondantes créances sur l'État à des taux inférieurs à ceux du marché, les autorités révisent actuellement la convention de 2018 relative aux créances sur l'État (voir ci-dessous).

48. Les services du FMI soutiennent la demande exprimée par les autorités concernant la reformulation du repère pour fin décembre 2024 relatif à la convention régissant les créances sur l'État de la banque centrale pour rapprocher leurs modalités de celles du marché³¹. La BCM

³¹ Au titre de la première revue du programme, l'État a établi les conditions minimales pour la convention révisée (25 ans maximum, avec un taux d'intérêt de 3,75 % sur l'encours de la dette résiduel, et amortissement à partir de 2025, avec un amortissement annuel d'au moins 0,2 milliard de MRU jusqu'à 2027 et des amortissements linéaires par la suite (RS pour décembre 2024).

et le MdF ont convenu de transformer la convention de 2018 sur les créances sur l'État de la BCM en un nouvel accord portant sur la même valeur actualisée nette, conformément aux normes IFRS, à partir de la date de signature de la convention. Il porte sur le i) transfert des parts de la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE), ii) le transfert du patrimoine immobilier, iii) le transfert des liquidités issues de l'émission de bons du Trésor à 10 ans et iv) un plan de remboursement du solde résiduel avec un taux d'intérêt de 5,5 % et un amortissement annuel linéaire de 361 millions de MRU (reformulation proposée du RS, pour décembre 2024). D'autre part, les services du FMI encouragent les autorités à se conformer aux recommandations en souffrance concernant l'élaboration de conventions pour les affectations de DTS rétrocedées, et à mener la revue par les pairs des opérations fiduciaires et des opérations de coffre.

C. Politiques visant à renforcer la gouvernance, la transparence et l'investissement privé

49. Les autorités agissent dans des domaines importants de la gouvernance conformément à leur plan d'action pour les réformes de la gouvernance :

- **Déclarations de patrimoine et d'intérêts** : les autorités préparent des amendements aux cadres juridiques et organisationnels pour les aligner sur les principes de haut niveau du G20 sur la révélation du patrimoine par les agents publics, sur les recommandations issues de l'évaluation diagnostique de la gouvernance et sur l'AT du FMI (RS pour fin février 2025).
- **Agence de lutte contre la corruption** : les autorités intensifient leurs efforts de lutte contre la corruption, au moyen notamment d'une nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption qui imposerait la création d'une agence de lutte contre la corruption. Pour favoriser la mise en service de l'agence de lutte contre la corruption en temps voulu, les autorités i) publieront un décret d'application de la loi relative à la lutte contre la corruption permettant la désignation des membres du conseil de direction et du directeur général de l'agence de lutte contre la corruption et ii) procéderont à ces désignations (RS proposé, fin septembre 2025).
- **Gouvernance des entreprises publiques** : les autorités prépareront une liste par priorités des décrets d'application nécessaires à la bonne mise en œuvre de la nouvelle loi sur les entreprises publiques et elles publieront le premier de ces décrets³² (RS proposé, fin septembre 2025).
- **État d'avancement des réformes de la gouvernance** : pour plus de transparence et de responsabilité, les autorités entendent publier des rapports semestriels sur l'état d'avancement du plan d'action, le premier rapport étant attendu pour fin décembre 2024 (RS, fin décembre 2024).

50. La BCM améliore son dispositif de LBC/FT. La BCM a fondé un comité de gestion des risques chargé de veiller à la pertinence des contrôles internes et du dispositif de contrôle en matière

³² Le contenu minimal du premier décret d'application sera examiné et convenu avec les autorités au cours de la mission pour la 4^e revue, une fois que la nouvelle loi sur les entreprises publiques sera adoptée.

de LBC/FT s'agissant des risques recensés dans la cartographie correspondante. Afin d'améliorer la gestion des risques de blanchiment des capitaux associés aux paiements électroniques et aux services bancaires mobiles, la BCM a publié deux nouvelles instructions en février 2024 qui précisent les plafonds applicables aux paiements électroniques et aux services bancaires en ligne. La BCM a également mené des inspections thématiques en matière de LBC/FT dans l'ensemble des 17 banques et elle applique des sanctions à des fins de conformité. La BCM a aussi apporté des améliorations à son Registre national des comptes afin de mieux contrôler les connexions entre les banques et d'identifier les clients, ce qui contribue également à l'identification des bénéficiaires effectifs.

51. Les réformes pour favoriser la croissance économique et créer de l'emploi doivent être appuyées par une amélioration du climat des affaires et de l'inclusion financière. Les autorités sont en train de formuler une nouvelle version du code des investissements qui réduit les régimes privilégiés et élimine les points francs (RS pour fin décembre 2024) et vise à améliorer l'attractivité de la Mauritanie auprès des investisseurs en simplifiant les procédures administratives. Avec l'appui de la Société financière internationale (SFI), les autorités élaborent également une déclaration de politique générale d'investissement dont le parachèvement est attendu pour fin 2024. Le but est de supprimer les obstacles liés à l'action des pouvoirs publics qui freinent l'amélioration du climat des affaires et d'accélérer la croissance économique dans des secteurs essentiels tels que la pêche, l'agriculture et le tourisme.

D. Accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité

52. La mise en œuvre efficace du programme Tekavoul Choc constitue une avancée de taille dans l'action climatique (MR V pour fin avril 2024 — réalisée). Le gouvernement a élargi sa couverture pour englober l'ensemble des ménages pauvres touchés par des sécheresses et donc par l'insécurité alimentaire, en s'appuyant sur les estimations de la Banque mondiale. Il a contribué à 50 % du financement du programme par le biais du Fonds national de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles (FNRCAN), réduisant ainsi la dépendance du programme Tekavoul Choc aux financements extérieurs. Le coût budgétaire total du programme s'élève à environ 0,6 % du PIB. Les autorités déploient actuellement des efforts pour améliorer le ciblage de l'ensemble des ménages les plus vulnérables et renforcer les capacités de la Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion (Taazour), avec l'appui de la Banque mondiale.

53. Les autorités ont avancé dans l'intégration de l'action climatique dans la gestion des investissements publics (GIP) et dans la gestion des finances publiques (GFP). Elles ont révisé le cadre réglementaire de la GIP afin d'intégrer des considérations climatiques à différents stades (planification, programmation, exécution et suivi) et ont mis à jour le manuel correspondant (MR III pour fin octobre 2024, réalisée). Par ailleurs, le gouvernement élabore avec l'AT du FMI une note d'orientation sur le marquage du budget alloué à l'action climatique, qui doit entrer en vigueur dans l'exercice budgétaire 2026 (MR I pour octobre 2025). Pour améliorer ses capacités, le gouvernement procèdera également au marquage a posteriori pour les budgets 2024 et 2025, avec l'AT du FMI.

54. Les mesures de réformes visant à améliorer la gestion des ressources en eau et les services d'assainissement sont en bonne voie. Une convention interministérielle de partenariat (CIP) a été adoptée en mai 2024, sous la supervision d'un comité technique³³, dans le but d'améliorer la coopération dans l'évaluation des répercussions environnementales, la gestion des données et le suivi des écosystèmes dépendant des ressources en eaux souterraines (MR XI pour fin octobre 2024, réalisée). Les autorités ont obtenu l'appui de l'Agence française de développement (AFD) pour dresser un inventaire pilote des écosystèmes dépendants des eaux souterraines dans la nappe de Boulenoir (MR XII pour fin avril 2026) et pour accompagner la réforme des tarifs de l'eau et de l'assainissement (MR XIII pour fin octobre 2025). Des discussions sont en cours avec l'AFD pour veiller à ce que cette assistance englobe la conception d'un nouveau cadre réglementaire ainsi que de mesures complémentaires, notamment des contrats basés sur les performances avec des fournisseurs de services et une politique de tarification isolée de toute interférence politique. Cela se matérialisera par : i) une méthodologie d'estimation des exigences sur le plan des recettes, ii) la fréquence des révisions de prix et iii) l'établissement d'une agence indépendante responsable de l'estimation, l'approbation, l'application et le suivi des tarifs.

55. Le gouvernement a lancé une série de réformes visant à réduire les émissions dans le secteur des combustibles. La loi de finances 2025 soumise au parlement prévoit une contribution climatique de 10 dollars par tonne d'émission de CO₂ sur les produits pétroliers, applicable à tous les utilisateurs, y compris les gros consommateurs, tout en excluant le gaz butane afin d'atténuer le risque de voir les ménages revenir à l'utilisation du bois et du charbon. L'entrée en vigueur de cette taxe est prévue pour 2025, assortie d'un relèvement progressif jusqu'à 50 dollars par tonne de CO₂ d'ici à 2030 (MR VII, pour avril 2025). Parallèlement, les autorités, en collaboration avec la Banque mondiale, mettent au point des mécanismes de compensation par le biais des services et programmes de TAAZOUR afin d'alléger les répercussions de la taxe sur les populations vulnérables. À la suite de l'AT du FMI, les autorités ont aussi défini les étapes menant à l'adoption d'un mécanisme de tarification automatique doté d'une composante de lissage pour établir les prix des carburants à la pompe (MR VI, ciblée pour fin avril 2025). Par ailleurs, la Banque mondiale accompagne les autorités dans la formulation d'un décret visant à mettre fin au torchage de routine, à aligner le pays avec l'initiative « Zéro torchage de routine » de la Banque mondiale et de l'ONU, et à respecter l'engagement de la CDN consistant à atteindre zéro émission d'ici à 2050 (MR X, ciblée pour avril 2025).

56. Des réformes destinées à accroître la production d'énergie renouvelable dans le secteur de l'électricité sont en cours. Le Comité national du FFRD prépare actuellement une demande d'assistance à l'attention de la Banque mondiale pour la rédaction d'un décret contraignant les sociétés d'exploitation minière à augmenter la part des énergies renouvelables dans leur production de 5 points de pourcentage par an jusqu'en 2030. Le non-respect des objectifs annuels devra être compensé par des investissements dans l'électrification rurale (MR IX, pour octobre 2025). Un groupe de travail analysera la situation des trois grandes compagnies d'électricité et coordonnera les échanges en vue des amendements au décret ainsi que les contributions de ces

³³ <https://www.hydraulique.gov.mr/ar/node/1725>

compagnies à l'accès à une énergie propre dans les zones rurales. Par ailleurs, des décrets facilitant l'accès des producteurs d'électricité au marché mauritanien de l'énergie et garantissant un accès non discriminatoire aux infrastructures de transmission de la SOMELEC sont en train d'être parachevés en vue d'une publication d'ici à la fin de 2024 (MR VIII, pour octobre 2025). Une analyse exhaustive menée avec l'aide de la Banque mondiale dégagera des mesures supplémentaires permettant de renforcer le rôle du secteur privé dans l'infrastructure électrique du pays.

MODALITES DU PROGRAMME

57. L'analyse de viabilité de la dette reste globalement inchangée par rapport à l'AVD de décembre 2023. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) de 2024³⁴ laisse apparaître que la Mauritanie présente un risque modéré de surendettement extérieur et global, et qu'elle dispose d'une certaine marge pour absorber les chocs. Les services du FMI estiment que la dette publique extérieure et globale de la Mauritanie est viable sur le moyen terme. En tenant compte des obligations au titre du service de la dette différées en 2020-21 au titre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD), ainsi que des prêts supplémentaires souscrits pendant la pandémie de COVID-19 (ex. : FCR) et des obligations au titre du service de la dette extérieure pour l'encours de la dette à fin 2022, le service de la dette devrait rester globalement stable à 3,3 % du PIB entre 2023 et 2024, avant de diminuer à 3,1 % en 2025.

58. Le programme appuyé par la FEC et le MEDC est entièrement financé pour les 12 prochains mois, et les perspectives sont positives pour le reste du programme. Les accords au titre de la FEC et du MEDC, auxquels vient s'ajouter l'appui budgétaire, principalement apporté par la Banque mondiale, l'Union européenne, le Fonds international de développement agricole et la France, devraient combler les besoins de financement extérieur résiduels (tableau 7). L'IDE et les entrées de capitaux diminueront à partir de 2024, en raison de l'arrêt des investissements consacrés au projet GTA ; mais cette baisse sera en grande partie compensée par l'augmentation des exportations de gaz découlant de ce projet. Le programme contribue toujours à alléger les pressions sur les réserves officielles (besoins effectifs de financement de la balance des paiements) compte tenu de la dégradation du solde global de la balance des paiements en 2024 par rapport aux projections établies dans la demande de programme appuyé par la FEC et le MEDC (due à la révision à la baisse des exportations de minerai de fer et d'or), et des risques importants liés à la volatilité des prix des exportations de produits de base de la Mauritanie. Les possibilités de financements supplémentaires

³⁴ La Mauritanie présente des arriérés sur le service de la dette envers le Brésil, qui ne sont pas comptabilisés en vertu de la politique du FMI relative aux arriérés envers les créanciers officiels car l'accord sous-jacent du Club de Paris est suffisamment représentatif et les autorités ont enregistré des avancées considérables en vue d'un accord d'annulation partielle de la dette avec les autorités brésiliennes. En outre, la Mauritanie présente des arriérés antérieurs à l'initiative PPTE envers le Fonds arabe pour le développement économique et social, que les autorités continuent de proposer de restructurer conformément à l'allègement promis à l'époque de l'initiative PPTE, de sorte que les services du FMI estiment qu'un plan crédible de règlement des arriérés est en place.

sous forme de dons³⁵ et de prêts concessionnels de l'UE et de la Banque mondiale³⁶ continueront d'attester du rôle de catalyseur joué par le programme appuyé par le FMI.

59. La capacité de la Mauritanie à rembourser le FMI demeure satisfaisante, mais reste sujette à des risques élevés (tableau 8). L'encours total des crédits du FMI (fondé sur les tirages actuels et futurs) culmine à 4,5 % du PIB en 2025 (12,5 % des exportations de biens et de services, soit environ 25,1 % des réserves de change brutes). Il englobe plusieurs instruments de prêt qui se chevauchent au cours des dernières années (FEC, FCR, FEC/MEDC, FRD). Le total des obligations envers le FMI atteindra un pic de 0,62 % du PIB en 2026, soit 1,70 % des exportations de biens et de services ou 3,55 % des réserves de change brutes. Le programme est exposé à des risques importants compte tenu des menaces pour la sécurité, de la volatilité du marché mondial des produits de base et du changement climatique. L'engagement continu des autorités en faveur des réformes et le soutien des bailleurs de fonds seront essentiels pour atténuer ces risques.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

60. L'économie mauritanienne est stable et enregistre de bons résultats grâce à des politiques monétaires et budgétaires prudentes. L'officialisation des réformes ainsi qu'une amélioration de la coordination et du suivi au niveau technique permettraient de maintenir cette stabilité. La croissance du PIB réel en 2024 devrait s'établir à 4,6 % (contre 6,5 % en 2023) en raison de résultats poussifs du secteur extractif. L'inflation est modérée (2,7 %, septembre 2024) et le déficit du compte des transactions courantes devrait se résorber à 7,7 % du PIB (8,8 % en 2023). Le niveau de réserves internationales reste suffisant, à 2,0 milliards de dollars (6,4 mois d'importations prospectives hors industries extractives). Le déficit primaire hors secteur extractif de 2024 (dons compris) devrait continuer de se résorber à 3,7 % du PIB, par rapport à 5,2 % du PIB en 2023. Les services du FMI se félicitent de ces résultats et invitent les autorités à préserver cette stabilité macroéconomique, qui constitue le socle d'un développement à long terme. Ils recommandent de renforcer la coordination et le suivi techniques des politiques macroéconomiques ainsi que d'institutionnaliser la coordination et les réformes afin de faciliter la mise en œuvre du programme et la pérennité de mesures judicieuses, au-delà des programmes appuyés par le FMI.

61. En s'appuyant sur cette stabilité macroéconomique, les autorités pourraient accélérer la croissance inclusive par une mise en œuvre rigoureuse de réformes de la gouvernance et de réformes visant à créer des conditions de concurrence équitables. Les services du FMI encouragent les autorités à appliquer vigoureusement des réformes de la gouvernance et à créer des conditions équitables pour l'ensemble des investisseurs, qu'ils viennent du secteur public ou privé, de manière à réduire durablement la pauvreté et à améliorer les niveaux de vie grâce à un

³⁵ Par rapport à la deuxième revue, la révision à la hausse des dons tient à des contributions supplémentaires obtenues auprès de donateurs, principalement le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement.

³⁶ La Mauritanie est un pays « Gap » depuis juillet 2021 et elle n'est donc plus admissible à des dons de la Banque mondiale.

accroissement des investissements du secteur privé et une accélération de la croissance. S'agissant des réformes de la gouvernance, ils recommandent aux autorités de continuer à les mettre en œuvre en temps voulu, tout en entretenant la dynamique de réforme au moyen de mesures de suivi sur le moyen terme. Les services du FMI se félicitent également des avancées réalisées dans la rédaction de la nouvelle loi sur les entreprises publiques, la loi sur la déclaration de patrimoine et d'intérêts et les décrets d'application prévus pour la loi sur les entreprises publiques et la mise en service de la nouvelle agence anticorruption. Un axe important de la création de conditions équitables pour tous les investisseurs concerne la mise en œuvre de la loi révisée relative à la zone franche de Nouadhibou ainsi que la révision du code d'investissement qui supprime les points francs et réduit le nombre de régimes privilégiés.

62. La discipline budgétaire étayée par l'ancrage budgétaire continue de contribuer au maintien de la stabilité macroéconomique. La viabilité des finances publiques ainsi qu'une meilleure mobilisation des recettes permettraient de financer des investissements prioritaires, et l'ancrage budgétaire devrait être institutionnalisé de manière qu'il demeure effectif au-delà des programmes appuyés par le FMI. Les services du FMI recommandent vivement aux autorités de déployer des efforts plus ambitieux sur le plan de la mobilisation des recettes intérieures afin de réduire l'écart fiscal à moyen terme. Pour ce faire, elles peuvent combiner des mesures portant sur la politique fiscale et l'administration des recettes, y compris en créant des conditions équitables pour les acteurs du secteur privé. Cela peut être réalisé en réduisant la multitude de régimes privilégiés, en instaurant des conditions d'admissibilité pour les traitements fiscaux préférentiels existants et en mettant en œuvre les recommandations issues des récents diagnostics du FMI sur la politique fiscale, l'administration fiscale et l'administration des douanes. Des objectifs plus ambitieux sur le plan de la mobilisation des recettes intérieures permettraient de poursuivre la hausse des investissements afin de répondre aux besoins considérables en matière de développement sans contracter davantage de dette. Les services du FMI recommandent également d'institutionnaliser l'ancrage budgétaire pour pérenniser cette réalisation à l'issue du programme appuyé par le Fonds.

63. La récente réorientation de la politique monétaire semble appropriée, car l'inflation semble se stabiliser aux alentours de 3 %. Les services du FMI encouragent la banque centrale à continuer de neutraliser les réserves excédentaires et se félicitent de la création de nouveaux instruments de politique monétaire pour les banques islamiques, car les réserves excédentaires présentent le risque de surchauffer la demande de devises et/ou de faire ressurgir des tensions inflationnistes. Les services du FMI se satisfont de la récente réduction du nombre de teneurs de marché et recommandent à la BCM de rapidement adapter le système informatique de la plateforme de change afin de permettre des cotations fermes, ce qui permettra de continuer de développer le marché des changes et de créer des conditions favorables à un taux de change plus flexible. Ils encouragent également la BCM à continuer de réduire son rôle de fournisseur de devises sur le marché en accroissant le volume des recettes d'exportations directement aiguillées vers la plateforme de change. Les services du FMI se félicitent du développement continu des marchés des changes. Ils constatent avec satisfaction qu'aucune nouvelle pratique de taux de change multiples

n'a été recensée, qu'aucune restriction d'importations liée à la balance des paiements n'a été imposée ou intensifiée depuis la dernière revue, et que les autorités continuent de mettre en œuvre des mesures destinées à réduire la probabilité de voir ces pratiques se reproduire.

64. Les services du FMI se félicitent des récentes mesures visant à consolider les sauvegardes de la BCM, et invitent les autorités à déployer dans les meilleurs délais les recommandations en suspens formulées dans l'évaluation des sauvegardes de 2023. Il convient de saluer la transition complète vers les normes IFRS fin avril 2024, soit une année complète avant l'échéance fixée, ainsi que les progrès accomplis dans l'application d'un ensemble de mesures destinées à moderniser et améliorer la fonction d'audit interne de la BCM, et à renforcer la cybersécurité. Le déploiement des recommandations en suspens et l'achèvement de la révision des modalités amendées de la convention de 2018 (RS pour décembre 2024) contribuerait à accélérer le renforcement de la situation financière de la BCM.

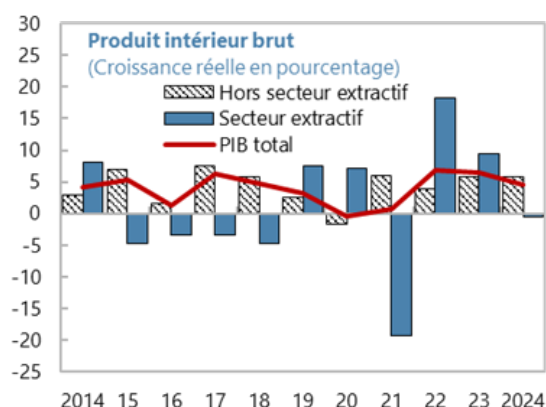
65. Les services du FMI se satisfont de la robustesse du système de coordination et de suivi, et elles encouragent les autorités à maintenir les efforts qu'elles entreprennent pour maintenir les réformes appuyées par la FRD en bonne voie. La FRD aidera la Mauritanie à réduire les risques macroéconomiques majeurs associés aux défis structurels à long terme que lui impose le changement climatique et à augmenter la marge de manœuvre et les réserves financières disponibles pour atténuer les risques liés à ces défis. Les services du FMI saluent la détermination continue des autorités à mettre en œuvre des mesures de réforme en temps voulu ainsi que leur engagement de haut niveau en faveur des réformes appuyées par la FRD. Ces efforts devraient aboutir à une mise en application efficace grâce à une forte coordination interministérielle, à un développement des capacités (avec le soutien des partenaires pour le développement) et à un suivi étroit.

66. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue des accords au titre de la FEC et du MEDC et l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD. Ils souscrivent par ailleurs à la demande formulée par les autorités concernant la modification de la période du CRQ relatif à la valeur actualisée de la dette nouvellement contractée, afin de l'aligner avec la présentation du tableau des emprunts extérieurs, ainsi qu'à la modification de quatre RS afin de les harmoniser avec les recommandations de l'AT du FMI. La lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière énoncent les mesures qui s'imposent en vue de réaliser les objectifs du programme. Les risques entourant la mise en œuvre du programme sont importants, mais ils sont atténués par l'engagement des autorités en faveur du programme.

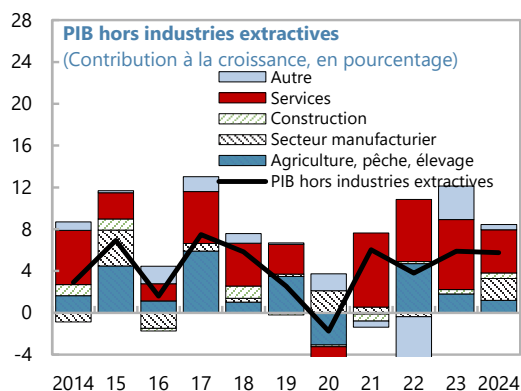
67. Les services du FMI proposent que les prochaines consultations au titre de l'article IV aient lieu suivant un cycle de 24 mois, conformément aux décisions du conseil d'administration sur les cycles de consultations.

Graphique 1. Mauritanie : évolution du secteur réel, 2014-24

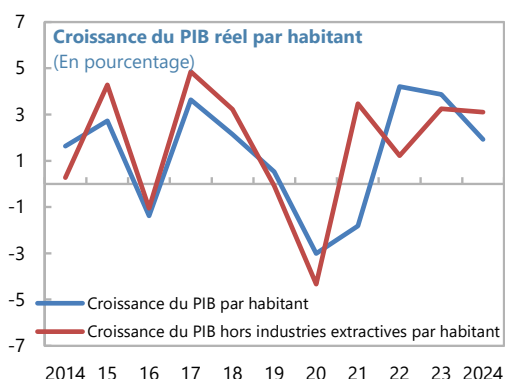
La croissance du PIB réel a ralenti en 2024...



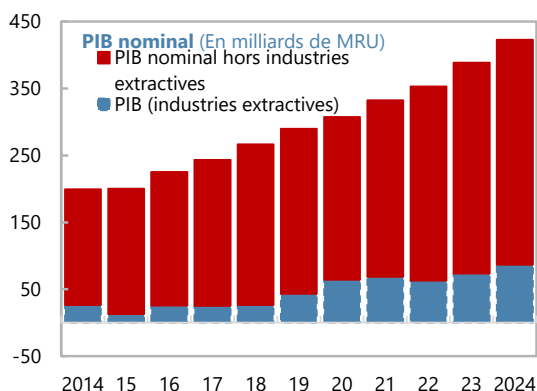
... Le PIB hors industries extractives est resté essentiellement robuste...



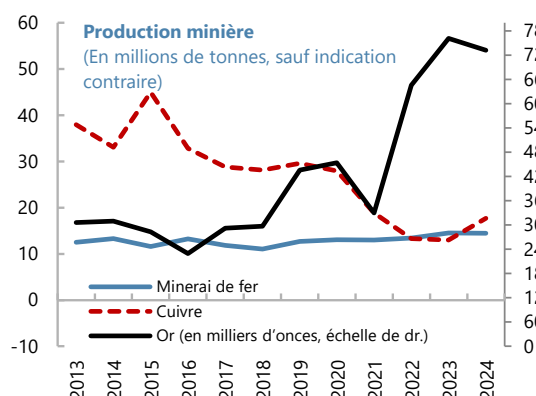
... avec une légère décélération de l'activité hors industries extractives par habitant.



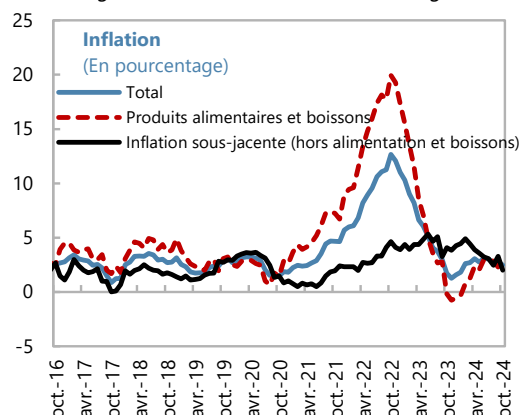
Le secteur non extractif est resté prédominant.



... tandis que le secteur extractif a enregistré une légère baisse en termes réels due à une baisse de l'activité aurifère.



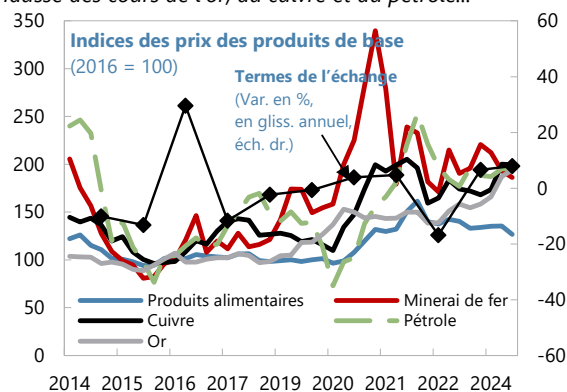
L'inflation a légèrement augmenté sous l'effet des hausses de prix des produits alimentaires et des boissons, mais elle est restée globalement maîtrisée tout au long de l'année.



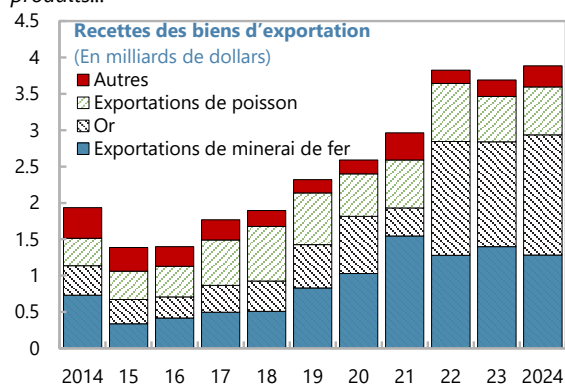
Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Mauritanie : évolution du secteur extérieur, 2014-24

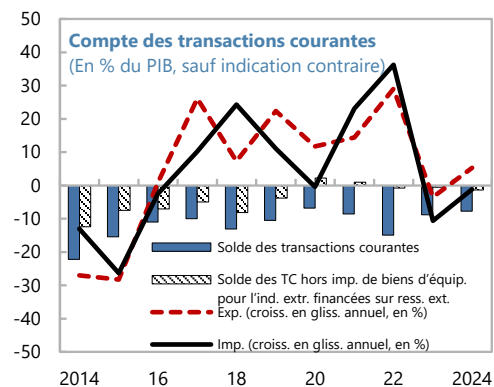
Les termes de l'échange se sont améliorés en 2024 avec une stabilisation des prix des produits alimentaires, et une hausse des cours de l'or, du cuivre et du pétrole...



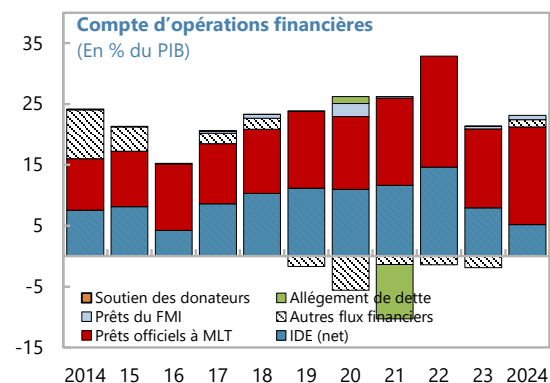
... des exportations de fer et de poissons comparables à 2023 et une hausse des exportations d'or et d'autres produits...



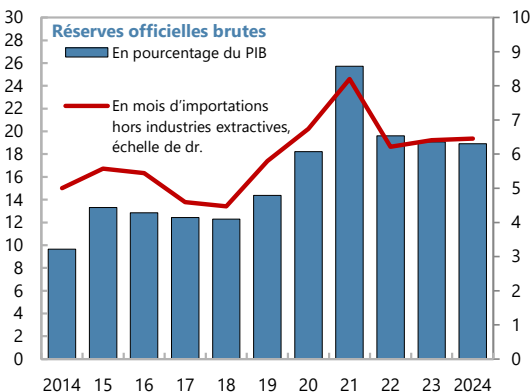
...entraînant une légère contraction du déficit courant.



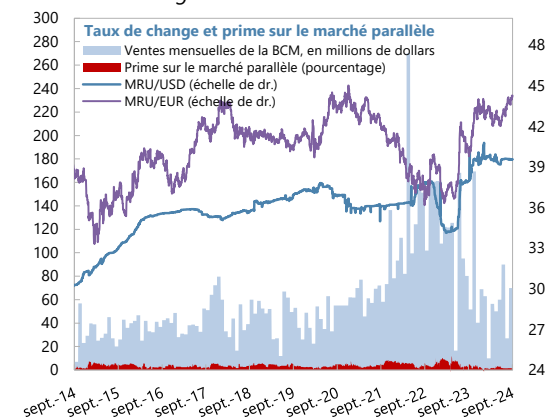
Le ralentissement des importants flux financiers qui avaient étayé la reprise pendant la pandémie s'est poursuivi en 2024...



...et les réserves officielles se sont globalement stabilisées en 2024...



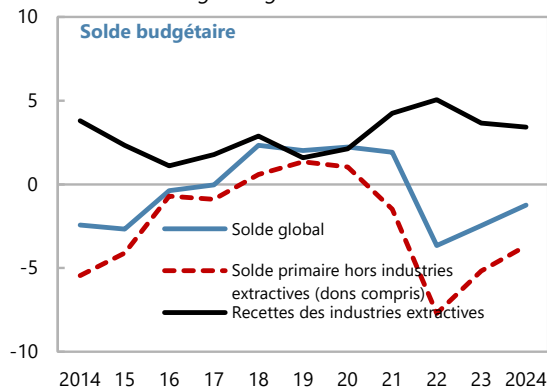
...car la BCM réduit notablement ses interventions sur le marché des changes.



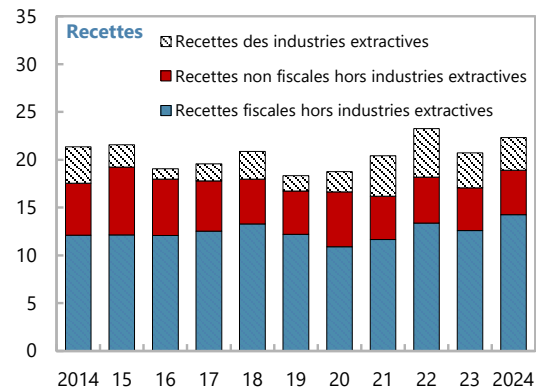
Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 3. Mauritanie : Évolution du secteur budgétaire, 2014–24 (en pourcentage du PIB hors industries extractives, sauf indication contraire)

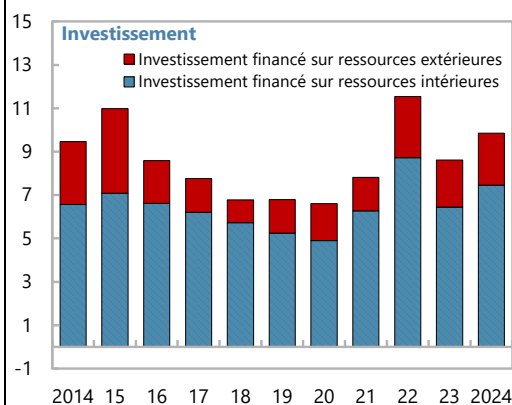
Le solde budgétaire s'est amélioré en 2024 grâce à la mise en œuvre de l'ancrage budgétaire.



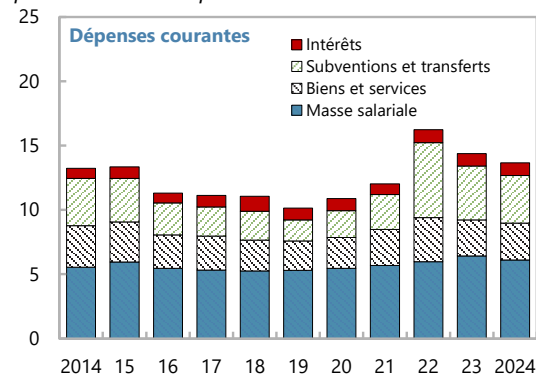
Alors que les recettes fiscales et non fiscales hors secteur extractif ont progressé...



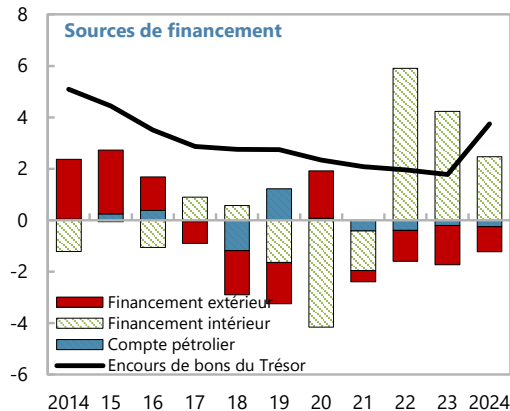
... l'exécution des investissements publics a augmenté entre 2023 et 2024.



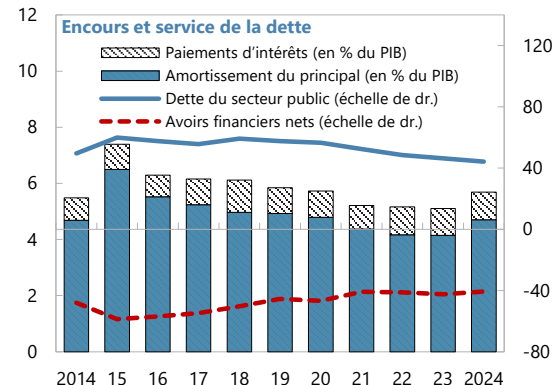
Les subventions ont diminué en raison de l'évolution des prix mondiaux des produits de base



Le déficit budgétaire a été principalement financé par un tirage sur le compte du Trésor à la BCM...



... tandis que la dette du secteur public devrait diminuer.

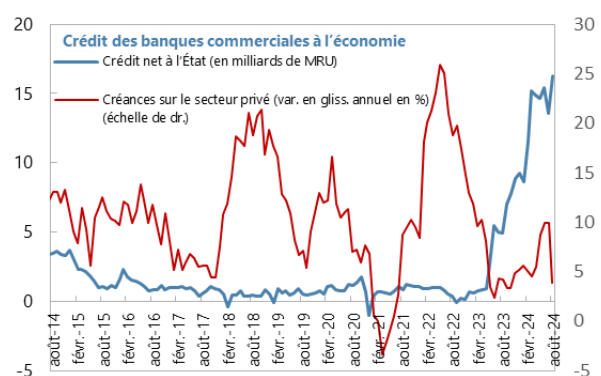
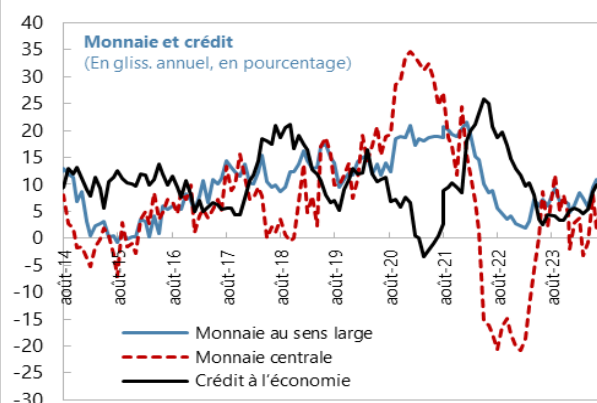


Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 4. Mauritanie : évolution du secteur monétaire, 2014-24

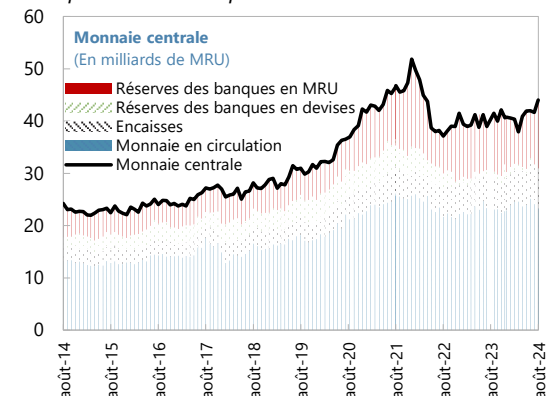
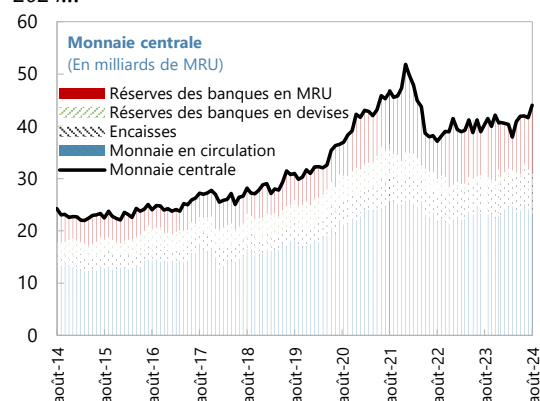
La croissance du crédit privé a décéléré depuis fin 2022...

...notamment en raison de la hausse des crédits bancaires accordés à l'État...



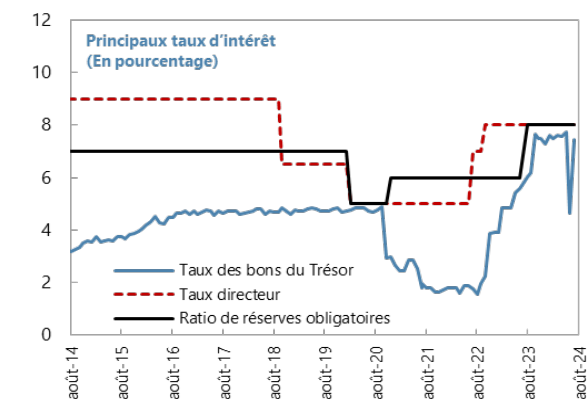
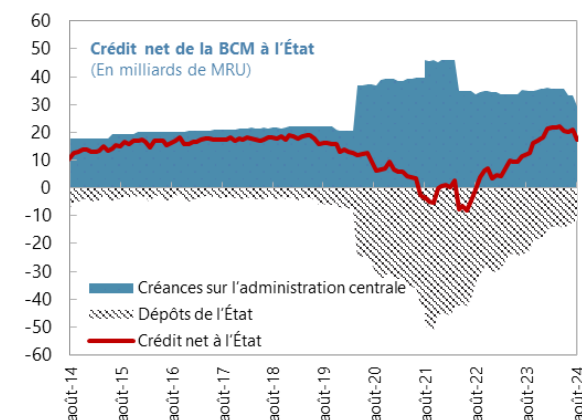
La BCM a continué de réduire l'excédent de réserves en 2024...

...ce qui a modéré l'expansion de la monnaie centrale...



...et les dépôts de l'État auprès de la banque centrale ont diminué...

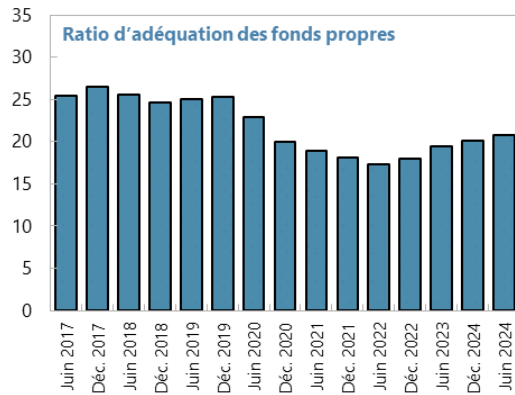
... tandis que le taux des bons du Trésor reflète une hausse des émissions pour les banques à des taux déterminés par le marché.



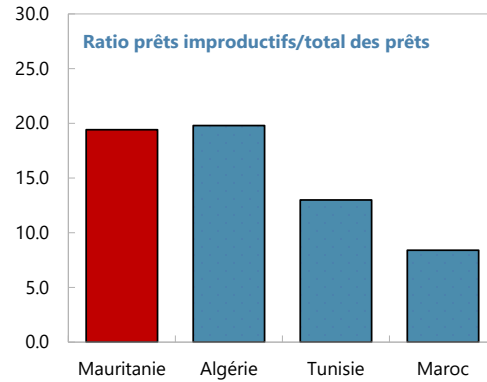
Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 5. Mauritanie : indicateurs du secteur financier, 2017–24

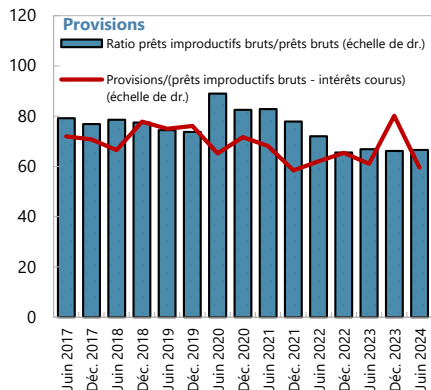
L'adéquation des fonds propres à l'échelle du système reste globalement confortable, mais elle masque des situations contrastées d'une banque à l'autre.



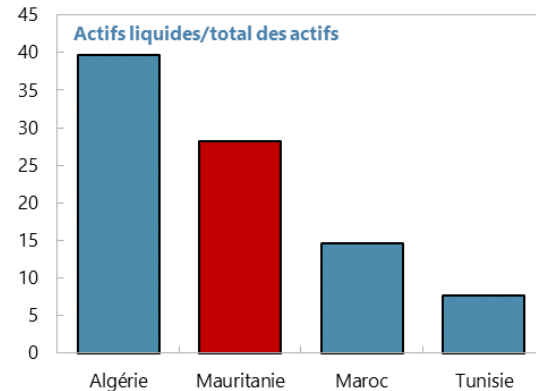
La qualité des actifs est plus faible que dans certains pays comparables...



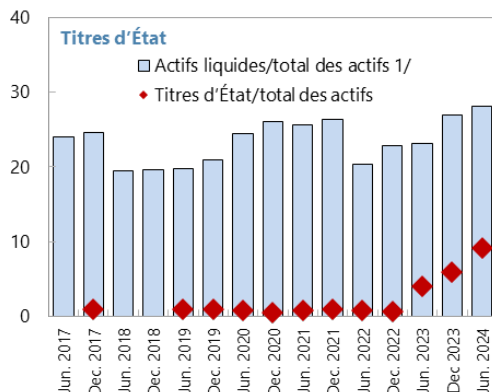
...mais elle progresse depuis le pic de la pandémie...



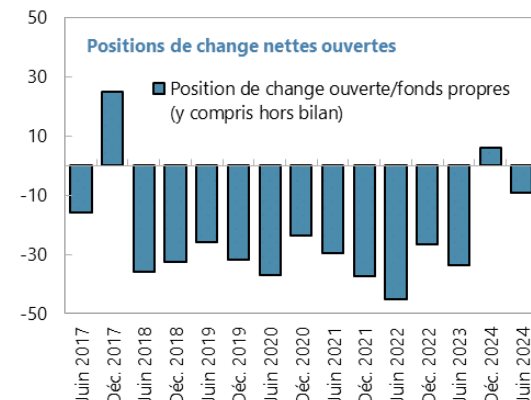
Le niveau d'actifs liquides demeure confortable...



...et les avoirs des banques en titres d'État ont augmenté...



... alors que les positions de change nettes ouvertes courtes des banques se sont à nouveau légèrement creusées en juin 2024, tout en restant largement conformes aux normes prudentielles.



Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 1. Mauritanie : cadre macroéconomique, 2020–29

Taux de pauvreté : 33,6 % (2021)
Population : 4,8 millions (2022)

Quote-part : 128,8 millions de DTS
Principales exportations : minéral de fer, poisson, or

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
				2 ^e revue	Est.	2 ^e revue	Proj.	Projections		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Comptes nationaux et prix										
PIB réel	-0,4	0,7	6,8	3,4	6,5	4,3	4,6	4,2	3,7	5,8
PIB réel des industries extractives	7,1	-19,2	18,3	10,9	9,4	2,6	-0,5	3,4	1,5	12,7
PIB réel hors industries extractives	-1,7	6,0	3,8	1,7	5,9	4,7	5,7	4,5	4,3	4,2
PIB réel par habitant	-2,6	-1,5	4,6	1,2	4,3	2,0	2,3	2,0	1,5	3,6
Production de minéral de fer (en millions de tonnes)	13,1	13,0	13,4	14,5	14,5	14,9	14,5	15,4	15,3	18,1
Déflateur du PIB	6,5	7,5	-0,6	2,7	3,4	4,4	4,0	-0,2	2,6	2,4
PIB nominal	6,1	8,3	6,1	6,2	10,1	8,8	8,8	4,0	6,4	8,4
Prix à la consommation (moyenne de la période)	2,4	3,6	9,6	4,9	4,9	2,7	2,3	3,5	4,0	4,0
Prix à la consommation (fin de période)	1,8	5,7	11,0	1,6	1,6	4,0	3,0	4,0	4,0	4,0
(En pourcentage du PIB)										
Épargne et investissement										
Investissement brut	45,5	45,1	42,0	36,9	36,3	37,3	36,9	37,0	36,0	36,1
Épargne nationale brute	38,7	36,6	27,1	27,0	27,5	29,4	29,2	28,6	28,6	29,9
Solde épargne-investissement	-6,8	-8,6	-14,9	-10,0	-8,8	-7,9	-7,7	-8,4	-7,4	-6,2
(En pourcentage du PIB)										
Opérations de l'administration centrale										
Recettes et dons	20,8	22,7	25,0	22,9	22,5	23,6	24,1	25,1	25,8	26,0
Hors industries extractives	16,6	16,2	18,2	17,3	17,0	18,6	18,9	20,0	20,7	21,3
Impôts et taxes	10,9	11,7	13,4	12,8	12,6	14,0	14,3	15,6	16,2	16,7
Industries extractives	2,1	4,2	5,1	3,7	3,7	3,1	3,4	3,1	3,4	3,2
Dons	2,0	2,3	1,8	1,8	1,8	1,9	1,8	2,0	1,7	1,2
Dépenses et prêts nets	18,5	20,8	28,7	25,4	25,0	25,2	25,4	26,6	26,8	26,9
dont : Dépenses courantes	12,0	13,0	17,2	16,6	16,4	15,7	15,5	14,9	14,5	13,7
Dépenses d'investissement en capital	6,6	7,8	11,5	8,8	8,7	9,5	9,8	11,6	12,4	13,2
Solde primaire (hors dons)	1,2	0,5	-4,5	-3,4	-3,3	-2,5	-2,1	-2,4	-1,8	-1,3
Solde primaire hors industries extractives (dons compris)	1,0	-1,5	-7,7	-5,3	-5,2	-3,8	-3,7	-3,5	-3,5	-3,5
Solde global	2,2	1,9	-3,7	-2,5	-2,5	-1,6	-1,2	-1,4	-1,0	-1,1
Dette du secteur public 1/ 2/	56,5	52,4	48,5	47,9	46,4	44,5	44,3	44,9	44,3	43,0
Avoirs financiers nets 3/	-46,8	-40,9	-41,2	-43,8	-42,4	-42,2	-40,7	-41,2	-41,1	-40,5
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Monnaie										
Monnaie au sens large 4/	21,0	20,4	2,8	4,7	4,7	5,3	6,8	7,1	7,0	7,4
Crédit au secteur privé	6,8	8,4	13,0	5,2	5,2	7,3	12,9	9,5	10,0	10,3
Secteur extérieur										
Exportations de biens, f.à.b.	11,7	14,4	29,0	-6,4	-3,5	8,6	5,2	-4,9	4,8	6,5
Importations de biens, f.à.b.	-0,4	23,1	36,2	-10,6	-10,6	0,1	-1,1	-2,6	1,8	2,1
Termes de l'échange	3,9	4,8	-16,8	0,7	6,6	9,4	7,9	2,2	2,7	2,0
Taux de change effectif réel	0,9	-0,1	9,3	...	...	...	...	...	...	...
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-6,8	-8,6	-14,9	-10,0	-8,8	-7,9	-7,7	-8,4	-7,4	-6,2
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	2,2	1,0	-0,8	-1,6	-0,5	-1,8	-1,4	-3,0	-2,3	-1,8
Réserves offic. brutes (milliards de dollars, fin de période) 5/	1 542	2 347	1 877	2 032	2 032	1 976	2 039	2 015	2 030	2 095
En mois d'importations prospectives hors industries extractives	6,7	8,2	6,2	6,3	6,4	6,4	6,5	6,2	6,0	5,7
Dette publique extérieure (en millions de dollars) 2/	4 113	4 204	3 970	4 033	3 959	4 025	3 921	4 054	4 235	4 449
En pourcentage du PIB	49,1	45,8	42,3	41,4	40,0	38,0	36,3	36,6	36,7	36,3
Pour mémoire :										
PIB nominal (en milliards de MRU)	307,2	332,6	353,0	382,6	388,7	416,3	422,9	439,7	467,9	507,1
PIB nominal hors industries extractives (en milliards de MRU)	242,9	264,1	290,3	303,8	315,2	319,8	336,5	356,3	381,1	409,5
PIB nominal (en millions de dollars)	8 464	9 126	9 564	10 481	10 649	10 589	10 782	11 152	11 661	12 388
PIB nominal (en dollars, variation annuelle en pourcentage)	7,2	7,8	4,8	7,4	11,3	1,0	1,2	3,4	4,6	6,2
Taux de change (MRU/dollars)	36,3	36,4	36,6	...	39,3	...	...	...	...	...
Prix du pétrole (dollars/baril)	41,8	69,2	96,4	80,6	80,6	77,7	81,3	72,8	70,2	68,6
Prix du minéral de fer (dollars/tonne)	108,1	158,2	120,7	120,3	120,3	128,4	110,9	95,5	92,0	90,6
Prix de l'or (dollars/once)	1 770	1 800	1 802	1 943	1 943	2 061	2 342	2 608	2 777	2 777

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris dette publique envers la banque centrale constatée en 2018.

2/ À partir de 2021, y compris la dette renégociée, précédemment passive, envers le Koweït.

3/ Définis comme le stock de fin d'année du fonds des revenus des hydrocarbures et du compte du Trésor, moins la dette brute.

4/ La monnaie au sens large a été ajustée à la baisse à partir de 2023 pour corriger la classification erronée des opérations d'absorption de liquidités menées par la BCM.

5/ Hors recettes tirées du fonds des revenus des hydrocarbures ; inclut l'allocation de DTS de 2021.

Tableau 2a. Mauritanie : balance des paiements, 2020–29
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020	2021 #	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
			2 ^e revue	Proj.	2 ^e revue	Proj.	Projections				
Solde des transactions courantes	-576	-782	-1 045	-935	-838	-833	-942	-858	-771	-824	-888
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	187	87	-164	-54	-194	-146	-339	-266	-220	-136	-208
Balance commerciale	-288	-580	-735	-625	-428	-382	-461	-358	-196	-180	-274
Exportations (f.à.b.)	2 591	2 964	3 581	3 691	3 890	3 884	3 693	3 871	4 124	4 556	4 595
dont : Minerais de fer	1 029	1 544	1 290	1 400	1 407	1 282	1 175	1 126	1 310	1 389	1 392
Hydrocarbures	0	0	0	0	0	0	219	473	446	445	454
Cuivre	153	192	95	95	113	141	99	33	0	0	0
Or	787	388	1 440	1 440	1 518	1 653	1 454	1 461	1 577	1 945	1 897
Poisson	584	659	623	623	701	658	587	605	614	594	665
Importations (f.à.b.)	-2 879	-3 544	-4 316	-4 316	-4 318	-4 266	-4 154	-4 229	-4 320	-4 736	-4 869
dont : Denrées alimentaires	-687	-792	-1 039	-1 039	-1 078	-1 034	-1 011	-1 032	-1 063	-1 142	-1 214
Pétrole	-417	-708	-1 041	-1 041	-1 079	-1 048	-1 027	-1 090	-1 136	-1 167	-1 206
Biens d'équipement	-1 011	-1 052	-1 122	-1 122	-886	-928	-857	-857	-826	-973	-976
Services et revenus (nets)	-630	-618	-609	-609	-679	-714	-778	-807	-898	-973	-958
Services (nets)	-524	-472	-618	-618	-688	-720	-768	-790	-875	-944	-925
Crédit	272	321	338	338	349	349	360	372	385	415	433
Débit	-796	-793	-956	-956	-1 036	-1 069	-1 129	-1 162	-1 260	-1 359	-1 359
Revenus (nets)	-106	-146	9	9	8	6	-9	-17	-22	-30	-33
Crédit	84	60	170	170	131	132	123	114	114	117	120
Débit	-190	-206	-161	-161	-123	-126	-133	-131	-136	-146	-153
Transferts courants (nets)	342	416	298	298	269	263	297	307	322	329	345
Transferts privés sans contrepartie (nets)	153	143	167	167	174	174	181	187	201	216	232
Dons officiels	189	272	132	132	95	89	116	120	121	113	112
Compte de capital et d'opérations financières	620	1 978	988	878	818	822	908	946	993	1 042	976
Compte de capital	73	987	192	192	88	88	91	94	97	100	103
Compte d'opérations financières	548	991	796	686	730	734	817	852	896	942	873
Investissement direct étranger (net)	928	1 062	848	848	545	561	683	663	606	618	640
Emprunts officiels à long et moyen terme	94	52	35	35	-9	44	58	121	257	297	305
Décaissements	287	314	277	277	268	343	274	360	495	532	551
dont : Projet d'exploitation gazière GTA	84	94	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Amortissement (avant ISDD)	193	262	242	242	277	299	216	239	238	235	246
Emprunts de la SNIM à long et moyen terme	-60	-204	-9	-9	87	87	96	105	110	111	20
Autres flux financiers	-415	81	-79	-189	107	42	-20	-38	-76	-84	-92
Erreurs et omissions	91	350	284	253	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	135	1 545	227	196	-20	-11	-33	88	222	218	89
Financement	-317	-1 569	-242	-242	3	-6	16	-96	-222	-218	-89
Avoirs extérieurs nets	-411	-755	-242	-242	3	-6	16	-96	-222	-218	-89
Banque centrale (net)	-373	-658	-189	-189	97	62	100	-7	-123	-122	-35
Variation des avoirs de réserve (- = augmentation, sans FRD)	-422	-805	-155	-155	115	52	164	45	-65	-67	11
Passifs	49	147	-34	-34	-17	11	-64	-52	-59	-55	-46
Autres, dont dépôts de l'Arabie Saoudite	-24	-24	20	20	-17	11	-64	-52	-55	-46	-27
Banques commerciales (net)	-35	-47	-17	-17	-41	-41	-55	-59	-61	-46	0
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	-3	-49	-36	-36	-53	-27	-29	-31	-38	-50	-54
Financements exceptionnels (dont ISDD et annulation de dette)	94	-814	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons officiels exceptionnels	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Écart de financement	182	24	15	46	17	17	17	9	0	0	0
Utilisation des crédits du FMI : FEC/MEDC, FCR	182	24	43	43	17	17	0	17	9	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation des crédits du FMI : FRD	0	0	0	0	60	59	140	60	0	0	0
Variation des réserves (- = augmentation, avec FRD)	-422	-805	-155	-155	55	-8	24	-15	-65	-67	11
Réserves officielles brutes, dont financement du FMI (millions de dollars)	1 542	2 347	2 032	2 032	1 976	2 039	2 015	2 030	2 095	2 161	2 150
(en mois d'importations hors industries extractives)	6,7	8,2	6,3	6,4	6,4	6,5	6,2	6,0	5,7	5,7	5,9
Réserves officielles brutes, hors FRD (millions de dollars)	...	...	...	...	1 917	1 980	1 816	1 771	...	...	...
(en mois d'importations hors industries extractives et financement au titre de la	...	...	...	...	6,3	5,6	5,2	...	...	...	...
Postes pour mémoire :											
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-6,8	-8,6	-10,0	-8,8	-7,9	-7,7	-8,4	-7,4	-6,2	-6,2	-6,4
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	2,2	1,0	-1,6	-0,5	-1,8	-1,4	-3,0	-2,3	-1,8	-1,0	-1,5
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-3,4	-6,4	-7,0	-5,9	-4,0	-3,5	-4,1	-3,1	-1,6	-1,3	-2,0
Total des besoins de financement extérieur (en pourcentage du PIB)	9,8	13,7	12,4	11,1	10,6	10,6	10,4	9,4	8,1	7,9	8,2
Dette publique extérieure (en millions de dollars)	4 113	4 204	4 033	3 959	4 025	3 921	4 054	4 235	4 449	4 674	4 915
(en pourcentage du PIB)	49,1	45,8	41,4	40,0	38,0	36,3	36,6	36,7	36,3	35,3	35,8
Service de la dette publique extérieure (après ISDD - en millions de dollars)	151	147	323	323	368	364	356	367	373	372	379
(en pourcentage des revenus)	9,5	7,9	14,6	14,7	16,0	15,1	13,8	13,1	12,2	11,2	10,7
Contribution de la SNIM à la balance des paiements (en millions de dollars)	275	619	983	980	1 086	922	749	685	793	858	767
Solde du fonds des revenus des hydrocarbures (en millions de dollars)	86	135	191	191	244	218	247	279	316	366	420

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2b. Mauritanie : balance des paiements, 2020–29
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2020	2021	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
			2 ^e revue	Proj.	2 ^e revue	Proj.		Projections			
Solde des transactions courantes	-6,8	-8,6	-10,0	-8,8	-7,9	-7,7	-8,4	-7,4	-6,2	-6,2	-6,4
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures 1/	2,2	1,0	-1,6	-0,5	-1,8	-1,4	-3,0	-2,3	-1,8	-1,0	-1,5
Balance commerciale	-3,4	-6,4	-7,0	-5,9	-4,0	-3,5	-4,1	-3,1	-1,6	-1,3	-2,0
Exportations (f.à.b.)	30,6	32,5	34,2	34,7	36,7	36,0	33,1	33,2	33,3	34,1	33,1
dont : Minerai de fer	12,2	16,9	12,3	13,2	13,3	11,9	10,5	9,7	10,6	10,4	10,0
Hydrocarbures	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	4,1	3,6	3,3	3,3
Cuivre	1,8	2,1	0,9	0,9	1,1	1,3	0,9	0,3	0,0	0,0	0,0
Or	9,3	4,3	13,7	13,5	14,3	15,3	13,0	12,5	12,7	14,5	13,7
Poisson	6,9	7,2	5,9	5,8	6,6	6,1	5,3	5,2	5,0	4,4	4,8
Importations (f.à.b.)	-34,0	-38,8	-41,2	-40,5	-40,8	-39,6	-37,3	-36,3	-34,9	-35,4	-35,4
dont : Nourriture	-8,1	-8,7	-9,9	-9,8	-10,2	-9,6	-9,1	-8,9	-8,6	-8,5	-8,7
Pétrole	-4,9	-7,8	-9,9	-9,8	-10,2	-9,7	-9,2	-9,3	-9,2	-8,7	-8,7
Biens d'équipement	-11,9	-11,5	-10,7	-10,5	-8,4	-8,6	-7,7	-7,3	-6,7	-7,3	-7,0
Services et revenus (nets)	-7,4	-6,8	-5,8	-5,7	-6,4	-6,6	-7,0	-6,9	-7,2	-7,3	-6,9
Services (nets)	-6,2	-5,2	-5,9	-5,8	-6,5	-6,7	-6,9	-6,8	-7,1	-7,1	-6,7
Crédit	3,2	3,5	3,2	3,2	3,3	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1
Débit	-9,4	-8,7	-9,1	-9,0	-9,8	-9,9	-10,1	-10,0	-10,2	-10,2	-9,8
Revenus (nets)	-1,2	-1,6	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2
Crédit	1,0	0,7	1,6	1,6	1,2	1,2	1,1	1,0	0,9	0,9	0,9
Débit	-2,2	-2,3	-1,5	-1,5	-1,2	-1,2	-1,2	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1
Transferts courants (nets)	4,0	4,6	2,8	2,8	2,5	2,4	2,7	2,6	2,6	2,5	2,5
Transferts privés sans contrepartie (nets)	1,8	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7
Dons officiels	2,2	3,0	1,3	1,2	0,9	0,8	1,0	1,0	1,0	0,8	0,8
Compte de capital et compte d'opérations financières	7,3	21,7	9,4	8,2	7,7	7,6	8,1	8,1	8,0	7,8	7,0
Compte de capital	0,9	10,8	1,8	1,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7
Compte d'opérations financières	6,5	10,9	7,6	6,4	6,9	6,8	7,3	7,3	7,2	7,0	6,3
Investissement direct étranger (net)	11,0	11,6	8,1	8,0	5,1	5,2	6,1	5,7	4,9	4,6	4,6
Emprunts officiels à moyen et long terme	1,1	0,6	0,3	0,3	-0,1	0,4	0,5	1,0	2,1	2,2	2,2
Décaissements	3,4	3,4	2,6	2,6	2,5	3,2	2,5	3,1	4,0	4,0	4,0
dont : Projet d'exploitation gazière GTA	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
Amortissement (avant ISDD)	2,3	2,9	2,3	2,3	2,6	2,8	1,9	2,0	1,9	1,8	1,8
Emprunts de la SNIM à moyen et long terme	-0,7	-2,2	-0,1	-0,1	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,1
Autres flux financiers	-4,9	0,9	-0,8	-1,8	1,0	0,4	-0,2	-0,3	-0,6	-0,6	-0,7
Erreurs et omissions	1,1	3,8	2,7	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	2,1	16,9	2,2	1,8	-0,2	-0,1	-0,3	0,8	1,8	1,6	0,6
Financement	-4,9	-17,2	-2,3	-2,3	0,0	-0,1	0,1	-0,8	-1,8	-1,6	-0,6
Avoirs extérieurs nets	-6,4	-8,3	-2,3	-2,3	0,0	-0,1	0,1	-0,8	-1,8	-1,6	-0,6
Banque centrale (net)	-5,8	-7,2	-1,8	-1,8	0,9	0,6	0,9	-0,1	-1,0	-0,9	-0,3
Variation des avoirs de réserve (- = augmentation, sans FRD)	-6,6	-8,8	-1,5	-1,5	1,1	0,5	1,5	0,4	-0,5	0,5	0,1
Passifs	0,8	1,6	-0,3	-0,3	-0,2	0,1	-0,6	-0,4	-0,5	-0,4	-0,3
Autres, dont dépôts de l'Arabie Saoudite	-0,3	-0,3	0,2	0,2	-0,2	0,1	0,6	0,4	0,4	0,3	0,2
Banques commerciales (net)	-0,4	-0,5	-0,2	-0,2	-0,4	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,3	0,0
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	0,0	-0,5	-0,3	-0,3	-0,5	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,4	-0,4
Financements exceptionnels (dont ISDD et annulation de dette)	1,1	-8,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons officiels exceptionnels	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Écart de financement	2,8	0,3	0,1	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Utilisation des crédits du FMI : FEC/MEDC	2,8	0,3	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Écart résiduel	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Utilisation des crédits du FMI : FRD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,6	1,3	0,5	0,0	0,0	0,0
Variation des réserves (- = augmentation, avec FRD)	-6,6	-8,8	-1,5	-1,5	0,5	-0,1	0,2	-0,1	-0,5	-0,5	0,1
Réserves officielles brutes, dont financement du FMI	18,2	25,7	19,4	19,1	18,7	18,9	18,1	17,4	16,9	16,2	15,5
(en mois d'importations hors industries extractives)	6,7	8,2	6,3	6,4	6,4	6,5	6,2	6,0	5,7	5,7	0,0
Réserves officielles brutes, hors FRD	...	...	...	...	18,1	18,4	16,3	15,1	...	...	...
(en mois d'importations hors industries extractives et financement au titre de la FRD)	...	...	...	...	...	6,3	5,6	5,2	...	...	...
Postes pour mémoire :											
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-6,8	-8,6	-10,0	-8,8	-7,9	-7,7	-8,4	-7,4	-6,2	-6,2	-6,4
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	2,2	1,0	-1,6	-0,5	-1,8	-1,4	-3,0	-2,3	-1,8	-1,0	-1,5
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-3,4	-6,4	-7,0	-5,9	-4,0	-3,5	-4,1	-3,1	-1,6	-1,3	-2,0
Total des besoins de financement extérieur (en pourcentage du PIB)	0,8	2,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dette publique extérieure (en millions de dollars)	4 113	4 204	4 033	3 959	4 025	3 921	4 054	4 235	4 449	4 674	4 915
(en pourcentage du PIB)	49,1	45,8	41,4	40,0	38,0	36,3	36,6	36,7	36,3	35,3	35,8
Service de la dette publique extérieure (après ISDD - en millions de dollars)	151	147	323	323	368	364	356	367	373	372	379
(en pourcentage des revenus)	9,5	7,9	14,6	14,7	16,0	15,1	13,8	13,1	12,2	11,2	10,7
Contribution de la SNIM à la balance des paiements (en millions de dollars)	275	619	983	980	1 086	922	749	685	793	858	767
Solde du fonds des revenus des hydrocarbures (en millions de dollars)	86	135	191	191	244	218	247	279	316	366	420

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. Mauritanie : opérations de l'administration centrale, 2020–29
(en milliards de MRU, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029	
		2 ^e revue		Est.	2 ^e revue	Proj.		Projections				
Recettes et dons	75,5	88,4	87,4	87,4	98,5	102,0	110,5	120,6	131,1	145,4	157,2	
Recettes	67,9	82,1	80,5	80,5	90,6	94,4	101,7	112,6	125,0	139,2	151,0	
Hors industries extractives	53,8	64,2	66,3	66,3	77,5	79,9	88,1	96,7	107,8	121,6	132,7	
Fiscales	38,8	47,2	48,9	48,9	58,1	60,3	68,5	76,0	84,7	96,0	104,8	
dont : Taxe carbone	...	...	...	...	...	...	1,7	3,4	6,0	7,5	8,2	
Non fiscales	15,0	17,0	17,3	17,3	19,5	19,6	19,7	20,7	23,1	25,6	27,9	
Industries extractives	14,1	17,9	14,2	14,2	13,1	14,5	13,6	15,9	17,1	17,6	18,3	
Pétrole et gaz 1/	1,2	2,1	2,4	2,4	2,3	1,1	2,6	3,9	4,2	4,8	5,2	
Secteur minier	12,9	15,8	11,9	11,9	10,8	13,4	11,0	12,0	12,9	12,9	13,2	
Dons	7,6	6,4	6,9	6,9	7,8	7,6	8,8	8,0	6,1	6,2	6,2	
dont : Projets	2,6	5,8	5,5	5,5	6,9	6,9	7,3	6,7	4,8	4,8	4,8	
Dépenses et prêts nets	69,1	101,3	97,2	97,2	105,1	107,2	116,9	125,5	136,6	152,6	165,1	
Courantes	43,3	60,8	63,8	63,8	65,5	65,6	65,7	67,7	69,5	75,8	79,3	
Rémunération des salariés	18,9	21,1	24,9	24,9	24,8	25,8	27,1	28,6	29,6	32,4	34,1	
Biens et services	9,3	12,2	10,9	10,9	12,8	12,2	12,0	12,5	12,9	14,2	15,1	
Subventions et transferts 2/	9,0	20,6	16,4	16,4	15,5	15,6	14,0	13,5	13,0	13,7	13,9	
Intérêts	2,8	3,5	3,7	3,7	3,9	4,1	4,6	4,6	4,9	5,3	5,8	
Extérieurs	2,1	2,8	2,8	2,8	2,9	2,5	2,9	3,0	3,1	3,4	3,7	
Intérieurs	0,7	0,7	0,9	0,9	1,1	1,7	1,7	1,6	1,8	1,9	2,1	
Comptes spéciaux	1,4	1,9	6,1	6,1	6,0	5,5	5,4	5,7	6,2	6,8	6,8	
Réserves communes 3/	1,6	1,3	1,2	1,2	2,4	2,4	2,5	2,8	3,0	3,3	3,6	
Autres	0,3	0,2	0,6	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Investissement	26,0	40,7	33,6	33,6	39,6	41,6	51,2	57,8	67,1	76,8	85,8	
Financés sur ressources extérieures	5,2	9,9	8,4	8,4	10,7	10,1	11,5	14,0	17,9	19,5	20,3	
Financés sur ressources intérieures, dont COVID-19	20,8	30,8	25,0	25,0	28,9	31,5	39,7	43,8	49,1	57,4	65,4	
Prêts nets	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Solde primaire (hors dons)	1,6	-15,7	-12,8	-12,8	-10,6	-8,7	-10,6	-8,3	-6,8	-8,1	-8,2	
Solde primaire	9,2	-9,4	-5,9	-5,9	-2,7	-1,1	-1,8	-0,3	-0,7	-2,0	-2,1	
Solde primaire hors industries extractives (dons compris)	-4,9	-27,2	-20,1	-20,1	-15,8	-15,6	-15,3	-16,2	-17,8	-19,6	-20,4	
Solde global (hors dons)	-1,2	-19,2	-16,5	-16,5	-14,5	-12,8	-15,2	-12,9	-11,6	-13,4	-14,0	
Solde global	6,4	-12,9	-9,6	-9,6	-6,7	-5,2	-6,4	-4,9	-5,5	-7,2	-7,9	
Financement	-6,4	12,9	9,6	9,6	6,7	5,2	6,4	4,9	5,5	7,2	7,9	
Intérieur	-5,1	20,9	16,4	16,4	10,2	10,4	2,5	2,0	2,2	2,9	3,2	
Système bancaire	5,5	-5,9	16,5	16,5	9,1	6,0	1,3	1,0	1,1	1,4	2,1	
Compte du Trésor	-12,8	14,0	13,8	13,8	8,0	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	
Banque centrale	-6,7	11,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Banques commerciales	-0,4	-2,9	2,7	2,7	1,1	4,5	1,3	1,0	1,1	1,4	1,1	
Banques commerciales (sans FRD)	-0,4	-2,9	2,7	2,7	3,4	6,8	6,8	3,4	1,1	1,4	1,1	
Non bancaire	-0,8	0,1	-0,1	-0,1	1,1	4,5	1,3	1,0	1,1	1,4	1,1	
Arriérés Intérieurs	1,5	1,3	-1,3	-1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres comptes de dépôts	3,8	11,1	9,3	9,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Allocation de DTS	6,4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Extérieur	-2,8	-5,6	-6,7	-6,7	-3,5	-5,2	3,8	2,9	3,3	4,3	4,7	
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	-1,4	-1,4	-0,8	-0,8	-2,1	-1,1	-1,2	-1,3	-1,6	-2,1	-2,3	
Recettes gazières et pétrolières	-1,4	-1,2	-0,8	-0,8	-2,1	-1,1	-13,6	-15,9	-17,1	-17,6	-18,3	
Transferts budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,0	11,7	12,7	14,0	14,8	
Autres financements extérieurs	-1,5	-4,2	-5,9	-5,9	-1,4	-4,1	1,3	1,4	4,7	6,3	6,5	
Emprunts (net)	-4,8	-2,5	-5,9	-5,9	-3,8	-7,4	-5,4	-2,3	3,5	5,1	5,3	
Décassements	2,6	5,3	3,8	3,8	7,1	3,2	4,2	7,3	13,1	14,7	15,5	
Amortissement	-7,3	-7,8	-9,8	-9,8	-10,9	-10,6	-9,6	-9,6	-9,6	-9,6	-10,3	
dont allègement de dette (ISSD)	4,1	-1,5	-2,1	-2,1	-2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
FMI (FCR)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
FMI (FEC/MEDC, effectif et prospectif)	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
FMI (FRD)	...	...	...	...	2,3	2,3	5,5	2,4	...	...	...	
Écart de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Erreurs et omissions	1,6	-2,3	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Postes pour mémoire :												
Taux de croissance réelle des dépenses publiques (%)	17,2	33,8	-8,6	-8,6	5,3	7,8	5,3	3,3	4,6	7,4	4,0	
Courantes (%)	13,5	28,1	-0,1	-0,1	0,0	0,6	-3,2	-0,8	-1,3	4,8	0,6	
En capital (%)	23,7	43,0	-21,3	-21,3	14,7	21,0	18,8	8,6	11,6	10,2	7,3	
Solde primaire hors industries extractives (hors dons)	-12,5	-33,6	-27,1	-27,1	-23,6	-23,2	-24,1	-24,2	-23,9	-25,7	-26,6	
Solde primaire hors industries extractives (dons compris)	-4,9	-27,2	-20,1	-20,1	-15,8	-15,6	-15,3	-16,2	-17,8	-19,6	-20,4	
Solde budgétaire de base (hors dons) 4/	4,0	-9,3	-8,1	-8,1	-3,8	-2,7	-3,7	1,1	6,3	6,1	6,3	
Avoirs financiers nets 5/	-135,9	-145,6	-167,8	-164,9	-175,7	-172,1	-181,1	-192,4	-205,3	-218,8	-233,6	
Dépenses sociales	15,6	19,4	20,3	21,1	21,3	22,3	22,9	24,5	26,3	28,3	30,3	

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les recettes fiscales « Pétrole et gaz » ne comprennent pas les recettes de la taxe carbone, qui sont répertoriées dans les recettes fiscales hors industries extractives.

2/ Inclut les transferts aux entités publiques hors administration centrale.

3/ Pour 2024, ce chiffre comprend les dépenses sociales de lutte contre les chocs climatiques.

4/ Solde global hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

5/ Définis comme le stock de fin d'année du Fonds national des revenus des hydrocarbures (FNRH) et du compte du Trésor, moins la dette brute.

Tableau 3b. Mauritanie : opérations de l'administration centrale, 2020–29
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
				2 ^e revue	Est.	2 ^e revue	Proj.	Projections				
Recettes et dons	20,8	22,7	25,0	22,9	22,5	23,6	24,1	25,1	25,8	25,8	26,0	26,6
Recettes	18,8	20,4	23,2	21,0	20,7	21,8	22,3	23,1	24,1	24,6	24,9	25,5
Hors industries extractives	16,6	16,2	18,2	17,3	17,0	18,6	18,9	20,0	20,7	21,3	21,8	22,4
Fiscales	10,9	11,7	13,4	12,8	12,6	14,0	14,3	15,6	16,2	16,7	17,2	17,7
dont : Taxe carbone	...	...	...	...	...	...	...	0,4	0,7	1,2	1,3	1,4
Non fiscales	5,7	4,5	4,8	4,5	4,5	4,7	4,6	4,5	4,4	4,6	4,6	4,7
Industries extractives	2,1	4,2	5,1	3,7	3,7	3,1	3,4	3,1	3,4	3,4	3,2	3,1
Pétrole et gaz 1/	0,2	0,4	0,6	0,6	0,6	0,5	0,3	0,6	0,8	0,8	0,9	0,9
Secteur minier	2,0	3,9	4,5	3,1	3,1	2,6	3,2	2,5	2,6	2,6	2,3	2,2
Dons	2,0	2,3	1,8	1,8	1,8	1,9	1,8	2,0	1,7	1,2	1,1	1,0
dont : projets	0,8	0,8	1,6	1,4	1,4	1,6	1,6	1,7	1,4	0,9	0,9	0,8
Dépenses et prêts nets	18,5	20,8	28,7	25,4	25,0	25,2	25,4	26,6	26,8	26,9	27,3	27,9
Courantes	12,0	13,0	17,2	16,7	16,4	15,7	15,5	14,9	14,5	13,7	13,6	13,4
Rémunération des salariés	5,5	5,7	6,0	6,5	6,4	6,0	6,1	6,2	6,1	5,8	5,8	5,8
Biens et services	2,4	2,8	3,4	2,8	2,8	3,1	2,9	2,7	2,7	2,5	2,5	2,5
Subventions et transferts 2/	2,1	2,7	5,8	4,3	4,2	3,7	3,7	3,2	2,9	2,6	2,5	2,4
Intérêts	0,9	0,8	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0
Extérieurs	0,7	0,6	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Intérieurs	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4
Comptes spéciaux	0,3	0,4	0,5	1,6	1,6	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Réserves communes 3/	0,8	0,5	0,4	0,3	0,3	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissement	6,6	7,8	11,5	8,8	8,7	9,5	9,8	11,6	12,4	13,2	13,8	14,5
Financées sur ressources extérieures	1,7	1,6	2,8	2,2	2,2	2,6	2,4	2,6	3,0	3,5	3,5	3,4
Financées sur ressources intérieures, dont COVID-19	4,9	6,3	8,7	6,5	6,4	6,9	7,5	9,0	9,4	9,7	10,3	11,1
Prêts nets	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire (hors dons)	1,2	0,5	-4,5	-3,4	-3,3	-2,5	-2,1	-2,4	-1,8	-1,3	-1,5	-1,4
Solde primaire	3,2	2,8	-2,7	-1,5	-1,5	-0,7	-0,3	-0,4	-0,1	-0,1	-0,4	-0,4
Solde primaire hors industries extractives (dons compris)	1,0	-1,5	-7,7	-5,3	-5,2	-3,8	-3,7	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5
Solde global (hors dons)	0,2	-0,4	-5,5	-4,3	-4,3	-3,5	-3,0	-3,5	-2,8	-2,3	-2,4	-2,4
Solde global	2,2	1,9	-3,7	-2,5	-2,5	-1,6	-1,2	-1,4	-1,0	-1,1	-1,3	-1,3
Financement	-2,2	-1,9	3,7	2,5	2,5	1,6	1,2	1,4	1,0	1,1	1,3	1,3
Intérieur	-4,1	-1,5	5,9	4,3	4,2	2,4	2,5	0,6	0,4	0,4	0,5	0,5
Système bancaire	-3,1	1,7	-1,7	4,3	4,2	2,2	1,4	0,3	0,2	0,2	0,3	0,4
Compte du Trésor	-6,5	-3,8	4,0	3,6	3,5	1,9	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Banque centrale	3,7	-2,0	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales	-0,3	-0,1	-0,8	0,7	0,7	0,3	1,1	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Banques commerciales (sans FRD)	-0,3	-0,1	-0,8	0,7	0,7	0,8	1,6	1,5	0,7	0,2	0,3	0,2
Non bancaire	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,3	1,1	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Arriérés intérieurs	-0,5	0,4	0,4	-0,3	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres comptes de dépôts	-0,4	1,2	3,1	2,4	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation de DTS	...	1,9	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Extérieur	1,9	-0,9	-1,6	-1,8	-1,7	-0,8	-1,2	0,9	0,6	0,7	0,8	0,8
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	0,1	-0,4	-0,4	-0,2	-0,2	-0,5	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,4	-0,4
Recettes gazières et pétrolières	-0,2	-0,4	-0,3	-0,2	-0,2	-0,5	-0,2	-3,1	-3,4	-3,4	-3,2	-3,1
Transferts budgétaires	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Autre	1,8	-0,4	-1,2	-1,6	-1,5	-0,3	-1,0	0,3	0,3	0,9	1,1	1,1
Emprunt (net)	-1,3	-1,4	-0,7	-1,6	-1,5	-0,9	-1,7	-1,2	-0,5	0,7	0,9	0,9
Décaissements	0,9	0,8	1,5	1,0	1,0	1,7	0,8	1,0	1,6	2,6	2,6	2,6
Amortissement	-2,2	-2,2	-2,2	-2,6	-2,5	-2,6	-2,5	-2,2	-2,0	-1,9	-1,7	-1,7
dont allègement de dette (ISSD)	1,1	1,2	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FMI (FCR)	1,5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
FMI (FEC/MEDC, effectif et prospectif)	0,6	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FMI (FRD)	...	...	...	...	...	0,6	0,6	1,3	0,5	...	...	...
Erreurs et omissions	-0,1	0,5	-0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Postes pour mémoire :												
Solde primaire hors industries extractives (hors dons)	-1,0	-3,8	-9,5	-7,1	-7,0	-5,7	-5,5	-5,5	-5,2	-4,7	-4,6	-4,5
Solde primaire hors industries extractives (dons compris)	1,0	-1,5	-7,7	-5,3	-5,2	-3,8	-3,7	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5
Solde global (en pourcentage du PIB)	2,2	1,9	-3,7	-2,5	-2,5	-1,6	-1,2	-1,4	-1,0	-1,1	-1,3	-1,3
Solde budgétaire de base (hors dons) 4/	1,9	1,2	-2,6	-2,1	-2,1	-0,9	-0,6	-0,8	0,2	1,2	1,1	1,1
Avoirs financiers nets 5/	-46,8	-40,9	-41,2	-43,8	-42,4	-42,2	-40,7	-41,2	-41,1	-40,5	-39,2	-39,5
Dépenses sociales	4,7	4,7	5,5	5,3	5,4	5,1	5,3	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les recettes fiscales « Pétrole et gaz » ne comprennent pas les recettes de la taxe carbone, qui sont répertoriées dans les recettes fiscales hors industries extractives.

2/ Inclut les transferts aux entités publiques en dehors de l'administration centrale.

3/ Pour 2024, ce chiffre comprend les dépenses sociales de lutte contre les chocs climatiques.

4/ Solde global hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

5/ Définis comme le stock de fin d'année du FNRH et du compte du Trésor, moins la dette brute.

Tableau 4. Mauritanie : situation monétaire, 2020–29
(en milliards de MRU, taux de change de fin de période, sauf indication contraire)

	2020	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
			2 ^e revue	Est.	2 ^e revue	Proj.	Projections				
Situation monétaire											
Avoirs extérieurs nets	27,0	53,7	63,6	63,6	58,4	59,5	55,8	57,2	62,8	69,3	71,2
Avoirs intérieurs nets	69,0	65,2	60,8	60,8	72,6	73,3	86,5	95,1	100,8	107,3	119,9
Crédit intérieur net	86,4	103,2	131,7	131,7	148,3	151,0	163,5	177,2	192,9	210,1	229,5
Crédit net à l'État	5,5	4,1	27,5	27,5	36,6	33,4	34,7	35,7	36,8	38,2	40,3
Crédit à l'économie	80,9	99,1	104,2	104,2	111,8	117,6	128,7	141,5	156,1	171,8	189,2
Autres postes (net)	-17,4	-38,0	-70,9	-70,9	-75,8	-77,7	-76,9	-82,1	-92,1	-102,8	-109,6
Monnaie au sens large (M2)	96,0	118,9	124,4	124,4	131,0	132,8	142,3	152,3	163,6	176,6	191,1
Autorités monétaires											
Avoirs extérieurs nets	29,5	48,0	57,3	57,3	52,8	53,9	50,1	51,0	57,2	63,5	66,3
Avoirs intérieurs nets	12,2	-6,5	-16,5	-16,5	-10,0	-10,5	-3,5	-1,2	-8,4	-15,2	-14,0
Crédit intérieur net	7,2	4,6	19,4	19,4	27,4	20,9	20,9	20,9	20,9	20,9	21,9
Crédit net à l'État	6,5	3,4	18,3	18,3	26,3	19,8	19,8	19,8	19,8	19,8	20,8
Autres postes (net)	5,0	-11,1	-36,0	-36,0	-37,4	-31,4	-24,4	-22,1	-29,3	-36,1	-35,9
Monnaie centrale	41,7	41,5	40,7	40,7	42,9	43,5	46,6	49,8	48,7	48,3	52,3
Monnaie en circulation	22,7	22,2	22,9	22,9	24,1	24,5	26,2	28,0	30,1	32,5	35,2
Réserves bancaires	19,0	19,3	17,8	17,8	18,7	19,0	20,4	21,8	18,6	15,8	17,1
dont : Dépôts bancaires en devises	4,9	1,0	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4	1,5	1,3	1,1	1,2
Banques commerciales											
Avoirs extérieurs nets	-2,5	5,6	6,4	6,4	5,6	5,6	5,7	6,2	5,6	5,8	5,0
Crédit intérieur net	79,6	99,4	112,9	112,9	121,6	130,8	143,2	157,0	172,6	189,8	208,3
Crédit net à l'État	-1,0	0,7	9,2	9,2	10,3	13,7	15,0	15,9	17,0	18,5	19,6
Crédit au secteur privé	80,5	98,6	103,7	103,7	111,3	117,1	128,3	141,0	155,6	171,3	188,7
Autres postes (net)	-22,3	-26,8	-34,9	-34,9	-39,1	-47,0	-53,2	-60,7	-63,4	-67,3	-74,4
(Variation annuelle en pourcentage)											
Situation monétaire											
Avoirs extérieurs nets	46,3	1,9	18,6	18,6	-8,2	-6,5	-6,3	2,5	9,7	10,4	2,8
Avoirs intérieurs nets	13,3	3,5	-6,8	-6,8	19,3	20,6	18,0	9,9	6,1	6,4	11,7
Crédit intérieur net	-3,7	15,5	27,6	27,6	12,6	14,7	8,2	8,4	8,9	8,9	9,3
Crédit net à l'État	-60,6	161,6	572,2	572,2	33,1	21,7	3,8	2,8	3,1	3,9	5,4
Crédit à l'économie	6,7	12,9	5,2	5,2	7,3	12,8	9,5	9,9	10,3	10,1	10,1
Autres postes (net)	39,7	-44,2	-86,7	-86,7	-6,9	-9,6	1,0	-6,8	-12,1	-11,6	-6,6
Monnaie au sens large (M2)	21,0	2,8	4,7	4,7	5,3	6,8	7,1	7,0	7,4	7,9	8,2
Autorités monétaires											
Avoirs extérieurs nets	36,7	-7,9	19,2	19,2	-7,7	-5,8	-7,1	1,9	12,0	11,0	4,4
Avoirs intérieurs nets	30,0	2012,9	152,6	152,6	-39,7	-36,7	-66,4	-65,9	600,8	80,3	-7,8
Crédit intérieur net	-47,5	196,2	322,6	322,6	41,2	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	4,8
Crédit net à l'État	-50,8	539,3	442,2	442,2	43,8	8,2	0,0	0,0	0,0	0,0	5,1
Monnaie centrale	34,7	-20,0	-1,9	-1,9	5,3	6,8	7,1	7,0	-2,2	-0,9	8,2
Banques commerciales											
Avoirs extérieurs nets	20,3	1028,3	13,5	13,5	-12,1	-12,6	2,1	8,2	-9,2	3,4	-14,5
Crédit intérieur net	4,5	12,4	13,7	13,7	7,7	15,8	9,5	9,6	10,0	10,0	9,7
Crédit net à l'État	-225,7	-30,5	1180,5	1180,5	11,8	48,5	9,3	6,6	6,9	8,5	5,8
Crédit au secteur privé	6,8	13,0	5,2	5,2	7,3	12,9	9,5	10,0	10,3	10,1	10,1
Postes pour mémoire :											
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (par rapport au PIB hors industries extractives)	2,5	2,4	2,4	2,5	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Crédit au secteur privé (% du PIB hors industries extractive)	33,2	34,0	34,1	32,9	34,8	34,8	36,0	37,0	38,0	39,0	40,0
Avoirs extérieurs nets des banques (en millions de dollars)	-67,6	153,6	162,6	162,6	142,7	142,7	143,6	152,3	135,6	137,4	115,2

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Mauritanie : indicateurs de solidité bancaire, 2010–24
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 Juin
Bilan															
Actifs/PIB	31,1	30,9	32,5	35,2	42,5	43,2	45,6	36,0	41,3	34,7	36,7	43,3	35,0	38,7	45,2
Crédit net au secteur privé/total des actifs	53,2	48,2	50,8	52,1	55,5	57,0	54,9	43,8	41,2	41,0	42,8	39,8	40,3	37,4	36,8
Crédit aux entreprises publiques/total des actifs	13,3	10,2	7,2	3,4	6,9	3,3	5,4	5,3	4,7	5,3	3,7	3,3	3,0	3,0	2,7
Titres d'État/total des actifs	18,8	11,1	11,2	5,8	5,8	2,0	2,0	1,0	0,6	0,9	0,4	0,9	0,6	5,9	9,1
Croissance du crédit au secteur privé (en gliss. annuel)	16,0	10,6	15,1	14,9	21,3	8,0	8,3	7,5	19,4	12,8	6,8	8,4	13	5,2	4,6
Ratio prêts improductifs bruts/prêts bruts	45,3	39,2	25,7	20,4	23,0	30,0	25,5	22,4	22,6	21,5	24,1	22,7	19,1	19,3	19,4
Provisions/(prêts improductifs bruts - intérêts courus)	30,0	31,2	53,1	52,9	52,5	78,5	63,0	70,7	77,8	76,1	71,7	58,4	65,4	80,1	59,5
Provisions/arriérés de plus de 360 jours	87,7	90,7	88,0	88,8	87,0	93,0	58,0	72,3	107,0	104,8	91,6	81,5	95,1	122,0	86,1
Dépôts/total des actifs	59,3	60,9	59,1	57,8	61,0	60,8	59,0	60,2	55,6	63,2	63,5	69,1	69,7	70,8	70,2
Prêts bruts au secteur privé/dépôts du secteur privé	118,4	105,9	110,7	113,7	137,7	134,1	110,4	88,4	94,5	94,7	88,3	80,6	85,7	80,4	77
Ratios de fonds propres															
Ratio fonds propres/total des actifs	16,7	18,5	17,5	18,7	14,7	13,7	14,2	13,8	12,9	18,4	16,0	13,9	13,6	15,2	14,9
Ratio d'adéquation des fonds propres (minimum légal = 10 %) 1/	34,0	35,2	29,2	32,4	28,1	23,1	23,7	22,2	24,7	25,3	19,9	18,1	18	20,1	20,8
Exposition au risque de change															
Actifs en devises/total des actifs	10,5	10,5	10,5	10,6	10,5	6,7	8,9	12,0	10,1	12,0	12,4	9,0	9,1	8,8	7
Actifs en devises/passifs en devises (sur bilan)	112,1	135,2	100,1	106,6	138,6	108,2	116,0	102,5	99,5	103,2	117,8	89,8	94,3	110,5	85
Position de change ouverte/fonds propres (y compris hors bilan)	-16,0	-32,7	-45,9	-26,0	-70,4	-72,7	-69,8	25,0	-32,6	-31,8	-23,5	-37,4	-26,6	6,0	-9,3
Rentabilité et liquidité															
Rendement des actifs	0,4	1,2	1,4	1,2	1,2	0,7	...	0,6	0,4	0,5	0,3	0,0	...	1,2	...
Rentabilité des fonds propres	2,7	6,0	8,4	6,4	6,6	5,1	...	3,4	3,5	3,1	1,8	-0,1	...	8,6	...
Actifs liquides/total des actifs 2/	29,5	29,7	29,8	24,0	23,5	21,4	17,0	24,6	19,6	20,9	26,1	26,4	22,9	26,9	28,2
Ratio de liquidité à court terme (minimum légal = 100 %) 3/	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	148,9	152,5	140	185,7	205,4
Postes pour mémoire :															
Part des actifs détenue par les trois plus grandes banques	53,7	50,7	45,4	42,3	45,7	42,0	41,0	38,8	42,3	35,9	36,8	35,5	37,6	42,4	43,9
Nombre de banques	10	12	12	15	15	16	16	17	17	18	18	18	17	17	17

Sources : autorités mauritaniennes ; services du FMI.

1/ Nouvelle définition à compter de 2020.

2/ Actifs liquides : espèces, réserves et bons du Trésor.

3/ Mis en place en 2020 : défini comme ratio des actifs liquides sur sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants.

Tableau 6. Mauritanie : besoins et sources de financement de l'administration centrale,
2020–29^{1/}
(en milliards de MRU)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2029
				Est.		Proj.		
Besoins de financement brut (A)	6,1	8,5	28,5	28,4	23,5	24,8	22,5	24,3
Solde primaire hors dons et avant ISSD	3,6	1,6	-15,7	-12,8	-8,7	-10,6	-8,3	-8,2
Amortissement de la dette publique extérieure	-6,8	-7,3	-7,8	-9,8	-10,6	-9,6	-9,6	-10,3
Paielements d'intérêts	-2,9	-2,8	-3,5	-3,7	-4,1	-4,6	-4,6	-5,8
Extérieurs	-2,2	-2,1	-2,8	-2,8	-2,5	-2,9	-3,0	-3,7
Intérieurs	-0,7	-0,7	-0,7	-0,9	-1,7	-1,7	-1,6	-2,1
Rééchelonnement du service de la dette au titre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD)	...	...	-1,5	-2,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Sources de financement	6,4	3,2	46,2	34,1	23,2	20,6	18,8	22,5
Intérieur	-12,7	-10,6	37,3	24,5	10,4	2,5	2,0	3,2
Tirage sur le compte du Trésor	-19,9	-12,8	14,0	13,8	1,5	0,0	0,0	1,0
Emprunt (net) 1/	10,1	-7,9	8,6	2,6	8,9	2,5	2,0	2,2
Emprunt (net) (hors FRD) 2/	10,1	-7,9	8,6	2,6	11,3	8,1	4,4	2,2
Autres (dont variation des arriérés)	-2,9	3,7	14,7	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation de DTS	...	6,4	...	...	...	...	...	...
Extérieur	19,1	13,8	8,8	9,6	12,8	18,0	16,8	22,4
Dons officiels	6,2	7,6	6,4	7,1	7,6	8,8	8,0	6,2
Dons-projets	2,6	2,6	5,8	5,5	6,9	7,3	6,7	4,8
Dons au titre de l'appui budgétaire	3,6	5,0	0,6	1,5	0,7	1,5	1,3	1,4
Emprunts extérieurs (bruts)	2,8	2,6	5,3	3,8	3,2	4,2	7,3	15,5
Prêts-projets	2,7	2,6	4,2	3,0	3,2	4,2	7,3	15,5
Prêts au titre de l'appui budgétaire	0,2	0,0	1,1	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0
ISSD	3,5	4,1	-1,5	-2,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Prélèvement sur le compte des revenus du pétrole	0,2	-1,4	-1,4	-0,8	-1,1	-1,2	-1,3	-2,3
Financement du FMI	6,6	0,9	0,0	1,6	3,0	6,2	2,8	0,0
FEC 2017–21 et FCR 2020	6,6	0,9	...	...	...	...	...	...
Nouveau FEC/MEDC	...	...	...	1,6	0,7	0,7	0,3	0,0
FRD	...	...	...	...	2,3	5,5	2,4	...
Erreurs et omissions	-0,2	'''	'''	'''	'''	'''	'''	'''
Écart de financement résiduel	'''	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde du compte du Trésor	27,5	40,3	26,2	12,5	11,0	11,0	11,0	10,0
Réserves internationales brutes (en millions de dollars)	1 542	2 347	1 877	2 032	2 039	2 015	2 030	2 150

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Convention : le signe positif indique la source du financement ; le signe négatif indique le besoin de financement.

2/ En 2020, y compris rétrocession au budget du dépôt saoudien.

Tableau 7. Mauritanie : besoins et sources de financement extérieur, 2022–29 ^{1/}
(en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
		Est.				Proj.		
Besoins de financement bruts	1,851	1,473	1,228	1,278	1,219	1,195	1,239	1,246
Solde des transactions courantes, hors dons	1,589	1,067	922	1,058	978	892	937	1,000
Amortissement de la dette publique extérieure 1/	225	251	306	220	241	238	235	246
Accumulation du Fonds national de revenus des hydrocarbures	38	36	27	29	31	38	50	54
Accumulation de réserves (sans FRD)	0	155	0	0	0	65	67	0
Sources de financement brut	1,851	1,430	1,122	1,144	1,091	1,074	1,126	1,133
Investissement direct étranger et entrées de capitaux (net)	1,537	1,041	649	774	757	703	718	743
Dons officiels (antérieurs)	165	132	...	...	...	...	...	...
Décaissements de prêts officiels (hors FMI) 2/	274	275	343	274	360	495	532	551
Autres flux 3/	-596	-17	78	-68	-72	-124	-124	-172
Tirage sur le fonds des revenus des hydrocarbures	0	0	0	0	0	0	0	0
Tirage sur les réserves (hors FRD)	471	0	52	164	45	0	0	11
Écart de financement	0	-43	-106	-134	-128	-121	-113	-112
Financement attendu	0	43	106	134	128	121	113	112
FMI FEC/MEDC	0	43	17	17	9	0	0	0
Dons officiels (prospectifs) 4/	0	0	89	116	120	121	113	112
Écart de financement résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0
Décaissement au titre de la FRD (attendu)	0	0	59	140	60	0	0	0
Variation des réserves (nette, avec FRD)	-471	155	8	-24	15	65	67	-11
Postes pour mémoire :								
Réserves officielles brutes (en millions de dollars)	1,877	2,032	2,039	2,015	2,030	2,095	2,161	2,150
Solde du fonds des revenus des hydrocarbures (en millions de dollars)	171	191	218	247	279	316	366	420

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Inclut l'administration centrale, la banque centrale et la SNIM.

2/ L'appui budgétaire est principalement apporté par la Banque mondiale, l'Union européenne, le Fonds international de développement agricole et la France.

3/ Inclut la SNIM, la SMHPM, les banques commerciales, les erreurs et omissions, et l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE.

4/ Dons officiels décaissés déplacés au-dessus de la ligne pour les données de 2022.

Tableau 8. Mauritanie : capacité à rembourser le FMI, 2024–48

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048
Paielements au FMI sur la base des crédits existants																									
Principal (en millions de DTS)	11.59	26.13	44.71	47.26	45.87	41.43	27.11	8.53	6.87	5.44	1.32	1.49	1.49	1.49	1.49	1.49	1.49	1.49	1.49	1.49	0.74	0.00	0.00	0.00	0.00
Commissions et intérêts (en millions de DTS)	8.36	7.47	7.48	7.47	7.39	7.23	7.06	6.89	6.72	6.55	6.45	6.42	6.39	6.35	6.32	6.28	6.25	6.21	6.18	6.15	6.12	6.10	6.10	6.10	6.11
Paielements au FMI sur la base du crédit existant et prospectif																									
Principal (en millions de DTS)	11.59	26.13	44.71	47.26	45.87	42.50	30.26	12.89	11.45	10.02	5.90	9.55	17.66	19.32	19.32	19.32	19.32	19.32	19.32	19.32	18.58	12.63	2.23	0.00	0.00
Fonds fiduciaire RPC (FEC et FCR)	11.59	26.13	44.71	46.37	41.94	37.14	23.46	5.74	4.29	3.76	1.93	1.07	0.21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CRG (MEDC)	0.00	0.00	0.00	0.89	3.93	5.36	6.80	7.16	7.16	6.26	3.22	1.79	0.36	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FRD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.74	6.69	17.09	19.32	19.32	19.32	19.32	19.32	19.32	19.32	18.58	12.63	2.23	0.00	0.00
Commissions et intérêts (en millions de DTS)	8.38	8.95	11.66	12.17	12.10	11.92	11.70	11.42	11.13	10.85	10.64	10.48	10.21	9.78	9.35	8.92	8.49	8.05	7.62	7.18	6.75	6.34	6.13	6.10	6.11
Total des paielements au FMI sur la base du crédit existant et prospectif																									
En millions de DTS	19.98	35.08	56.38	59.43	57.97	54.43	41.96	24.31	22.58	20.86	16.53	20.03	27.87	29.10	28.67	28.24	27.81	27.37	26.94	26.50	25.33	18.98	8.36	6.10	6.11
En millions de dollars	25.57	44.89	72.15	76.07	74.19	69.66	53.70	31.11	28.90	26.70	21.16	25.63	35.68	37.25	36.70	36.14	35.59	35.03	34.47	33.92	32.41	24.29	10.70	7.81	7.82
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.60	1.11	1.70	1.69	1.49	1.39	1.20	0.78	0.73	0.64	0.50	0.62	0.86	0.93	0.91	0.87	0.85	0.81	0.78	0.74	0.69	0.50	0.21	0.15	0.15
En pourcentage du service de la dette	7.22	12.89	20.04	20.80	20.37	18.75	14.56	8.12	7.60	6.80	5.44	6.28	8.46	8.20	6.93	7.05	6.36	6.14	5.92	5.71	5.35	3.93	1.70	1.22	1.19
En pourcentage du PIB	0.24	0.40	0.62	0.61	0.55	0.50	0.38	0.22	0.20	0.17	0.13	0.15	0.20	0.20	0.19	0.18	0.17	0.16	0.15	0.14	0.13	0.09	0.04	0.03	0.03
En pourcentage des réserves internationales brutes	1.25	2.23	3.55	3.63	3.43	3.24	2.71	1.87	2.09	1.62	1.32	1.42	1.89	2.14	2.23	2.26	2.37	2.27	2.17	2.07	1.92	1.40	0.60	0.42	0.41
En pourcentage de la quote-part	15.51	27.23	43.77	46.14	45.01	42.26	32.58	18.87	17.53	16.20	12.84	15.55	21.64	22.60	22.26	21.92	21.59	21.25	20.91	20.57	19.66	14.73	6.49	4.74	4.74
Fonds fiduciaire RPC (FEC et FCR)	9.00	20.29	34.71	36.00	32.56	28.83	18.22	4.45	3.33	2.92	1.50	0.83	0.17	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CRG (MEDC)	0.00	0.00	0.00	0.69	3.05	4.16	5.28	5.56	5.56	4.86	2.50	1.39	0.28	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FRD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.58	5.19	13.27	15.00	15.00	15.00	15.00	15.00	15.00	15.00	14.42	9.81	1.73	0.00	0.00
Encours des crédits du FMI																									
En millions de DTS	304.9	395.7	402.0	354.8	308.9	266.4	236.1	223.3	211.8	201.8	195.9	186.3	168.7	149.4	130.0	110.7	91.4	72.1	52.8	33.4	14.9	2.2	0.0	0.0	0.0
Fonds fiduciaire RPC (FEC et FCR)	230.3	208.5	165.9	119.5	77.6	40.5	17.0	11.3	7.0	3.2	1.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CRG (MEDC)	30.0	38.6	42.9	42.0	38.1	32.7	25.9	18.8	11.6	5.4	2.2	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FRD	44.6	148.6	193.2	193.2	193.2	193.2	193.2	193.2	193.2	193.2	192.5	185.8	168.7	149.4	130.0	110.7	91.4	72.1	52.8	33.4	14.9	2.2	0.0	0.0	0.0
En millions de dollars	390.3	506.5	514.6	454.1	395.4	341.0	302.2	285.7	271.1	258.3	250.7	238.5	215.9	191.2	166.4	141.7	117.0	92.3	67.5	42.8	19.0	2.9	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	9.2	12.5	12.1	10.1	8.0	6.8	6.7	7.2	6.9	6.2	6.0	5.7	5.2	4.8	4.1	3.4	2.8	2.1	1.5	0.9	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette	110.2	145.4	142.9	124.2	108.5	91.8	82.0	74.6	71.3	65.8	64.5	58.4	51.2	42.1	31.5	27.6	20.9	16.2	11.6	7.2	3.1	0.5	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	3.6	4.5	4.4	3.7	3.0	2.5	2.1	2.0	1.8	1.7	1.5	1.4	1.2	1.0	0.9	0.7	0.6	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des réserves internationales brutes	19.1	25.1	25.3	21.7	18.3	15.9	15.3	17.2	19.6	15.7	15.6	13.2	11.5	11.0	10.1	8.9	7.8	6.0	4.2	2.6	1.1	0.2	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	236.8	307.2	312.1	275.4	239.8	206.8	183.3	173.3	164.4	156.7	152.1	144.7	131.0	116.0	101.0	86.0	71.0	56.0	41.0	26.0	11.5	1.7	0.0	0.0	0.0
Fonds fiduciaire RPC (FEC et FCR)	178.8	161.9	128.8	92.8	60.3	31.4	13.2	8.7	5.4	2.5	1.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CRG (MEDC)	23.3	30.0	33.3	32.6	29.6	25.4	20.1	14.6	9.0	4.2	1.7	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FRD	34.6	115.4	150.0	150.0	150.0	150.0	150.0	150.0	150.0	150.0	149.4	144.2	131.0	116.0	101.0	86.0	71.0	56.0	41.0	26.0	11.5	1.7	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)																									
Décaissements	64.91	130.68	23.92	-47.26	-45.87	-42.50	-30.26	-12.89	-11.45	-10.02	-5.90	-9.55	-17.66	-19.32	-19.32	-19.32	-19.32	-19.32	-19.32	-19.32	-18.58	-12.63	-2.23	0.00	0.00
Remboursements	76.50	156.81	68.63	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	11.59	26.13	44.71	47.26	45.87	42.50	30.26	12.89	11.45	10.02	5.90	9.55	17.66	19.32	19.32	19.32	19.32	19.32	19.32	19.32	18.58	12.63	2.23	0.00	0.00
Postes pour mémoire :																									
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	4,233	4,054	4,243	4,509	4,971	5,029	4,490	3,964	3,934	4,145	4,205	4,159	4,172	4,021	4,043	4,149	4,185	4,310	4,440	4,573	4,710	4,851	4,997	5,147	5,301
Service de la dette (en millions de dollars)	354	348	360	366	364	372	369	383	380	393	389	408	422	454	529	513	559	570	582	593	605	617	630	642	655
PIB nominal (en millions de dollars)	10,782	11,152	11,661	12,388	13,369	13,883	14,114	14,115	14,785	15,470	16,241	16,860	17,703	18,585	19,247	19,975	20,714	21,750	22,838	23,979	25,178	26,437	27,759	29,147	30,605
Réserves internationales brutes (millions de dollars)	2,039	2,015	2,030	2,095	2,161	2,150	1,980	1,663	1,381	1,649	1,605	1,804	1,884	1,740	1,647	1,597	1,500	1,545	1,592	1,640	1,689	1,739	1,792	1,845	1,901
Quote-part (en millions de DTS)	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 9. Mauritanie : mesures de réforme au titre de la FRD, référence du diagnostic et contribution au développement des capacités

Principale difficulté	Réforme	Référence du diagnostic	Date d'achèvement visée pour la réforme	Contribution du FMI au développement des capacités	Résultat attendu de la réforme	Rôle des partenaires pour le développement
Absence de rapports budgétaires tenant compte des aspects climatiques	Réforme I - Le ministère des Finances exigera des ministères concernés par les CDN, dans la circulaire budgétaire de l'exercice 2026, qu'ils estiment la part de leur budget de l'exercice 2026 dédiée à l'adaptation au changement climatique, conformément à la méthodologie de marquage des dépenses climatiques.	EGIP-C (FMI)	Oct-25	Développement des capacités (FMI) - accord de principe	L'institutionnalisation du marquage des dépenses climatiques lors de la préparation de la loi de finances renforcera la sensibilisation aux questions climatiques, permettra de prendre des décisions budgétaires mieux éclairées et contribuera à l'alignement du budget sur les priorités en lien avec le changement climatique.	
	Réforme II - Le ministère des Finances publiera une note d'information sur les dépenses budgétaires liées au climat pour l'exercice 2026 (sur la base des résultats du marquage des secteurs concernés par les CDN pour les exercices 2024 et 2025), accompagnant la loi de finances 2026.	EGIP-C (FMI)	Apr-26	Développement des capacités (FMI) - accord de principe		
Absence de méthodologie standard pour l'évaluation et la sélection des projets tenant compte des aspects climatiques	Réforme III - Le ministère de l'Économie et du Développement durable modifiera le décret 2016-179, y compris le manuel de gestion des investissements publics, pour intégrer les aspects climatiques dans les étapes de gestion des investissements publics (conceptualisation, évaluation, sélection et exécution des projets) et le publiera sur le site Internet du ministère.	EGIP-C (FMI)	Oct-24	Développement des capacités (FMI) - accord de principe	Augmentation des investissements publics résilients et verts, qui réduiront à terme i) le risque de perturbation des services essentiels, ii) les coûts de maintenance et de réhabilitation et iii) les émissions de gaz à effet de serre.	
	Réforme IV - Le ministère de l'Économie et du Développement durable, conjointement avec le ministère de l'Environnement, pilotera le modèle de sélection sur critères climatiques pour les propositions de grands projets issus des principaux secteurs concernés par les CDN soumis pour examen et validation par le CAPIP.	EGIP-C (FMI)	Apr-26	Développement des capacités (FMI) - accord de principe		
Absence i) de base juridique pour les transferts monétaires ; ii) de couverture complète pour les ménages vulnérables affectés et iii) de financement complet par l'État	Réforme V - Le Conseil des ministres institutionnalisera par décret le programme national de protection sociale Tekavoul, notamment sa composante de transfert monétaire en cas de choc climatique (Tekavoul choc). La Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion (Taaouz) va étendre le dispositif « Tekavoul choc » aux ménages vulnérables touchés par la sécheresse tout en assurant une couverture financière adéquate.	Rapport national sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale, « Framework for Adaptive Social Protection » (Cadre pour une protection sociale adaptative), « Financing Food Insecurity Risk - A Proactive Approach: The Mauritania National Fund for Food and Nutrition Crisis Response » (Financement du risque d'insécurité alimentaire – Une approche proactive : le dispositif national de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles)	Apr-24	Développement des capacités (FMI)	Limitation des conséquences des chocs climatiques, notamment les sécheresses, sur les ménages vulnérables. Prévention de la famine.	Développement des capacités (Banque mondiale)
Absence i) d'un mécanisme efficace de tarification des combustibles fossiles et ii) d'une tarification du carbone pour les hydrocarbures	Réforme VI - Conformément aux conclusions de l'assistance technique du FMI, le Conseil des ministres adoptera un décret pour établir une nouvelle structure des prix des combustibles fossiles ; celle-ci s'ajuste automatiquement aux changements des prix internationaux, exclut toute intervention discrétionnaire pour fixer les prix, supprime progressivement les subventions et inclut un mécanisme de lissage des prix.		Apr-25	Développement des capacités (FMI)	Augmentation des recettes fiscales, réduction du fardeau budgétaire, réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de la pauvreté et des inégalités.	Développement des capacités (Banque mondiale) - pour éventuellement ce qui a trait aux transferts monétaires
	Réforme VII - Conformément aux conclusions de l'assistance technique du FMI, le Conseil des ministres adoptera la loi de finances pour l'exercice 2025 introduisant une taxe carbone appliquée à partir du mois de mars 2025. Cette taxe i) serait introduite progressivement, ii) serait alignée sur les CDN du pays pour lutter contre les émissions de tous les secteurs de l'économie et les carburants (sauf le GPL) iii) serait complétée par des mesures de compensation pour protéger les ménages pauvres lorsque les prix dépassent un certain seuil.		Apr-25	Développement des capacités (FMI)	Augmentation des recettes fiscales, réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de la pauvreté et des inégalités.	
Manque i) de concurrence dans le secteur de l'électricité et ii) d'accès aux réseaux de transport d'électricité pour les producteurs privés d'énergie renouvelable	Réforme VIII - Conformément à son nouveau code de l'électricité, le ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie adoptera un ou plusieurs décrets réglementaires pour i) permettre l'accès des producteurs d'électricité indépendants au marché mauritanien de l'énergie et ii) garantir un accès non discriminatoire des tiers aux réseaux de transport appartenant à la compagnie publique d'électricité SOMELEC.	Rapport national sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale, Étude relative au plan directeur pour la production et le transport d'électricité en Mauritanie, Options pour la restructuration de la SOMELEC (Union européenne)	Oct-25			Développement des capacités (Banque mondiale)
Absence de base juridique pour inciter les sociétés minières à augmenter la part d'énergies renouvelables dans leur mix énergétique	Réforme IX - Le ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie adoptera un décret obligeant les sociétés minières à augmenter la part d'électricité produite à partir de sources renouvelables dans leur mix électrique d'au moins 5 points de pourcentage par an jusqu'en 2030. Si les objectifs annuels ne sont pas atteints, les sociétés devront réaliser un investissement compensatoire dans l'électrification rurale, en particulier dans les zones isolées.	Initiative pour une exploitation minière adaptée au climat de la Banque mondiale	Oct-25		Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Développement des capacités (Banque mondiale)
Absence de base juridique pour empêcher les sociétés pétrolières et gazières de procéder au torchage de routine	Réforme X - Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'hydrocarbures, le ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie adoptera un décret, conformément aux conclusions de l'assistance technique de la Banque mondiale, pour éliminer le recours au torchage de routine et aux rejets de gaz, et réduire les émissions de méthane, en prévoyant des sanctions bien définies (frais ou pénalités) en cas de non-respect.	Initiative conjointe ONU-BM « Zéro torchage de routine d'ici 2030 », Règlementation des opérations de torchage et de rejet de gaz de la Banque mondiale	Apr-25		Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Développement des capacités (Banque mondiale)
Faible collaboration interministérielle dans le secteur de l'eau	Réforme XI - Le ministère de l'Eau et de l'Assainissement et le ministère de l'Environnement signeront un accord de partenariat interministériel sur les domaines de coopération (évaluations environnementales, application de la réglementation, gestion des données, surveillance des écosystèmes dépendants des eaux souterraines et autres données hydrogéologiques) dont la mise en œuvre sera supervisée par un comité technique créé dans le cadre de l'accord.	Rapport national sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale	Oct-24		Renforcement de la collaboration sur les responsabilités essentielles qui améliorera la planification, renforcera l'efficacité des activités sur le terrain et contribuera à une meilleure allocation des ressources.	Développement des capacités (Banque mondiale, UE et AFD)
Manque de connaissances sur les écosystèmes dépendants des eaux souterraines	Réforme XII - Le ministère de l'Eau et de l'Assainissement et le Ministère de l'Environnement i) adopteront un arrêté interministériel relatif aux évaluations environnementales et au suivi des ressources en eau, guidé par les travaux réalisés dans le cadre de l'accord de partenariat et ii) publieront un inventaire pilote conjoint des écosystèmes dépendants des eaux souterraines et des données hydrogéologiques sur la nappe du Boulenoir.	« La richesse cachée des nations » (Banque mondiale)	Apr-26		Amélioration des connaissances sur les écosystèmes dépendants des eaux souterraines pour fiabiliser l'évaluation des projets et éclairer la prise de décision sur la protection de ces écosystèmes et la gestion durable des eaux souterraines.	Développement des capacités (Banque mondiale, UE et AFD)
Fixation des prix de l'eau en dessous du niveau de recouvrement des coûts qui favorise la surutilisation et décourage l'investissement	Réforme XIII - Le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement révisera et publiera la réglementation tarifaire de l'eau (Ordonnance 2007 n°2624/MHETIC/MCI) conformément aux recommandations du FMI.		Oct-25	Développement des capacités (FMI)	Mise en place d'une tarification durable permettant une utilisation efficiente, équitable et durable de l'eau	AFD

Sources : services du FMI, sur la base des données fournies par la Banque mondiale, l'UE et l'AFD.

Tableau 10 a. Mauritanie : calendrier des revues, des décaissements et des achats dans le cadre de l'accord mixte FEC-MEDC, 2023–26

Date de disponibilité	Montant des décaissements						Conditions
	FEC		MEDC		Total		
	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part 1/	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part 1/	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part 1/	
25 janv. 2023	5,37	4,17	10,73	8,33	16,10	12,50	Approbation par le conseil d'administration
17 octobre 2023	5,37	4,17	10,73	8,33	16,10	12,50	Première revue et critères de réalisation à fin juin 2023
17 avril 2024	2,15	1,67	4,29	3,33	6,44	5,00	Deuxième revue et critères de réalisation à fin décembre 2023
17 octobre 2024	2,15	1,67	4,29	3,33	6,44	5,00	Troisième revue et critères de réalisation à fin juin 2024
17 avril 2025	2,15	1,67	4,29	3,33	6,44	5,00	Quatrième revue et critères de réalisation à fin décembre 2024
17 octobre 2025	2,15	1,67	4,29	3,33	6,44	5,00	Cinquième revue et critères de réalisation à fin juin 2025
17 avril 2026	2,13	1,65	4,31	3,35	6,44	5,00	Sixième revue et critères de réalisation à fin décembre 2025
Total	21,47	16,67	42,93	33,33	64,40	50,00	

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part de la Mauritanie est de 128,8 millions de DTS. Les pourcentages sont arrondis.

Tableau 10b. Mauritanie : calendrier des revues et des décaissements de l'accord au titre de la FRD, 2023–26

Date de disponibilité	Montant des décaissements		Conditions
	FRD		
	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part 1/	
17 avril 2024	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 5
17 octobre 2024	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 3
17 octobre 2024	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 11
17 avril 2025	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 6
17 avril 2025	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 7
17 avril 2025	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 10
17 octobre 2025	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 1
17 octobre 2025	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 8
17 octobre 2025	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 13
17 octobre 2025	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 9
17 avril 2026	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 2
17 avril 2026	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 4
17 avril 2026	14,88	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 12
Total	193,20	150,00	

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part de la Mauritanie est de 128,8 millions de DTS. Les pourcentages sont arrondis.

Tableau 11. Mauritanie : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2023–25^{1/}

(sur la base de l'encours de la dette à la fin 2023)

	Encours de la dette			Service de la dette					
	Fin 2023			2023	2024	2025	2023	2024	2025
	En millions de dollars	Pourcentage de la dette	Pourcentage du PIB	Millions de dollars			Pourcentage du PIB		
Total dette CGE (extérieure + intérieure)	4 592,8	100,0	46,4	522,1	545,2	763,6	5,3	5,0	6,9
Extérieure	3 960,1	86,2	40,0	323,3	354,2	344,0	3,3	3,3	3,1
Créanciers multilatéraux	2 475,2	53,9	25,0	179,2	205,6	215,2	1,8	1,9	1,9
FADES	1 197,3	26,1	12,1	101,5	125,3	114,4	1,0	1,2	1,0
Banque islamique de développement	310,4	6,8	3,1	39,9	34,5	36,0	0,4	0,3	0,3
Banque mondiale	426,2	9,3	4,3	13,6	15,8	16,8	0,1	0,1	0,2
FMI	347,7	7,6	3,5	8,5	16,6	35,1	0,1	0,2	0,3
Autres créanciers multilatéraux	193,7	4,2	2,0	15,7	13,4	13,0	0,2	0,1	0,1
Créanciers bilatéraux	1 483,8	32,3	15,0	144,1	148,6	128,8	1,5	1,4	1,2
Club de Paris	84,7	1,8	0,9	17,6	18,9	12,3	0,2	0,2	0,1
France (AFD comprise)	69,8	1,5	0,7	11,8	12,3	10,2	0,1	0,1	0,1
Espagne	12,7	0,3	0,1	5,7	6,5	1,9	0,1	0,1	0,0
Autres, Club de Paris	2,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Pays non membres du Club de Paris	1 399,1	30,5	14,1	126,5	129,6	116,5	1,3	1,2	1,1
Arabie saoudite	667,2	14,5	6,7	30,8	33,1	27,8	0,3	0,3	0,3
Chine	306,7	6,7	3,1	40,7	44,9	45,1	0,4	0,4	0,4
Koweït	250,8	5,5	2,5	23,9	23,8	20,0	0,2	0,2	0,2
Autres, hors Club de Paris	174,5	3,8	1,8	31,0	27,9	23,6	0,3	0,3	0,2
Obligations	1,0	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-
Créanciers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérieure	632,7	13,8	6,4	198,9	191,0	419,6	2,0	1,8	3,8
Détenue par les résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Détenue par les non-résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bons du Trésor	176,1	3,8	1,8	184,0	176,1	404,9	1,9	1,6	3,7
Crédits	456,7	9,9	4,6	14,8	14,9	14,7	0,2	0,1	0,1
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ²	-	-	-						
Passifs conditionnels	498,7	10,9	5,0						
dont garanties publiques	6,4	0,1	0,1						
dont autres passifs conditionnels explicites ³	473,7	10,3	4,8						
PIB nominal (fin de période)	9 890			9 890	10 803	11 071			

Source : autorités mauritaniennes.

1/ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

2/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note commune du FMI et de la Banque mondiale rédigée pour le G20 intitulée « *Collateralized Transactions : Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

3/ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple). On trouvera des renseignements complémentaires dans le Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (7.252).

Tableau 12. Mauritanie : matrice d'évaluation des risques ^{1/}

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence attendue	Mesures à prendre
Risques mondiaux : chocs et scénarios conjoncturels			
Intensification de conflits régionaux.	Élevée	Élevée. L'aggravation de la guerre menée par la Russie en Ukraine ou d'autres conflits régionaux et les sanctions économiques qui en résultent perturbent les échanges commerciaux (par exemple l'énergie, l'alimentation, le tourisme et/ou des composantes essentielles de la chaîne d'approvisionnement), les envois de fonds, les IDE et flux financiers, et les systèmes de paiement, et entraînent par ailleurs des déplacements de réfugiés.	Ensemble de mesures visant à accroître l'efficacité de la politique monétaire et le ciblage des subventions, ainsi qu'à assurer des transferts en faveur des personnes les plus vulnérables.
Volatilité des prix des produits de base.	Élevée	Élevée. Une succession de perturbations de l'offre (à cause notamment des conflits, de l'incertitude et des restrictions à l'exportation) et de fluctuations de la demande cause une volatilité récurrente des prix des produits de base, des tensions extérieures et budgétaires dans les pays émergents et les pays en développement, des effets de contagion et une instabilité sociale et économique.	- Renforcement du cadre de politique monétaire pour le rendre plus efficace. - Assouplissement du taux de change pour faciliter l'absorption des chocs extérieurs. - Meilleur ciblage des subventions. - Utilisation des amortisseurs extérieurs et budgétaires, application d'un ancrage budgétaire et recours à l'appui des bailleurs de fonds, au besoin. - Réformes structurelles pour diversifier l'économie.
Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial.	Moyenne	Moyenne. Des facteurs de risque mondiaux se conjuguent à des facteurs plus spécifiques pour entraîner un ralentissement brutal et synchronisé de la croissance ; les effets de contagion se transmettent par l'intermédiaire des échanges commerciaux et des circuits financiers, et la fragmentation des marchés. Aggravation des déséquilibres extérieurs et pressions sur les réserves internationales.	- Réformes structurelles visant à diversifier l'économie et les marchés d'exportation marqués par la prédominance des secteurs extractifs traditionnels, tels que le minerai de fer. - Assouplissement du taux de change en vue d'absorber les chocs extérieurs et de préserver les réserves internationales.
Mauvais calibrage de la politique monétaire	Moyenne	Moyenne. Dans un contexte de grande incertitude économique et de fragilité marquée du secteur financier, les grandes banques centrales suspendent le resserrement de la politique monétaire ou assouplissent prématurément son orientation, ce qui cause un désancrage des anticipations d'inflation, une spirale salaires-prix et des effets de contagion sur les marchés financiers.	Ensemble de mesures de politique économique et opérationnelle visant à éliminer l'excès de liquidité restant et à accroître l'efficacité de la politique monétaire, avec notamment la hausse du taux directeur, l'arrêt des achats d'or de la BCM, la reprise des opérations monétaires d'absorption de la liquidité et l'approfondissement du marché des titres d'Etat.
Instabilité financière systémique	Moyenne	Faible. De fortes fluctuations des taux d'intérêt réels et des primes de risques ainsi que la réévaluation des actifs sur fond de ralentissement économique et de réorientation de la politique économique déclenchent des problèmes d'insolvabilité dans les pays où des banques ou établissements financiers non bancaires sont fragiles, entraînant une déstabilisation des marchés et des effets de contagion entre pays.	- Le manque d'ouverture du compte de capital et le développement insuffisant des marchés financiers limitent les effets de contagion des turbulences financières à l'échelle mondiale. - Renforcement du contrôle bancaire et du cadre de résolution pour remédier au problème des banques fragiles.
Surendettement souverain	Moyenne	Faible. Les effets domino de la hausse des taux d'intérêt mondiaux, d'un ralentissement de la croissance dans les pays avancés et/ou une gestion désordonnée de la dette dans certains PEPI se répercutent sur d'autres pays très endettés, entraînant des sorties de capitaux, une augmentation des primes de risque et une perte d'accès au marché.	- Le manque d'ouverture du compte de capital et l'absence d'accès aux marchés financiers internationaux limitent le risque. - Application d'un ancrage budgétaire pour stabiliser ou réduire la dette extérieure

1/ La matrice d'évaluation des risques indique les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques fait apparaître le point de vue des services du FMI sur l'origine des risques et le degré général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se concrétiser ensemble. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui sont de nature à rester saillants sur un horizon plus long.

Tableau 12. Mauritanie : matrice d'évaluation des risques (suite)

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence attendue	Mesures à prendre
Risques structurels			
Mécontentement social	Moyenne	Élevée. L'inflation élevée, la diminution des revenus réels et les répercussions des crises dans d'autres pays (notamment migratoires) accentuent les inégalités, provoquent des troubles sociaux et engendrent des difficultés de financement ainsi que des mesures populistes préjudiciables. Cela amplifie les déséquilibres, freine la croissance et provoque une révision du risque par le marché.	- Utilisation de l'espace budgétaire pour mener des dépenses sociales, de santé, d'éducation et d'infrastructure dans l'optique de la réalisation des ODD. - Renforcement du cadre de la politique monétaire. - Amélioration de la communication des mesures sociales et du ciblage des subventions.
Accentuation de la fragmentation géoéconomique.	Élevée	Élevée. L'élargissement et l'aggravation des conflits et l'affaiblissement de la coopération internationale provoquent une reconfiguration plus rapide des échanges et des investissements directs étrangers, des perturbations de l'offre, des pratiques protectionnistes, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût des intrants, une instabilité financière, une fracture des systèmes monétaires et financiers internationaux et un repli de la croissance potentielle.	- Dégagement d'un espace budgétaire pour d'éventuels imprévus en consolidant le budget et en élargissant l'assiette fiscale au moyen de réformes et d'une diversification de l'économie. - Approfondissement de la coopération régionale en matière de sécurité.
Cybermenaces	Moyenne	Faible. Des cyberattaques contre les infrastructures physiques ou numériques (y compris les écosystèmes de monnaie numérique et de cryptoactifs) ou l'utilisation abusive des technologies d'IA déclenchent une instabilité financière et économique.	- Accélération de la transformation numérique et des réformes du climat des affaires et assouplissement du taux de change pour atténuer les chocs. - Élaboration de plans d'emprunt prudents.
Phénomènes climatiques extrêmes	Moyenne	Élevée. Les phénomènes climatiques extrêmes et plus fréquents provoqués par la hausse des températures sont à l'origine de pénuries d'eau et de nourriture, de pertes de vies humaines, de graves dommages aux infrastructures, de perturbations des approvisionnements, d'un ralentissement de la croissance, de migrations et d'une instabilité financière.	- Avancement des réformes appuyées par la FRD dans quatre grands domaines liés au changement climatique : i) verdissement de la gestion des investissements publics (GIP) et de la gestion des finances publiques (GFP), ii) systèmes de protection sociale et financement de la protection contre les catastrophes liées au changement climatique, iii) décarbonisation et iv) atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets dans des secteurs essentiels.
Transition énergétique désordonnée	Moyenne	Moyenne. La transition désordonnée vers la neutralité carbone et l'incertitude liée à la politique climatique se traduisent par des perturbations des approvisionnements, des actifs irrécupérables, de la volatilité sur les marchés ainsi que des investissements et une croissance en demi-teinte.	L'accord au titre de la FRD contribuera à mettre en place une stratégie de décarbonisation ordonnée en i) instaurant la tarification du carbone, ii) réformant les subventions aux combustibles, iii) introduisant une interdiction du torchage de routine sur les gisements de pétrole et de gaz et iv) ouvrant le secteur de l'électricité à la concurrence et aux investissements dans l'énergie renouvelable, en particulier au secteur privé.
Risques intérieurs			
Troubles politiques et sociaux ; attentats à l'échelle régionale.	Moyenne	Élevée. Augmentation des dépenses publiques, y compris en matière de sécurité ; accroissement des flux migratoires vers la Mauritanie ; baisse de la confiance des investisseurs et affaiblissement des perspectives de croissance.	Amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, renforcement des structures de lutte contre la corruption. Promotion d'une croissance inclusive et augmentation des dépenses sociales.

Tableau 12. Mauritanie : matrice d'évaluation des risques (fin)

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence attendue	Mesures à prendre
Ralentissement des réformes.	Moyenne	Moyenne. Effet défavorable sur les résultats sociaux, la confiance et la croissance.	Parvenir à un consensus sur les réformes. Amélioration de la communication. Investissement dans le capital humain et les institutions.
Réduction des services de correspondance bancaire.	Faible	Faible. Diminution des paiements internationaux ayant une incidence négative sur le commerce et les envois de fonds. Augmentation de l'activité informelle.	Renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sa mise en œuvre ; intensification de la sensibilisation des banques étrangères.

Annexe I. Intégration du développement des capacités dans le programme, 2024–25

Le développement des capacités sera étroitement intégré au programme économique appuyé par la FEC et le MEDC, principalement sous forme d'assistance technique (AT) soit au siège, soit à AFRITAC Ouest. Les activités de DC prévues à l'appui des repères structurels à atteindre dans 12 prochains mois dans le cadre des accords au titre de la FEC et du MEDC sont indiquées ci-dessous¹.

Repères structurels liés au programme, 2024		Outils de diagnostic et de développement des capacités
Protection sociale		
1	Porter le montant des versements trimestriels en espèces versé aux ménages vulnérables de 2 900 MRU à 3 600 MRU et publier un rapport rédigé par Taazour/la Banque mondiale d'ici à la fin décembre 2024	Une AT est fournie de manière continue par la Banque mondiale dans le cadre de son projet de renforcement des filets de protection sociale
Politique fiscale		
2	Rendre opérationnelle l'Unité de politique fiscale (UPF) en recrutant un personnel compétent et lancer ses travaux	Le département des finances publiques (FAD) a fourni une AT sur l'évaluation des dépenses fiscales et la création de l'Unité de politique fiscale
3	Réformer la codification des produits importés en douanes, y compris les codes supplémentaires utilisés pour la codification des régimes fiscaux	La Banque mondiale fournit une AT à l'appui de cette action
4	Publier le rapport financier annuel des minières et non minières de la SNIM, y compris la Fondation SNIM	Évaluation diagnostique de la gouvernance par les services du FMI (département juridique, département financier, département des finances publiques et département des marchés monétaires et de capitaux)
5	Réformer la taxe sur la consommation dans la Loi de Finances Rectificative 2024 (LFR 2024)	Le département des finances publiques fournit une AT sur l'évaluation des dépenses et un diagnostic général sur la politique fiscale, et il a recommandé de reformuler le RS et de le reporter à 2025
6	Soumettre au parlement un code d'investissement révisé qui élimine les « points francs » et réduit les régimes spéciaux	La SFI apporte son assistance sur ce point ; le département des finances publiques a réalisé une mission de diagnostic début 2024 et un diagnostic de suivi pourrait être programmé pour début 2025
Politique monétaire		
7	Procéder à des adjudications régulières de bons du Trésor pour les banques conventionnelles afin de porter l'encours à 3 milliards d'UFM d'ici à décembre 2024	Missions d'assistance technique d'AFRITAC Ouest sur le marché des titres publics
8	Organiser des adjudications régulières de bons du Trésor islamiques pour atteindre un volume de 1,5 milliard de bons islamiques en circulation	Missions d'assistance technique d'AFRITAC Ouest sur le marché des titres publics
9	Convertir la convention de 2018 sur les créances sur l'État de la BCM en un nouvel accord d'un montant équivalent à la valeur actuelle nette évaluée selon les normes IFRS, à la date de signature de la convention portant sur i) le transfert d'actions de la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE), ii) le transfert de biens immobiliers, iii) le transfert de liquidités issues de l'émission de bons du Trésor à 10 ans et iv) un plan de remboursement du solde résiduel à un taux d'intérêt de 5,5 % et des paiements annuels au titre du principal égaux à 361 millions de MRU.	

¹ Les mesures de réforme de la Mauritanie appuyées par la FRD ainsi que les outils de DC et de diagnostic correspondants sont répertoriés dans le tableau 9.

Repères structurels dans le cadre du programme	Outils de diagnostic et de développement des capacités
10 Établir un comité réunissant chaque trimestre des représentants de la BCM, de la SNIM et du ministère des Finances pour examiner et partager les prévisions de rapatriement de fonds de la SNIM à un horizon de 12 mois au minimum, et intégrer ces prévisions dans l'analyse des flux de trésorerie en devises	
Politiques du secteur financier	
11 Élaborer un programme de ressources humaines visant à renforcer la fonction de supervision de la BCM et agrandir l'équipe technique chargée du contrôle sur pièces, en passant de deux à quatre personnes	Missions d'assistance technique d'AFRITAC Ouest sur la supervision et la réglementation bancaires
12 Publier l'instruction relative au ratio structurel de liquidité à long terme d'ici à mars 2024	Missions d'assistance technique d'AFRITAC Ouest sur la supervision et la réglementation bancaires
13 Les autorités contrôleront la conformité de toutes les banques, et elles prendront les mesures appropriées à l'égard des banques non conformes au cadre juridique des institutions de crédit	Missions d'assistance technique d'AFRITAC Ouest sur la supervision et la réglementation bancaires
Gouvernance et investissement privé	
14 Soumettre au parlement une nouvelle loi sur les entreprises publiques conforme aux normes internationales et aux meilleures pratiques, y compris les éléments principaux d'une politique de participation de l'État dans ces entités ainsi que des mesures relatives à la gouvernance, à la transparence et à la reddition de comptes	Une AT du département juridique (avec le département des finances publiques) est en cours pour préparer le projet de la nouvelle loi sur les entreprises publiques
15 Soumettre au parlement des modifications juridiques visant à améliorer le cadre de déclaration de patrimoine et d'intérêts conformément aux Principes de haut niveau du G20 sur la déclaration du patrimoine par les agents publics, notamment en i) ajoutant les parlementaires et les membres du conseil d'administration des entreprises publiques à la liste actuelle des personnes assujetties, ii) en précisant les types d'actifs et d'intérêts qui doivent au minimum être déclarés par les personnes assujetties, y compris les biens détenus en propriété effective et les biens des conjoints (s'ils dépassent un seuil de matérialité raisonnable proposé par l'Agence de lutte contre la corruption), iii) en précisant que les déclarations doivent être déposées au moment de l'entrée en fonction, tous les deux ans et à la cessation des fonctions, iv) exigeant la publication, sur un site Internet librement accessible, des données pertinentes déclarées par les hauts fonctionnaires, y compris leurs intérêts, leur revenu annuel, les données agrégées sur leur patrimoine (dans des fourchettes ou au-dessus d'un certain seuil, proposé par l'agence de lutte contre la corruption) et les changements notables dans leur situation financière et v) en instaurant un régime de sanctions et d'application efficace et proportionné en cas de non-conformité et de fausses déclarations	Le département juridique fournit une AT pour aider les autorités à préparer les amendements aux lois concernées
16 Commencer à publier des rapports semestriels sur la mise en œuvre du plan d'action dans les domaines clés de la gouvernance, en s'appuyant sur les diagnostics de gouvernance du FMI	

Repères structurels liés au programme, 2025		Outils de diagnostic et de développement des capacités
Politique budgétaire		
1	Réformer la taxe sur la consommation en la remplaçant par un système de droits d'accise conventionnel applicable aux importations et à la production locale dans la loi de finances rectificative (LFR) pour 2025	AT fournie par le département des finances publiques sur i) l'évaluation des dépenses fiscales et la création d'une Unité de politique fiscale et ii) une mission d'évaluation diagnostique de la politique fiscale début 2024. Une mission de suivi est prévue pour début 2025.
2	Préparer et publier une revue des dépenses publiques sur les dépenses courantes pour la période 2022-2024	Le département des finances publiques fournira une AT
3	Réformer la structure organisationnelle de la Direction générale des impôts (DGI) et la Direction générale des douanes (DGD), et adopter un nouvel organigramme basé sur les fonctions pour les deux directions, conformément à l'assistance technique du FAD	Le département des finances publiques fournira une AT
4	Réformer le Code général des impôts pour consolider toutes les mesures et incitations fiscales, exclure clairement toutes les mesures non répertoriées et limiter la responsabilité de l'introduction de nouvelles mesures fiscales au Ministère de l'Économie et des Finances	
5	Adopter et signer un protocole d'accord entre la Direction générale des impôts (DGI), la Direction générale des douanes (DGD) et l'Autorité de la zone franche pour définir les responsabilités	Le département des finances publiques fournira une AT
Politique monétaire et politique de change		
6	Déployer l'outil informatique Refinitiv, qui permet d'imposer des cotations fermes en devises étrangères	AT du département des marchés monétaires et de capitaux sur le marché des changes
Politiques du secteur financier		
7	Mettre en place un système informatique robuste géré par la BCM pour permettre aux banques de soumettre électroniquement des rapports de supervision conformes aux exigences de déclaration réglementaire, y compris un contrôle efficace de la qualité des données et une protection de l'intégrité des modèles	Missions d'assistance technique d'AFRITAC Ouest sur la supervision et la réglementation bancaires
Gouvernance et investissement privé		
8	Publier le rapport semestriel sur la mise en œuvre du plan d'action dans les domaines clés de la gouvernance en s'appuyant sur les diagnostics de gouvernance du FMI	
9	Publier, en consultation avec les services du FMI, un décret d'application pour la nouvelle loi sur les entreprises une fois celle-ci approuvée par le Parlement	
10	Publier un décret d'application de la loi relative à l'Agence de Lutte contre la Corruption (ALC) afin de permettre la nomination des membres du Conseil de direction et du Directeur général, et procéder à ces nominations	
11	Publier le rapport semestriel sur la mise en œuvre du plan d'action dans les domaines clés de la gouvernance en s'appuyant sur les diagnostics de gouvernance du FMI	

Annexe II. Difficultés liées aux données

Tableau 1. Mauritanie : évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Note d'adéquation des données 1/							
C							
Résultats du questionnaire 2/							
Évaluation	Comptes nationaux	Prix	Statistiques des finances publiques	Statistiques du secteur extérieur	Statistiques monétaires et financières	Cohérence intersectorielle	Note médiane
	C	C	B	B	C	C	C
Détails des résultats du questionnaire							
Caractéristiques de la qualité des données							
Couverture	C	C	B	B	C		
Granularité 3/	C		A	B	B		
			C		C		
Cohérence			C	C		C	
Fréquence et ponctualité	B	B	A	B	B		
Note : Lorsque le questionnaire ne comprend pas de question sur un aspect particulier de la qualité des données d'un secteur, la cellule correspondante est vide.							
1/ L'évaluation globale de l'adéquation des données est fondée sur l'évaluation que font les services du FMI de la possibilité d'utiliser les données du pays pour réaliser des analyses et formuler des conseils stratégiques, en tenant compte des caractéristiques particulières du pays.							
2/ L'évaluation globale et les évaluations sectorielles dont les résultats figurent sur la carte thermique sont fondées sur un questionnaire et un système de notation normalisés (voir le document du FMI <i>Review of the Framework for Data Adequacy Assessment for Surveillance</i> , janvier 2024, annexe I).							
3/ La cellule du haut concernant la « granularité » des statistiques de finances publiques indique l'évaluation par les services du FMI de la granularité des données publiées sur les activités de l'administration publique, tandis que la cellule du bas indique la granularité des statistiques de la dette publique. La cellule du haut concernant la « granularité » des statistiques monétaires et financières indique l'évaluation par les services du FMI de la granularité des statistiques monétaires et financières publiées, tandis que la cellule du bas indique la granularité des indicateurs de solidité financière.							
A	Les données communiquées au FMI sont suffisantes pour assurer la surveillance.						
B	Les données communiquées au FMI présentent quelques lacunes mais sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance.						
C	Les données communiquées au FMI présentent des lacunes qui nuisent quelque peu à la surveillance.						
D	Les données communiquées au FMI présentent de graves lacunes qui nuisent considérablement à la surveillance.						
Justification de l'évaluation par les services du FMI. Les données communiquées présentent des lacunes qui nuisent quelque peu à la surveillance, les insuffisances constatées dans la majorité des secteurs concernent la couverture, la granularité et la cohérence, ce qui reflète des contraintes de capacités et l'insuffisance de données disponibles. La qualité des données sous-jacentes dans certains secteurs, en particulier les comptes nationaux et le secteur extérieur, complique les projections. Concernant les comptes nationaux, des révisions considérables sont opérées entre les comptes provisoires et les comptes définitifs, la série sur le PIB doit être rebasée car l'année de base actuelle est obsolète et le PIB côté demande requiert d'importantes améliorations. Concernant les statistiques de finances publiques, la couverture et la ventilation des autres entités publiques, y compris la Caisse nationale de sécurité sociale et les entreprises publiques, doivent être améliorées. Concernant le secteur extérieur, les autorités ne recueillent pas actuellement de données sur la position extérieure globale, tandis que les données sur le commerce extérieur doivent être sensiblement améliorées. Concernant les statistiques du secteur financier, les données au niveau des établissements bancaires doivent être améliorées car les données disponibles ne permettent pas une évaluation approfondie de l'intermédiation financière, y compris dans l'application des normes comptables.							
Évolution depuis la dernière consultation au titre de l'article IV. L'amélioration des statistiques de finances publiques a été poursuivie, les autorités ont produit le premier tableau des opérations budgétaires des collectivités locales pour 2023 en janvier 2024. Les autorités ont également progressé sur le plan des comptes nationaux et sur celui de la méthodologie et de la publication des mesures de prix. En outre, pour améliorer la qualité des comptes nationaux en continu, l'Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique (ANSADE) a signé un accord d'échange de données avec le ministère de l'Économie et des Finances. De plus, un protocole d'accord aux fins de la coordination et de l'échange de données avec la Direction générale des douanes et la banque centrale a été conclu afin de développer les statistiques sur le commerce extérieur des biens. L'ANSADE a également publié des chiffres trimestriels et annuels du PIB et des chiffres mensuels de l'INPC outre la publication trimestrielle de l'indice de la production industrielle.							
Mesures correctives et priorités de développement des capacités. Les autorités mauritaniennes sont déterminées à apporter toutes les améliorations nécessaires à leurs normes de données. Le FMI apporte une assistance technique approfondie afin d'accompagner les autorités dans leurs efforts d'amélioration de leurs normes de données. L'assistance technique du FMI actuellement en cours soutient l'amélioration des données des comptes nationaux, le secteur extérieur, le secteur monétaire et financier et les statistiques de finances publiques. La banque centrale a entrepris de mettre en œuvre les recommandations d'une récente mission d'assistance technique du FMI concernant l'amélioration des statistiques de la balance des paiements et des données sur la position extérieure globale. Concernant les données du secteur financier, la BCM travaillera avec les banques pour clarifier toute ambiguïté éventuelle dans les normes comptables applicables avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Afin d'améliorer la couverture du secteur des administrations publiques, le ministère de l'Économie et des Finances travaille sur la collecte des données sur les opérations de la Caisse nationale de sécurité sociale et les entreprises publiques avec l'assistance technique du FMI.							
Utilisation de données ou d'estimations dans les consultations au titre de l'article IV au lieu de statistiques officielles communiquées aux services du FMI. Les données provenant de Tasiast sont utilisées pour la production d'or et les données de la Société nationale industrielle et minière (SNIM) pour la production de minerais de fer. Les données sur la population et la croissance démographique et d'autres indicateurs du développement sont extraites des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.							
Autres lacunes en matière de données. Concernant le changement climatique, les lacunes présentes dans les données nuisent à l'évaluation et à la quantification des ressources en eau disponibles. Les réformes prévues dans le cadre de l'accord au titre de la FRD sont conçues pour remédier à ces insuffisances et permettre l'établissement de ces données. La Mauritanie accueille de nombreux réfugiés, mais peu d'informations sur les conséquences économiques de cet accueil sont disponibles, ce qui nuit à l'évaluation des conséquences économiques à court ou moyen terme. Enfin, une enquête sur les revenus et les dépenses des ménages est prévue pour 2025 (la plus récente date de 2020), qui devrait mieux rendre compte des changements structurels de l'économie et éclairer les politiques publiques.							

Tableau 2. Mauritanie : initiatives de normalisation des données

La Mauritanie participe au système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a) et publie des données sur sa page nationale récapitulative des données depuis septembre 2019.

Tableau 3. Mauritanie : tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
Au 23 octobre 2024

	Communication des données au FMI				Publication dans le cadre des Initiatives du FMI en matière de normalisation des données sur la page nationale récapitulative de données			
	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de communication ⁶	Fréquence attendue ^{6,7}	Mauritanie ⁸	Ponctualité attendue ^{6,7}	Mauritanie ⁸
Taux de change	nov.-24	nov.-24	Q	H	Q	30	...	30
Actifs et passifs des réserves de change des autorités monétaires ¹	sept.-24	oct.-24	M	M	M	30	1 M	28
Monnaie centrale	sept.-24	nov.-24	M	M	M	30	2 M	35
Monnaie au sens large	sept.-24	nov.-24	M	M	M	30	1 T	35
Bilan de la Banque centrale	sept.-24	nov.-24	M	M	M	30	2 M	35
Bilan consolidé du système bancaire	sept.-24	nov.-24	M	M	M	30	1 T	35
Taux d'intérêt ²	nov.-24	nov.-24	H	H	M	30	...	35
Indice des prix à la consommation	oct.-24	nov.-24	M	M	M	30	2 M	30
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	A	...	3 T	...
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	oct.-24	nov.-24	M	M	T	30	1 T	30
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	sept.-24	nov.-24	M	M	T	30	2 T	30
Solde du compte courant extérieur	juin-24	août-24	T	T	T	90	1 T	180
Exportations et importations de biens et de services	juin-24	août-24	T	T	M	90	12 H	180
PIB/PNB	juin-24	oct.-24	T	T	T	365	1 T	360
Dette extérieure brute	août-24	oct.-24	M	M	T	365	2 T	60
Position extérieure globale	ND	ND	ND	ND	A	...	3 T	...

1/ Comprend les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

2/ Taux déterminés par le marché et taux officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, et taux des bons, obligations et titres du Trésor.

3/ Financement extérieur et intérieur, bancaire et non bancaire.

4/ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), de l'administration des États fédérés et des administrations locales.

5/ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

6/ Fréquence et ponctualité : (« Q ») quotidienne ; (« H ») hebdomadaire ou avec un décalage maximum d'une semaine par rapport à la date de référence ; (« M ») mensuel ou avec un décalage maximum d'un mois par rapport à la date de référence ; (« T ») trimestriel ou avec un décalage maximum d'un trimestre par rapport à la date de référence ; (« A ») annuelle ; (« S ») semestrielle ; (« I ») irrégulière ; (« ND ») non disponible ; (« SO ») sans objet ; (« APT ») au plus tard.

7/ Fréquence et ponctualité recommandées des déclarations en vertu du SGDD-a et fréquence et ponctualité requises pour les déclarations en vertu de la NSDD et de la NSDD Plus. Les options de flexibilité ou plans de transition éventuels dans le cadre de la NSDD ou de la NSDD Plus ne sont pas pris en compte. Pour les pays qui ne participent pas aux Initiatives du FMI en matière de normalisation des données, la fréquence et la ponctualité requises en vertu de la NSDD sont indiquées pour la Nouvelle-Zélande ; la fréquence et la ponctualité recommandées dans le cadre du SGDD-a sont indiquées pour l'Érythrée, Nauru, le Soudan du Sud et le Turkménistan.

8/ Sur la base des informations provenant du récapitulatif de l'observation de la norme (« *Summary of Observance* ») pour les participants à la NSDD et à la NSDD Plus, et du récapitulatif des pratiques de diffusion (« *Summary of Dissemination Practices* ») pour les participants au SGDD-a, disponibles dans le tableau d'affichage des normes de diffusion des données du FMI (<https://dsbb.imf.org/>). Pour les pays qui ne participent pas aux Initiatives du FMI en matière de normalisation des données et pour ceux qui ont une page nationale récapitulative de données, les entrées sont indiquées sous la forme « ... »

Annexe III. Évaluation du secteur extérieur¹

Évaluation globale : En 2021, dernière année pour laquelle une évaluation du secteur extérieur a été réalisée, la position extérieure de la Mauritanie était globalement conforme au niveau que supposent les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables. Le déficit courant a légèrement augmenté en 2020-21 après la hausse des prix internationaux des principaux produits importés (denrées alimentaires et pétrole). Il s'est cependant beaucoup creusé en 2022 après la hausse des prix des importations due à la guerre que la Russie mène en Ukraine, et la baisse des prix des produits de base qui constituent les principales exportations de la Mauritanie. En 2023, la position extérieure était inférieure au niveau que supposent les paramètres économiques fondamentaux, malgré une diminution du déficit courant par rapport à 2022. Le pays reste considérablement exposé aux chocs extérieurs en raison de sa forte dépendance à l'égard des exportations de produits de base.

Réponses possibles des pouvoirs publics : Parmi les mesures prioritaires pour remédier à ces déséquilibres, on peut citer un assouplissement du régime de change, des réformes structurelles visant à stimuler la productivité et l'objectif d'un ancrage budgétaire bien conçu.

Actifs et passifs extérieurs : position et trajectoire

Contexte. Bien que l'on ne dispose pas de données sur la position extérieure globale nette (PEGN) de la Mauritanie, on peut néanmoins examiner certains éléments sur lesquels on possède des données, notamment la position extérieure nette de la banque centrale et des banques commerciales, la position de la dette extérieure publique et l'investissement direct étranger (IDE) cumulé². Les banques commerciales oscillent entre une position extérieure nette négative et positive, mais les valeurs restent très proches de zéro en part du PIB. Les actifs de la banque centrale, principalement composés de réserves de change, sont positifs. Ils culminaient en 2021 à 15,8 % du PIB et ont diminué à 13,7 % du PIB en 2023. L'encours de la dette extérieure publique contribue à une position nette négative importante et persistante, à 37,8 % du PIB en 2023, qui suit une légère tendance à la hausse jusqu'en 2029. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) indique que la Mauritanie est considérée comme présentant un risque modéré de surendettement, mais un niveau d'endettement globalement viable. La position nette négative des IDE est sans doute la principale composante de la PEGN négative de la Mauritanie, qui s'explique par les investissements majeurs dans le secteur extractif du pays (notamment l'or, le minerai de fer et le gaz). Les flux nets d'IDE sont systématiquement positifs, avec de fortes hausses dans les années 2010, et devraient diminuer jusqu'en 2029 sans que la tendance s'inverse.

Évaluation. Une forte incertitude entoure la position extérieure globale nette de la Mauritanie, et il est donc impossible de procéder à une évaluation claire. Toutefois, la dette publique, dont il ne fait aucun doute qu'elle joue un grand rôle, est jugée viable et le pays présente un risque de

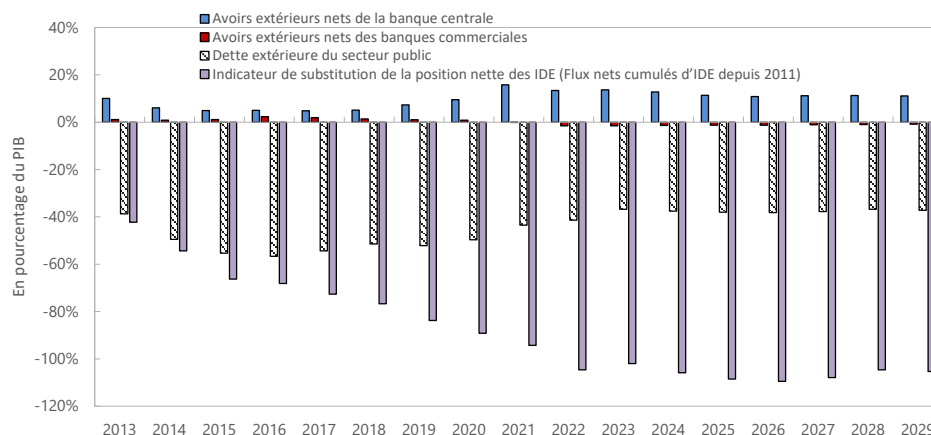
¹ Préparé par Clara Galeazzi (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation).

² Le stock d'investissements directs étrangers est ici mesuré indirectement par les IDE nets cumulés à partir de 2011. Cette approche présente des limites car elle ne tient pas compte des années précédentes, mais une grande partie des gros investissements dans le secteur extractif a été réalisée après 2011, et est donc prise en considération.

surendettement modéré, d'après l'AVD. La banque centrale dispose d'importants actifs positifs, tandis que l'investissement direct étranger risque de ne s'adapter que lentement et de façon prévisible à mesure que de nouveaux projets dans le secteur extractif démarrent et que d'autres atteignent la fin de leur cycle de vie.

Mauritanie : Avoirs extérieurs nets

(En pourcentage du PIB)

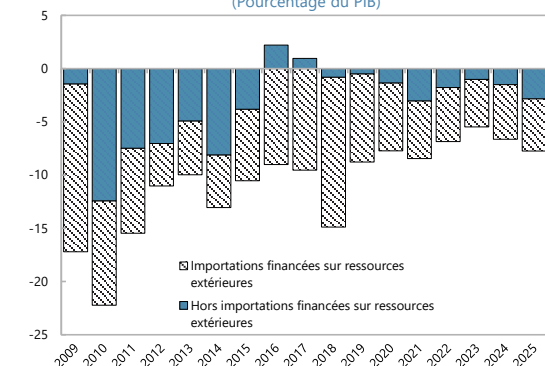


Compte courant

Contexte. Le solde des transactions courantes s'établissait à -8,8 % du PIB en 2023, bien moins négatif qu'en 2022 (-14,6 %) et moins négatif que la moyenne sur cinq ans de -10,8 % (2018–22). Les exportations ont légèrement augmenté, les cours élevés de l'or ayant compensé la stabilité des cours du minerai de fer malgré une évolution à la baisse de la production d'or de la mine de Tasiast. Le total des importations a fortement diminué en 2023 à la suite d'un bond des cours mondiaux du pétrole et des denrées alimentaires en 2021 et 2022. Le déficit du solde des transactions courantes devrait diminuer à 7,7 % du PIB en 2024 mais augmenter à 8,5 % en 2025 sous l'effet de la baisse des exportations de produits de la pêche, de minerai de fer et d'or, et des cours du cuivre, qui n'est pas compensée par des baisses équivalentes des prix des importations. Le déficit du compte des transactions courantes devrait se modérer après 2025, avec le lancement des exportations de gaz.

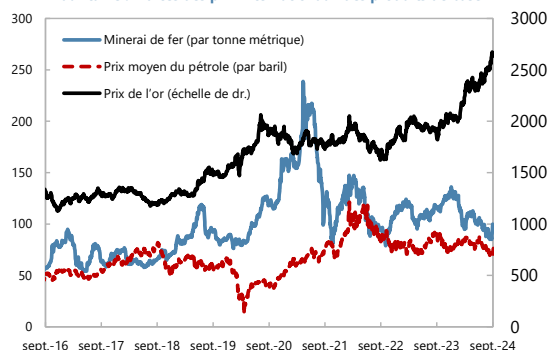
Mauritanie : Solde des transactions courantes

(Pourcentage du PIB)

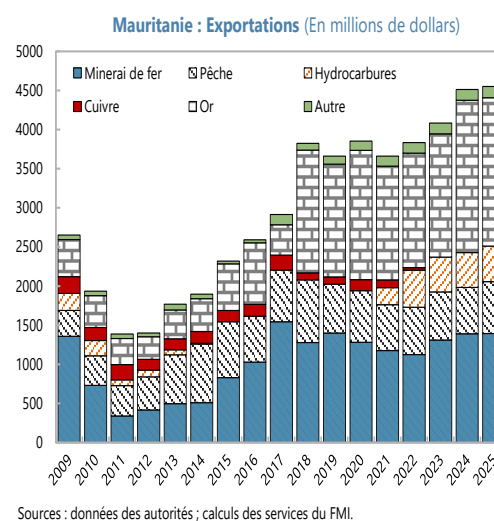
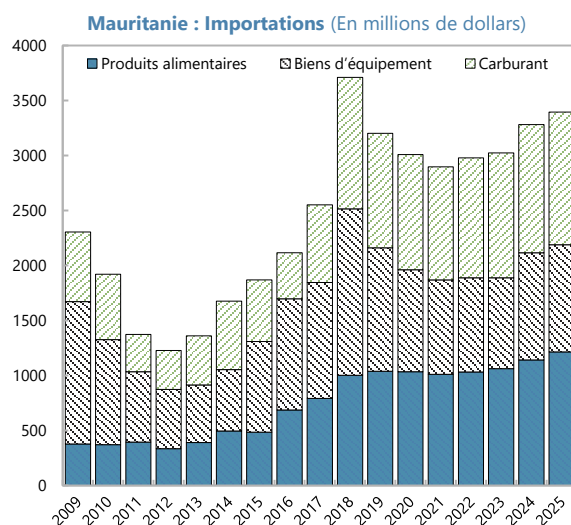


Sources : autorités mauritaniennes ; calculs des services du FMI.

Mauritanie : indices des prix internationaux des produits de base



Sources : base de données Bloomberg ; calculs des services du FMI.



Évaluation. L'écart du compte courant (la différence entre le compte courant corrigé des variations cycliques et la norme du compte courant) est estimé à -2,2 % du PIB en 2023. Les services du FMI estiment donc que la position extérieure de la Mauritanie en 2023 était inférieure au niveau correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables. Cela représente un changement par rapport au niveau « globalement conforme » de l'évaluation du secteur extérieur de 2021 et à la position « modérément plus forte » de l'évaluation de 2020. Il s'explique principalement par i) la modération des importations, entraînée par la baisse des prix mondiaux et ii) la hausse de la norme de compte courant entraînée par l'augmentation des prix des principaux produits à l'exportation et de la production de minerai de fer. Les contributions cycliques s'élèvent à 0,6 % du PIB, en raison d'un faible écart de production et de la contribution des termes de l'échange corrigés de la tendance. L'écart de 3,0 % entre la politique économique effective et la politique économique souhaitable est dû principalement à trois composantes: i) le solde budgétaire corrigé des variations cycliques était positif en 2023 (1,3 % du PIB) grâce à de solides recettes extractives et à la sous-exécution du budget, alors que la politique optimale à moyen terme consiste à accuser un déficit maîtrisé de 1,5 % du PIB, ii) en 2023, les dépenses de santé étaient estimées à 3 % du PIB alors que la politique optimale à partir d'une analyse de régression portant sur plusieurs pays était de 6 %, iii) la variation des réserves était négative à 1 % en 2023, alors que l'on considère que le taux de variation optimal est de -2,2 %.

Mauritanie : résultats du modèle EBA-lite, 2023

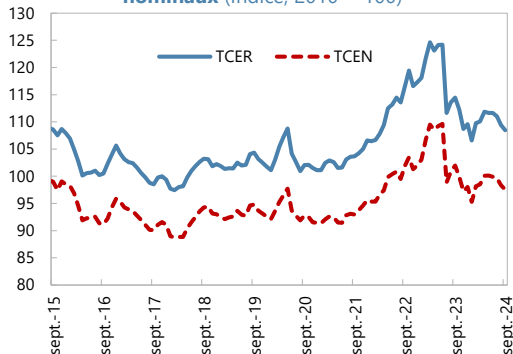
	Modèle CC 1/	Modèle TCER 1/
	(en pourcentage du PIB)	
Compte courant (CC)-effectif	-8,8	
Contributions cycliques (du modèle) (-)	0,6	
Facteurs temporaires/statistiques supplémentaires (-) 2/		
Catastrophes naturelles et conflits (-)	-0,1	
CC ajusté	-9,3	
Norme CC (du modèle) 3/	-7,2	
Norme CC ajustée	-7,2	
Écart CC	-2,2	-0,8
par rapport à l'écart relatif de politique économique	3,0	
Élasticité	-0,3	
Écart TCER (en pourcentage)	8,1	3,1
1/ Sur la base de la méthodologie EBA-lite 3.0.		
2/ Pas d'ajustement supplémentaire.		
3/ Corrigé des variations cycliques, y compris ajustements de cohérence multilatérale.		

Taux de change réel

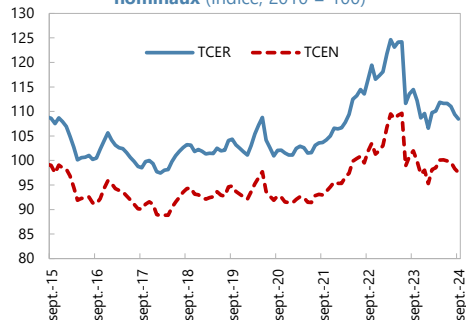
Contexte. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est déprécié de 3,9 % entre 2022 et 2023, contre une dépréciation moyenne de 2,3 % au cours des 5 années précédentes. Les autorités établissent leur politique de change sur la base d'un panier de devises euro-dollar avec une bande de fluctuation de 5 % aménagée pour les interventions sur le marché des changes.

Évaluation. Les services du FMI estiment que le taux de change effectif réel (TCER) était surévalué en 2023, sur la base de l'écart de 8,1 % du modèle de compte courant. Cela tient en partie aux difficultés rencontrées pour déployer un marché interbancaire concurrentiel et opérationnel avec des adjudications de devises à prix multiples qui déterminent un taux de change du marché. À partir de 2022, la BCM a modifié sa politique en répondant à la demande de devises sur le marché officiel. Bien que le modèle du TCER mette en évidence une surévaluation de 3,1 %, ce modèle est moins fiable pour des pays tels que la Mauritanie, qui connaissent des problèmes de données ou ont connu d'importants changements structurels.

Mauritanie : Taux de change effectifs réels et nominaux (Indice, 2010 = 100)

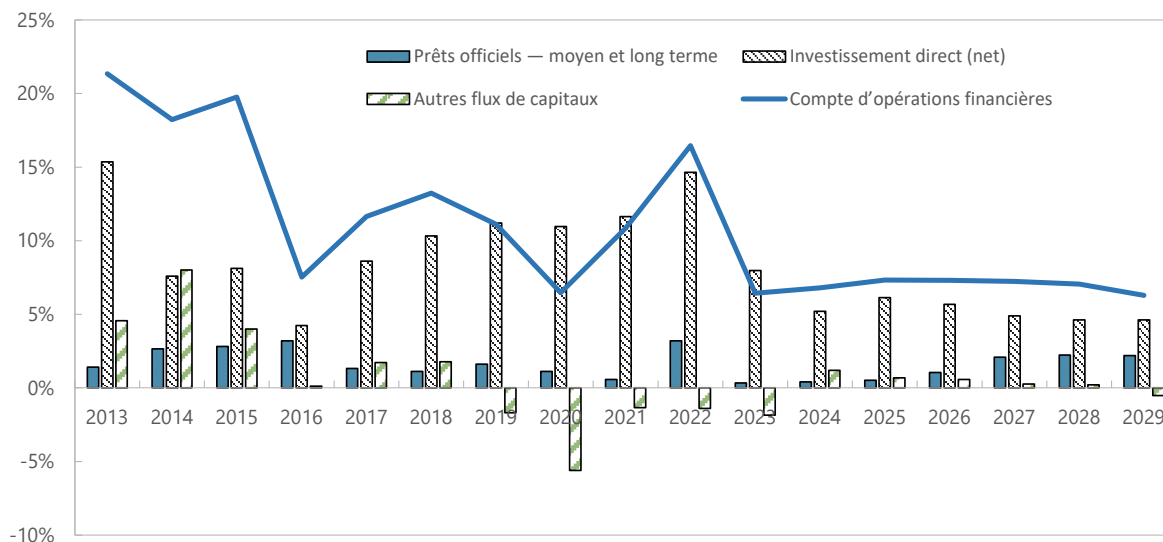


Mauritanie : Taux de change effectifs réels et nominaux (Indice, 2010 = 100)



Comptes de capital et d'opérations financières : flux et mesures de politique générale

Mauritanie : Compte d'opérations financières
(Pourcentage du PIB)



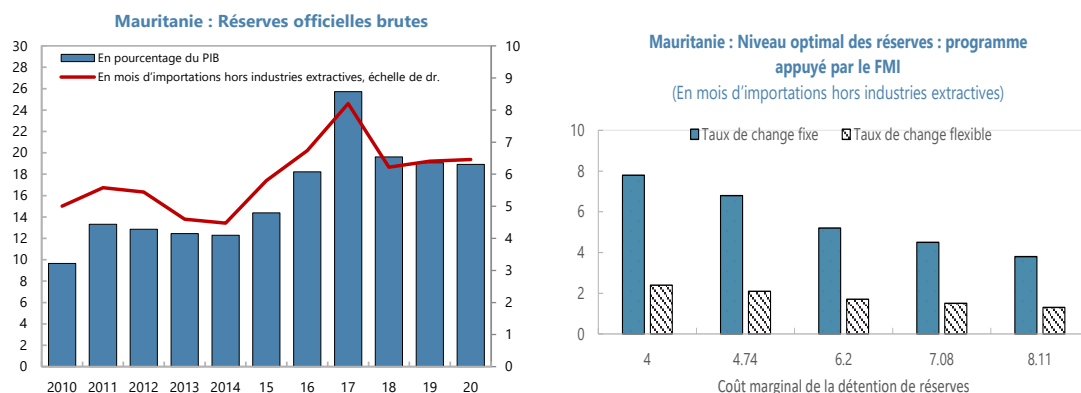
Contexte. En Mauritanie, les flux autres que ceux du compte courant sont dominés par les flux du compte d'opérations financières. En 2023, les flux financiers nets représentaient 6,4 % du PIB, contre 16,5 % en 2022, et contre une moyenne de 11,6 % au cours des 5 dernières années (2018–2022). On peut décomposer ces flux en investissements directs (8,0 % du PIB), prêts officiels (0,3 %) et autres transactions en capital (-1,9 %). Le compte d'opérations financières a connu une tendance à la baisse au cours du temps, après avoir atteint un niveau record en 2012 à 26,5 % du PIB sous l'effet des investissements directs dans le secteur des industries extractives. Avec le démarrage de la première phase du projet gazier de GTA après 2024, les services du FMI prévoient que les investissements directs, et par conséquent les entrées financières, seront relativement faibles dans les années qui viennent. Alors qu'en 2023, les autorités ont fait preuve de davantage de souplesse dans la fourniture de devises que les années précédentes, ces devises ont généralement servi à financer les importations plutôt qu'à ouvrir notablement le compte de capital ou le compte d'opérations financières.

Évaluation. Alors que les emprunts du secteur public ont été importants ces dernières années, les flux financiers en Mauritanie ont été essentiellement dus aux investissements directs liés au secteur extractif. À mesure que les projets d'investissement en cours s'achèvent, les entrées financières vont sans doute rester inférieures aux années précédentes. La dette extérieure du secteur public est jugée viable, avec un risque modéré de surendettement, comme l'indique l'analyse de viabilité de la dette.

Interventions de change et niveau des réserves

Contexte. À la fin de 2023, les réserves de change s'établissaient à 19,1 % du PIB, soit 6,3 mois d'importations hors industries extractives, un niveau approximativement égal à celui de 2022 (6,2 mois d'importations hors industries extractives) et égal à la moyenne des 5 années précédentes (6,3 mois). Cette hausse résulte d'une conjugaison de facteurs, notamment les investissements dans les industries extractives ainsi que les prix élevés de l'or et du minerai de fer. Le niveau des réserves et la couverture en mois d'importations hors industries extractives devraient rester similaires en 2024, et les services du FMI estiment que la couverture en mois d'importations devrait rester dans la fourchette 5,6-6,1 mois jusqu'en 2030. Le taux de change est généralement soumis à un régime de type parité mobile et des efforts sont déployés pour établir un match dans lequel les interventions sont destinées à gérer la volatilité.

Évaluation. L'indice d'évaluation de l'adéquation des réserves utilisé par le FMI pour les pays ayant un accès restreint au marché de capitaux internationaux indique un niveau d'adéquation de 5,3 mois d'importations hors secteur extractif, en supposant un taux de change fixe, un programme du FMI et un coût marginal de détention des réserves de 6,2 %. Bien que l'évaluation soit sensible au coût marginal présumé de la détention des réserves, qui est incertain, les réserves officielles de la Mauritanie seraient jugées plus qu'adéquates en 2023 si une fourchette judicieuse de valeurs était utilisée pour ce coût. Toutefois, les fortes variations antérieures des principales exportations de minéraux comme le minerai de fer et l'or pourraient indiquer qu'un niveau de réserves dépassant l'indicateur pourrait être jugé approprié pour éviter un ajustement trop brutal en cas de chocs exogènes.



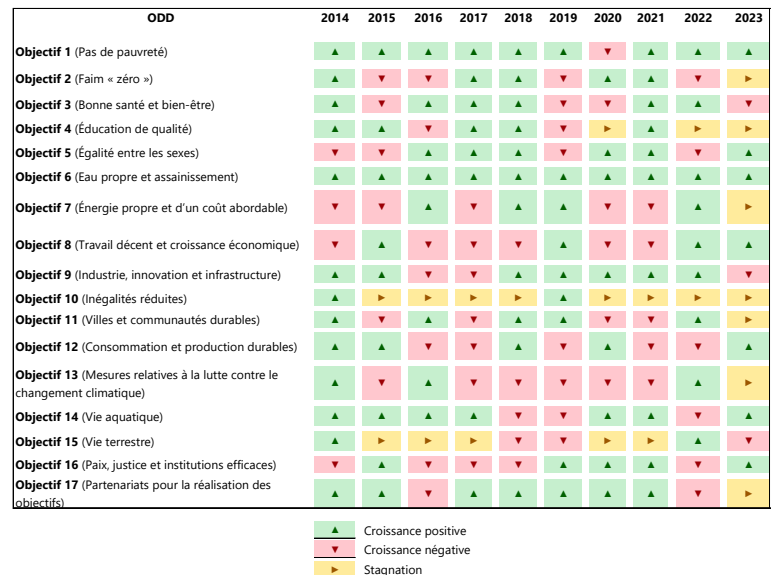
Sources : données des autorités ; calculs des services du FMI.

Annexe IV. Avancées réalisées sur les principaux objectifs de développement durable

1. La Mauritanie a accompli des progrès louables en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), malgré de nombreuses difficultés. Elle se classe actuellement à la 132e place sur 167 pays. En dépit d'un niveau de pauvreté élevé, d'importantes inégalités, de conditions climatiques extrêmes et du choc de la pandémie de COVID-19 en 2020, la Mauritanie a réalisé des progrès lents mais réguliers en vue de l'atteinte des ODD. Le score global relatif aux ODD s'est amélioré de 51,2 en 2010 à 58,2 en 2023, les progrès les plus notables ayant été accomplis dans les domaines de la pauvreté, de la réduction des inégalités et de l'action en faveur du climat (tableau 1).

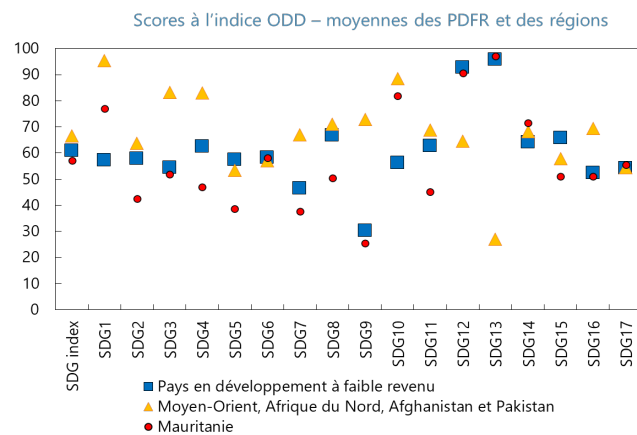
2. Cependant, le pays présente toujours d'importantes lacunes sur le plan du développement et de grandes difficultés persistent, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi des jeunes et du changement climatique. Le dernier rapport relatif aux ODD laisse apparaître que la Mauritanie est en bonne voie sur seulement 16 % des ODD, qu'elle a réalisé des avancées limitées sur 57 % d'entre eux et que la situation s'est dégradée sur 27 d'entre eux. Les résultats obtenus par la Mauritanie dans l'atteinte des ODD en matière d'action en faveur du climat (objectif 13) sont remarquables puisque le score du pays est supérieur à la moyenne de la région MOANAP. Toutefois, des problèmes persistent en raison des conditions climatiques difficiles. Les

Graphique 1 du texte. Mauritanie : évolution en pourcentage des scores par objectif de développement durable



Sources : Rapport sur les objectifs de développement durable 2023 ; calculs des services du FMI.

Graphique 2 du texte. Mauritanie : résultats au titre des objectifs de développement durable



Note : L'absence de valeur nationale pour un ODD signifie que ce score ODD n'est pas disponible.

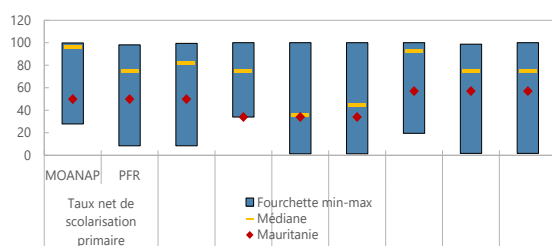
Source : outil du FMI pour le suivi des résultats au titre des ODD, 2024 sur la base du Rapport sur le développement durable de Sachs, J.D. et al.

Note : PA = pays avancés, PE = pays émergents, PDFR = pays en développement à faible revenu ; tous les ODD sont exprimés par un indice allant de 0 (pire valeur possible) à 100 (meilleure valeur possible).

résultats obtenus sur les ODD liés à la santé (objectif 3), et à l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable (objectif 7) sont comparables à ceux des pays à faible revenu (PFR) et nettement inférieurs à ceux des pays de la région MOANAP. Parmi les PFR et dans la région MOANAP, la Mauritanie figure dans la tranche la plus basse dans les domaines de l'éducation (objectif 4), de l'égalité entre les sexes (objectif 5), et du travail décent et de la croissance économique (objectif 8). La Mauritanie devra absolument déployer des efforts continus dans les secteurs de la qualité de l'éducation, de la santé, du changement climatique et de l'emploi des jeunes pour réaliser une croissance durable.

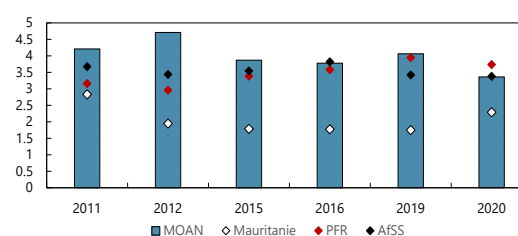
3. Le taux d'alphabétisation s'est sensiblement amélioré ces dernières années (de 54 % en 2017 à 67 % en 2021), mais des défis majeurs persistent. La proportion d'analphabètes reste élevée. De plus, on constate dans ce domaine d'importantes disparités entre les sexes ainsi que des inégalités entre les zones urbaines et rurales. Près d'un tiers des enfants qui entrent en première année de l'enseignement primaire n'achèveront pas le cycle complet. Les limitations du système préscolaire exercent un effet négatif sur les taux de scolarisation. L'indice du capital humain pour 2022 laisse apparaître qu'en Mauritanie, un enfant peut espérer avoir réalisé 7,7 années d'études préprimaires, primaires et secondaires à l'âge de 18 ans. Toutefois, en tenant compte de la qualité de l'apprentissage, cela ne représente que 4,2 années effectives de scolarité. En conséquence, les résultats globaux sur les ODD liés à l'éducation sont bien en deçà des moyennes de la région MOANAP, de l'AfSS et des PFR. L'un des principaux facteurs des mauvais résultats du secteur de l'éducation est le faible niveau des investissements publics dans ce domaine, qui ont progressé en 2022 mais restent malgré tout inférieurs aux moyennes des PFR, de l'AfSS et de la région MOAN.

Graphique 3 du texte. Mauritanie : taux de scolarisation et d'alphabétisation, 2022



Source : Rapport de 2023 sur les objectifs de développement durable.

Graphique 4 du texte. Mauritanie : dépenses d'éducation (en pourcentage du PIB)

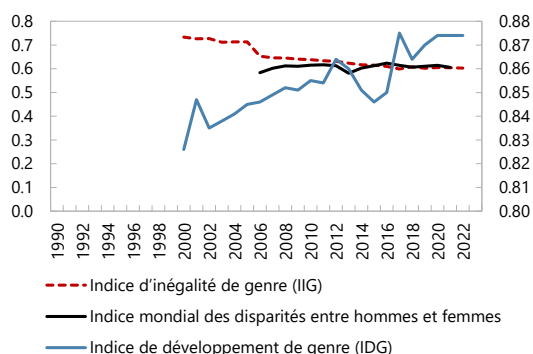


Source : indicateurs du développement dans le monde.

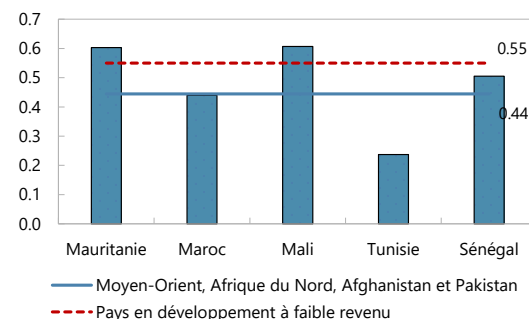
4. Le chômage, en particulier chez les jeunes, est une source d'inquiétude et pose plusieurs défis aux pouvoirs publics. La distribution du chômage dans les zones rurales et urbaines laisse apparaître une forte incidence chez les jeunes. Les jeunes femmes, en particulier, obtiennent des résultats moins favorables sur le marché du travail en zone urbaine. Le taux de chômage chez les jeunes femmes en zones urbaines (36,3 %) est supérieur à celui enregistré chez les jeunes hommes (24,4 %). Le chômage total chez les jeunes s'élève à environ 24 % en Mauritanie, soit plus du double de la moyenne des PFR (11 %). La prévalence de l'insécurité de l'emploi reste frappante. Elle se caractérise par un secteur informel dominant dont les travailleurs sont insuffisamment rémunérés et par un manque de personnel qualifié.

Graphique 1. Mauritanie : principaux indicateurs d'inégalité de genre

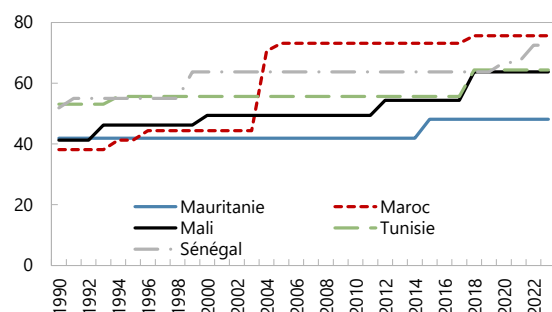
Indices composites d'inégalité de genre, 1990–2023



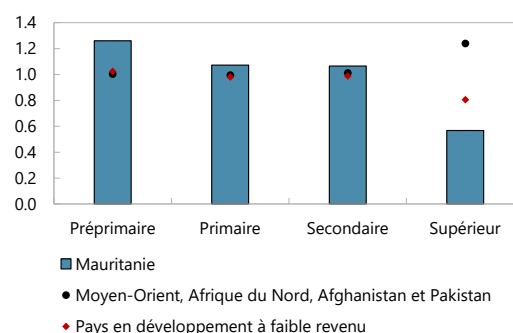
Indice d'inégalité de genre (IIG), dernière valeur disponible (indice 0–1)



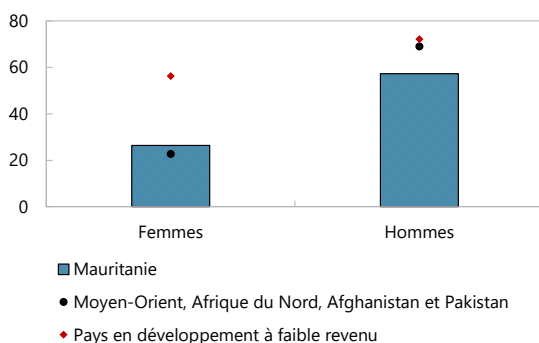
Indice de fiabilité des garanties, 1990–2023 (indice 0-100)



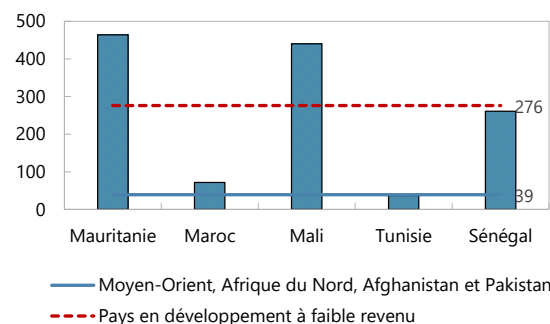
Scolarisation - ratio filles-garçons, dernière valeur disponible (indice de parité entre les sexes)



Taux d'activité par sexe, dernière valeur disponible (en pourcentage)



Ratio de mortalité maternelle, dernière valeur disponible (ratio pour 100 000 naissances vivantes)

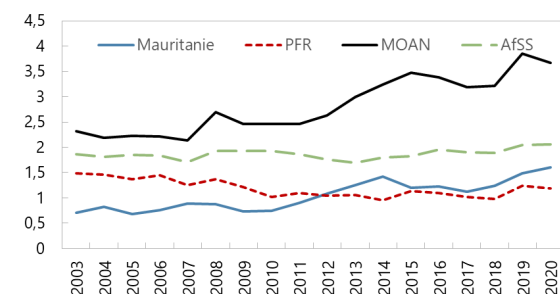


Sources : services du FMI sur la base de la plateforme de données sur le genre du FMI et des indicateurs du développement dans le monde.

5. Les résultats de la Mauritanie dans la réalisation des ODD dans le secteur de la santé sont globalement comparables aux résultats moyens des PFR et de la région AfSS. S'agissant

de l'espérance de vie, la Mauritanie dépasse la moyenne de l'AfSS : 64,4 ans contre 60,2 ans. Le total des dépenses de santé de la Mauritanie a lentement progressé au cours de la dernière décennie. En 2020, elles représentaient environ 1,3 % du PIB, soit un niveau supérieur à la moyenne des PFR mais inférieur à la moyenne de l'AfSS et de la région MOAN. De plus, le ratio de mortalité maternelle en Mauritanie est huit fois supérieur au ratio moyen de la région MOAN (464 contre 56 pour 100 000 naissances vivantes). L'un des grands problèmes de la Mauritanie réside dans la pénurie de ressources essentielles pour les soins de santé telles que des lits d'hôpitaux, des infirmières, des sages-femmes et des médecins.

Graphique 5 du texte. Mauritanie : dépenses de santé (en pourcentage du PIB)



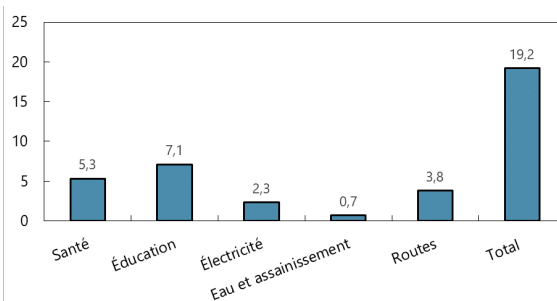
Source : indicateurs du développement dans le monde.

6. Les conditions météorologiques difficiles de la Mauritanie et les fréquentes catastrophes climatiques qui l'affectent aggravent la dégradation des sols, le stress hydrique et l'insécurité alimentaire. Bien que

l'utilisation d'eau douce de la Mauritanie se situe dans la moyenne des pays émergents et pays en développement (PEPD), sa dépendance sur le plan de l'eau dépasse les normes mondiales puisque près de 100 % de cette ressource provient de l'étranger. Dans le même temps, les niveaux d'efficacité de la Mauritanie dans l'utilisation de l'eau sont inférieurs à la moyenne observée chez les autres PEPD dans le monde.

Les catastrophes liées au changement climatique telles que les sécheresses et les inondations réduisent également la superficie et la fertilité des terres arables, en même temps qu'elles épuisent les sources d'eau de surface et souterraines, dont l'importance est essentielle pour l'agriculture, la pêche et l'hydroélectricité. Ces difficultés jouent donc un rôle dans l'augmentation du stress hydrique et de l'insécurité alimentaire.

Graphique 6 du texte. Mauritanie : coût des ODD (en pourcentage du PIB de 2030)



Source : cadre de financement des ODD du FMI.

7. Alors que le financement revêt une importance capitale dans la résolution de ces difficultés, les financements dont la Mauritanie a besoin pour atteindre les ODD restent considérables. L'outil de calcul du financement des ODD (SDGs Financing Tool) tel que présenté par Benedek et al. (2021) est un cadre conçu pour évaluer les besoins de financement essentiels à la réalisation des ODD dans un contexte macroéconomique cohérent et dynamique. Le coût annuel total entre aujourd'hui et 2030 pour atteindre de bons résultats dans les cinq domaines des ODD (santé, éducation, électricité, eau/assainissement et routes) est estimé à environ 19 % du PIB projeté

pour 2030, dont deux tiers ciblés sur le renforcement du capital humain (santé et éducation) (graphique 6). Dans le scénario de référence, à savoir sans réformes et financements supplémentaires, il faut attendre 2050 pour voir la Mauritanie atteindre ses cibles dans les ODD liés à ces cinq secteurs. Pour atteindre les cibles des ODD d'ici à 2030, le pays aura besoin de financements supplémentaires équivalents à environ 11,9 % du PIB par an d'ici à 2030. Compte tenu de ces besoins de financement considérables et des difficultés auxquelles le pays fait face, il ne semble plus réaliste d'atteindre les ODD d'ici à 2030. Toutefois, il est possible de raccourcir la durée nécessaire pour les réaliser en améliorant la mobilisation des recettes intérieures.

8. Compte tenu de l'ampleur des besoins de financement à couvrir pour réaliser les ODD, il convient d'actionner différents circuits de financement et de prévoir un échelonnement compatible avec la capacité d'absorption et la stabilité macroéconomique de la Mauritanie. En améliorant la mobilisation de ses recettes intérieures et l'efficacité de ses dépenses, le pays peut obtenir de meilleurs résultats sur le plan des ODD. À court et moyen terme, il est essentiel de procéder à une affectation plus efficace des ressources budgétaires, en les orientant dans des domaines hautement prioritaires tels que l'éducation et la santé. Cela peut être facilité par une amélioration de la planification budgétaire et des procédures d'exécution. La simplification de l'exécution du budget, le renforcement des mécanismes de surveillance et l'amélioration de la gestion des investissements publics joueront un rôle primordial dans ce processus. De plus, les dons et les prêts concessionnels sous forme d'aide au développement constituent des sources de financement essentielles pour un pays à faible revenu comme la Mauritanie. Cependant, compte tenu de l'ampleur considérable des besoins de financement, ces initiatives devront être complétées par de l'investissement privé. À ce titre, l'amélioration du climat des affaires rendrait le pays plus attractif pour les investisseurs privés.

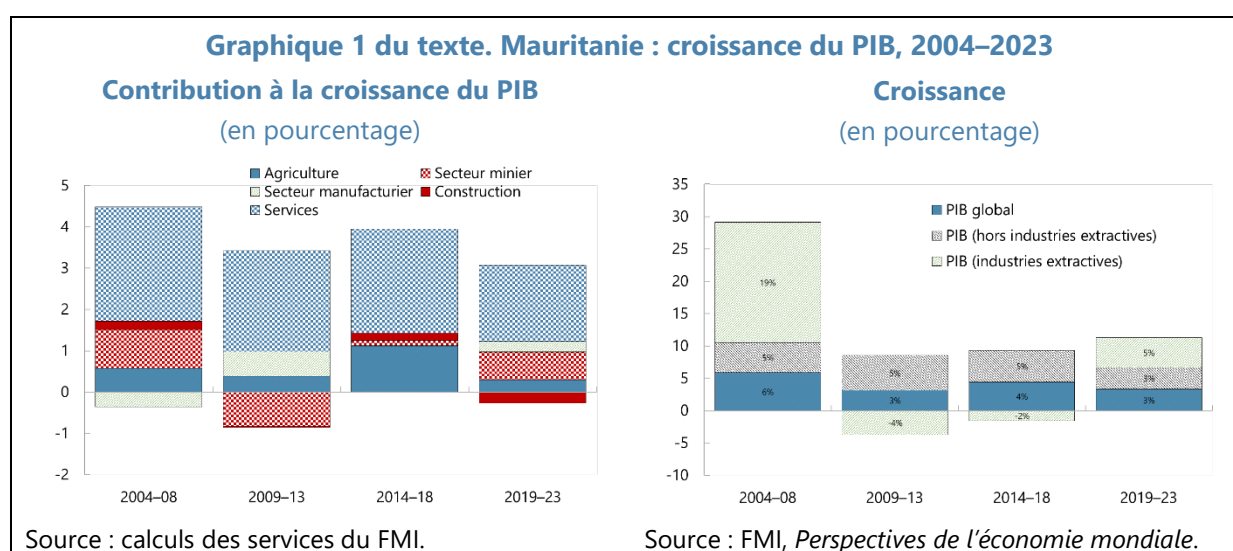
9. La Mauritanie pourrait réduire sensiblement le besoin de fonds supplémentaires en s'engageant dans un programme de réformes ambitieux. Par exemple, la durée nécessaire à l'atteinte des ODD pourrait être raccourcie de 11 ans et le déficit de financement réduit de 3 points de pourcentage en réalisant une ambitieuse stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme visant à augmenter les recettes de 5 points de pourcentage sur une période de 6 ans (2024-30), en réformant la tarification des combustibles fossiles, en instaurant une contribution climatique et en réduisant les dépenses fiscales. La réaffectation d'un montant de 1 % du PIB alloué à des dépenses courantes et des dépenses d'investissement non liées aux ODD en faveur de priorités en matière d'ODD permettrait de gagner trois années supplémentaires et de réduire encore le déficit de financement de 2 points de pourcentage du PIB. En aiguillant davantage de participations du secteur privé vers des domaines prioritaires sur le plan des ODD (2 % du PIB par an répartis à parts égales entre les infrastructures, et la santé et l'éducation), la Mauritanie gagnerait une année supplémentaire et atteindrait les ODD en 2035 au lieu de 2050 dans le scénario de référence. En utilisant l'outil de calcul du financement des ODD, cet assemblage de mesures budgétaires et d'accroissement des investissements privés dans des secteurs liés aux ODD pourrait combler environ la moitié du déficit de financement, en le réduisant à 6,6 % du PIB par an jusqu'en 2030, contre 11,9 % du PIB dans le scénario de référence. De plus, la durée nécessaire pour atteindre les cibles des ODD serait raccourcie de 15 ans (2035 au lieu de 2050) sans ressources supplémentaires.

L'amélioration des résultats en matière de prévention de la corruption et d'application de la loi se traduirait aussi par des recettes publiques plus élevées et une meilleure efficacité des dépenses pour atteindre les ODD.

10. La Mauritanie a besoin de déployer un plan ambitieux mais réaliste pour réaliser les ODD. Le pays dispose d'une marge certaine pour améliorer la mobilisation de ses recettes intérieures et la qualité de ses dépenses. Cependant, si les projections chiffrées exposées ci-dessus sont attrayantes, il convient de les replacer dans le contexte de la capacité d'absorption de la Mauritanie, que ce soit son aptitude à mener simultanément de nombreuses réformes structurelles complexes ou sa faculté à augmenter massivement les dépenses sans enregistrer d'importantes pertes d'efficacité. De plus, la mobilisation d'une aide extérieure supplémentaire de cette ampleur relève d'un défi de taille. En tout cas, la Mauritanie doit fournir une accélération substantielle par rapport au rythme sur lequel elle se dirige vers les ODD, tout en promouvant la croissance économique et en maintenant la stabilité macroéconomique.

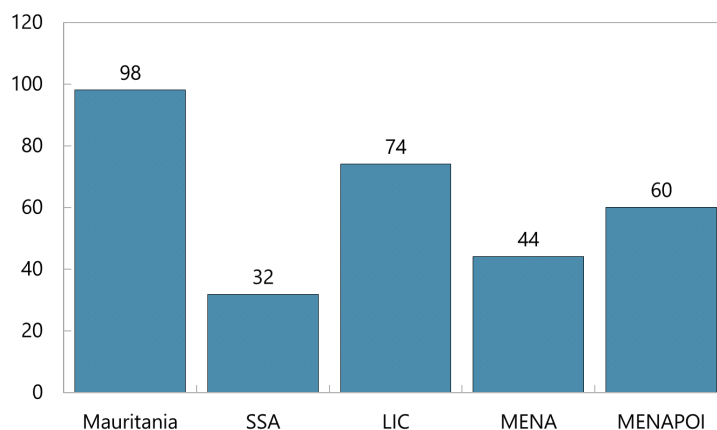
Annexe V. Réformes structurelles et potentiel de production

1. Au cours de la décennie écoulée, les résultats de la Mauritanie sur le plan de la croissance se sont considérablement affaiblis. L'action vigoureuse des pouvoirs publics destinée à améliorer les conditions macroéconomiques a sensiblement atténué les facteurs de vulnérabilité intérieure et extérieure, mais la croissance économique est restée volatile. Au cours de la période 2004–08, la croissance était principalement portée par le secteur extractif mais entre 2009 et 2018, elle a été en grande partie soutenue par les secteurs non extractifs, tels que les services et l'agriculture (graphique 1). Depuis 2019, le secteur extractif est redevenu le principal moteur de la croissance. La croissance moyenne du PIB réel s'est établie à 5,9 % au cours de la période 2004–08 mais elle a ensuite fléchi à 3,4 % entre 2019 et 2023, sous l'effet des fortes baisses du PIB des secteurs extractifs et non extractifs (graphique 1).



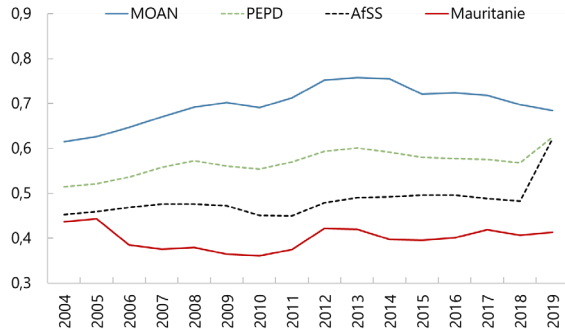
2. Le ralentissement de la croissance observé au cours de la dernière décennie a freiné la convergence des revenus avec les pays émergents. Selon la théorie économique, les pays à faible revenu enregistreront une croissance économique rapide qui se traduira par une convergence progressive de leurs niveaux de revenu avec ceux des pays développés à haut revenu. Dans le cas de la Mauritanie, l'économie a enregistré une croissance rapide avant la crise financière mondiale, en particulier au cours de la période 2004–2008, mais elle a ralenti par la suite, freinant de ce fait la convergence des revenus. Si la Mauritanie garde son taux de croissance moyen de la dernière décennie, il lui faudra environ 100 ans pour atteindre le statut de pays émergent, soit beaucoup plus que les pays comparables en Afrique subsaharienne (AfSS) et dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN) (graphique 2).

Graphique 2 du texte. Mauritanie : nombre d'années jusqu'à la convergence avec le PIB par habitant des PE

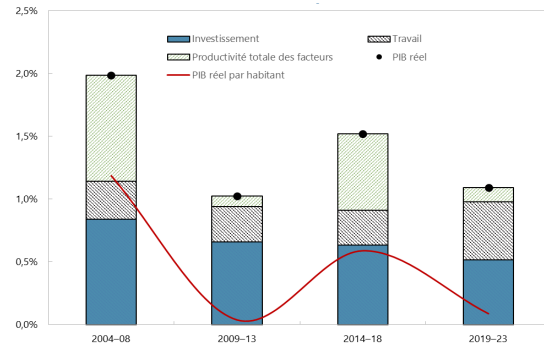


Sources : *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI ; calculs des services du FMI.

3. La croissance de la Mauritanie est entravée par de faibles niveaux de productivité, qui s'inscrivent en baisse. D'après l'analyse du FMI (PEM, 2023), la tendance mondiale au déclin de la croissance réelle s'explique principalement par la dynamique de la productivité totale des facteurs (PTF), dont les répercussions sont les plus prononcées dans les pays à faible revenu, où la baisse de la croissance est presque entièrement attribuable à la croissance de la PTF. Dans les PEPD et les PA, en revanche, la croissance de la PTF compte seulement pour un peu plus de la moitié de la baisse observée. Les estimations laissent apparaître que la PTF de la Mauritanie a baissé par rapport à la frontière et qu'elle reste inférieure aux moyennes de la région MOAN, de l'AfSS et des PEPD (graphique 3). La contribution de la croissance de la PTF à la croissance globale s'est montrée volatile depuis la crise financière mondiale et elle s'est inscrite en baisse au cours des cinq dernières années. Cela s'explique par l'estompement des effets des progrès accomplis dans les technologies et l'éducation, ainsi que par le ralentissement de la dynamique de réforme (PEM, 2023). Dans le même temps, les contributions de la formation de capital et de la croissance de l'emploi à la croissance du PIB ont été stables (graphique 3).

Graphique 3 du texte. Mauritanie : contribution des différents facteurs à la croissance du PIB
Niveaux de la PTF aux PPA courantes
(États-Unis=1)


Source : base de données Penn World Table (10.01).

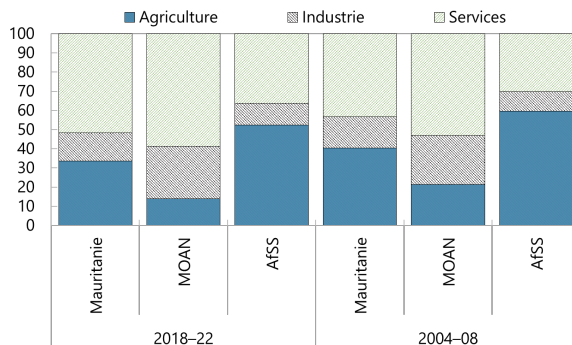
Contribution des composantes de la croissance du PIB, 1995-2023 (en pourcentage)


Source : calculs des services du FMI.

4. La transformation structurelle limitée de l'économie pourrait également avoir joué un rôle dans la faible croissance de la productivité. Dans une économie multisectorielle, la productivité globale est une moyenne pondérée de la productivité des secteurs pris individuellement. L'accroissement de la productivité globale peut provenir i) de gains de productivité au sein d'un secteur donné et ii) de la redistribution des ressources, notamment la main-d'œuvre, depuis les secteurs à faible productivité vers les secteurs à haute productivité (depuis l'agriculture vers l'industrie manufacturière et les services, par exemple). Cette redistribution, appelée transformation structurelle, a été un important facteur de la croissance de la productivité globale pour de nombreux pays en développement (McMillan et Rodrik, 2011). En Mauritanie, on constate une redistribution depuis l'agriculture vers les services, mais pas vers le secteur industriel, où la valeur ajoutée est plus élevée que dans l'agriculture (graphique 4). Un certain nombre de frictions institutionnelles pourraient entraver la redistribution efficiente de la main-d'œuvre entre les secteurs (ElFayoumi et al., 2018).

Graphique 4 du texte. Mauritanie : emploi et valeur ajoutée par secteur en Mauritanie
Part dans l'emploi

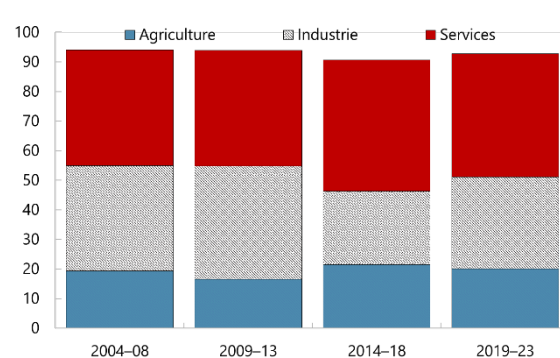
(en pourcentage de l'emploi total)



Source : indicateurs du développement dans le monde.

Composition du PIB

(valeur ajoutée, en pourcentage du PIB)



Source : indicateurs du développement dans le monde.

5. Élaborée à partir de travaux précédents du FMI (Perspectives économiques régionales pour l'Asie et le Moyen-Orient, octobre 2023 ; Budina et al., 2023), une analyse des gains de production obtenus grâce à des réformes structurelles a répertorié des réformes ou des combinaisons de réformes qui accéléreront les gains de croissance. L'incidence de grandes réformes structurelles sur les principaux résultats macroéconomiques, à savoir la production, l'investissement, l'emploi et la productivité de la main-d'œuvre a été calculée en utilisant une méthode de projection locale mise au point par Jordà (2005). Les domaines de réforme pris en compte dans l'analyse sont la gouvernance, le secteur extérieur, le marché du crédit, le marché du travail et la qualité de la réglementation. La spécification de la régression de référence (FMI, 2019) prend la forme suivante :

$$y_{i,t+k} - y_{i,t-1} = \alpha_i + \gamma_t + \beta_k SR_{i,t} + \theta X_{i,t} + \epsilon_{i,t}$$

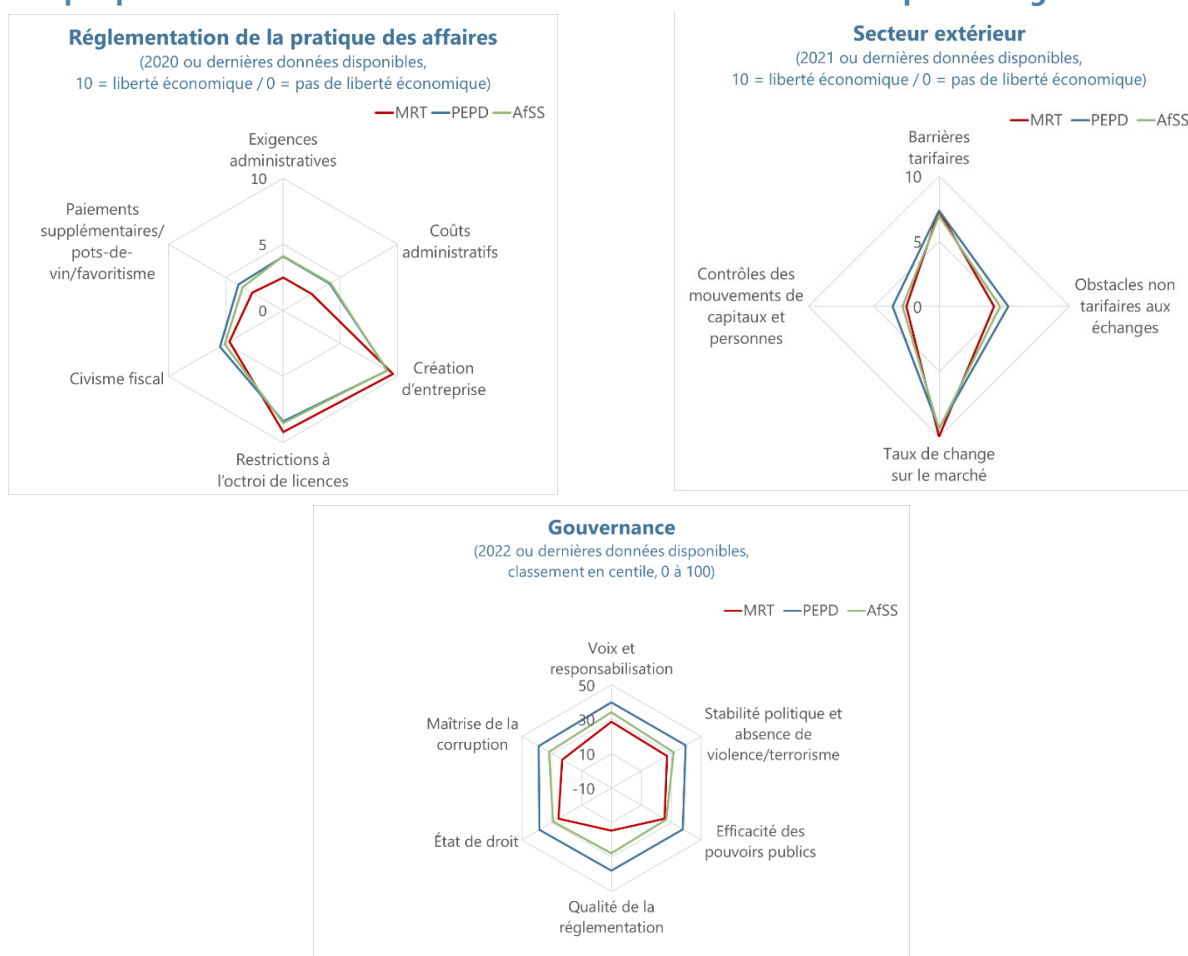
où $y_{i,t}$ représente le logarithme de la production (ou de l'investissement, de l'emploi ou de la productivité de la main-d'œuvre) ; t et i représentent respectivement les dimensions temps et pays et $k=0,1,2,\dots,6$; β_k est le coefficient qui nous intéresse et il représente l'incidence (cumulée) sur $y_{i,t}$ à la suite de l'introduction d'une réforme structurelle donnée. $SR_{i,t}$ représente la variable de la réforme structurelle, définie comme la variation de l'indicateur structurel ; $X_{i,t}$ représente un ensemble de variables de contrôle, y compris les décalages de la variable dépendante et des réformes passées ; α_i et γ_t représentent les effets fixes par pays, pris en compte pour neutraliser l'hétérogénéité non observée entre pays ainsi que des facteurs mondiaux communs (ex. : prix du pétrole, cycle économique mondial).

6. Des réformes de première génération, par exemple dans le domaine de la gouvernance, de la libéralisation du secteur extérieur et de la qualité de la réglementation, peuvent générer des gains immédiats notables en Mauritanie. L'analyse économétrique montre que des réformes s'attaquant aux facteurs qui pèsent de la manière la plus contraignante sur l'activité économique — s'agissant notamment de la gouvernance, de la réglementation des entreprises et du secteur extérieur (réformes de première génération) — peuvent contribuer à accélérer les gains de production en favorisant l'investissement intérieur et étranger, et en améliorant la productivité de la main-d'œuvre. Sur la base de cette analyse, la Mauritanie est classée sous la médiane des pays entreprenant des réformes de première génération, à savoir que ses retards structurels par rapport aux pays les plus avancés dans ces domaines (gouvernance, secteur extérieur, réglementation des entreprises) sont supérieurs à la médiane des PEPD. Le graphique 5 montre qu'en Mauritanie, le fait de rattraper de 25 % le retard sur le plan des réformes de première génération par rapport aux pays préémergents se traduirait par une augmentation cumulée de la production de 5,1 % à court terme (au cours des deux premières années de la mise en œuvre des réformes) et de 10,8 % à moyen terme (dans les quatre ans suivant la mise en œuvre des réformes). Le graphique montre également que le fait de combler le même retard dans les PEPD ferait augmenter la production de 2,4 % à court terme et de 2,6 % à moyen terme. Lorsque ces réformes de première génération sont toutes mises en œuvre, elles tendent à exercer un effet combiné plus fort que lorsqu'elles sont appliquées isolément. Les éléments concrets observés au fil du temps donnent à penser que les effets à long terme des réformes structurelles sont considérables et qu'ils donnent lieu à des changements profonds, en particulier dans les PEPD. Au fil du temps, ces réformes devraient améliorer la productivité de la main-d'œuvre, ce qui contribue à des gains de productivité pérennes et participe à une croissance économique durable.

7. Pour la Mauritanie, en particulier, il conviendrait que les réformes suivantes soient mises en œuvre sur le moyen terme :

- **Réformes de la gouvernance** : améliorer la transparence, réduire la corruption et améliorer l'efficacité du secteur public. Ces réformes sont actuellement entreprises dans le plan d'action pour la gouvernance élaboré par les autorités et elles sont soutenues dans le cadre du programme appuyé par le FMI.
- **Réformes du secteur extérieur** : libéraliser les échanges commerciaux, réduire les obstacles non tarifaires aux échanges commerciaux et améliorer la réglementation des investissements étrangers, notamment en avançant dans la création d'un guichet unique pour les échanges commerciaux permettant de dématérialiser les procédures d'importation et d'exportation. Cela améliorera également l'efficacité des services logistiques ainsi que la transparence et la prévisibilité, en plus de réduire les obstacles non tarifaires, en particulier ceux liés aux lourdeurs administratives.
- **Réformes liées à la qualité de la réglementation** : simplifier la réglementation des entreprises, réduire les formalités administratives, et améliorer la facilité à faire des affaires et le civisme fiscal.

Graphique 5. Mauritanie : indicateurs des réformes structurelles de première génération



Sources : indicateurs mondiaux de la gouvernance ; base de données sur la liberté économique de l'Institut Fraser ; Haver.

8. Il sera également essentiel de surmonter les difficultés posées par la mise en œuvre des réformes sur le plan de l'économie politique car les réformes se heurtent souvent à la résistance de parties prenantes ayant des intérêts particuliers. Il est primordial de montrer fermement la voie à suivre et de communiquer efficacement pour susciter l'adhésion et la confiance à l'égard du programme de réformes. La constitution de coalitions et la recherche de consensus parmi les différentes parties prenantes peuvent aider à déjouer l'opposition politique, et la transparence du processus de réforme peut contribuer à renforcer la confiance et gagner l'adhésion de la population. L'implication de la population dans le processus de réforme sous forme de consultations et de mécanismes participatifs apporte de la légitimité aux réformes et permet de s'assurer qu'elles répondent aux besoins et aux aspirations de la population. Pour la Mauritanie, pays dont les capacités de mise en œuvre des réformes sont limitées, la mise à profit de l'assistance technique des organisations internationales et des bailleurs de fond jouera un rôle essentiel. Dans l'ensemble, il est primordial de faire preuve de persistance face aux obstacles et de détermination dans l'application du programme de réformes, d'autant plus qu'il est susceptible d'apporter des gains de production considérables.

Annexe VI. Alignement de la stratégie de l'État mauritanien avec les programmes FEC/MEDC et FRD appuyés par le FMI

Feuille de route gouvernementale ¹	Programmes appuyés par le FMI.
Pilier 1 : Renforcer l'état de droit et les institutions, avec une gouvernance moderne de qualité	
Renforcer la gouvernance et moderniser le système judiciaire : • Accélérer la mise en œuvre du Document national de réforme et de modernisation de la justice • Développer le cadre juridique de lutte contre la corruption afin de faciliter la restitution des fonds détournés, de combattre efficacement l'enrichissement illicite, de protéger les lanceurs d'alerte et de permettre un accès fluide à l'information. • Mettre en place un système de passation des marchés publics solide et mieux protégé contre la corruption. • Renforcer le rôle dissuasif de la justice pour lutter contre la corruption et empêcher l'impunité, • Activer le cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et créer une agence nationale de lutte contre la corruption.	<i>Les réformes structurelles prévues dans les programmes FEC/MEDC visant à améliorer la gouvernance, accroître la transparence et renforcer les institutions devraient apporter des dividendes de croissance à long terme propices à des conditions équitables, un environnement plus concurrentiel et un accroissement de l'investissement privé.</i> • Un plan d'action sur la gouvernance assorti d'échéances, basé sur le rapport du diagnostic de la gouvernance publié en décembre 2023. Un rapport semestriel d'avancement sera publié par les autorités, la première édition étant attendue pour décembre 2024 (repère structurel) • Inspirées du rapport de diagnostic de la gouvernance et formulées avec l'AT du FMI, les principales réformes de la gouvernance sont les suivantes : i) l'application du décret relatif au code des marchés publics définissant clairement la notion de propriété « bénéficiaire » et les informations à fournir, qui a été approuvé par le gouvernement mi-2022 ; ii) la soumission à venir au parlement d'une nouvelle loi sur les entreprises publiques (RS fin septembre 2024) ; iii) le renforcement de la législation régissant la déclaration de patrimoine et d'intérêts conformément aux meilleures pratiques internationales, d'ici à fin février 2025 (RS) ; iv) la mise à jour du système LBC/FT au moyen de la création d'un comité de gestion des risques à la BCM ; et v) le renforcement des obligations juridiques s'agissant des informations sur les bénéficiaires effectifs de toutes les entités juridiques. • Le programme vise également à accompagner l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les entreprises publiques au moyen d'un décret d'application (RS fin septembre 2025) et la mise en service de l'agence anticorruption par un décret d'application qui permettrait la nomination des membres de son conseil de direction et de son directeur général (RS fin septembre 2025).

¹ <https://www.primature.gov.mr/sites/default/files/2024-09/DPGG%202024%20FR%20.pdf>

Feuille de route gouvernementale	Programmes appuyés par le FMI
Modernisation de l'administration publique : • Réaliser un audit organisationnel de l'administration publique (adoption d'un organigramme adapté...) • Dématérialiser les processus administratifs • Moderniser le système de gestion des fonctionnaires et agents de l'État, et améliorer leurs conditions, qu'ils soient en service ou à la retraite	Le FMI apporte une assistance technique sur : i) la modernisation et la réforme de la structure organisationnelle des administrations fiscale et douanière (DGI, DGD) et ii) l'amélioration des capacités sur le plan des RH de la BCM, la DGI, la DGD, du ministère du Budget et de l'ANSADE.
Pilier 2 : Construction d'une économie performante, résiliente et durable sur le plan écologique	
Réformes structurelles : • Réviser le code de l'investissement, le code sur les marchés publics et la loi sur le partenariat public-privé • Réviser le code général des impôts de manière à assurer l'équité fiscale, • Lancer la réforme foncière/immobilière et la réforme du système bancaire	<i>Le programme FEC/MEDC vise à reconstruire la capacité d'adaptation de l'économie, notamment par un ancrage de la politique budgétaire sur un solde primaire hors industries extractives permettant de stabiliser la dette et incorporé dans le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT).</i> • Améliorer la mobilisation des ressources intérieures. • Préparer et soumettre au parlement un CBMT intégrant un solde primaire hors industries extractives aligné sur l'ancrage budgétaire. • Améliorer la gestion des recettes issues des ressources naturelles i) en intégrant les recettes issues de l'exploitation de gaz au cadre budgétaire à moyen terme, ii) en fixant des règles visant à lisser la volatilité des recettes issues du secteur extractif finançant le budget et en appliquant les bonnes pratiques en matière de déclaration des recettes issues des ressources et des avoirs/gains du fonds d'épargne, iii) en examinant le FNRH et son efficacité dans la gestion de flux financiers et des actifs plus volumineux. • Améliorer l'efficacité des dépenses publiques. • Entreprendre des réformes du secteur bancaire et financier : - Élaborer les réglementations du secteur bancaire et de la gestion des liquidités et adopter les normes internationales d'information financière (IFRS) - Réformer le marché des changes et déployer la plateforme technique d'opérations de change : - Utiliser des instruments de politique monétaire modernes • Renforcer le cadre de politique monétaire et le secteur bancaire

Feuille de route gouvernementale	Programmes appuyés par le FMI
Infrastructures : • Routes. Le lancement d'un vaste programme de construction d'infrastructures routières modernes (construction d'autoroutes sur les axes, étude de faisabilité pour des voies ferrées reliant le pays aux marchés voisins, résolution du problème de transport de certains produits miniers découverts vers les ports d'exportation, comme le phosphate au Brakna et le fer en Inchiri). • Ports. Réhabilitation, élargissement et modernisation des infrastructures portuaires (port de l'Amitié, port autonome et port artisanal de Nouadhibou et port de Tanit, en plus de l'adaptation du port de Ndiago afin qu'il réponde aux besoins des futurs projets gaziers, ainsi que la création de nouvelles structures comme le port en eau profonde de Nouadhibou, le port sec à Gogui et un port pour accompagner le développement des projets d'hydrogène vert) • Aéroports. Renforcement et élargissement des infrastructures aéroportuaires, tout en soutenant et en accompagnant la compagnie aérienne nationale (MAI) • Électricité. Lancement d'un programme ambitieux de production d'électricité basé sur les ressources renouvelables ; lancement de la construction de la ligne électrique Nouakchott Néma ; construction de deux centrales électriques au gaz... • Eau. Lancement de grands projets hydrauliques (barrages, canaux et systèmes hydrauliques)	• Dans le cadre du programme FEC/MEDC, l'investissement public devrait augmenter de 8,6 % du PIB en 2023 à 13,2 % en 2027 pour répondre aux importants besoins en matière d'infrastructures et de développement. Le programme appuyé par la FRD vise à améliorer la gestion des investissements publics (GIP) et à intégrer des considérations climatiques dans la GIP. Assistance technique du FMI pour la mise à jour du cadre de gestion des investissements publics et l'intégration des considérations climatiques dans la GIP. • Élaboration d'une méthodologie consistant à intégrer systématiquement dans le budget la maintenance des investissements publics. • L'adoption de politiques budgétaire et monétaire avisées a permis de réduire l'éviction du secteur privé. Ces mesures, ainsi que le récent abaissement du taux directeur de la BCM, vont améliorer l'accès du secteur privé au financement. Énergie : • Instauration d'une contribution climatique et réforme du mécanisme de tarification des combustibles • Adoption de décrets réglementaires i) pour ouvrir l'accès au marché mauritanien à des producteurs indépendants d'électricité et ii) pour établir un système garantissant un accès non discriminatoire des tiers aux réseaux de transport appartenant à la compagnie publique d'électricité SOMELEC, d'ici à août 2025 • D'ici à août 2025, les autorités adopteront un décret qui obligera les sociétés d'exploitation minière à augmenter d'au moins 5 points de pourcentage par an la part de la production d'électricité à partir de sources renouvelables dans leur bouquet énergétique. Eau : • Renforcer la durabilité financière et du cadre institutionnel de la gestion de l'eau. • Adopter une Convention interministérielle de partenariat (CIP) entre les deux ministères dans des domaines de coopération spécifiques tels que l'étude environnementale, la gestion des données, le suivi des écosystèmes dépendants des eaux souterraines et d'autres données hydrogéologiques, d'ici à septembre 2024 • Mise en œuvre d'une réforme des tarifs de l'eau.

Feuille de route gouvernementale	Programmes appuyés par le FMI
Transformation numérique. Renforcement de l'infrastructure numérique	Transformation numérique : - Administration des recettes : mettre en place une plateforme connectée au logiciel Jibaya permettant les télédéclarations et les télépaiements, rendre obligatoires la télédéclaration et le télépaiement pour les grands contribuables ; intégrer tous les grands contribuables au bureau des grands contribuables une fois que la télédéclaration sera possible et connectée à Jibaya, élargir l'accès des commissaires en douanes aux télédéclarations. - La nouvelle loi relative aux paiements électroniques est un moyen pour les prestataires de services financiers de favoriser l'inclusion financière en améliorant l'accès aux services transactionnels de paiements de faible valeur. Pour simplifier encore davantage les procédures administratives, le guichet unique a été dématérialisé.
Développement sectoriel : <i>Agriculture</i> : augmenter la production de riz afin d'atteindre l'autosuffisance en 2024, viser l'autosuffisance en produits traditionnels. Les mesures comprennent i) l'augmentation des surfaces et de la disponibilité des eaux, la construction de barrages, une réforme foncière ; et ii) la poursuite de la politique d'exonération des équipements et des intrants <i>Activités minières</i> : Révision du code minier, réforme des établissements nationaux intervenant dans le secteur minier pour plus d'harmonie et d'efficacité, - Le gouvernement accompagnera la SNIM dans son programme visant à doubler sa production annuelle à l'horizon 2029. - Faire de la Mauritanie un centre régional de l'énergie bas carbone ainsi qu'un pôle régional de production et d'exportation de gaz, et développer l'hydrogène vert <i>Industrie</i>. Créer une zone industrielle	<i>Les réformes destinées à favoriser la croissance économique et à créer de l'emploi doivent être poursuivies en continuant à améliorer le climat des affaires et l'inclusion financière :</i> - Garantir des règles équitables en limitant et en rationalisant les incitations fiscales et non fiscales, tout en améliorant l'accès au financement : - Réformer la zone franche de Nouadhibou, rendre obligatoire la déclaration au titre de l'impôt sur les sociétés, y compris pour les entreprises exonérées, - Réformer le code de l'investissement pour supprimer les « points francs » et réduire le nombre de régimes spéciaux (RS fin décembre 2024). - Le Fonds de garantie de la Mauritanie a été créé par les autorités en 2024 dans le but d'améliorer l'accès des PME au financement et de les aider à élaborer leurs plans stratégiques. Stratégie nationale d'inclusion financière : les autorités ont parachevé et adopté la stratégie nationale d'inclusion financière. Elles travaillent également à la mise en place de systèmes de paiement instantané

Feuille de route gouvernementale	Programmes appuyés par le FMI
Pilier 3 : Capital humain bien formé et qualifié, en particulier parmi les jeunes	
a. Éducation : le gouvernement envisage, à l'horizon 2029, i) d'augmenter la capacité d'accueil des établissements nationaux d'enseignement supérieur pour atteindre 50 000 étudiants et ii) d'assurer la formation de 115 000 jeunes dans les établissements d'enseignement professionnel et de formation technique	
b. Santé : l'élargissement des infrastructures sanitaires, le développement des pôles d'excellence, un programme d'appui aux services de base pour réduire les inégalités de l'accès entre les zones rurales et urbaines / L'élargissement de la couverture de l'assurance maladie, en vue de sa généralisation	
c. Emploi des jeunes : la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'emploi (2019–2030), à travers son plan d'action triennal (2025–2027).	
Pilier 4 : une unité nationale solide et une intégration sociale complémentaire	
a. Sécurité : le gouvernement entend préparer et mettre en œuvre une loi de programmation financière qui permette de renforcer les capacités et la préparation opérationnelle des forces armées et de sécurité à travers l'acquisition d'équipements modernes et adaptés aux spécificités des nouveaux défis.	• Améliorer le registre social pour continuer à améliorer le ciblage et augmenter les dépenses sociales bien ciblées. • La protection sociale est soutenue par un plancher sur les dépenses sociales qui est relevé tous les ans. • Les transferts monétaires trimestriels en faveur des ménages pauvres ont augmenté progressivement, de 2 200 MRU en 2022 à 3 600 MRU en 2024.

Feuille de route gouvernementale	Programmes appuyés par le FMI.
b. Migration : mettre en œuvre une stratégie visant à lutter contre l'immigration illégale c. Politique sociale : poursuivre les programmes sociaux bien ciblés et améliorer l'accès aux services de base afin de réduire les inégalités et d'autonomiser les femmes. Évaluer et réorienter le programme Taazour, réviser le registre social et réorganiser les programmes sociaux	• Le programme FRD soutient l'institutionnalisation du principal programme de transferts monétaires de l'État, « Tekavoul Choc », destiné à renforcer la capacité d'adaptation aux chocs climatiques (principalement les sécheresses) • Les autorités entendent i) pérenniser les transferts monétaires au moyen d'un décret adopté par le Conseil des ministres, ii) élargir la couverture de Tekavoul Choc pour englober l'ensemble des ménages pauvres touchés par des sécheresses et iii) garantir des financements suffisants pour les transferts

Annexe VII. État d'avancement de la mise en œuvre des principales recommandations des consultations de 2022 au titre de l'article IV

Principales recommandations	État d'avancement
La politique budgétaire devra être ancrée sur le solde budgétaire hors recettes des industries extractives et être calibrée dans le but de stabiliser la dette publique.	Les mesures mises en œuvre pour améliorer le cadre de la politique budgétaire comprennent i) l'ancrage de la politique budgétaire sur un solde primaire hors industries extractives permettant de stabiliser la dette et ii) l'adoption et la soumission au parlement d'un cadre de dépenses et de recettes à moyen terme. Cela a contribué à réduire le ratio dette publique/PIB de 48,5 % en 2022 à 44,3 % en 2024.
Accroître les recettes fiscales des secteurs non extractifs en adoptant des réformes ambitieuses de la politique et de l'administration fiscales ainsi qu'en rationalisant les exonérations fiscales coûteuses et non ciblées.	Le gouvernement a entrepris plusieurs réformes visant à améliorer la mobilisation des recettes : i) mise en place d'une plateforme connectée au logiciel Jibaya permettant les télédéclarations et les télépaiements, ii) déclaration au titre de l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble des entreprises, y compris celles étant exonérées, iii) création et mise en service d'une unité de politique fiscale (UPF) dans le Cabinet du ministre des Finances, et réforme de la codification en douane des produits importés. De plus, dans le but de mettre en place un système fiscal plus équitable, plus transparent et plus efficient, et de réduire le nombre de régimes spéciaux, le parlement a adopté une loi réformant la zone franche de Nouadhibou. Le gouvernement est en train de réviser le code de l'investissement afin d'éliminer les « points francs » et de réduire les régimes spéciaux, et il a également convenu de réformer la base de la taxe à la consommation afin qu'elle s'applique aussi bien à la production locale qu'aux importations. Un plan d'action pour la mise en œuvre de la politique fiscale a également été élaboré par l'UPF.
Les dépenses publiques doivent être réorientées en s'écartant des subventions généralisées pour privilégier les dépenses sociales ciblées au profit des plus vulnérables, ainsi que les investissements publics de qualité pour combler le déficit d'infrastructures et répondre aux besoins en matière de développement	L'État a constitué un registre social complet qui a servi à la conception et la mise en œuvre de programmes de transferts monétaires ciblés tels que Tekavoul, qui compte plus de 200 000 ménages bénéficiaires. Le montant des versements trimestriels est régulièrement revu à la hausse. De plus, le mécanisme de transferts monétaires a été institutionnalisé au moyen d'un décret adopté par le Conseil des ministres et la couverture de Tekavoul Choc a été étendue à l'ensemble des ménages pauvres touchés par des sécheresses. Par ailleurs, les efforts déployés pour rationaliser les dépenses publiques ont permis de réduire les dépenses courantes de 17,2 % du PIB en 2022 à 15,5 % du PIB en 2024. Enfin, sous l'effet de l'amendement du cadre des investissements publics, le ratio investissement public/PIB a augmenté de 8,7 % en 2023 à 9,8 % en 2024.

Principales recommandations	État d'avancement
Moderniser le cadre de politique monétaire et renforcer la régulation de la liquidité	La BCM s'est employée à absorber l'excès de liquidité en augmentant notamment l'émission de bons du Trésor ordinaires et islamiques. L'encours des bons du Trésor émis par l'État et détenus par des banques commerciales a augmenté de façon régulière, sous l'effet notamment d'une participation croissante des banques. L'encours des bons du Trésor ordinaires a augmenté de 0,3 milliard de MRU à fin 2022, à 2,9 milliards de MRU à fin décembre 2023 et à 4,6 milliards de MRU à fin septembre 2024, et celui des bons du Trésor islamiques est passé de 0,7 milliard de MRU à fin décembre 2023 à 1,7 milliard de MRU à fin septembre 2024. La BCM continue de mettre au point des instruments destinés à ajuster la régulation de la liquidité, ce qui a permis de diminuer l'excès de liquidité mensuel moyen de 3,8 milliards de MRU en 2023 à 1,6 milliard de MRU au troisième trimestre de 2024. En 2024, la banque centrale a créé une facilité de dépôt à 24 h pour les banques conventionnelles et elle entend lancer une facilité équivalente conforme à la charia d'ici à la fin de 2024 pour réduire encore davantage l'excès de liquidité et atténuer la volatilité mensuelle.
Mettre en œuvre la plateforme technique pour les opérations interbancaires sur le marché des changes, et adopter les réglementations nécessaires à la création d'un marché interbancaire de change	Le 14 décembre 2023, la banque centrale a inauguré avec succès la nouvelle plateforme électronique pour les opérations de change interbancaires. La part de l'intervention de la BCM a chuté de 99 % en 2023 à 30 % en octobre 2024. En parallèle, les positions de change nettes ouvertes courtes des banques sur le marché des changes ont progressivement diminué jusqu'à moins de 20 % à décembre 2023 grâce à une meilleure application de la limite prudentielle (20 %). Plus récemment, le nombre de teneurs de marché a été réduit de 11 à 4 dans le but d'améliorer le fonctionnement du marché des changes. Enfin, afin d'améliorer le budget alloué à l'intervention de la BCM sur le marché des changes, un comité regroupant la BCM, la SNIM et le MdF a été créé et se réunit tous les trimestres pour examiner et mettre en commun les prévisions relatives aux rapatriements de fonds de la SNIM. La BCM intègre ensuite ces prévisions dans son analyse des flux de trésorerie en devises.
Les réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance et renforcer les institutions devraient apporter des dividendes de croissance à long terme propices à des conditions équitables, un environnement plus concurrentiel et un accroissement de l'investissement privé.	À la demande des autorités, le FMI a mené un diagnostic de la gouvernance en 2023 et le rapport correspondant a été publié. En concertation avec la société civile, les autorités ont élaboré un plan d'action destiné à réaliser de grandes réformes de la gouvernance dans le but d'améliorer la transparence et la responsabilité, et de renforcer les institutions. Les principales recommandations issues du diagnostic ont été intégrées en tant que conditions structurelles dans le cadre des accords au titre de la FEC/du MEDC, notamment des amendements à la loi sur les entreprises publiques et au cadre de déclaration de patrimoine et d'intérêts. Le programme inclut également des conditions liées à la mise en application de la nouvelle loi sur les entreprises publiques et à la mise en service de l'agence de lutte contre la corruption. Les autorités ont aussi engagé une série de réformes visant à renforcer le cadre de LBC/FT, notamment en élargissant l'information publique concernant la propriété « bénéficiaire ».

Appendice I. Lettre d'intention

Nouakchott, le 26 novembre, 2024

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C. 20431
Etats-Unis

Madame la Directrice Générale,

Le nouveau gouvernement formé au lendemain de la réélection de Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, compte redoubler d'efforts pour la mise en œuvre de notre stratégie nationale de développement économique et sociale. Dans ce sens, le programme du gouvernement pour la période 2024-2026 est centré notamment autour de la construction d'un État de droit et d'institutions fortes, sous une gouvernance moderne, et doté d'une économie performante, résiliente et éco-durable axée sur l'investissement dans le capital humain, en particulier les jeunes, et une intégration sociale complémentaire.

A cet égard, nous nous réjouissons de vous informer qu'avec l'appui continu du Fonds Monétaire International (FMI), notre programme économique et financier continue d'enregistrer des avancées tangibles. Notre gestion saine des finances publiques, axée autour de l'ancrage budgétaire, nous permet de stabiliser, voire réduire notre dette publique. De même, la réforme en cours du marché de change et une politique monétaire prudente ont permis de renforcer nos équilibres internes et externes, comme en témoigne l'amélioration des indicateurs macroéconomiques.

L'arrangement au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD), approuvé par le Conseil d'administration du FMI en décembre 2023 pour compléter les arrangements au titre des FEC/MEDC en matière de renforcement de la résilience socio-économique de la Mauritanie, continue sous de bons auspices. Toutes les cibles quantitatives à fin juin 2024 ont été respectées et nous sommes en bonne voie pour la mise en œuvre des réformes structurelles convenues avec les services du FMI au titre du FEC/MEDC et de la FRD.

La Mauritanie continue de faire face à des risques importants liés à l'instabilité dans la région du Sahel, l'afflux massif des réfugiés, et les chocs climatiques. Malgré ces incertitudes, l'économie mauritanienne a fait preuve d'une forte résilience grâce à la gestion macroéconomique saine et la mise en œuvre résolue des réformes au cours des dernières années. Ainsi, la croissance économique en 2024 devrait rester relativement robuste autour de 4.6 pour cent, malgré la baisse des activités extractives, tandis que l'inflation serait contenue en deçà de 3 pour cent.

Nous continuons, par ailleurs, de faire des progrès importants dans notre agenda de réformes structurelles. L'opérationnalisation de notre plan d'action en matière de gouvernance, basé sur le rapport diagnostic du FMI, est en bonne voie. Nous allons, ainsi, soumettre au parlement une nouvelle loi sur les entreprises publiques qui vise à renforcer leur gouvernance, transparence, et reddition des comptes. Nous comptons également finaliser et soumettre à l'Assemblée nationale avant fin février 2025 les amendements au cadre légal portant sur la déclaration du patrimoine et des intérêts.

Nous mettons également en œuvre notre agenda climatique, soutenu depuis décembre 2023 par la Facilité pour la Résilience et la Durabilité. Nous avons, ainsi, intégré l'action climatique au niveau du cadre de gestion des investissements publiques et renforcé le cadre institutionnel de gestion de l'eau. Avec l'appui technique du FMI, nous procéderons, conformément à nos engagements, à l'introduction de la contribution climatique à travers la loi de finances 2025 et à la réforme de la tarification des produits pétroliers.

Le Gouvernement est convaincu que les mesures et les politiques énoncées dans le Mémoire des Politiques Economiques et Financières (MPEF, pièce jointe I) sont adéquates pour la réalisation des objectifs escomptés du programme. Il prendra toutes les mesures supplémentaires appropriées en cas de nécessité. Le Gouvernement consultera les services du FMI concernant l'adoption de ces mesures et avant d'apporter des modifications aux politiques contenues dans le présent Mémoire, selon les règles du FMI dans le cadre de ce type de consultations.

Nous mettrons en œuvre les engagements énoncés dans le MPEF et consentons à communiquer au FMI les informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, et nous consulterons le FMI lors de l'élaboration des lois de finances et le cadre budgétaire à moyen terme, comme prévu dans le Protocole d'Accord Technique (PAT, pièce jointe II). Compte tenu du niveau de mise en œuvre du programme à ce jour, ainsi que des engagements présentés dans le MPEF, le Gouvernement sollicite (i) la modification des critères de performance quantitatifs pour la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure pour fin-2024 ; (ii) la finalisation de la troisième revue au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit et le décaissement de 6,4 millions de DTS (soit 5 pour cent de la quote-part de la Mauritanie), dont 2,15 millions de DTS au titre du FEC et 4,29 millions de DTS au titre du MEDC ; et (iii) la finalisation de la deuxième revue de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) et le décaissement de 29,72 millions de DTS (23,08 pour cent de la quote-part de la Mauritanie).

En ligne avec notre objectif de favoriser la transparence, nous consentons à la publication de cette lettre, de ses pièces jointes et du rapport des services associés à notre demande de soutien.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre parfaite considération.

/s/

M. Mohamed-Lemine Dhehby
Gouverneur de la Banque Centrale

/s/

M. Sid'Ahmed Bouh
Ministre de l'Économie et des Finances

/s/

M. Codioro Moussa N'Guenor
Ministre Délégué, Chargé du Budget

Pièces jointes (2) :

1. Mémoire des Politiques Economiques et Financières (MPEF)
2. Protocole d'Accord Technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière

A. Contexte

1. Suite à la réélection du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani pour un second mandat, la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement a placé le renforcement de l'Etat de droit et de la gouvernance et la construction d'une économie performante, résiliente et éco-durable au centre de l'orientation de l'action publique en réponse aux multiples défis. Les réformes socio-économiques et de gouvernance impulsées s'adosent à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), qui reste l'ancrage des actions du gouvernement. Notre programme économique et financier, soutenu par le Fonds Monétaire International à travers la Facilité Elargie de Crédit (FEC), le Mécanisme Elargi de crédit (MEDC) et la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD), livre depuis son opérationnalisation, des résultats tangibles. D'importantes réformes à caractère transformationnel sont mises en œuvre, avec des impacts déjà perceptibles sur les domaines de la gouvernance et de la gestion macroéconomique.

2. Les cibles et objectifs quantitatifs du MEDC/FEC pour fin-mars, fin-juin, et fin-septembre 2024 ont été atteints, et les repères structurels pour la plupart réalisés Le projet de loi sur les entreprises publiques sera soumis à l'Assemblée nationale novembre 2024. Par ailleurs, la mise en œuvre d'adjudications régulières de bons du trésor a permis de renforcer les outils de la politique monétaire. De même, l'accord financier FRD approuvé par le conseil d'Administration du FMI en fin d'année 2023 continue sous de bons auspices avec la mise en œuvre réussie des mesures de réformes prévues pour fin octobre 2024.

B. Développements Économiques Récents et Perspectives

3. De manière générale, l'économie mauritanienne continue de faire preuve d'une forte résilience face aux multiples chocs :

- La croissance économique en 2023 a été plus élevée qu'anticipée, affichant un taux de 6,5% contre une estimation initiale de 3,4%, grâce à la bonne performance du secteur non extractif (+5,9%) tirée principalement par le secteur tertiaire, notamment les autres services et les télécommunications. Malgré une performance moindre qu'en 2022, les activités extractives ont également contribué positivement à la croissance économique. Le secteur non extractif a continué sa bonne performance au cours des huit premiers mois de 2024, poussé par la reprise du secteur primaire, notamment la pêche et l'agriculture. Parallèlement, et après un ralentissement en 2023, l'inflation a, cependant augmenté en septembre 2024 affichant un taux de 2,7% en glissement annuel contre 1,6% en fin 2023, sous l'effet du renchérissement des prix des produits alimentaires.

- Au niveau des comptes extérieurs, le déficit du compte courant continue de se rétrécir et devrait s'établir à 7.7% au regard des tendances observées au cours de la première moitié de 2024 (après un déficit de 8,8% en 2023 et 14.9% en 2022), reflétant notamment l'effet conjugué de la hausse des prix de l'or,⁴¹ la normalisation des prix des internationaux des prix des produits alimentaires et énergétiques. Cette amélioration tient aussi en partie au recul des importations des biens d'équipements du secteur gazier dont la phase de développement est arrivée à terme. Dans ce contexte, les réserves extérieures nettes se sont consolidées en s'établissant à USD 1,43 milliard à fin juin 2024, largement au-dessus de la cible du programme fixée à USD 1,29 milliard. Le taux de change effectif nominal (TNCE) et le taux de change effectif réel (TCER) à fin juin 2024 se sont appréciés respectivement d'environ 2 % par rapport à fin 2023.
- À la fin du mois de juillet 2024, la croissance des crédits à l'économie a augmenté de près de 10% en glissement annuel. Grâce aux efforts systématiques de la BCM, l'excès de liquidité a été réduit et plus stable en 2024 par rapport à 2023, avec une moyenne mensuelle de 1,6 milliard MRU au cours des 9 premiers mois de 2024, contre 3,8 milliards MRU en 2023. Toutefois, la volatilité demeure d'un mois à l'autre (une moyenne mensuelle de 2,5 milliards MRU en janvier, contre MRU 0,4 milliard en février) et au sein d'un même mois (variance de MRU -1,4 milliard au minimum à MRU 5 milliards au maximum pour le mois d'août).
- Au niveau du financement, une combinaison de prélèvements sur le compte du Trésor (5,42 milliards MRU à fin août) et des émissions de bons du Trésor devrait contribuer au financement du déficit primaire hors extractif.

4. Les perspectives économiques à court et moyen terme demeurent prometteuses. La croissance économique devrait s'établir à 4.6% au cours de la période 2024, grâce au bon comportement attendu du secteur non extractif. Elle devrait s'accélérer graduellement pour atteindre un pic de 6.5% en 2028 avec l'entrée en plein régime du projet GTA, le rebond de la production d'or, la poursuite de l'expansion du secteur de l'agriculture et des pêches et la matérialisation des effets des réformes structurelles sur le secteur privé. Dans ce contexte, le solde du compte courant de la balance des paiements devrait graduellement se stabiliser autour de 7%, contribuant à maintenir un niveau adéquat de réserves de changes à près de 6 mois d'importations de biens et services non extractifs à moyen terme.

5. Ces perspectives restent toutefois assorties de risques, notamment :

- Une recrudescence des tensions géopolitiques et détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel.
- Les chocs négatifs des termes de l'échange, notamment la hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires, sont de nature à augmenter les défis macroéconomiques et sociaux.

⁴¹ En dépit d'une baisse de la production et des exportations d'or.

- Les risques associés au changement climatique, notamment des températures plus élevées, des vagues de chaleur prolongées et une variabilité accrue des précipitations qui entraînent des périodes de sécheresses sévères ou des inondations, pourraient détériorer les infrastructures, les terres arables et la production agricole, maintenant ainsi une insécurité alimentaire relativement élevée. Les importations de produits alimentaires et de matériaux de reconstruction qui en résulteraient pourraient accroître les besoins de la balance des paiements, pesant ainsi sur les réserves internationales et sur la croissance économique.
- Des retards supplémentaires dans le démarrage de l'exploitation du gaz ainsi que des fluctuations défavorables des prix sur les marchés des matières premières pourraient réduire les recettes budgétaires, accroître les besoins de financement extérieur et peser sur le profil de la dette à moyen terme.
- D'un autre côté, l'accélération de la mise en œuvre des phases futures du projet gazier GTA ou d'autres grands projets miniers ainsi que l'accélération de la mise en œuvre des réformes structurelles, améliorerait la croissance économique et la balance des paiements.

C. Institutionnaliser l'ancrage budgétaire et améliorer la mobilisation des recettes et l'efficacité des dépenses pour préserver la viabilité de la dette

6. Nous avons atteint toutes les cibles quantitatives du FEC/MEDC à fin-juin et continuons à exécuter le budget de manière prudente.

- Globalement, les recettes budgétaires affichent à fin août 2024 une évolution de 9,86 milliards MRU (ou 19,1%) par rapport à fin août 2023, grâce : (i) au paiement par anticipation d'un acompte de 1 milliard MRU opéré par un opérateur minier; (ii) à l'augmentation des retenues sur les sous-traitants forfaitaires intervenant dans le projet GTA suite à une régularisation opérée par BP, (iii) aux régularisations effectuées par certains opérateurs miniers ainsi que l'augmentation des retenues ITS sur les sous-traitants forfaitaires GTA (régularisation BP), (iv) à l'augmentation des retenues à la source sur les bons du Trésor dont l'encours est en hausse relativement à 2023, (v) à l'application de la nouvelle taxe (5%) sur les services de télécommunications introduite dans la LFR 2023, (vi) au rétablissement du taux de la TVA sur les services des télécommunications à 18% introduit par la LFR 2023, (vii) à l'augmentation de l'assiette des importations conjuguée à un effet volume par rapport à 2023, et (viii) à la performance des recettes non-fiscales, notamment celles provenant des dividendes.
- Pour leur part, les dépenses à fin août 2024 sont en progression de 8.6 pour cent par rapport à fin août 2023. Cette évolution est due notamment par (i) l'incidence budgétaire relative notamment aux nouveaux recrutements dans les secteurs de l'éducation et de la santé, (ii) la hausse des charges d'intérêts à la suite de l'augmentation de l'encours des BT et du taux d'intérêt afférent, et (iv) le financement de certaines activités sociales prioritaires non-prévues dans la LFI.

- Dans ce contexte, le solde primaire non extractif à fin août 2024 ressort déficitaire à 10,86 milliards de MRU en nette amélioration par rapport à l'objectif inscrit de 12,00 milliards de MRU dans le programme pour fin juin 2024.
- Le financement du déficit a été assuré par la mobilisation des ressources extérieures (principalement des financements officiels) et un recours accru aux émissions sur le marché obligataire avec des coûts d'emprunt relativement contenus, en dépit d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché domestique.

Projet de loi des finances rectificative 2024

7. Conformément à nos engagements, nous allons nous assurer que l'exécution de la Loi de Finances rectificative (LFR) de 2024, intègre de manière graduelle l'ancrage budgétaire et soit en ligne avec les paramètres du programme MEDC/FEC. L'objectif du solde primaire non extractif pour l'année 2024 est ainsi ramené à 16 milliards de MRU contre 18,61 milliards de MRU dans la loi de finances initiale de cette année, en ligne avec nos objectifs de consolidation budgétaire sur le moyen terme visant un solde primaire hors extractif de -3.5% du PIB. L'effort de réduction du déficit budgétaire global sera renforcé (1,3% du PIB dans la LFR contre 0.9% du PIB dans le cadre de la 2^{ème} revue). Nous avons également inscrit au niveau de la LFR de nouvelles dépenses pour la mise en œuvre du programme d'intervention rapide introduit pour faire face aux défis urgents non anticipés au moment de l'élaboration de la loi de finances initiale de 2024.

- ***Le programme d'urgence de restructuration de la SOMELEC (1,69 MM MRU)*** : nous allons doter la SOMELEC dans l'immédiat (sur les trois prochains mois) de ressources financières pour faire face aux coupures d'électricité récurrentes observées récemment. Nous allons lancer durant l'année 2025 un audit administratif et financier de la SOMELEC qui servira dans la préparation d'une réforme institutionnelle, administrative et financière intégrale de la société publique.
- ***Mesures de soutien à la SNDE (0,5 MM MRU)*** : Face à un déficit croissant de l'eau potable, ce programme vise à financer des travaux hydrauliques pour améliorer le système d'adduction d'eau depuis le fleuve du Sénégal vers la ville de Nouakchott.
- ***Ajustement à la hausse de la masse salariale (0.93MM MRU)*** : Cette augmentation reflète les incidences budgétaires de nouvelles mesures à savoir le recrutement des dernières promotions sortant des écoles d'instituteurs et de l'Ecole Normale Supérieure ainsi que l'augmentation périodique des salaires des professeurs d'enseignement supérieur et le recrutement intervenu au niveau du secteur de la santé.

8. Nous comptons intensifier les efforts afin d'accroître la mobilisation des recettes fiscales et reprioriser les dépenses d'investissement d'ici la fin d'année. Les mesures au niveau des recettes dans le cadre de la LFR incluent (i) l'augmentation du nombre des entreprises soumises à la télédéclaration ; (ii) le recoupement systématique entre les bases des données de la DGI avec celles de la CNAM, CNSS, et la Zone Franche ; (iii) la mise en place d'un reporting mensuel du chiffre d'affaires déclaré par les orpailleurs avec la base des données de la DGI ; (iv) augmentation des

contrôles fiscaux sur place et sur pièces, et (v) actualisation et suivi du registre des contribuables afin d'augmenter le nombre de déclarants. Nous allons veiller au respect de l'équilibre budgétaire et activer, en cas de besoin, les mesures de régulation prévues par les lois et règlements en vigueur afin de nous conformer à l'objectif de 16 milliards de MRU pour le déficit primaire non extractif. Le cas échéant, la priorisation des dépenses publiques restera sensible aux dépenses sociales.

Projet de Loi des finances 2025

9. Nous poursuivrons nos efforts pour une meilleure discipline budgétaire et notre politique restera basée sur un ancrage budgétaire du cadre budgétaire à moyen terme (CBMT). Ceci permet déjà de lisser la volatilité liée aux ressources du secteur extractif et soutenir la viabilité de la dette. Dans ce sens, nous comptons inscrire le solde primaire non extractif (dons compris) déjà au niveau la loi de finances de l'année 2025 en ligne avec l'ancrage budgétaire de moyen terme estimé à -3,5%. Le déficit sera stabilisé à ce niveau par la suite, ce qui contribuera à isoler les dépenses publiques de la volatilité des prix des matières premières, reconstituer des marges budgétaires pour les dépenses sociales et d'infrastructure, et maintenir le taux d'endettement autour de 45% à moyen terme. La consolidation budgétaire reposera principalement sur l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales, la rationalisation des dépenses courantes, ainsi qu'une efficacité accrue des dépenses publiques. Cette stratégie devrait nous permettre de dégager des espaces budgétaires additionnelles.

10. Nous allons intensifier les efforts de mobilisation des recettes pour faire face aux besoins importants en infrastructure et dans le secteur social. Capitalisant sur l'Unité chargée de la politique fiscale (UPF) récemment mise en place, notre stratégie de mobilisation des recettes vise à atteindre graduellement le large potentiel fiscal dont dispose notre économie. Dans ce sens, nous avons identifié des mesures tant de politique fiscale que d'administration fiscale, en se basant notamment sur les recommandations du FMI.

11. Au niveau de la politique fiscale, nous allons inscrire, au niveau de la loi de finances 2025 une batterie de mesures fiscales en vue d'élargir l'assiette fiscale, réduire les exonérations, simplifier le système fiscal, et assurer son équité.

- **Rationalisation des dépenses fiscales.** L'UPF a finalisé une analyse exhaustive des dépenses fiscales, qui sera publiée en annexe au budget à partir de la LF 2025. Nous allons, sur la base de cette analyse, élaborer une stratégie de rationalisation des dépenses fiscales à moyen terme. Nous veillerons à ce que l'obligation déclarative de l'impôt sur les sociétés soit pleinement exécutée, y compris pour les entreprises soumises à des exonérations fiscales (à travers le Code des Investissements, le régime fiscal de la Zone Franche et les conventions d'établissement) pour améliorer notre registre des contribuables et notre estimation des dépenses fiscales. Nous comptons également réformer la TVA en initiant une réduction des exonérations régressives de TVA sur la base des résultats de l'évaluation des dépenses fiscales et en améliorant le mécanisme de remboursement de la TVA tout en élargissant les catégories de contribuables éligibles. De plus, nous réduirons le nombre de régimes spéciaux et abrogerons les dispositions relatives aux points francs par la révision du Code des investissements qui sera soumis à l'Assemblée nationale

d'ici décembre 2024 (**Repère Structurel pour fin décembre 2024**).

- **Réforme de la taxe sur la consommation.** Face aux défis rencontrés dans la mise en œuvre de la réforme de la taxe sur la consommation (**Repère Structurel pour fin août 2024**), nous allons introduire, entretemps, au niveau de la loi de finances rectificative pour 2025, un système conventionnel de taxe d'accises qui s'applique à la fois aux importations et à la production locale (**Repère Structurel Révisé pour fin août 2025**) avec l'assistance technique du FMI.
- **Réforme de la taxation des véhicules.** Afin de mobiliser des ressources additionnelles au niveau du budget, nous prévoyons de réformer la taxation des véhicules en. Selon nos estimations préliminaires, cette réforme rapportera des recettes additionnelles de l'ordre de 0,28 milliards de MRU.
- **Introduction d'un prélèvement au titre de la contribution au climat.** Conscient de l'impact des effets climatiques sur notre économie, nous avons introduit au niveau du projet de loi des finances pour l'année 2025 ladite contribution qui s'appliquera à partir de la promulgation de la loi de finances 2025 à tous les consommateurs y compris les grands consommateurs (miniers, industriels, producteurs d'électricité) et devrait générer des recettes nettes d'environ 1,4% du PIB d'ici 2030.
- **Simplification du système fiscal.** Nous allons réformer le Code Général des Impôts (CGI) pour consolider toutes les mesures fiscales et incitations, exclure clairement toutes les mesures non répertoriées et limiter la responsabilité de l'introduction de nouvelles mesures fiscales au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) (**Nouveau Repère Structurel pour fin décembre 2025**). Nous allons étudier la structure des salaires dans l'objectif d'énumérer les exonérations effectives et intercaler la pratique fiscale avec la loi des salaires des fonctionnaires, y compris les bonus. Nous organiserons également des événements de consultations à travers des assises sur la fiscalité, qui pourraient contribuer à recueillir un soutien plus large en faveur des réformes de la politique fiscale.

12. Parallèlement, nous allons accélérer la mise en œuvre des réformes de l'administration fiscale en vue d'améliorer le recouvrement fiscal et l'efficacité de la DGI et DGD. Notre stratégie en la matière est guidée notamment par les recommandations du récent diagnostic par le FMI de l'administration fiscale (TADAT). Les principales mesures en cours incluent :

- **L'opérationnalisation de la loi de la zone franche de Nouadhibou.** Suite à la récente promulgation de cette importante loi en juillet 2024 (**Repère Structurel pour fin mars 2023**), nous allons nous atteler à la mettre en œuvre en clarifiant les responsabilités des administrations concernées et en retirant tout agrément non conforme. Dans ce cadre, un protocole d'accord sera adopté et signé entre l'Autorité de la Zone Franche, la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Douanes qui définit leurs rôles et responsabilités respectifs concernant l'administration de la zone franche notamment en ce qui concerne le recouvrement et le contrôle fiscal et douanier des entreprises agréées et la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales. (**Nouveau Repère Structurel pour fin juin 2025**).
- **L'amélioration du recouvrement / Réduction des arriérés fiscaux.** Nous allons édicter un décret pour la mise en place et l'opérationnalisation d'un groupe de travail au sein entre la DGI

et la DGD chargé de recouvrer les arriérés d'impôts. La DGI et la DGD vont envoyer une lettre officielle aux débiteurs, y compris les entreprises publiques, pour le recouvrement des arriérés d'impôts, notamment des arriérés de TVA et d'impôts sur les salaires. A cet effet, des mesures spécifiques visant à encourager les entreprises publiques à se conformer à leurs obligations fiscales et à régler volontairement leurs arriérés et contributions au cours de l'exercice 2025 seront entreprises. Ces mesures devraient permettre de générer des recettes supplémentaires estimées à 1,7 milliards de MRU. Enfin, une procédure d'admission en non-valeur des arriérés fiscaux sera mise en œuvre selon les conditions définies dans le manuel des procédures fiscales ; ce qui permettra de réduire et de mettre à jour le stock des arriérés.

- **La modernisation des administrations fiscales.** Nous allons réformer la structure organisationnelle de la DGI et la DGD et adopter un nouvel organigramme fonctionnel basé sur les missions pour les deux directions conformément aux recommandations de l'AT du FMI (**Nouveau Repère Structurel pour fin décembre 2025**). Afin de renforcer la digitalisation au niveau de la DGD, nous allons mettre en œuvre le cadre légal et technique pour le recours aux signatures électroniques pour les agents des douanes et les courtiers.

13. Nous sommes confiants que ces mesures permettront une amélioration des recettes totales de 8,52 milliards de MRU en 2025 (1 pour cent du PIB) par rapport au TOFE prévisionnel pour 2024. Concernant les recettes fiscales, le tableau ci-dessous présente les principaux développements prévus pour chaque grande catégorie d'impôt ainsi que les mesures qui nous permettraient de garantir leur réalisation. Nous nous engageons à mettre en œuvre toutes les mesures de renforcement mentionnées afin de pouvoir mobiliser les recettes prévues dans les deux tableaux ci-dessous.

Tableau 1 du texte. Mauritanie : Recettes fiscales attendues de la DGI pour 2024 et 2025

	LFR 2024 révisée	LFI 2025	Evolution	Mesures
Impôt sur les revenus, y compris recettes GTA	8.17	8.68	0.51	Mise en place de mesures
Dont : extractif	2.18	1.20	-0.98	spécifiques visant à encourager
Impôt sur les traitements et salaires	9.04	9.03	-0.01	les entreprises publiques à se
Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	1.65	1.25	-0.40	conformer à leurs obligations
Dont : extractif	0.61	0.35	-0.26	fiscales et à régler volontairement
Régime simplifié d'imposition (RSI)	1.26	1.20	-0.06	leurs arriérés et ce au cours de
TVA intérieure	5.74	7.27	1.53	l'exercice 2025.
Taxe unique SNIM /TPS-TOF	5.00	4.99	-0.01	Ces mesures devraient permettre
Dont: Taxe unique	2.86	2.20	-0.66	de générer des recettes
Autres taxes (assurance. Véhicules, aéroport...)				additionnelles d'environ 1,7 Mds
	1.79	1.80	0.01	MRU.
Total DGI	32.65	34.22	1.57	

Note : La colonne LFR 2024 révisée se réfère au TOFE prévisionnel qui a été convenu pour le suivi de l'exécution du budget.

Tableau 2 du texte. Mauritanie : Recettes fiscales attendues de la DGD pour 2024 et 2025

	LFR 2024 révisée	LFI 2025	Evolution	Mesures
IMF douanes	2.53	2.72	0.19	(i) Réforme de la taxe sur les véhicules qui va apporter des recettes additionnelles de 0,28 Mds MRU ;
TVA sur les importations	11.95	13.44	1.49	
Taxe sur les produits pétroliers	2.74	3.24	0.50	
Contribution climat		1.72	1.72	(ii) Contribution climat qui va apporter des recettes additionnelles de 1.72 Mds MRU.
Droits de consommation (the, tabac, sucre, ciment)	1.90	2.08	0.18	
Importations (Droit de douane)	10.19	11.14	0.95	
Taxe statistique	1.35	1.37	0.02	
Autres taxes	2.64	2.30	-0.34	
Total DGD	33.31	38.01	4.70	

Note : La colonne LFR 2024 révisée se réfère au TOFE prévisionnel qui a été convenu pour le suivi de l'exécution du budget.

14. Nous allons accélérer nos efforts pour rationaliser les dépenses courantes à travers une réduction des subventions non ciblées et l'amélioration de l'efficacité des dépenses. Les dépenses courantes seront ramenées à 14,9% du PIB en 2025 contre 15,5% du PIB en 2024, et atteindront environ 13,5% du PIB à moyen terme. Les mesures considérées incluent :

- **La réforme des prix du carburant**, dans le cadre de la FRD. Avec l'appui technique du FMI, nous sommes en bonne voie pour la finalisation et l'adoption avant mars 2025 par le Conseil des ministres d'un décret établissant une nouvelle structure des prix des combustibles fossiles. Cette nouvelle structure va s'ajuster automatiquement aux changements des prix internationaux, exclure toute intervention discrétionnaire pour fixer les prix, supprimer progressivement les subventions et inclure un mécanisme de lissage des prix. **(Mesure de réforme VI pour fin mars 2025).**
- **La réforme des pensions** Sachant que le plafond de rémunération soumis aux cotisations pour le régime de sécurité sociale privé a été rehaussé en 2021, nous engagerons les actions nécessaires pour réformer le régime des pensions publiques en vue d'avoir un système plus soutenable. Nous nous engageons à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action sur la base des recommandations de la mission d'assistance technique du FMI sur l'évaluation des régimes de pensions et sur le résultat de l'étude actuarielle qui sera lancée courant l'année 2025.
- **La revue des dépenses publiques** : Afin de mieux comprendre la dynamique des dépenses courantes et de mieux les rationaliser, nous allons préparer et publier un rapport de revue des dépenses publiques courantes de 2022 à 2024 **(Nouveau Repère Structurel pour fin juin 2025)** avec l'appui technique du FMI.

15. Nous allons intensifier l'effort d'investissement public pour faire face aux besoins importants en termes d'infrastructures, de filets sociaux, et au vu des défis liés aux

changements climatiques. Le taux d'investissement public sera porté dans la LF 2025 à 11,6% du PIB (contre 9,8% du PIB dans la LFR 2024), et sera augmenté graduellement à moyen terme. Parallèlement, nous continuerons à améliorer le cadre de gestion des investissements publics en veillant à une meilleure évaluation, sélection, et priorisation des projets publics. Dans ce sens, nous nous engageons à publier de manière systématique à partir de fin décembre 2025 tous les critères d'évaluation et de sélection des projets majeurs d'investissement, ainsi que les études de faisabilité y afférentes. Par ailleurs, nous avons amendé et publié en octobre 2024 le décret 2016-179, y compris le manuel de gestion des investissements publics, pour intégrer les aspects climatiques dans les étapes de gestion des investissements publics (conceptualisation, évaluation, sélection et exécution des projets) (**Mesure de réforme III pour fin octobre 2024**). Le MEF, conjointement avec le ministère de l'Environnement, pilotera le modèle de sélection sur critères climatiques pour les propositions de grands projets issus des principaux secteurs concernés par les CDN soumis pour examen et validation par le CAPIP d'ici août 2025 (**Mesure de réforme IV pour fin avril 2026**).

16. Afin d'accélérer les progrès vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), nous allons renforcer les dépenses sociales et accélérer la mise en œuvre des interventions sociales au profit des couches vulnérables.

- Au niveau de la **protection sociale**, nous avons porté le nombre de ménages vulnérables couverts par le programme Tekavoul régulier à plus de 140 297 ménages et avons porté le montant trimestriel versé à ces ménages à 3 600 MRU (**repère structurel pour fin décembre 2024**) contre 2900 MRU en 2023. Par ailleurs, une note sur la mise en œuvre effective du programme Tekavoul sera réalisée par Taazour avant décembre 2024. Cette note devrait notamment faire ressortir l'évolution du nombre de ménages couverts ainsi que le montant trimestriel des transferts monétaires et sa publication validera la réalisation du repère structurel fixé à fin décembre 2024.
- Nous continuerons à améliorer le ciblage des programmes sociaux. Dans ce sens, nous continuerons à actualiser le registre social tout en tenant compte de la nécessité d'une couverture géographique plus large. Parallèlement, les centres de distribution alimentaire (Programme Temwine) seront réorganisés en vue d'améliorer leur ciblage.
- Nous continuerons de prioriser les dépenses pour l'enseignement primaire et secondaire, les soins de santé primaires, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et des programmes d'assistance sociale mieux ciblés.

17. Suite à l'accélération de l'afflux des réfugiés, il est urgent d'anticiper, avec les partenaires développement, les actions pour prévenir l'insécurité alimentaire et assurer l'accès aux services de base. L'afflux des réfugiés vers le Hodh Chargui s'est accéléré cette dernière période, en passant de 150.000 en 2023 à 260.000 en 2024, soit une évolution de 73%. Ce chiffre ne cesse d'augmenter avec l'arrivée de nouveaux réfugiés. Notre pays continuera à maintenir ses politiques d'accueil et d'inclusion généreuses. Dans ce sens, et en vue d'endiguer la montée des risques d'insécurité alimentaire et les défis liés à cet afflux, nous allons renforcer les interventions des programmes sociaux du gouvernement dans cette région tout en continuant à chercher à mobiliser

le complément des fonds nécessaires à travers les guichets humanitaires des agences du système des nations unies et des partenaires au développement. Le coût global sur douze mois avoisine 82 millions de dollars.

Gestion des finances publiques et transparence budgétaire

18. En vue de pérenniser les acquis en matière d’ancrage budgétaire, nous allons examiner, avec l’appui technique des partenaires, les moyens d’institutionnaliser la règle budgétaire sur le solde primaire non-extractif. Nous allons, entretemps, introduire une référence à la règle budgétaire sur le déficit primaire non-extractif dans la Déclaration de Politique du Gouvernement (DPG). Par ailleurs, pour renforcer la perspective à moyen terme de la politique budgétaire et stabiliser la dette, nous allons actualiser le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et définir clairement l’ancrage budgétaire que nous visons avec notre politique budgétaire. En concertation avec le FMI, nous actualiserons et adopterons le DPBMT au conseil des ministres et le transmettrons à l’Assemblée nationale. Le DPBMT visera notamment un objectif d’augmentation annuelle des recettes fiscales de 0,5% du PIB.

19. Nous allons réorganiser notre structure de gestion et de prévision des ressources gazières et minières, avant le début de la production de gaz dans le cadre du projet gazier (GTA) prévue en 2025. Nous renforcerons la règle permettant de lisser la volatilité des recettes gazières et minières finançant le budget et appliquerons les bonnes pratiques en matière de déclaration des recettes gazières et minières et des avoirs/gains du fonds d’épargne. Dans le même temps, nous examinerons la performance de notre fonds souverain, le Fonds national des revenus des hydrocarbures (FNRH) et étudierons dans quelle mesure il est adapté à la gestion de flux financiers et d’actifs plus volumineux. La politique d’investissement du FNRH a été adoptée par le CCI lors de sa dernière réunion de janvier 2024, et signée par les autorités. Les rapports sont publiés tous les mois et présentés au CCI lors de sa réunion mensuelle.

20. Pour améliorer la transparence des finances publiques, nous continuerons la modernisation de la présentation des statistiques du budget et le tableau des opérations financières de l’État (TOFE) dans le respect des normes internationales du Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (Manuel SFP 2014) avec l’assistance technique du FMI. A cet effet, nous commencerons les travaux relatifs à la production des TOFE de la sécurité sociale (CNSS et CNAM) et des unités extra-budgétaires (les EPA et les EPIC), en commençant par la collecte des informations requises au niveau des entités de la sécurité sociale.

21. Notre stratégie d’endettement reposera sur un principe : assurer un niveau d’endettement et un coût de la dette modérés, notamment en privilégiant les financements concessionnels. Pour la couverture de nos besoins de financement, nous allons également recourir, en coordination avec la BCM, de manière accrue aux émissions des bons de trésor conventionnels et islamiques, ce qui contribuera à dynamiser le marché domestique des bons du trésor et à améliorer la gestion de la liquidité. Nous financerons nos investissements au moyen de dons et de prêts contractés à un rythme modéré, compatible avec un risque de surendettement modéré et notre capacité d’absorption. A cet effet, la valeur actualisée des emprunts extérieurs (publics et garantis par

l'Etat) sera plafonnée suivant les limites fournies dans le tableau 1 du MPEF. Un plan d'emprunt annuel (présenté dans le tableau de texte 3) est élaboré en consultation avec le FMI pour renforcer notre stratégie de réduction de l'endettement à moyen terme. Nous reconnaissons aussi que ce plafond en soi ne garantira pas un risque de surendettement modéré. Nous nous engageons donc à évaluer l'impact des conventions sur la viabilité de la dette, et d'informer le FMI des conventions pour les financements.

D. Améliorer le cadrage de gestion de politique monétaire et de change et accélérer les réformes du secteur financier

22. Nous avons engagé des réformes sur plusieurs fronts pour accélérer la modernisation du secteur bancaire et financier et renforcer sa contribution du secteur bancaire et financier au développement économique et la création des richesses et des opportunités. Notre stratégie repose sur (i) la modernisation du cadre de gestions des politiques monétaire et de change, (ii) la modernisation des marches, (iii) la mise en conformité de la réglementation bancaire et financière, et (iv) le renforcement de la supervision et du contrôle.

Cadre de politiques monétaire

23. Après le resserrement depuis 2022, les conditions économiques et monétaires sont favorables pour un assouplissement de la politique monétaire. Les relèvements des taux directeurs à la suite du resserrement monétaire entamé à l'automne 2022, a permis d'ancrer les anticipations de l'inflation dans la fourchette de 2-3%. Dans ce contexte, nous avons effectué une réduction du taux directeur de la Banque centrale, en ligne avec l'objectif premier de notre politique monétaire, à savoir la stabilité des prix. La BCM va continuer de conduire sa politique monétaire visant à réduire les excédents de liquidité du système bancaire et à maintenir la stabilité des prix, en vue de soutenir l'évolution en cours vers une plus grande flexibilité du taux de change et à redynamiser le marché interbancaire.

24. Nous allons capitaliser sur les progrès récents pour davantage renforcer la gestion de liquidité. Les excès de réserves des banques ont été significativement réduits depuis le début de 2024, reflétant le recours actif de la Banque centrale à une panoplie plus élargie d'instruments d'interventions, notamment les reprises classiques à taux variable via émissions de BBCM, les reprises classiques à taux variable via émissions de SENAD, les émissions classiques à taux fixe (sans émission de titre BCM) et les opérations de facilité de dépôt (overnight classique). Ceci a permis réduire l'excédent de liquidité, contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle plateforme du marché des changes, et redynamiser le marché secondaire. Afin de renforcer la gestion de liquidité et la conduite de la politique monétaire, nous mettrons en œuvre les mesures suivantes :

- (i) Le recours régulier aux instruments de politique monétaire (hebdomadaire à bihebdomadaire) tout en renforçant la coordination entre les autorités monétaire et budgétaire dans la gestion de liquidité.
- (ii) L'introduction d'une facilité de dépôt islamique à court terme (quotidienne), conforme à la Charia, pour absorber les liquidités excédentaires dans les banques islamiques ; Assurer

l'interopérabilité des plateformes de paiement mobile afin d'absorber l'excès de liquidités bancaire et réduire la disparité de la liquidité bancaire, les banques associées dû à l'utilisation accrue des paiements mobiles ;

- (iii) L'évaluation régulière des effets de l'interopérabilité et de la nouvelle facilité islamique quotidienne, entre autres, sur l'excédent de liquidités et sur les coûts de production et maintenir son niveau cible à 2 milliards, en attendant une meilleure estimation de la liquidité de précaution par les banques commerciales de la place. L'objectif étant de maintenir l'excédent de liquidité dans une fourchette de 1 – 2 MM MRU qui permet de contribuer au développement du marché interbancaire et réduire les fluctuations indues dans le marché des changes ;

25. Le développement des marchés des bons du trésor contribuera à la modernisation de la gestion de la politique monétaire et la diversification des sources de financement. Le volume des émissions des bons du trésor a augmenté de manière soutenue passant de 32.8 milliards MRU en 2023 à 49.8 milliards MRU en 2024. Nous continuerons à organiser des adjudications de bons du Trésor conventionnels au profit des banques conventionnelles, afin de continuer à augmenter l'encours des titres d'État détenus par les banques conventionnelles **(repère structurel pour fin décembre 2024)**. De même, nous continuerons à organiser des adjudications de bons du Trésor islamiques afin de continuer à augmenter l'encours des titres d'État détenus par les banques islamiques **(repère structurel pour fin décembre 2024)**

Politique et marché de change

26. Les réformes engagées ont permis une amélioration du fonctionnement du marché des changes, mais d'importantes marges de progrès demeurent. La part de la BCM dans les transactions de changes est passé de 99 pour cent en janvier 2023 à environ 30 pour cent en septembre 2024. Parallèlement, les banques ont mis en place et développent des salles des changes et renforcent leurs ressources humaines. Afin d'améliorer davantage le fonctionnement du marché des changes interbancaire, la BCM a renforcé les critères de sélection des teneurs de marche, ce qui a permis de ramener à quatre le nombre de banques agissant en tant que teneurs de marché. De plus, la BCM procèdera à l'introduction, avant fin avril 2025, d'un outil dans l'application informatique (*Refinitiv*) qui permet d'imposer des cotations de change fermes **(nouveau repère structurel, avril 2025)**.

27. Nous reconnaissons l'importance de la prévisibilité des rapatriements des recettes en devises par la SNIM pour une gestion efficace des réserves de change par la BCM. Des avancées ont été enregistrées avec la tenue sur une base trimestrielle d'une réunion de haut niveau du comité tripartite regroupant la BCM, le Ministère de l'Economie et des Finances, et la SNIM et la prise en compte des prévisions de rapatriement des fonds de la SNIM dans l'analyse des flux de trésorerie en devises de la BCM **(repère structurel pour fin juin 2024)**. En vue d'améliorer davantage son fonctionnement nous allons (i) nous assurer de la discussion et du partage au sein de ce comité des projections de rapatriement de devises de la SNIM pour les 12 mois suivants, qui feront partie intégrante du procès-verbal de la réunion et (ii) procéder à la signature d'un protocole entre la BCM et la SNIM pour formaliser l'échange d'informations. Cette Information nous sera essentiel pour l'actualisation du budget d'intervention des FX de la BCM. Par ailleurs, conscients que les dispositions

déroatoires en matière de rapatriement des recettes d'exportation pour certains secteurs réduisent les disponibilités en devises et rendent difficile la prévisibilité des entrées en devises, nous allons élaborer en 2025 une étude sur un benchmarking des pratiques en matière des dérogations aux rapatriements en devises afin d'éclairer les options à considérer. Par ailleurs, nous avons réussi à éliminer le recours à des pratiques de taux de change multiples et nous allons continuer à surveiller les écarts effectifs qui pourraient émerger et à réformer les marchés, y compris avec une assistance technique le cas échéant, afin d'éviter la réémergence de ces pratiques.

BCM : transparence et gouvernance

28. La BCM demeure déterminée à poursuivre les efforts pour la mise en œuvre des recommandations de la mission d'évaluation des sauvegardes de 2023.

- **Révision de la convention relative à la créance de la BCM sur l'Etat.** La BCM et le MEF ont convenu de convertir, avant fin décembre 2024, les anciennes créances sur l'Etat évaluée selon les normes IFRS à la date de la signature de la convention en (i) transfert d'actions de la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE), (ii) cession de biens immobiliers, (iii) liquidités provenant de l'émission d'obligations du Trésor à 10 ans et (iv) un plan de remboursement du solde restant à un taux d'intérêt de 5,5 pour cent et des paiements annuels au titre du principal égaux de à 361 millions MRU.
- **Renforcement de la cybersécurité.** Face à la multiplication des attaques informatiques, la BCM va intégrer la cybersécurité dans la supervision bancaire, et introduira auprès de banques des règles strictes en matière de protection des données, de gestion des incidents et de résilience cybernétique. La structure dédiée à la cybersécurité, créée en mai 2024 au sein de la Direction générale de la supervision bancaire, va préparer, avec l'appui technique, un texte réglementaire relatif à la cybersécurité, en ligne avec la feuille de route de 2020.
- **Conventions sur la rétrocession des DTS allocations.** Nous allons continuer à renforcer les conventions applicables aux allocations de DTS rétrocédées et prévoir des calendriers d'échéances pour le remboursement du principal.
- **Examen par les pairs des opérations fiduciaires et de coffre-fort.** Nous avons lancé un projet préalables nécessaires après laquelle nous allons faire réaliser un examen par les pairs des opérations fiduciaires et de coffre.

Surveillance et réglementation financières

29. La BCM continuera à œuvrer pour favoriser le développement du système financier et renforcer sa stabilité. Nous réformons le cadre juridique pour permettre à la Banque centrale d'utiliser tous les moyens nécessaires pour assurer la solidité du système financier y compris résolution bancaire. Il s'agit notamment de modifications importantes apportées à la loi sur la banque centrale (adoptée par l'Assemblée nationale le 12 novembre 2024) et à la loi bancaire que nous souhaitons soumettre au Parlement d'ici à la fin de l'année. La BCM a mis en place une

panoplie de mesures pour assurer la stabilité et la résilience du secteur bancaire dans son ensemble. Ces mesures visent à appliquer la réglementation en la matière et à instaurer les meilleures pratiques internationales, tout en tenant compte des réalités du secteur bancaire national, et. Parmi ces mesures, figurent: (i) l'établissement de plans de redressement pour les banques en difficultés ayant pour objet d'assurer un retour aux normes ; (ii) l'amendement de la loi portant statut de la BCM, pour le renforcement de son indépendance et de ses pouvoirs en matière de résolution et de liquidation forcée ; (iii) L'amendement de la loi bancaire pour compléter, entre autres, le dispositif de résolution et introduire le mécanisme de liquidation forcée, nécessaires en cas d'échec des plans de redressement.(iv) le renforcement des effectifs du contrôle sur pièce et modernisation de ses outils pour un contrôle basé sur les risques plus efficace ; (v) la réalisation d'un audit international et l'exigence de publication des états financiers selon les normes IFRS pour toutes les banques de la place ; (v) la recapitalisation des banques en exigeant, à partir de 2027, de tripler le capital minimum actuellement exigé, en vue de renforcer la résilience du secteur et de minimiser les risques d'insolvabilité ; et (vii) le renforcement graduel du contrôle des prêts accordés aux apparentés en réduisant à 20% le plafond précédemment fixé à 25% des fonds propres en début 2024.

30. Nous sommes déterminés à continuer à appliquer avec rigueur la réglementation prudentielle pour garantir que le système bancaire soit résilient face aux chocs. La BCM va continuer à appliquer, des sanctions pécuniaires et disciplinaires à toutes les banques en cas de non-respect des ratios prudentielles, excepté celles en cours de redressement. Pour ces dernières, la BCM a mis en place des plans de redressement ayant pour objet d'assurer un retour aux normes. Nous avons également fait adopter en conseil des ministres au tout début du mois de juillet 2024 un amendement de la loi bancaire complétant, entre autres, le dispositif de résolution et un mécanisme de liquidation forcée. Ce projet de loi sera examiné durant la session en cours de l'Assemblée nationale. Ce dispositif est nécessaire en cas d'échec des plans de redressement pour les banques actuellement en difficultés. Nous allons surveiller le respect par toutes les banques des exigences minimales de fonds propres et de fonds propres de base et prendrons les mesures appropriées à l'encontre des banques non conformes au cadre juridique régissant les établissements de crédit *(repère structurel révisé pour fin décembre 2024).*

31. Nous renforcerons la capacité de supervision de la BCM à travers le renforcement des ressources humaines, l'amélioration des systèmes d'information et l'actualisation des normes comptables des banques :

- **Systèmes d'informations robustes.** En vue de renforcer la fiabilité des données des banques et faciliter la communication des données par les banques, la BCM va opérationnaliser et déployer avant Mars 2025, un système informatique robuste qui permettra aux banques de soumettre électroniquement des déclarations conformément aux exigences réglementaires en matière de déclaration, y compris un contrôle efficace de la qualité des données et une protection de l'intégrité des modèles *(Nouveau repère structurel pou fin mars 2025)*. La BCM, mettra en place l'application dite Bank Supervision Application (BSA) qui va permettre d'automatiser plusieurs tâches, notamment la collecte des déclarations, la vérification de la fiabilité de ces déclarations, la génération d'indicateurs prudentiels et d'alerte précoce.

- **Communication financière par les banques.** Les normes comptables nationales actuelles sont obsolètes et datent de 1988 et des changements ont été initiés en 2009. En attendant la révision du plan comptable pour son harmonisation avec les principes et pratiques comptables internationalement reconnus, nous allons, avec l'assistance technique du FMI, clarifier avec les banques toute ambiguïté dans les normes comptables applicables aux banques, en mettant particulièrement l'accent sur la classification précise des expositions non performantes et le provisionnement adéquat des pertes de crédit attendues. En outre, nous modifions les textes existants afin d'introduire l'obligation pour les commissaires aux comptes d'appliquer la méthode « basée sur le risque et l'importance relative » et d'évaluer les contrôles internes de l'institution dans le domaine de l'information financière, et d'étendre l'obligation de signaler les défaillances du contrôle interne à la BCM.
- **Nouvelle méthodologie pour les inspections sur site et hors site.** Le contrôle sur pièces a été significativement renforcé. Le contrôle approfondi des déclarations des banques a permis d'élaborer des indicateurs d'alerte précoce et a abouti à la signature de contrats programme avec les banques fragiles pour définir les mesures nécessaires pour éviter le non-respect des ratios prudentiels. De même, il a été établi une notation des banques pour identifier les zones de risques qui nécessitent l'intervention du contrôle sur place. Par ailleurs, un audit approfondi des méthodes utilisées par les banques pour le calcul des ratios prudentiels, a révélé une incompréhension de la part des comptables de certaines banques, entraînant une application inadéquate des provisions de la réglementation prudentielle. Dans ce sens, la BCM a renforcé les effectifs de la direction chargée du contrôle sur pièce en y affectant une quinzaine de personnes. Ceux-ci ont bénéficié d'une formation avec l'assistance technique du FMI. La BCM va rédiger un manuel d'inspection et recruter et former le personnel de supervision bancaire conformément à la stratégie RH récemment adoptées. Ces travaux comprendraient la mise à niveau des outils du contrôle hors site et des processus de contrôle sur site pour les rendre plus axés sur les risques et plus efficaces afin de couvrir les principaux domaines de risque dans le cadre d'un cycle raisonnable d'inspections sur place sur plusieurs années.

32. La BCM entend renforcer la bonne gouvernance d'entreprise des banques. L'instruction sur la gouvernance des banques a été adoptée en fin mars 2022. Depuis lors la banque centrale œuvre dans le sens de son strict respect par les banques, avec des avancées importantes réalisées notamment dans la constitution et la qualité des organes de gestion et d'administration (conseil d'administration, comités de gestion, entités de contrôle interne) de même que la révision des procédures de contrôle sur pièce et sur place de la BCM pour les aligner aux normes les plus élevées de gouvernance. Nous accordons une attention particulière à ce volet pour assurer la conformité globale à la réglementation dans les mois à venir.

Gestion de la dette

33. L'amélioration de la gestion de la dette reste une priorité essentielle. Des efforts supplémentaires seront déployés pour assurer une cohérence entre les priorités d'emprunt et celles de dépenses, en particulier pour les grands projets d'infrastructure, et pour garantir une coordination entre les institutions. Nous continuerons d'améliorer les procédures d'emprunt et d'octroi de

garanties publiques en clarifiant les responsabilités et les conditions d'approbation entre les ministères. Le Comité national de la dette publique (CNDP) a été redynamisé. Ses capacités opérationnelles seront renforcées afin d'améliorer la coordination entre les différentes entités chargées des questions de dette. Le comité continuera de se réunir régulièrement en vue d'évaluer l'impact sur la dette de tout nouveau projet à financer par des emprunts extérieurs non concessionnels, qui doit être validé par le CNDP avant la signature de sa convention. De même, nous continuerons de renforcer les capacités de la direction chargée de la dette, la direction chargée des financements au MEF et la direction chargée de la dette à la BCM en ce qui concerne les analyses de viabilité de la dette, y compris en s'appuyant sur l'outil sur la dynamique de la dette, le calcul de la concessionnalité des projets relevant d'un accord de financement et la mise au point d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Notre stratégie de gestion de la dette vise également le développement du marché des bons et obligations du Trésor, afin de diversifier nos instruments d'endettement pour financer le déficit budgétaire. A cet effet, avec le soutien de la BCM, nous avons introduit pour la première fois des Obligations du Trésor avec des maturités allant jusqu'à 3 ans. Nous poursuivrons cette stratégie visant à allonger les maturités des instruments de dette émis sur le marché domestique, afin de limiter les risques de refinancement à court terme.

Tableau de texte 3 : Tableau récapitulatif du programme pour 2025

Dette extérieure PPG contractée ou garantie	Volume de la nouvelle dette, millions de dollars américains ^{1/}	Valeur actuelle de la nouvelle dette, millions de dollars américains ^{2/}
Sources de financement par emprunt	1678.9	1196.4
Dette concessionnelle, ^{3/}	343.4	217.5
Dette non concessionnelle, ^{4/}	1335.4	978.9
Utilisations du financement par emprunt	1678.9	1196.4
Infrastructure	1617.3	1153.2
Dépenses Sociales	616.6	43.2
1/ Contraction et garantie de nouvelles dettes. La valeur actuelle de la dette est calculée en utilisant les conditions des prêts individuels et en appliquant le taux d'actualisation du programme de 5 pour cent. 2/ Dette dont l'élément de don dépasse un seuil minimum. Ce minimum est généralement de 35 pour cent, mais pourrait être établi à un niveau plus élevé. 3/ Dette avec un élément de don positif qui ne correspond pas à l'élément de don minimum. 4/ Dette sans élément de don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale/visuelle.		

34. Afin d'améliorer la coordination entre les différentes entités responsables de la gestion de la dette, nous utiliserons, SYGADE, ARKAM, El /Istithmar et RACHAD, qui sont des logiciels utilisés par les institutions intervenant dans le service de la dette (Direction de la dette, Direction Générale du Budget, Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), Direction

Générale des Financements et de la coopération économique (DGFCE) et BCM), pour assurer un suivi des décaissements relevant de la dette extérieure et des paiements au titre du service de la dette. Nous renforcerons le suivi en temps réel, par la DGTCP et la Direction de la dette, de la programmation et de l'exécution du service de la dette par la BCM, conformément à la délégation établie par le ministère des Finances. Ce suivi sera assuré au moyen de webs services entre le système SYGADE de la Direction de la dette et celui de la DGTCP, et de la BCM. La mise en place de ces interconnexions renforcera la capacité de gestion de la dette grâce à un suivi systématique des décaissements relevant de la dette extérieure (SYGADE- EI /Istithmar) et permettra d'intégrer les opérations de paiement au titre du service de la dette dans la chaîne automatisée du système de dépenses (SYGADE-RACHAD). Avec l'assistance de la CNUCED, nous procédons actuellement à la consolidation de la version 6.2 du SYGADE et à la validation de la base de données, et nous procéderons à la migration vers la version 7 du système prévu courant 2025. Les interfaces de SYGADE avec les autres applications seront réalisées en 2026 avec l'assistance technique de l'équipe DMFAS de la CNUCED sur financement de la BAD.

35. Nous continuerons à publier des bulletins annuels sur la dette contenant des informations sur les emprunts extérieurs et intérieurs des entités publiques, notamment des renseignements détaillés sur chaque prêt, les profils du service de la dette et, dans la mesure du possible, les arriérés des entreprises publiques. Dans ce cadre, nous avons déjà publié des bulletins semestriels pour 2023, et continuerons à publier des bulletins trimestriels à partir de 2024. La Direction de la Dette Extérieure accélérera les actions visant le renforcement de ses capacités techniques et fonctionnelles pour un meilleur enregistrement et suivi de la dette publique ainsi qu'une meilleure diffusion et analyse des données de la dette à travers des assistances techniques ciblées, tant sur les meilleures pratiques internationales d'enregistrement, de suivi et d'analyse de la dette que sur la fiabilisation du système d'exploitation. Nous intégrerons toutes les données de dette publique et garantie par l'état dans nos statistiques de la dette, y compris les conventions pour lesquelles une annulation est supposée mais pas encore confirmée, et les partagerons avec le FMI une fois les flux financiers connus (décaissements et paiements).

E. Renforcer la Gouvernance, la transparence, et le Cadre LBC/FT

36. Nous avons accéléré la mise en œuvre du plan d'action national pour la gouvernance. Nous avons identifié une série de mesures de réforme en matière de gouvernance sur la base du diagnostic de la gouvernance. Le premier rapport de mise en œuvre de ce plan d'action sera publié avant fin décembre 2024 (**Repère structurel pour fin décembre 2024**). Nous avons réaménagé au cours du mois de septembre la composition du comité de pilotage de la stratégie de lutte contre la corruption pour notamment inclure des représentants de la société civile. Nous avons également opté pour la création d'une agence de lutte contre la corruption à travers une nouvelle loi qui comprendra des dispositions visant à sauvegarder son indépendance. En vue d'opérationnaliser l'agence de lutte contre la corruption, nous allons (i) publier un décret d'application de la loi sur l'agence de lutte contre la corruption pour permettre la nomination des membres du Conseil de direction et du directeur général, et (ii) finaliser ces nominations (**Nouveau repère structurel pour fin septembre 2025**).

37. Avec l'appui du FMI, nous sommes en voie pour finaliser des amendements aux cadres juridiques et organisationnels relatifs à la déclaration du patrimoine et des intérêts. Ces amendements aligneront notre système aux Principes de haut niveau du G-20 sur la déclaration de patrimoine par les agents publics et aux recommandations du diagnostic de la gouvernance et de l'assistance technique du FMI et seront soumis au parlement avant fin février 2025 (*Repère structurel pour fin février 2025*).

38. Par ailleurs, nous allons mettre en place un dispositif numérique spécialisé, piloté par l'Inspection Générale de l'Etat, pour le suivi des recommandations émises par les organes de contrôle administratif (hors Cour des Comptes). Ce dispositif va permettre (i) le suivi en temps réel des recommandations et une visualisation instantanée de la mise en œuvre des recommandations, (ii) la gestion des actions correctives en facilitant l'assignation, le suivi et l'exécution des mesures correctives nécessaires, (iii) l'automatisation des rapports détaillés sur l'état de mise en œuvre des recommandations, avec des alertes pour les délais dépassés ou les anomalies détectées, et (iv) une collaboration efficace en assurant une communication fluide entre les équipes responsables de la mise en œuvre des recommandations et les organes de contrôle. Nous publierons des rapports annuels sur les progrès dans la mise en œuvre de ces recommandations

39. Nous allons continuer à prioriser les réformes visant l'amélioration de la transparence financière et la gouvernance des entreprises publiques. Nous allons soumettre au parlement le projet d'une nouvelle loi sur les entreprises publiques (*Repère structurel pour fin septembre 2024*). Celle-ci vise à remédier aux faiblesses de la gestion des actifs financiers en assurant, entre autres, les principaux éléments d'une politique de propriété gouvernementale dans ces entreprises et des mesures visant à renforcer leur gouvernance, leur transparence, et leur reddition des comptes. En vue d'assurer l'opérationnalisation effective et dans les délais de cette loi, nous élaborons une liste des décrets d'application avec les détails des procédures et des réglementations requises visant à mettre en œuvre les principes et les exigences établis dans la loi sur les entreprises publiques, notamment en ce qui concerne les exigences de déclaration et de transparence et les procédures de nomination et nous les partagerons avec le FMI d'ici mars 2025. Par ailleurs, et en consultation avec les services du FMI et après l'approbation par l'Assemblée nationale de la loi sur les entreprises publiques, nous allons publier un décret d'application de ladite loi (l'étendu de ces décrets sera convenue lors de la prochaine revue de l'accord FEC/MEDC) (*Nouveau repère structurel pour fin septembre 2025*). Nous restons également engagés à assurer la transparence financière des entreprises publiques en améliorant la conformité des sociétés publiques à l'obligation légale de la publication de leurs états financiers. Dans ce sens, la SNIM a publié le rapport financier sur ses activités minières et non minières, y compris la Fondation SNIM (*Repère structurel pour fin octobre 2024*).

40. Nous avons intensifié les efforts pour combler les déficits dans le dispositif LBC/FT, en ligne avec les recommandations du GAFIMOAN et du rapport du Diagnostic de Gouvernance du FMI. Le cadre réglementaire portant sur les opérations du mobile banking et les services et moyens de paiement électronique et l'inspection est en ligne avec les exigences en matière de LBC/FT ont été renforcés. La Banque Centrale a également mis à jour le processus de déclaration du

Registre National des Comptes, un outil de surveillance pour l'identification des clients, des bénéficiaires effectifs et la mise à jour des données. La BCM a effectué des inspections pour vérifier le respect par les banques des dispositifs de LBC/FT notamment en ce qui concerne la gouvernance, le système de gestion des opérations suspectes et habituelles, la correspondance des banques avec l'Unité Mauritanienne des Enquêtes Financières. Enfin, la BCM a apporté des améliorations à son outil Registre National des Comptes « RNC » pour une meilleure surveillance des entrées en relation des banques et l'identification des clients, ce qui facilitera l'identification des bénéficiaires effectifs.

F. Améliorer le climat des affaires et l'inclusion financière

41. L'appui aux PME est une priorité de notre programme national de développement. A

cet effet, nous avons mis en place, le Fonds de Garantie de Mauritanie (FGM) qui fournit des garanties partielles pour les crédits bancaires accordés aux PME afin d'améliorer l'accès au financement et de contribuer à la création d'emplois. Le FGM a déjà émis des garanties concernant différents secteurs de l'économie, notamment la digitalisation des opérations financières et la transformation et l'exportation de poissons. Le FGM accompagne plusieurs projets dans leurs élaboration, l'étude du marché, le choix de financement approprié, la préparation du dossier de financement, etc.

42. Les réformes visant à améliorer l'environnement des affaires sont importantes. La récente adoption de la loi sur les PPP et la refonte en cours de finalisation du Code des investissements devraient permettre d'améliorer la position du Pays en termes d'attractivité des investisseurs et renforcer le rôle du secteur privé, en introduisant des procédures d'agrément plus simples et plus homogènes. La Lettre de politique d'investissement (LPI) visant à créer une vision commune entre toutes les parties prenantes publiques et privées autour des priorités du pays en matière d'investissement privé repose sur les quatre axes: (i) La valorisation du potentiel des secteurs productifs ; (ii) Le renforcement du contenu local et l'appui aux investissements de la Diaspora ; (iii) La diversification de l'économie en mettant l'accent sur les secteurs porteurs ; (iv) Le soutien à l'investissement durable à travers l'encouragement de l'investissement dans le domaine de la croissance verte. Par ailleurs, pour simplifier les démarches administratives, un projet de dématérialisation des procédures du guichet unique est en cours d'étude. Il permettra le traitement automatisé des demandes et des flux de travail au sein du guichet pour davantage de célérité et de transparence.

43. Par ailleurs, nous mettons en œuvre le plan d'action de la stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF). Le premier programme national d'éducation financière a été lancé avec succès. Le prochain programme éducatif est prévu en 2025. En ce qui concerne la finance numérique, plusieurs projets d'envergure ont été initiés, notamment un projet de Système de Paiement Instantané (SPI) et les projets de Sandbox réglementaire et de Digilab afin d'encourager l'innovation parmi les Fintechs. La BCM a engagé également une étude sectorielle approfondie sur la microfinance pour le renforcement de leurs capacités. Quant au financement participatif, un projet a été initié pour mettre en place un cadre légal et réglementaire, ainsi que pour développer le crowdfunding en Mauritanie. Concernant la finance verte inclusive, un projet a été initié, celui-ci

permettant la mise en place d'un cadre réglementaire national relatif aux normes Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG).

Moderniser le Dispositif Statistique

44. Le développement des statistiques économiques demeure l'une de nos priorités. Avec l'assistance technique du FMI, nous continuons d'améliorer les statistiques monétaires, de la balance des paiements, des finances publiques et du secteur réel. Afin d'améliorer la qualité des comptes nationaux, l'ANSADE a signé une convention relative à l'échange de données avec les structures du ministère des finances. De plus, un protocole d'accord pour la coordination et les échanges de données avec la Direction Générale des Douanes et la Banque Centrale a été mis en place afin d'élaborer les statistiques du commerce extérieur des biens. Nous améliorerons également notre capacité à effectuer des prévisions de croissance. À cette fin, nous entendons renforcer les capacités du département concerné au sein du MEF notamment en le dotant des ressources humaines nécessaires. La BCM est en train de mettre en œuvre les recommandations de la dernière mission d'assistance technique du FMI portant sur les statistiques de la balance des paiements et l'établissement de la position extérieure globale sur la période 2020 à 2023. La BCM a progressé dans l'automatisation de la codification des natures économiques des règlements bancaires et des données de la balance commerciale, et continue ses efforts concernant les enquêtes en vue de l'établissement de la position extérieure globale et de l'amélioration des statistiques de la balance des paiements. Par ailleurs et afin d'améliorer la couverture de l'administration générale, le MEF travaille à la collecte de données sur les opérations de l'agence de sécurité sociale et des entreprises publiques et prépare également leur TOFE avec l'aide de l'assistance technique du FMI. Nous comptons poursuivre la collaboration avec le FMI en vue de l'alignement de la méthodologie d'élaboration de nos statistiques sur les normes internationales.

G. Consolider la résilience aux changements climatiques

45. L'agenda des réformes en matière de climat s'est accéléré dans le cadre du programme soutenu par la facilité pour la résilience et la durabilité (Figure 1). En vue d'incorporer l'action climatique dans le processus budgétaire de programmation des investissements publics, nous avons révisé le cadre réglementaire régissant la gestion des investissements publics pour inclure la question du climat dans les différentes phases de la gestion des investissements publics et mis à jour dans le même sens le manuel de gestion des investissements publics (**Mesure de réforme III pour fin octobre 2024**). En outre, nous travaillons sur l'élaboration d'une note d'orientation sur la portée, la méthodologie, les responsabilités et la mise en œuvre du marquage budgétaire climatique pour son implémentation dans l'exercice du budget de 2026 (**Mesure de réforme I pour octobre 2025**) avec l'appui d'une AT du FMI, déjà demandée. A cet effet, et dans le but de développer nos capacités dans ce domaine, nous allons réaliser le marquage budgétaire ex-post sur les budgets de 2024 et 2025. Afin de renforcer le cadre institutionnel de la gestion d'eau, une convention interministérielle de partenariat (CIP) a été adoptée en mai 2024 dans des domaines de coopérations spécifiques comme l'évaluation environnementale, la gestion des données, la surveillance des écosystèmes dépendant des eaux souterraines (DE) et d'autres données hydrogéologiques (**Mesure de réforme XI pour fin octobre 2024**).

46. Nous sommes déterminés à introduire une contribution climat et à réformer la tarification des combustibles fossiles. Dans le cadre du programme appuyé par la FRD, nous avons introduit au niveau de la LF 2025 une contribution climat de l'ordre de 10 dollars américains par tonne de CO₂ sur les produits pétroliers. Cette contribution augmentera graduellement pour atteindre 50 dollars américain par tonne d'émissions CO₂ en 2030. Nous avons convenu avec l'appui technique du FMI, les taux applicables à chaque produit en fonction de leurs intensité carbonique. Pour réduire le risque du recours au bois et au charbon qui sont encore plus polluants et nuisibles à la protection de la couverture végétale, le gaz butane ne sera pas soumis à la contribution au climat. Cette contribution s'appliquera à partir d'avril 2025 à tous les agents, y compris les grands consommateurs (miniers, industriels, producteurs d'électricité) et devrait générer des recettes nettes d'environ 1,4% du PIB d'ici 2030 (**Mesure de réforme VII pour fin avril 2025**). En parallèle, nous allons identifier les mesures d'accompagnement en termes d'atténuation de l'impact sur les populations vulnérables en s'appuyant notamment sur les programmes et outils existants de Taazour, avec l'AT de la Banque Mondiale. Par ailleurs, à la suite de la récente mission d'AT du FMI sur les mécanismes de tarification des produits pétroliers, nous avons déterminé les étapes suivantes pour mettre en œuvre la réforme des produits pétroliers (**Mesure de réforme VI pour fin avril 2025**) à travers (i) la réorganisation de la structure des prix des produits pétroliers, en mettant en évidence, le cas échéant, les subventions et les dépenses fiscales, et (ii) la définition des paramètres d'un mécanisme de tarification automatique avec une composante de lissage. Par ailleurs, nous avons adopté les termes de référence et émis la manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant qui nous assistera à élaborer le décret d'application de l'Article 40 du code des hydrocarbures, avec l'AT de la Banque Mondiale. Ce décret a pour objectif d'éliminer le recours habituel au torchage et aux rejets de gaz et réduire les émissions de méthane. Cela nous permettra de nous conformer à l'initiative BM-ONU Zéro torchage de routine d'ici 2030 et pour respecter l'engagement du CDN d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050. (**Mesure de réforme X pour fin avril 2025**).

47. Les réformes visant l'amélioration de la gestion des ressources en eau et de la soutenabilité financière des services d'eau et d'assainissement progressent selon le calendrier d'exécution : Le Gouvernement adoptera un arrêté interministériel sur les évaluations environnementales et la surveillance des ressources en eau. L'arrêté sera informé par l'expérience de la mise en œuvre de la CIP. En outre, le gouvernement prévoit aussi de mener et de publier un inventaire pilote, conduit par le Centre National de ressources en eau (CNRE) avec l'appui de l'AFD, sur les écosystèmes dépendant des eaux souterraines et les données hydrogéologiques dans l'aquifère de Boulenoir d'ici septembre 2025 (**Mesure de réforme XII pour fin octobre 2025**). Le Gouvernement s'engage également à réviser et à publier la réglementation de la tarification de l'eau (l'Arrêté n°2624/MHETIC/MCI du 30 octobre 2007) selon les recommandations du FMI d'ici fin octobre 2025 (**Mesure de réforme XIII pour fin octobre 2025**). Par ailleurs, le gouvernement sollicitera une AT pour définir le nouveau régime réglementaire et apporter un soutien dans l'implémentation des étapes complémentaires nécessaires au bon fonctionnement du nouveau régime. Ces étapes comprennent l'élaboration et la mise en œuvre des contrats programmes ou de performance avec les entreprises qui fournissent les services et la préparation d'un projet de politique tarifaire indépendante des contingences politiques et intégrant : i) une méthodologie de

calcul permettant d'estimer les besoins en matière de recettes, ii) la fréquence des révisions tarifaires et iii) l'organe responsable de l'estimation, de l'approbation, de l'application et du suivi des tarifs.

48. Par ailleurs, nous nous engageons à promouvoir une augmentation du taux de production d'électricité renouvelable à travers :

- L'adoption d'un décret obligeant les sociétés minières à accroître la part d'électricité produite par des énergies renouvelables dans leur mix énergétique d'au moins 5 points de pourcentage par an jusqu'en 2030. En cas de non-atteinte des objectifs annuels, des investissements compensatoires dans l'électrification rurale seront requis (**Mesure de réforme IX pour octobre 2025**). Un groupe de travail sera mis en place pour analyser la situation spécifique de chacune des trois entreprises majeures et pour organiser et engager des discussions collectives ou individuelles avec les entreprises minières en vue de la concertation sur le décret, y compris les mesures liées à leur contribution à l'accès à l'énergie propre dans les zones rurales.
- Les décrets d'application du code d'électricité sont en cours de finalisation et seront publiés avant la fin de l'année 2024. Ces décrets visent à i) faire accéder les producteurs indépendants de l'électricité au marché énergétique Mauritanien et ii) garantir un accès non discriminatoire des tiers aux infrastructures de transmission appartenant à la compagnie publique d'électricité SOMELEC (**Mesure de réforme VIII pour octobre 2025**). Une analyse approfondie sera réalisée avec l'appui de la Banque Mondiale pour identifier des mesures complémentaires, y compris sur la gouvernance du secteur, afin de renforcer davantage le rôle attendu du secteur privé dans l'infrastructure électrique du pays.

49. La mise en œuvre réussie du programme Tekavoul Choc marque une avancée importante en matière de climat. Pour accroître la portée et l'impact de programmes de filets sociaux, le gouvernement a rendu ces transferts monétaires permanents via un décret adopté en conseil des Ministres en consultation avec le FMI et la Banque Mondiale. Nous avons également étendu la couverture de Tekavoul Choc pour inclure tous les ménages pauvres touchés par les sécheresses¹ tout en garantissant une couverture suffisante et un financement sur ressources propres à hauteur de 50% du montant total des transferts monétaires, à travers le FNRCAN (**Mesure de réforme V pour fin avril 2024**). Le coût budgétaire total de cette mesure est environ 0,6% du PIB en 2024. L'extension de la couverture de Tekavoul choc couvre en moyenne 100% des ménages affectés par l'insécurité alimentaire, à savoir environ 90 000 ménages, selon les estimations de la Banque Mondiale. Cela constitue une avancée majeure et avec l'appui de la Banque Mondiale, nous continuerons de renforcer le ciblage des ménages les plus vulnérables ainsi que les capacités de la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (Taazour) en charge des filets sociaux.

H. Suivi du programme

50. Le comité de suivi des réformes structurelles et de l'évolution des perspectives macroéconomiques, monétaires et financières de la Mauritanie (CSR) assure le suivi de la mise en œuvre effective de ce programme. Ce comité comprend notamment des représentants du MEF,

du Ministère délégué en charge du Budget, de la BCM, ainsi que d'autres ministères et organismes publics pouvant lui apporter leur concours. Le CSR dispose d'un secrétariat permanent, se réunit régulièrement pour évaluer les progrès réalisés et assure la transmission des données requises pour assurer le suivi de l'exécution du programme. La mise en œuvre du programme au titre de la FEC et du MEDC sera évaluée chaque semestre par le conseil d'administration du FMI à partir des critères de réalisation et des repères structurels (tableaux 1 et 3). Le projet de la Loi de Finance, le projet de la Loi de Finance Rectificative, et le projet de cadre budgétaire à moyen terme seront partagés avec l'équipe du FMI pour consultation dix (10) jours avant approbation par le conseil des ministres. Les cinquième et sixièmes revues auront lieu respectivement le, ou après, le 17 octobre 2025 et le 17 avril 2026 seront basées sur des critères de performance et des indicateurs quantitatifs (Tableau 1), ainsi que sur des repères structurels (Tableau 3). De nouveaux cibles indicatives seront établis pour fin mars et fin septembre 2025. Ces critères et repères quantitatifs, ainsi que les mécanismes de réajustement en cas de d'imprévus, sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT). Le CSR travaillera en étroite coordination avec le comité technique de cadrage macroéconomique, le Comité de politique budgétaire et monétaire et le CNDP.

51. Dans le cadre du FRD, nous avons créé par arrêté un comité technique de coordination qui se réunit mensuellement pour le suivi des réformes du programme au titre de la FRD.

Celles-ci sont détaillées dans le Graphique 1 et la mise en œuvre sera également évaluée chaque semestre par le conseil d'administration du FMI en même temps que l'achèvement des revues au titre de la FEC et du MEDC.

Tableau 1. Mauritanie : Critères de performance et objectifs indicatifs pour 2024-25

(Variation cumulée) 1/

	Fin mars 2024				Fin juin 2024				Fin septembre 2024			Fin-déc. 2024	Proposé Fin mars 2025	Proposé Fin juin 2025	Proposé Fin sept. 2025	Proposé Fin-déc. 2025
	Objectif indicatif	Objectifs indicatifs ajustés	Réel	Statut	Critère de performance	Critères de performance ajustés	Réel	Statut	Objectif indicatif	Réel	Statut	Critère de performance	Objectif indicatif	Critère de performance	Objectif indicatif	Critère de performance
Critères de performance quantitatifs																
Niveau des réserves internationales nettes de la BCM (plancher) ; en millions de dollars américains	1,330	NA	1,487	Atteint	1,293	NA	1,431	Atteint	1,259	1,361	Atteint	1,224	1,343	1,259	1,275	1,198
Evolution des actifs intérieurs nets de la BCM (plafond) ; en milliards d'ouguiyas (MRU) 3/	2.6	NA	0.5	Atteint		NA										
Niveau des actifs intérieurs nets de la BCM (plafond) ; en milliards d'ouguiyas (MRU)					5.0	5.0	-7.3	Atteint	7.4	-4.7	Atteint	9.6	1.0	4.7	4.1	2.7
Solde primaire non extractif y compris dons (déficit, plafond) ; en milliards d'ouguiyas (MRU) 4/	8.0	8.0	3.8	Atteint	12.0	12.0	8.1	Atteint	14.7	8.6	Atteint	16.0	7.7	11.6	14.1	15.4
Valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure publique et garantie par l'État (PPG) contractée depuis le 1er janvier 2023 (plafond) ; en milliards d'ouguiyas (MRU) 5/	35.0	NA	25.5	Atteint	35.0	NA	27.2	Atteint	35.0	28.8	Atteint					
Valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure publique et garantie par l'État (PPG) contractée durant l'année (plafond) ; en milliards d'ouguiyas (MRU) 5/												35.0	46.7	46.7	46.7	46.7
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs (plafond continu) 6/	0.0	NA	0.0	Atteint	0.0	NA			0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs																
Dépenses sociales (plancher) ; en milliards d'ouguiyas (MRU) 7/	1.8	NA	4.7	Atteint	5.5	NA	10.4	Atteint	11.0	15.9	Atteint	22.0	1.9	5.6	11.3	22.5
Facteurs d'ajustement (en millions de dollars américains)																
Aide internationale nette	NA		NA		NA				NA			NA	NA	NA	NA	NA
Décassements cumulés des prêts et dons officiels en devises étrangères	NA		NA		NA				NA			NA	NA	NA	NA	NA
Montants cumulés des paiements du service de la dette extérieure en espèces	NA		NA		NA				NA			NA	NA	NA	NA	NA
Compensation de pêche Union Européenne (en millions d'Euros (€))	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	0.0		57.0	0.0	0.0	0.0	57.0
Éléments pour mémoire :																
Taux de change du programme (MRU/USD)	37.79		37.79		37.79		37.79		37.79			37.79	37.79	37.79	37.79	37.79

1/ Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Les objectifs quantitatifs correspondent aux changements cumulés depuis le début de l'année concernée, sauf indication contraire.

2/ Les critères de performance sont également mis à jour pour intégrer les facteurs d'ajustement, sans que les objectifs atteints ou non atteints soient modifiés en conséquence.

3/ Les réalisations des AIN ont été mises à jour pour être présentées comme des niveaux plutôt que comme des évolutions, comme dans la première revue du ECF/EFF. Cet ajustement signifie que l'objectif indicatif de fin mars 2023 n'a pas été atteint alors qu'il avait été précédemment déclaré.

4/ Ajusté par la différence entre la compensation de pêche prévue et réalisée par l'UE. Dans les versions précédentes du tableau, cette ligne était libellée comme excluant les dons, alors qu'elle devrait être lue comme incluant les dons telles que définies dans l'UTM.

5/ Limite cumulée de la dette non concessionnelle et de la dette extérieure concessionnelle pour fin juin et fin septembre 2024. A partir de décembre 2024, le critère de performance est calculé comme étant la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure publique et garantie par l'État (PPG) contractée durant l'année.

6/ Hors arriérés sujets faisant objet d'un rééchelonnement.

7/ Limité aux dépenses sociales (éducation, santé et protection sociale) à partir de décembre 2019. comprend les dépenses liées au COVID-19 pour les programmes sociaux d'urgence, les transferts aux ménages et les mesures sanitaires.

Remarque : En plus des QPC énumérées dans ce tableau, les critères standards de performance continue standard s'appliqueront également : (i) ne pas imposer ou intensifier les restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes, (ii) ne pas introduire ou

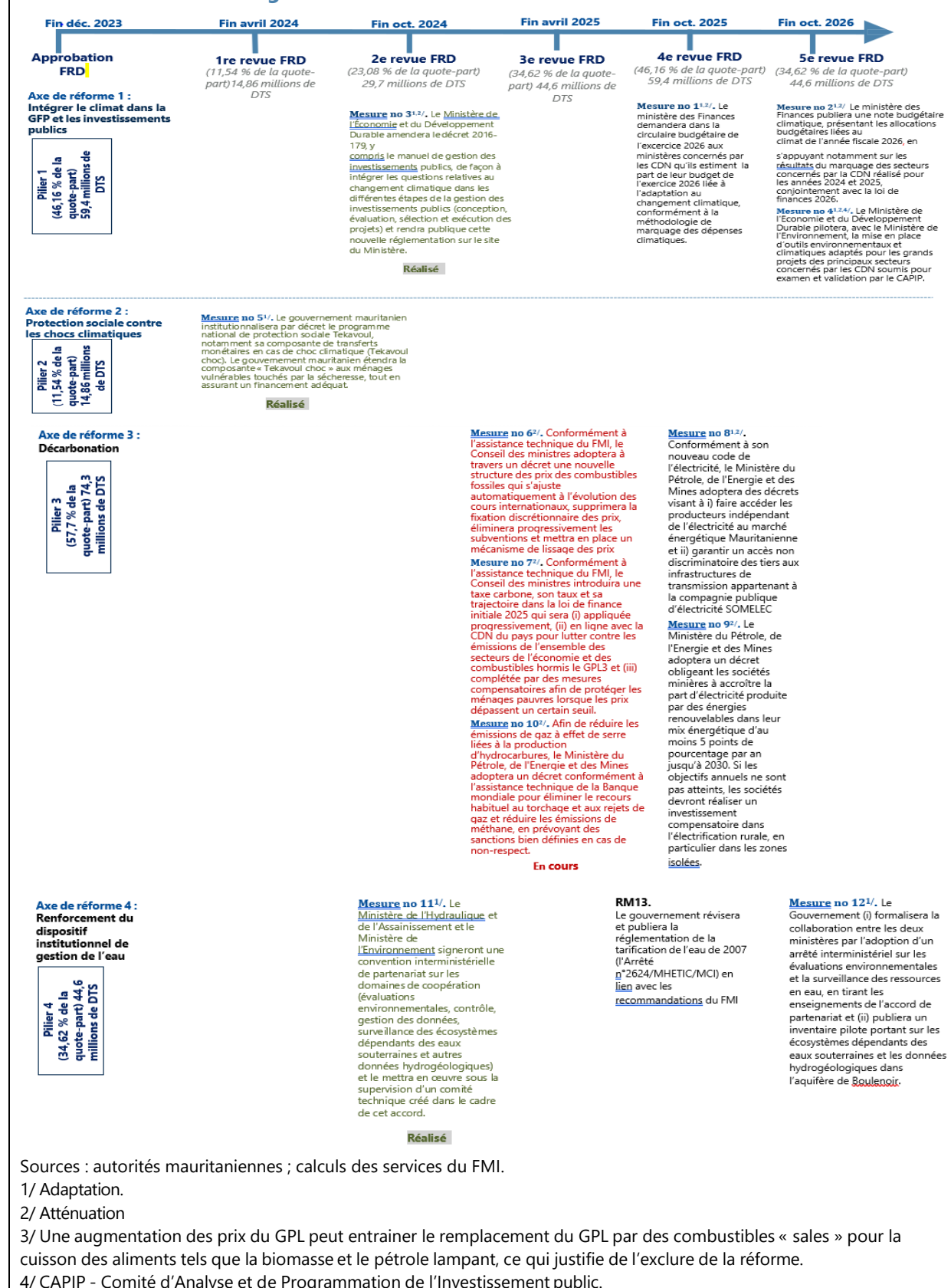
Tableau 2. Mauritanie : Repères Structurels pour 2024

Item	Mesures	Date (Fin-de-période)	Résultat / Statut	Objective	Justification et Mesures
Protection Sociale					
1	Augmenter le montant des transferts trimestriels en espèces versés aux ménages vulnérables de MRU 2900 à MRU 3600 et publier un rapport par Taazour/ Banque mondiale d'ici fin décembre 2024.	Fin-Décembre 2024		Programme de filet de sécurité sociale	Protéger les ménages vulnérables et renforcer le ciblage de l'aide sociale.
Politique Fiscale					
2	Réformer la codification des produit importés en douanes, y compris les codes supplémentaires utilisés pour la codification des régimes Fiscaux.	Fin-September 2024	Atteint	Mobilisation des recettes internes- Amélioration de la qualité de l'évaluation des dépenses fiscales	pour permettre un suivi ,appliquer les nouveaux codes supplémentaires afin d'identifier les importations bénéficiant d'incitations fiscales spéciales constituant une dépense Fiscale.
3	Publier le rapport financier annuel des activités minières et non minières de la SNIM , y compris la fondation SNIM.	Fin-Octobre 2024	Atteint	Transparence Fiscale	Améliorer la transparence fiscales des opérations de entreprises publiques.
4	Réformer la taxe de consommation dans la Loi de Finances Rectificative 2024 (LFR 2024).	Fin-Août 2024	Non Atteint	Mobilisation des recettes internes	Améliorer l'environnement des entreprises en supprimant les incohérences du code général des impôts existant.
5	Soumettre au Parlement un code des investissements révisé qui élimine les « points francs » et réduit les régimes spéciaux.	Fin-Décembre 2024		Mobilisation des recettes nationales - réduction des exonérations fiscales	Améliorer la transparence du système fiscal, réduire le nombre de régimes spéciaux au fil du temps, ce qui se traduira par un système fiscal plus équitable et plus efficace.
Politique Monétaire					
6	Procéder à des adjudications régulières de bons du Trésor pour les banques conventionnelles afin de porter l'encours des bons du Trésor à 3 milliards d'UFM d'ici à décembre 2024.	Fin-Décembre 2024		Renforcer la politique monétaire	Renforcer la politique monétaire
7	Organiser des adjudications régulières de bons du Trésor islamiques pour atteindre un volume de 1,5 milliard MRU de bons islamiques en circulation.	Fin-Décembre 2024		Renforcer la politique monétaire	Renforcer la mise en oeuvre et la transmission de la politique monétaire .
8	Convertir la convention de 2018 sur les créances de la BCM sur l'Etat par un nouvel accord d'un montant équivalent à la valeur actuelle nette évaluée selon les normes IFRS à la date de la signature de la convention en (i) transfert d'actions de la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE), (ii) transfert de biens immobiliers, (iii) transfert de liquidités provenant de l'émission d'obligations du Trésor à 10 ans et (iv) un plan de remboursement du solde restant à un taux d'intérêt de 5,5 pour cent et des paiements annuels au titre du principal égaux à 361 millions MRU.	Fin-Décembre 2024		Autonomie et crédibilité de la banque centrale	Accroître l'indépendance financière et opérationnelle de la banque centrale, soutenir l'adoption des normes IFRS et contribuer au développement d'un marché des bons du Trésor.
Politique de change					
9	Établir un comité trimestriel entre la BCM, la SNIM et le Ministère des Finances pour discuter et partager les prévisions de rapatriement de fonds de la SNIM sur une période d'au moins 12 mois à venir, et intégrer ces prévisions dans l'analyse des flux de trésorerie en devises.	Fin-Juin 2024	Non Atteint	Stratégie d'intervention	Améliorer le calibrage des interventions de change du BCM
Politiques du Secteur Financier					
10	Les autorités surveilleront la conformité de toutes les banques et prendront des mesures appropriées contre les banques non conformes au cadre juridique des institutions de crédit .	Fin-Décembre 2024		Renforcer la supervision bancaire	Renforcer la solidité du secteur bancaire et sa résilience aux chocs.Toutes les banques doivent se conformer aux exigences minimales en matière de capital.
Gouvernance et Investissement Privé					
11	Soumettre au Parlement une nouvelle loi sur les entreprises publiques conforme aux normes internationales et aux meilleures pratiques, y compris les éléments principaux d'une politique de propriété gouvernementale dans ces entités et des mesures pour renforcer leur gouvernance, transparence et reddition des comptes.	Fin-September 2024	Non Atteint	Remedier aux faiblesses dans la gestion des actifs financiers de la Mauritanie	Remédier aux faiblesses de la gestion des actifs financiers de la Mauritanie
12	Commencer à publier des rapports semestriels sur la mise en œuvre du plan d'action dans les domaines clés de la gouvernance soutenus par les diagnostics de gouvernance du FMI	Fin-Décembre 2024		Renforcer la gouvernance et la transparence,et reduire les risques de corruption	Remédier aux faiblesses de la gouvernance afin de renforcer l'environnement des entreprises et la qualité de l'élaboration des politiques gouvernementales.

Tableau 3. Mauritanie : Repères Structurels pour 2025

	Mesures	Date (fin de période)	Objectif	Justification et mesure
Politique Fiscale				
1	Réformer la taxe de consommation en la remplaçant par un système de taxe d'accise conventionnel, applicable aux importations et à la production locale dans la loi de finances rectificative (LFR) de 2025.	Fin-Aout 2025	Politique fiscale – Améliorer le système fiscal et la mobilisation des recettes	Améliorer le système fiscal en l'alignant sur les meilleures pratiques et élargir l'assiette fiscale
2	Préparer et publier une revue des dépenses publiques sur les dépenses courantes de 2022 à 2024.	Fin-Juin 2025	Politique des dépenses – Améliorer l'efficacité des dépenses publiques	Améliorer l'efficacité et le niveau des dépenses publiques
3	Adopter et signer un protocole d'accord entre les directions des impôts (DGI), des douanes (DGD), et l'autorité de la zone franche pour définir les responsabilités.	Fin Juin 2025	Administration des recettes - Améliorer l'administration des recettes	Améliorer l'administration des recettes et la mobilisation des recettes nationales
4	Réformer la structure organisationnelle des directions des impôts (DGI) et des douanes (DGD) et adopter un nouvel organigramme basé sur les fonctions pour les deux directions, en ligne avec l'assistance technique du FAD.	Fin-Décembre 2025	Administration des recettes – Améliorer la gestion organisationnelle	Améliorer la structure organisationnelle des directions fiscales et douanières
5	Réformer le Code Général des Impôts (CGI) pour consolider toutes les mesures fiscales et incitations, exclure clairement toutes les mesures non répertoriées, et limiter la responsabilité de l'introduction de nouvelles mesures fiscales au Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).	Fin-Décembre 2025	Politique fiscale – Réduction des exonérations fiscales	Améliorer la transparence du système fiscal, gérer la charge fiscal et réduire les exonérations au fil du temps, ce qui aboutira à un système fiscal plus équitable et plus efficace.
Politique Monétaire et de Change				
6	Introduire dans le système informatique Refinitiv un outil permettant d'imposer des cotations fermes en devises étrangères.	Fin-Avril 2025	Soutenir l'évolution vers la flexibilité du taux de change et le développement du secteur financier	Améliorer le fonctionnement de la nouvelle plateforme de change et veiller à ce que le taux de change soit basé sur le marché.
Politiques du Secteur Financier				
7	Mettre en place un système informatique robuste géré par la BCM pour permettre aux banques de soumettre électroniquement des rapports de supervision conformes aux exigences de déclaration réglementaire, incluant un contrôle efficace de la qualité des données et une protection de l'intégrité des modèles.	Fin-Mars 2025	Améliorer le reporting des données par les banques	Mettre à niveau les systèmes de reporting et améliorer le suivi prudentiel
Gouvernance et Investissement Privé				
8	Soumettre au Parlement des amendements juridiques visant à améliorer le cadre de déclaration de patrimoine et d'intérêts conformément aux Principes de haut niveau du G20 sur la déclaration de patrimoine par les agents publics, notamment en (i) ajoutant les parlementaires et les membres des conseils d'administration des entreprises publiques à la liste actuelle des personnes assujetties, (ii) en précisant les types de biens et d'intérêts qui, au minimum, doivent être déclarés par les personnes assujetties, y compris les biens détenus en propriété effective et les biens des conjoints (s'ils dépassent un seuil de matérialité raisonnable proposé par l'Agence de lutte contre la corruption), (iii) en précisant que les déclarations doivent être déposées à l'entrée en fonction, tous les deux ans et à la cessation de leurs fonctions, (iv) en exigeant la publication, sur un site Internet librement accessible, des données pertinentes déclarées par les hauts fonctionnaires, y compris leurs intérêts, leur revenu annuel, les données agrégées sur leur patrimoine (dans des fourchettes ou au-dessus d'un certain seuil, proposé par l'Agence de lutte contre la corruption) et les changements importants dans leur situation financière, et (v) en introduisant un régime de sanctions et d'application efficace et proportionné en cas de non-conformité et de fausses déclarations.	Fin-Février 2025	Renforcer le cadre de la lutte contre la corruption	Développer des outils de prévention de la corruption et renforcer les mécanismes de détection de la corruption
9	Publier le rapport semestriel sur la mise en œuvre du plan d'action dans les domaines clés de la gouvernance soutenus par les diagnostics de gouvernance du FMI	Fin-Juin 2025	Renforcer la gouvernance et la transparence, et réduire les risques de corruption	Remédier aux faiblesses de la gouvernance afin de renforcer l'environnement des entreprises et la qualité de l'élaboration des politiques gouvernementales.
10	Publier, en consultation avec les services du FMI, un décret d'application pour la nouvelle loi sur les entreprises publiques une fois approuvée par le Parlement.	Fin-Septembre 2025	Remédier aux faiblesses de la gestion des actifs financiers de la Mauritanie	Remédier aux faiblesses de la gestion des actifs financiers de la Mauritanie
11	Publier un décret d'application de la loi portant sur l'Agence de Lutte contre la Corruption (ALC) afin de permettre la nomination des membres du Conseil de Direction de l'ALC et du Directeur Général, et de finaliser ces nominations.	Fin-Septembre 2025	Poursuivre le renforcement du cadre de lutte contre la corruption	Développer des outils de prévention de la corruption et renforcer les mécanismes de détection de la corruption
12	Publier le rapport semestriel sur la mise en œuvre du plan d'action dans les domaines clés de la gouvernance soutenus par les diagnostics de gouvernance du FMI	Fin-Décembre 2025	Renforcer la gouvernance et la transparence, et réduire les risques de corruption	Remédier aux faiblesses de la gouvernance afin de renforcer l'environnement des entreprises et la qualité de l'élaboration des politiques gouvernementales.

Figure 1. Mauritanie : Les Mesures de Réforme



Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

A. Introduction

1. **Le présent protocole d'accord technique (PAT)** définit les critères de performance, objectifs indicatifs et facteurs d'ajustement établis pour assurer le suivi du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) et le mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI, tels que décrits dans le memorandum de politique économique et financière (MPEF), dans le tableau 1. Il précise également le contenu des données à fournir aux services du FMI et la périodicité de leur transmission pour permettre le suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État désigne l'administration centrale uniquement.
2. **Sauf indication contraire**, les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et des planchers de variations cumulées entre les périodes de référence (définies dans le tableau 1 du MPEF) et la fin du mois concerné.

B. Définitions

3. **Les réserves internationales nettes (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM)** sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (à savoir les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, conformément à la 6^e édition du *Manuel de la balance des paiements* du FMI) et les engagements en devises envers les résidents et les non-résidents (y compris les lettres de crédit et les garanties émises par la BCM, mais à l'exclusion des dépôts en devises des résidents payables en monnaie locale). Les allocations de droits de tirage spéciaux (DTS) ne sont pas incluses dans le calcul des passifs pour les RIN, compte tenu de la nature de long terme de ces instruments. Les avoirs en or monétaires seront évalués au cours de l'or en vigueur le 30 septembre 2022 (1 671,75 dollars l'once), et la valeur en dollars des avoirs de réserve (autres que l'or) et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir les taux de change du 30 septembre 2022 du dollar par rapport à la nouvelle ouguiya (1 USD = 37,79 MRU), au DTS (1,28 USD = 1 DTS), à l'euro (0,98 USD = 1 EUR) et aux autres devises, telles que publiées dans la base de données des Statistiques financières internationales (IFS) du FMI. Les critères de performance pour les RIN en 2023 sont définis sous forme de changements cumulatifs par rapport au début de l'année. Toutefois, à partir de 2024, ces critères sont définis sous forme de niveau minimal de RIN,
4. **Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM** sont, par définition, égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La base monétaire comprend : a) la monnaie en circulation (la monnaie hors banques plus les encaisses des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la BCM. La base monétaire exclut les opérations d'absorption de liquidité de la BCM conduites pour des raisons de politique monétaire, telles que les reprises de liquidités à 7 jours et SENAD. Les montants reçus en dépôt au titre de la facilité de dépôt sont traités comme des opérations de politique monétaire. Les AEN sont, par définition, égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit,

AIN = base monétaire - AEN, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN incluent les prises de participation de la BCM dans trois institutions financières étrangères, mais excluent les avoirs détenus au titre de la participation au capital du Fonds monétaire arabe. Ils sont calculés aux taux de change du programme décrits au paragraphe 3. Les critères de performance pour les AIN en 2023 et mars 2024 sont définis sous forme de changements cumulatifs par rapport au début de l'année respective, tandis que les critères de performance pour les AIN pour fin juin, fin septembre et fin décembre 2024 sont fixés par niveaux, comme pour les objectifs de 2025. Il convient de noter que les objectifs quantitatifs pour les AIN sont définis comme des plafonds, c'est-à-dire que les résultats peuvent être inférieurs à l'objectif, mais ne doivent pas être supérieurs.

5. Le déficit budgétaire primaire non extractif, dons inclus, se définit, aux fins de suivi du programme, comme le déficit global, incluant les dons de l'administration centrale, mais excluant les intérêts exigibles sur la dette publique et les recettes extractives. Le déficit global est égal aux recettes publiques moins les dépenses publiques. A noter que l'objectif quantitatif est un plafond, c'est-à-dire que le déficit budgétaire primaire non extractif peut être inférieur à l'objectif, mais ne doit pas le dépasser. Les recettes extractives sont définies comme les recettes fiscales et non fiscales minières, gazières et pétrolières incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Les recettes extractives fiscales correspondent aux lignes du TOFE dénommées « taxe unique SNIM », à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur les plus-values payés par les opérateurs des secteurs des mines et des hydrocarbures (hors sous-traitants). Les taxes indirectes, les autres taxes directes, la taxe carbone, et les impôts retenus à la source payés par ces sociétés sont exclus. Les recettes extractives non fiscales correspondent aux dividendes versés par la Société nationale industrielle et minière (SNIM), aux recettes non fiscales des industries minières (bonus, redevances, recettes cadastrales, recettes d'exploitation et autres recettes minières) et aux recettes non fiscales pétrolières et gazières (bonus, redevances, revenus du capital, *profit oil* et *profit gas*, etc.). Le déficit budgétaire primaire non-extractif est calculé sur la base des données du Trésor. Les recettes et les dépenses sont définies conformément au *Manuel de statistiques de finances publiques* (Manuel SFP 2001). Il fait l'objet d'un suivi sur une base caisse.

6. Les paiements en instance du Trésor (écart technique) se définissent comme le stock des paiements validés et enregistrés au niveau du Trésor, mais qui n'ont pas encore été exécutés par ce dernier. Depuis la mise en service du module de paiement du système RACHAD, cet écart technique se définit comme le stock des paiements validés dans le module, mais non encore exécutés par le Trésor.

7. Les dépenses sociales sont estimées sur la base des dépenses publiques liées à l'enseignement primaire et secondaire, à la santé, à TAAZOUR, au Commissariat à la sécurité alimentaire et au ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille. Les dépenses sociales sont limitées aux dépenses financées sur ressources intérieures et présentées dans les libellés suivants : « Santé », « Enseignement » et « Action et protection sociales ».

8. Aux fins du programme, la définition de la dette extérieure figure au paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du FMI, jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI n° 16919-(20/103) adoptée le 28 octobre 2020¹.

- Aux fins de ces directives, le terme « dette » s'entend comme une obligation courante (à savoir non conditionnelle) créée par un accord contractuel en vertu duquel une valeur est mise à disposition sous la forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à une date ultérieure, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :
 - Les prêts, à savoir les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, obligations, obligations garanties, prêts bancaires et crédits-acheteurs) ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, au titre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie à l'acheteur (accords de pension et accords de swap officiels) ;
 - Les crédits-fournisseurs, à savoir les contrats par lesquels le fournisseur accorde à l'emprunteur un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ; et
 - Les accords de crédit-bail, à savoir les contrats qui régissent la mise à disposition d'un bien que le locataire ait le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes données, généralement plus courtes que la durée de vie utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués durant la période couverte par le contrat, hormis les paiements liés à l'exploitation, à la réparation ou à l'entretien du bien.
- Selon la définition de la dette énoncée ci-dessus, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts judiciaires résultant du défaut de paiement en vertu d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple, le paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à une dette.
- La valeur actuelle (VA) d'un prêt est calculée en actualisant tous les paiements futurs en principal et intérêts sur la base d'un taux d'actualisation de 5 %.

¹ [Reform of the Policy on Public Debt Limits in Fund-Supported Programs—Proposed Decision and Proposed New Guidelines](#)

- Pour les emprunts ayant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette se calcule en appliquant le taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans le contrat de prêt. Le taux de référence du programme pour le SOFR USD à six mois est de 2,03 % et restera fixe pendant la durée du programme². L'écart entre le LIBOR Euro à six mois et le SOFR USD à six mois est de -200 points de base. L'écart entre le SONIA GBP à six mois et le SOFR USD à six mois est de -100 points de base. Pour les taux d'intérêt sur des devises autres que l'euro et la livre sterling, l'écart par rapport au SOFR USD à six mois est de -100 points de base. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR USD à six mois, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le SOFR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée.

9. Les arriérés de paiement extérieurs sont, par définition, les paiements en souffrance (principal et intérêts) au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM (en tenant compte des délais de grâce contractuels). Pour les besoins du programme, l'État et la BCM s'engagent à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements extérieurs au titre de la dette extérieure, à l'exception d'arriérés faisant l'objet d'un rééchelonnement. Le critère de performance relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements publics extérieurs fera l'objet d'un suivi continu tout au long du programme. L'accumulation de tout nouvel arriéré de paiement extérieur sera signalée immédiatement par le gouvernement aux services du FMI.

10. La dette extérieure, dans le cadre de l'évaluation des critères concernés, se définit comme tout emprunt ou service de la dette exigible auprès de non-résidents. Les critères de réalisation concernés s'appliquent à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exception de la dette de la SNIM non garantie par l'État) ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État et la BCM ont apporté une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La dette garantie fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'État et à la BCM de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature). Aux fins du programme, cette définition de la dette extérieure exclut les dettes bancaires courantes liées aux opérations d'importation et arrivant à échéance dans moins d'un an, les accords de rééchelonnement et les futurs décaissements du FMI.

11. La dette extérieure à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents qui arrivent à échéance dans un an ou plus. **La dette à court terme** correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, dont l'échéance initiale est inférieure à un an, contractés ou garantis par l'État, la BCM et les entreprises publiques.

12. La dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie à la date de l'approbation par le Conseil des ministres. Pour les besoins du programme, sa valeur en dollars est

² Les taux de référence du programme et les écarts sont basés sur le « taux moyen projeté » pour le SOFR USD à six mois sur les 10 années suivant l'édition d'octobre 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM).

calculée en utilisant les taux de change moyens de septembre 2022 indiqués dans la base de données IFS (statistiques financières internationales) du FMI, à savoir les taux de change du dollar par rapport au DTS (1,2904 USD = 1 DTS) et à d'autres monnaies nationales, à savoir l'euro (1,01 EUR = 1 USD), le dinar koweïtien (0,3098 KWD = 1 USD), le rial saoudien (3,75 SR = 1 USD) et la livre sterling (0,88 GBP = 1 USD).

C. Facteurs d'ajustement

13. Les objectifs en matière de RIN et d'AIN sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la redevance pêche de l'Union européenne (UE). Si la redevance pêche de l'UE est inférieur aux montants prévus indiqués dans le tableau 1, le plancher des RIN sera abaissé et le plafond AIN sera relevé d'un montant équivalent à la différence entre les montants constatés et prévus. Le plafond des AIN sera quant à lui converti en ouguiya au taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du plancher RIN sera limité à 57 millions d'euros. Le relèvement du plafond AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 57 millions d'euros, au taux de change du programme. Si le montant de la redevance pêche de l'UE dépasse les montants indiqués dans le tableau 1, le plancher des RIN sera relevé, et le plafond des AIN sera abaissé d'un montant équivalent à la différence entre les montants constatés et prévus.

14. Le déficit budgétaire primaire hors industries extractives, dons inclus à la fin de l'exercice budgétaire, sera ajusté d'un montant équivalent à la redevance pêche de l'UE par rapport aux montants prévus dans le tableau 1. La redevance pêche de l'UE prend la forme d'un paiement annuel de 57,5 millions d'euros, comme convenu dans l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) conclu le 16 novembre 2021 entre l'UE et la République Islamique de Mauritanie. Pour les révisions en cours d'année, l'ajustement ne s'applique pas.

D. Informations à communiquer au FMI

15. Pour faciliter le suivi de l'évolution de la situation économique et des résultats du programme, les autorités mauritaniennes transmettront au FMI les informations ci-dessous :

Banque Centrale de Mauritanie (BCM)

- La situation mensuelle de la BCM et les statistiques mensuelles sur : a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées au taux de change du programme et au taux actuel) ; et b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront transmises dans un délai de deux (2) semaines à compter de la fin du mois ;
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques hebdomadaires sur les positions de change nettes des différentes banques commerciales, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront transmises dans un délai de cinq (5) semaines à compter de la fin du mois ;

- Les indicateurs de solidité financière (ISF), à la fin de chaque trimestre, ainsi que les résultats en matière des normes prudentielles, à savoir le nombre de banques en situation de non-conformité pour chaque ratio prudentiel et le pourcentage des banques en situation de non-conformité (pondérée par leur part d'actifs dans le système bancaire). Ces informations seront communiquées dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la fin de chaque trimestre ;
- Le tableau de trésorerie et les projections mensuelles des interventions de change pour le reste de l'année, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la fin du mois ;
- Les données sur les adjudications des bons du Trésor et sur le nouvel encours de bons du Trésor, dans un délai d'une (1) semaine après chaque adjudication, y compris les données sur les offres (montants, taux d'intérêt et soumissionnaires) et les offres retenues, ainsi que les montants et taux d'intérêt mis en adjudication ;
- A la fin de chaque semaine : 1) les données sur les adjudications de la BCM (sens de l'adjudication, devises, montants, taux, soumissionnaires), y compris les résultats des soumissions des teneurs de marché (sens de soumission, devise, montants, taux, soumissionnaires) ; 2) les données sur les opérations du marché interbancaire de change (parties prenantes, sens de l'opération, devise, montants, taux appliqué à l'opération, taux central et taux de référence); 3) les données sur les transactions du gouvernement (devise, montants, taux appliqué à l'opération); et 4) les données sur les opérations du marché de change parallèle (manuel et transfert).
- Les données mensuelles sur le montant des engagements de chaque entreprise publique envers le secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin du mois ;
- Les données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de trente (30) jours à compter de la fin du mois considéré, suivant la réunion trimestrielle du comité technique chargé du suivi de la dette publique (le procès-verbal de la réunion sera également transmis). Les informations demandées sont les suivantes : le fichier de la dette extérieure ; le service de la dette extérieure et stock de la BCM, de l'État et de la SNIM, y compris l'évolution des arriérés et les modifications des opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette qui est devenu exigible et la part de celui-ci payée en numéraire ; l'allègement au titre de l'initiative PPTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux ; et le montant de l'allègement au titre de l'initiative PPTE octroyé à la Mauritanie sous forme de dons ;
- Les données trimestrielles relatives à la balance des paiements et les données annuelles relatives à l'encours de la dette extérieure (ventilées par créancier, débiteur et devise), dans un délai de deux (2) mois à compter de la fin de chaque trimestre ou année ;
- Les statistiques quotidiennes sur les facteurs autonomes et les opérations du marché des changes, dans un délai de dix (10) jours à compter de la fin du mois ;

- Les statistiques quotidiennes sur les réserves obligatoires et le solde courant, ventilées par banque, dans un délai de dix (10) jours à compter de la fin du mois ;
- Les données trimestrielles sur les taux débiteurs et créditeurs, ventilées par banque, ainsi que les ratios de liquidité à la fin de chaque trimestre ;

Ministère de l'Economie et des Finances

- Les rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, fondés sur l'état récapitulatif du budget d'investissement consolidé, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par l'État, ses organismes et les entreprises publiques, classés par donateur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront transmises dans un délai de deux (2) semaines à compter de la fin du mois ;
- Une liste mensuelle des nouveaux emprunts étrangers à moyen et long terme contractés ou garantis par l'État, avec mention, pour chaque prêt, du créancier, de l'emprunteur, du montant et de la monnaie, ainsi que de l'échéance et du délai de grâce, du taux d'intérêt et des frais. Cette liste devrait également inclure les prêts en cours de négociation. Les données relatives à la nouvelle dette extérieure seront transmises dans un délai de deux (2) semaines ;
- Le plan de trésorerie (élaboré par les services de la DGTCP), mis à jour par le comité technique de coordination des politiques monétaires et budgétaires, sera transmis bimensuellement avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires ;
- Les données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes ventilées par (i) recettes des industries extractive et non extractive (y compris les transferts du FNRH), et (ii) recettes perçues par les directions des impôts et des douanes, dépenses (courantes, en capital et comptes spéciaux), principaux soldes budgétaires, dont le solde primaire non extractif ainsi que le solde global et son financement (intérieur et extérieur). Ces informations seront transmises dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin du mois ;
- L'exécution mensuelle des dépenses sociales par titre budgétaire présenté dans la section B.
- Les rapports trimestriels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et sur les flux financiers qui y sont liés, dont les données sur les ventes de pétrole, la répartition des revenus du pétrole entre les différents partenaires, ainsi que l'encours et les flux du FNRH, dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin du trimestre ;
- Les bilans annuels, vérifiés ou certifiés par un commissaire aux comptes, pour les entreprises publiques et les établissements publics autonomes dans un délai de quatre (4) mois à compter de la fin de l'année comptable ;

ANSADE

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines à compter de la fin du mois ;

- L'indice trimestriel de la production industrielle, dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la fin du trimestre ;
- Les notes trimestrielles sur l'activité économique et le commerce extérieur ;
- Les statistiques sur les comptes nationaux annuels et trimestriels, dès qu'elles sont disponibles ;

Comité technique de suivi du programme

- Le rapport mensuel sur la mise en œuvre du programme, dans un délai de quatre (4) semaines, au plus tard, à compter de la fin du mois.

16. Toutes les données seront envoyées par voie électronique. Toute révision des données précédemment communiquées sera immédiatement soumise aux services du FMI, accompagnée d'une note explicative.

E. Tableau des opérations financières de l'État

17. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Afin d'établir ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- **Les dons** correspondent à la somme des composantes suivantes : les dons-projets étrangers (utilisés pour la mise en œuvre de projets d'investissement financés sur ressources extérieures contenus dans les parties du budget d'investissement consolidé portant sur l'administration centrale et les autres établissements publics administratifs (EPA) — parties BE et BA) ; et les dons-programmes étrangers pour le soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral de la dette au titre de l'initiative PPTE s'appliquant à la dette extérieure publique ainsi qu'à la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement concernant la dette envers le Fonds africain de développement/la Banque africaine de développement, aux conditions de Cologne) ;
- **Le financement bancaire intérieur** des besoins de financement de l'Etat est défini comme la variation du crédit net du système bancaire à l'État, c'est-à-dire les créances sur l'État (les titres du trésor détenus par les banques commerciales) moins les dépôts de l'État auprès du système bancaire (les obligations cautionnées) hors dépôts des institutions publiques et des EPA à la BCM, mais compte PPTE inclus) ;
- **Le financement intérieur non bancaire** des besoins de financement de l'Etat correspond à la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires ;
- **Les arriérés intérieurs** correspondent à la variation nette (au-delà d'une période de trois mois) des instances du Trésor et de l'encours de créances intérieures envers l'administration centrale enregistrées par le ministère des Finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiement

cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, ainsi que ceux visés par des contrats publics et des décisions de justice) ;

- **Le financement extérieur** est défini comme la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'inverse d'une variation du solde du compte offshore du FNRH), des décaissements nets de prêts étrangers et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : a) les dettes cumulées exigibles et les arriérés techniques définis au paragraphe 9 ; et b) l'allègement de la dette extérieure de l'État, moins l'aide PPTE, considérée comme faisant partie des dons.



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

3 décembre 2024

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, TROISIÈMES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS ET DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par

**Taline Koranchelian et
Jacques Miniane (FMI)
et Manuela Francisco
et Abebe Aduugna (IDA)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international
et de l'Association internationale de développement

Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque global de surendettement	Modéré
Niveau de détail de la notation du risque	Une certaine marge d'absorption des chocs
Application du jugement	Non

Le risque de surendettement public extérieur et global de la Mauritanie est jugé « modéré », comme dans la précédente AVD publiée en décembre 2023, et le pays dispose d'une « certaine marge » pour absorber les chocs. Tous les indicateurs de la dette extérieure et de la dette publique demeurent inférieurs à leur seuil durant l'intégralité de la période de projection dans le scénario de référence et, à une exception près, tous les indicateurs dépassent leur seuil dans le scénario du choc le plus extrême. Par conséquent, la dette extérieure et la dette publique totale sont toujours jugées viables, diagnostic conforté par la confortable marge de manœuvre budgétaire que conservait l'État à fin juin 2024. La capacité d'endettement de la Mauritanie est jugée moyenne, comme dans la précédente AVD. Cependant, la présente analyse est exposée à des risques de dégradation. De nouveaux retards dans l'exploitation du projet gazier Grande tortue/Ahmeyim (GTA) ainsi que des fluctuations défavorables des cours internationaux des matières premières pourraient réduire les recettes budgétaires, accroître les besoins de financement extérieur et détériorer le profil de la dette à moyen terme. Les menaces sécuritaires dans la région du Sahel et l'intensification des tensions géopolitiques internationales constituent des risques supplémentaires en raison de leurs répercussions respectives sur la stabilité économique et les prix des produits alimentaires. Les chances de révision à la hausse des prévisions tiennent

à la mise en œuvre des phases 2 et 3 du projet gazier GTA et au déploiement d'autres projets miniers ainsi qu'à une évolution plus favorable que prévu des termes de l'échange. L'AVD insiste sur la nécessité d'adopter une stratégie d'emprunt prudente, qui privilégierait les dons et les financements concessionnels contractés à un rythme modéré compatible avec la capacité d'absorption de façon à contenir le service de la dette¹.

¹ L'indicateur composite de la Mauritanie est estimé à 2,76 et est calculé à partir de l'édition d'avril 2024 des *Perspectives de l'économie mondiale* et du score CPIA de la Banque mondiale établie en 2022. Quant à la capacité d'endettement, elle est « modérée ».

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) couvre l'administration centrale et les établissements publics, la dette des entreprises publiques garantie par l'État et la banque centrale (Banque centrale de Mauritanie, BCM). Comme dans les précédentes AVD, la dette contractée ou garantie par l'État (CGE) ne comprend pas la dette non garantie de la compagnie minière nationale (Société nationale industrielle et minière, SNIM), considérée comme une dette extérieure privée (la SNIM a contracté un prêt garanti par l'État auprès du Fonds arabe pour le développement économique et social [FADES], qui est pris en compte)². La dette CGE exclut les emprunts de la compagnie pétrolière publique (Société mauritanienne des hydrocarbures, SMH) destinés à financer la participation de la Mauritanie au projet gazier en haute mer Grand Tortue/Ahmeyim (GTA) dans le scénario de référence, au lieu de les comptabiliser comme passif conditionnel³. Conformément aux précédentes AVD, la dette extérieure est définie en fonction du critère de résidence des créanciers.

Tableau 1 du texte. Mauritanie : périmètre de la dette du secteur public		
	Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts
1	Administration centrale	X
2	État et administrations locales	
3	Autres éléments des administrations publiques	
4	dont : Caisse de sécurité sociale	
5	dont : Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7	Banque centrale (emprunt au nom de l'État)	X
8	Dettes non garanties des entreprises publiques	

2. Les autorités continuent de s'employer à apurer les arriérés de longue date. La Mauritanie reste engagée dans deux procédures en lien avec des arriérés déjà anciens (qui ne sont pas comptabilisés dans l'AVD). La première concerne des arriérés dus à l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) pour des montants décaissés entre 1974 et 1976, totalisant 7,2 millions de dollars et désormais gérés par le FADES. Les autorités mauritaniennes, qui ont envoyé en 2017 une demande d'annulation au FADES au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, puis un nouveau courrier, en octobre 2023, indiquant que les services du FMI

² Bien que la SNIM soit majoritairement détenue par l'État, qui possède plus des trois quarts de son capital, la société exerce ses activités sur une base commerciale, fait peser un risque budgétaire limité et peut emprunter sans garantie de l'État. Elle est indépendante sur le plan de la gestion, notamment en ce qui concerne les ventes et l'emploi, ne reçoit pas de subventions publiques et verse des dividendes. En outre, les rapports annuels, les comptes vérifiés et les états financiers de la société sont publiés en appliquant les normes internationales. Néanmoins, la dette de la SNIM représente un passif conditionnel pour l'État, son actionnaire majoritaire. Par conséquent, le risque correspondant est pris en compte au moyen de tests de résistance.

³ Cette dette n'est pas garantie par l'État et est assortie d'une clause de recours limité qui restreint le passif de la SMH aux recettes et aux parts du projet lui-même, même dans le cas où l'investissement n'est pas réalisé, et qui prévoit des recettes nulles le cas échéant. Le traitement du passif conditionnel tient compte de la possibilité que l'État souhaite apporter un financement pour soutenir le projet dans le cas où les recettes sont moins élevées que prévu, mais cela ne constituerait pas une responsabilité juridique.

estimaient qu'un plan crédible de résolution des arriérés était en place, n'ont pas encore reçu de réponse. La deuxième porte sur un prêt qui a été accordé par le Brésil en 1973 pour la construction d'une route et qui fait l'objet de renégociations depuis 1985. Les autorités mauritaniennes estiment que l'annulation totale de la dette a été approuvée par les autorités brésiliennes dans le cadre du Club de Paris. Selon des informations préliminaires, un accord d'annulation partielle de la dette a été trouvé : le projet d'accord prévoit l'annulation de 98 % de la dette assortie du paiement immédiat des 2 % restants et a été envoyé au Brésil pour confirmation.

3. Comme dans la dernière AVD, le scénario de référence inclut l'encours estimé de la dette vis-à-vis de la Chine. Les autorités mauritaniennes ont signé cinq conventions de prêt de ce type, en vigueur depuis 2013, pour un total de 87 millions de dollars. Initialement, ces conventions ne figuraient pas dans les statistiques de la dette du pays car : i) les prêts étaient contractés à la condition implicite que les soldes seraient annulés hors service de la dette (suivant la pratique antérieure) ; ii) les autorités chinoises n'ont pas fourni de calendriers précis de décaissement et de remboursement ; et iii) seuls les montants décaissés font l'objet de remboursements, et les autorités mauritaniennes ne disposent pas de ces données. Elles ont demandé à leurs homologues chinoises de faire un point sur le remboursement de ces prêts, lesquels sont depuis inclus dans l'AVD⁴.

4. La dette non garantie des entreprises publiques ainsi que les risques découlant des partenariats public-privé (PPP) sont comptabilisés comme des passifs conditionnels. Il ressort des données disponibles que l'encours général de la dette non garantie des entreprises publiques est assez élevé, mais dûment pris en compte par le test de résistance par défaut sur les passifs conditionnels (2 % du PIB, en excluant la SNIM). S'ajoutent à ce montant 4,4 % du PIB (473,7 millions de dollars) pour le prêt octroyé à la SMH dans le cadre du projet GTA (montant décaissé fin 2023) et la dette de la SNIM (0,2 % du PIB), ce qui aboutit à un choc sur la dette des entreprises publiques de 6,6 % du PIB au total. Comme la SNIM et la SMH sont les seules entreprises publiques qui ont pu emprunter sans garantie de l'État, la dette non garantie des entreprises publiques se compose essentiellement de crédits et d'arriérés envers les fournisseurs, de dettes à l'égard d'autres entités publiques et d'arriérés d'impôts. Il faudrait des informations plus précises pour déterminer l'ensemble des modalités de la dette des entreprises publiques afin qu'elle puisse être intégrée dans la dette publique et entrer dans le périmètre de l'AVD. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement aident les autorités à définir et à chiffrer les risques budgétaires découlant de la dette non garantie des entreprises publiques. En juillet 2022, le gouvernement a publié son premier rapport d'évaluation des risques budgétaires (dans le cadre d'une mesure de performance et de politique publique [*Performance and Policy Action*, PPA] pour l'exercice 2022 au titre de la politique de financement durable du développement [*Sustainable Development Finance Policy*] de l'IDA) et élargi le périmètre de la dette publique qui figure dans le bulletin annuel sur la dette. Ce bulletin inclut les rétrocessions, les nouveaux emprunts et les dettes auprès de la banque centrale et de la SNIM (PPA pour l'exercice 2023). Pour améliorer

⁴ L'une des annulations volontaires concernées, de 150 millions de yuans (environ 20 millions de dollars), a été décidée par la Chine en juillet 2023.

encore le suivi et la compilation de la dette des entreprises publiques, le gouvernement a pris un arrêté obligeant toutes ces entreprises à communiquer les données correspondantes à la Direction de la dette extérieure, à la banque centrale et au Trésor public chaque année avant la fin du mois de mars, parallèlement à la création d'une base de données centralisée sur la dette des entreprises publiques (PPA pour l'exercice 2024). Le passif conditionnel lié aux PPP correspond à 5,0 % du PIB, ce qui représente 47,1 % de l'encours des PPP⁵. Les risques découlant des marchés financiers sont établis à la valeur minimale de 5 % du PIB, soit le coût moyen d'une crise financière dans les pays à faible revenu.

Tableau 2 du texte. Mauritanie : ampleur du choc retenu pour le test de résistance sur les passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays		Dette de l'administration centrale, dette de la banque centrale et dette garantie par l'État	
	Par défaut	Utilisé	Raisons de l'écart avec les paramètres par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 % du PIB	0,0	Valeur par défaut (2 % du PIB), plus dette de la SNIM (environ 0,2 % du PIB) et dette liée au projet GTA (4,4 % du PIB). Les PPP de la Mauritanie sont évalués à environ 10,7 % du PIB.
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 % du PIB	6,6	
4 PPP	23 % de l'encours des PPP	3,5	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 % du PIB	5,0	
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		15,1	

1/ Le choc par défaut de 2 % du PIB est appliqué aux pays dont la dette à garantie publique n'est pas pleinement saisie dans la définition nationale de la dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

5. Les autorités n'ont fait état d'aucune dette extérieure non garantie et non amortie pour d'autres secteurs des administrations publiques (administrations régionales et locales).

Bien que les administrations publiques et les entreprises publiques aient la possibilité d'émettre des obligations locales et d'emprunter à l'étranger, elles n'ont pas la capacité d'emprunter à l'extérieur sans garantie de l'État (à l'exception de la SNIM et de la SMH). Il n'existe pas de système de déclaration pour ces dettes. C'est pourquoi les bases de données du ministère de l'Économie et des Finances et de la BCM portent uniquement sur les dettes de l'administration centrale, de la SNIM et de la BCM. À titre d'exemple, le prêt de la SMH n'est comptabilisé ni dans la base de données sur les dettes du ministère de l'Économie et des Finances ni dans celle de la BCM. Toutefois, les autorités sont convaincues que la BCM aurait connaissance de toute dette extérieure contractée par une entité autre que l'administration centrale, puisqu'elle donnerait lieu à un mouvement de capitaux qui nécessite son approbation et la fourniture de justificatifs.

6. Les services du FMI continuent à encourager les autorités à renforcer les moyens techniques, à améliorer la couverture des données et à continuer d'élaborer de futurs projets d'investissement afin de limiter les risques autant que possible.

Pour cela, les autorités devront notamment élargir le périmètre de la dette publique, en adoptant des procédures officielles pour déclarer les dettes intérieures et extérieures des administrations régionales et locales, d'autres administrations publiques et de l'ensemble des entreprises publiques. Les autorités sont aussi encouragées à améliorer la capacité de surveillance des

⁵ 1 058 millions de dollars, d'après la base de données de la Banque mondiale sur les PPP : <https://ppi.worldbank.org/en/snapshots/country/mauritania>.

risques budgétaires, à étendre progressivement le périmètre de comptabilisation et de contrôle (à commencer par les grandes entreprises publiques autres que la SNIM) et à prendre en compte les dettes à court terme des entreprises publiques. C'est notamment le cas de la dette contractée par la SMH pour financer sa participation au capital du projet gazier GTA, ainsi que de futurs emprunts, qui devront être inscrits dans la base de données des autorités et faire l'objet d'un suivi. Améliorer le réalisme et la précision du programme d'investissement public (PIP) et allonger son horizon temporel aideraient les autorités à évaluer le montage financier optimal pour atteindre leurs objectifs d'investissement et réduire les risques correspondants.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ENDETTEMENT PUBLIC

7. La dette publique extérieure non garantie est restée relativement stable entre 2022 et 2023, s'établissant à 42,3 % du PIB et à 40,0 % du PIB, respectivement. Le ratio dette publique extérieure non garantie/PIB a baissé constamment entre 2015 et 2019, après une forte hausse en 2015 sachant que l'Arabie saoudite a accordé un prêt de 300 millions de dollars à la BCM pour aider la Mauritanie à faire face aux risques liés au choc sur les termes de l'échange en 2014–15. Cependant, en 2020, la trajectoire de ce ratio s'est aplatie, du fait des financements destinés à aider la Mauritanie à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19. Le financement du FMI a augmenté en 2020 et représentait 4,0 % du PIB, contre 2,1 % du PIB en 2019, à la faveur du financement d'urgence au titre de la FCR et de deux décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). En 2021, la dette publique extérieure non garantie a diminué, passant de 49,1 % du PIB à 45,8 % du PIB, sous l'effet de la croissance soutenue du PIB nominal (8,3 %) en 2021 et de décaissements extérieurs en lien avec le PIP inférieurs aux prévisions. Elle a ensuite poursuivi son recul, atteignant 42,3 %, en 2022 puis 40,00 % fin 2023⁶.

8. La dette extérieure garantie a augmenté pour atteindre 5,0 % du PIB en 2023 contre 3,7 % du PIB en 2022, à la suite de décaissements de prêts liés au projet GTA (que le remboursement des dettes de la SNIM et des banques commerciales n'a que légèrement contrebalancés). Par conséquent, la dette extérieure totale, qui comprend la dette non garantie et les dettes envers les banques commerciales de la SNIM, a baissé, passant de 46,0 % du PIB en 2022 à 45,0 % du PIB en 2023.

9. La dette publique intérieure reste faible⁷. La dette intérieure, qui s'était fortement accrue en 2018 lorsque le gouvernement a officiellement reconnu une dette envers la BCM d'environ 6,0 % du PIB, est restée stable au cours des dernières années, oscillant entre 6,6 % du PIB et 6,4 % du PIB entre 2021 et 2023. Le marché du financement intérieur reste peu

⁶ La baisse et l'augmentation de l'encours des dettes respectives de la BCM et du Trésor tiennent au transfert du prêt saoudien de la première au second en 2022.

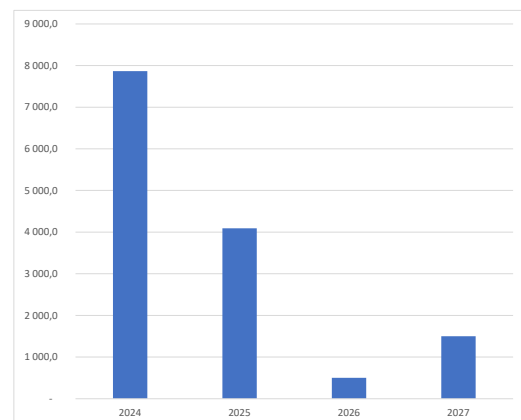
⁷ Le principal de l'allocation de DTS est exclu de la dette CGE dans la mesure où il s'agit d'un financement à long terme.

développé, en l'absence d'émissions d'obligations nationales à moyen et long terme. L'encours de bons du Trésor émis par l'État mauritanien sur le marché intérieur affiche une croissance continue : il est passé de 2,9 milliards d'ouguiya fin décembre 2023 à 4,6 milliards d'ouguiya fin septembre 2024, sous l'effet du pic enregistré par les émissions nettes de dette intérieure en 2024 (graphique 6). Malgré la hausse des émissions nettes de bons du Trésor, le potentiel de développement du marché obligataire national demeure considérable, compte tenu de l'excès de liquidité du secteur bancaire et de l'appétit grandissant des banques pour les échéances plus éloignées, comme en témoigne l'émission réussie d'obligations d'État à 2 ans.

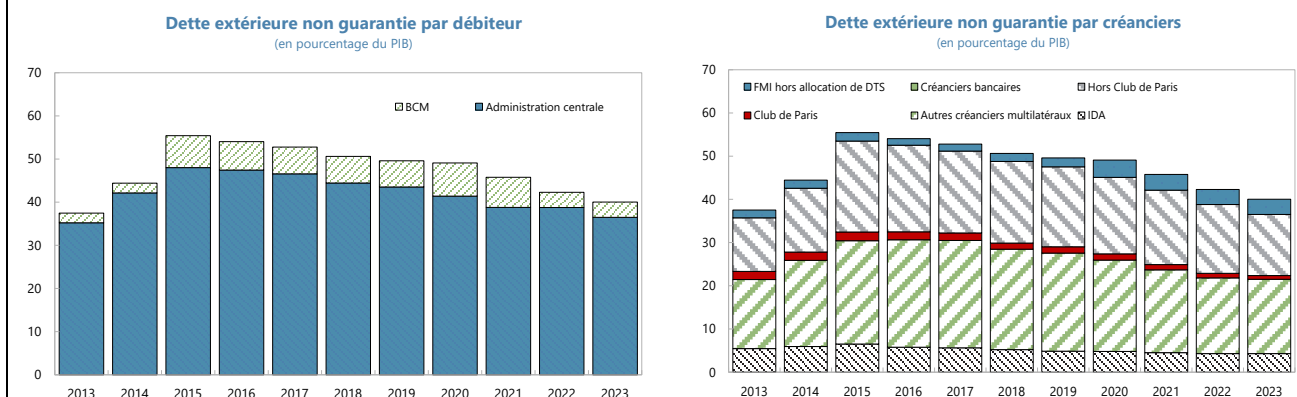
10. La plupart des titres de dette émis sur le marché intérieur sont à court terme, soulignant un risque de refinancement élevé.

Une part importante de l'encours de dette à court terme arrive à échéance cette année ou en 2025, alors que les rendements des titres publics sont en hausse. Pour réduire le risque de refinancement, il est nécessaire d'allonger les échéances et d'accroître la liquidité interbancaire.

Graphique 1 du texte. Mauritanie : profil de remboursement de l'encours de la dette intérieure à court terme
(en millions d'ouguiya)



Graphique 2 du texte. Mauritanie : dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2013–23



Sources : autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.

Note : Hors allocation de DTS tirée.

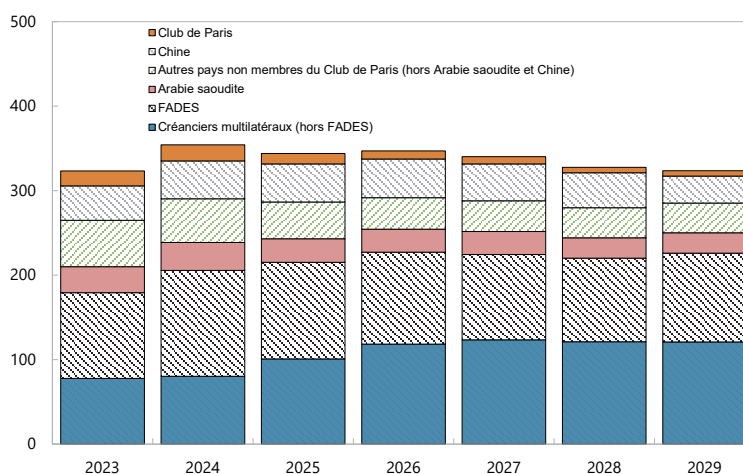
11. Les créanciers officiels bilatéraux et multilatéraux non-membres du Club de Paris autres que le FMI et l'IDA représentaient environ 73,4 % de la dette extérieure CGE fin 2023, contre 74,1 % fin 2022, un pourcentage très proche. Fin 2023, les deux premiers créanciers étaient le FADES et l'Arabie saoudite, avec respectivement 26,1 % et 14,5 % de la dette extérieure CGE de la Mauritanie.

12. En 2022, un prêt de 300 millions de dollars du gouvernement saoudien (via le Fonds saoudien pour le développement) a été renégocié avec succès. Il est à présent assorti de conditions concessionnelles, et non plus non concessionnelles (voir le paragraphe 6). Cette renégociation a considérablement réduit la valeur actuelle (VA) du prêt et du service de la dette correspondant, puisque la période de remboursement a été portée à 20 ans et que le taux d'intérêt a été ramené à 1 %. Cette renégociation a aussi conduit au transfert de la responsabilité du prêt de la banque centrale à l'administration centrale.

13. La Mauritanie a bénéficié d'une suspension du service de sa dette dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du Groupe des Vingt et grâce au FADES. La suspension du service de la dette a permis au pays de recevoir des financements exceptionnels de quelque 96 millions de dollars entre mai et décembre 2020 (54 millions de dollars au titre de l'ISSD et 41 millions de dollars provenant du FADES). La Mauritanie a aussi bénéficié d'une deuxième prolongation de l'ISSD jusqu'à fin 2021 après la fin d'une première prolongation concluante en juin 2021. Parallèlement, l'accord sur un an avec le FADES est arrivé à son terme en juin 2021. Le paiement de la dette précédemment suspendu a repris en 2022 (pour un montant estimé à 30,7 millions de dollars) et se poursuivra jusqu'en 2027.

Graphique 3 du texte. Mauritanie : service de la dette extérieure, 2023–29

(en millions de dollars, sur la base de l'encours de la dette à fin 2022)



Sources : autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.

**Tableau 3 du texte. Mauritanie : décomposition de la dette publique
et du service de la dette par créancier, 2023–25 ^{1/}**

	Encours de la dette			Service de la dette					
	Fin 2023			2023	2024	2025	2023	2024	2025
	En millions de dollars	Pourcentage de la dette	Pourcentage du PIB	En millions de dollars			Pourcentage du PIB		
Total dette CGE (extérieure + intérieure)	4 592,8	100,0	46,4	522,1	545,2	763,6	5,3	5,0	6,9
Évolution	3 960,1	86,2	40,0	323,3	354,2	344,0	3,3	3,3	3,1
Créanciers multilatéraux	2 475,2	53,9	25,0	179,2	205,6	215,2	1,8	1,9	1,9
FADES	1 197,3	26,1	12,1	101,5	125,3	114,4	1,0	1,2	1,0
Banque islamique de développement	310,4	6,8	3,1	39,9	34,5	36,0	0,4	0,3	0,3
Banque mondiale	426,2	9,3	4,3	13,6	15,8	16,8	0,1	0,1	0,2
FMI	347,7	7,6	3,5	8,5	16,6	35,1	0,1	0,2	0,3
Autres multilatéraux	193,7	4,2	2,0	15,7	13,4	13,0	0,2	0,1	0,1
Créanciers bilatéraux	1 483,8	32,3	15,0	144,1	148,6	128,8	1,5	1,4	1,2
Club de Paris	84,7	1,8	0,9	17,6	18,9	12,3	0,2	0,2	0,1
France (dont AFD)	69,8	1,5	0,7	11,8	12,3	10,2	0,1	0,1	0,1
Espagne	12,7	0,3	0,1	5,7	6,5	1,9	0,1	0,1	0,0
Autres, Club de Paris	2,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Hors Club de Paris	1 399,1	30,5	14,1	126,5	129,6	116,5	1,3	1,2	1,1
Arabie saoudite	667,2	14,5	6,7	30,8	33,1	27,8	0,3	0,3	0,3
Chine	306,7	6,7	3,1	40,7	44,9	45,1	0,4	0,4	0,4
Koweït	250,8	5,5	2,5	23,9	23,8	20,0	0,2	0,2	0,2
Autres, hors Club de Paris	174,5	3,8	1,8	31,0	27,9	23,6	0,3	0,3	0,2
Obligations	1,0	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-
Créanciers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérieure	632,7	13,8	6,4	198,9	191,0	419,6	2,0	1,8	3,8
Détenue par les résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Détenue par les non-résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bons du Trésor	176,1	3,8	1,8	184,0	176,1	404,9	1,9	1,6	3,7
Prêts	456,7	9,9	4,6	14,8	14,9	14,7	0,2	0,1	0,1
Postes pour mémoire :									
Dette garantie 2/	-	-	-						
Passifs conditionnels	498,7	10,9	5,0						
dont garanties publiques	6,4	0,1	0,1						
dont autres passifs conditionnels explicites 3/	473,7	10,3	4,8						
PIB nominal (fin de période)	9 890			9 890	10 803	11 071			

Source : autorités mauritaniennes.

1/ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

2/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Pour une analyse des questions soulevées par les garanties, voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le Groupe des Vingt intitulée « *Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* ».

3/ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de partenariats public-privé par exemple). On trouvera des renseignements complémentaires dans le Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (voir le paragraphe 7.252).

14. Le service de la dette devrait globalement peu varier au cours des prochaines années.

Sur la base de l'encours de la dette à fin 2023, le service de la dette devrait demeurer stable, s'établissant à 3,3 % du PIB entre 2023 et 2024, avant de redescendre à 3,1 % du PIB en 2025. Cette trajectoire tient à la reprise depuis 2022 du service de la dette suspendu dans le cadre de l'ISSD et à l'augmentation du service de la dette envers l'IDA et le FADES. Toutefois, malgré cette hausse prévue en valeur nominale, les ratios du service de la dette ne devraient pas s'envoler par rapport aux valeurs observées avant la pandémie de COVID-19. À titre d'exemple, les paiements au titre du service de la dette se sont établis à 3,6 % du PIB en 2019.

PROJECTIONS D'ENDETTEMENT

15. Les hypothèses de financement reposent sur les informations les plus récentes.

L'AVD prend en considération le plan de financement du PIP, en fonction des projections des autorités et en tenant compte des risques de difficultés d'exécution. Les prêts extérieurs probables liés au PIP, estimés à environ 202,2 millions de dollars en 2024, présentent la même répartition entre les créanciers multilatéraux et bilatéraux que par le passé. En outre, le scénario de référence intègre les décaissements prévus de la Banque mondiale (96,7 millions de dollars en moyenne durant la période 2024–30 et 76,6 millions de dollars par la suite), les modalités de financement tenant compte de la transition de la Mauritanie vers le statut de pays « gap » de l'IDA en juillet 2021 et incluant tous les instruments de prêt⁸. En outre, cette AVD prend en considération la dette du secteur public servant à financer une ligne de transmission électrique, un projet essentiel pour le développement de la Mauritanie et soutenu par plusieurs partenaires pour le développement, présenté en détail dans le rapport des services du FMI de juin 2024. Selon les projections, le financement intérieur passera d'emprunts à court terme à des emprunts à long terme, ce qui s'explique par l'objectif des autorités de créer un marché obligataire local pérenne et d'obtenir la courbe des taux correspondante. L'AVD suppose que le financement intérieur proviendra surtout d'obligations à échéance comprise entre un et sept ans, avec une proportion plus faible de titres à échéance plus éloignée. L'actuel prêt de la banque centrale à l'État d'un montant de 15,5 milliards d'ouguiya est supposé rester constant : aucune nouvelle dette ne sera contractée et aucun remboursement du principal ne sera effectué avant 2028⁹.

16. Le financement du programme du FMI est intégré dans le scénario de référence.

Les décaissements passés et futurs découlant des accords au titre de la FEC, du mécanisme élargi de crédit (MEDC) et de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) sont pris en compte dans le scénario de référence tout au long de la période 2023–26. L'hypothèse est que les financements au titre de la FEC et du MEDC restent à la BCM pour étoffer les réserves de change, tandis que les financements au titre de la FRD sont rétrocédés par la BCM à l'administration centrale.

17. Les nouveaux décaissements au titre de la dette extérieure devraient en moyenne représenter 3,1 % du PIB à moyen terme entre 2024 et 2030.

Selon les projections, les décaissements atteindront 2,0 % du PIB en 2024 avant d'augmenter progressivement pour se stabiliser à 3,8 % du PIB à compter de 2027, compte tenu de la fin du financement du FMI en 2026 et du prêt garanti par l'État accordé à la SNIM. Aucune décision d'investissement n'a encore été prise concernant les phases 2 et 3 du projet GTA (et ces phases ne sont donc pas prises en compte dans les projections). À long terme, des réformes structurelles réduiraient le

⁸ En sa qualité de pays IDA, la Mauritanie recevra 100 % de son financement IDA sous forme mixte. Les projections de financement de l'IDA révisées reflètent la nouvelle allocation de l'IDA pour l'exercice 2025.

⁹ La banque centrale et le ministère de l'Économie et des Finances, en consultation avec le FMI, établissent actuellement les modalités définitives de traitement de cette dette. Le cas échéant, tout changement dans le traitement de cette dette sera pris en compte dans l'AVD une fois que l'accord sera signé.

besoin de prêts extérieurs en attirant des investissements privés et des investissements directs étrangers (IDE).

HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES

18. L'activité économique devrait demeurer soutenue durant la période de projection, tandis que l'inflation est restée contenue en 2023. La croissance a légèrement ralenti pour s'établir à 6,5 % en 2023 (contre 6,8 % en 2022), tirée principalement par le dynamisme des secteurs extractifs (9,4 % en 2023) et des secteurs non extractifs, mais aussi par l'essor des services financiers. L'inflation a ralenti en 2023 et a atteint 1,6 % en point de pourcentage en décembre 2023, en raison des effets différés du resserrement de la politique monétaire opéré par la banque centrale.

19. Les fluctuations des prix mondiaux des produits de base ont amélioré la position extérieure en 2023. Le déficit des transactions courantes s'est contracté, passant de 14,9 % du PIB en 2022 à 8,8 % du PIB en 2023. La normalisation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie importées s'est traduite par une diminution du déficit courant en 2023, toutefois freinée par la décision des autorités de rehausser le taux de change au premier trimestre, laquelle a stimulé les importations (la monnaie est revenue à son niveau normal en juillet 2023). Fin septembre 2024, les réserves internationales ont légèrement baissé, s'établissant à 1,8 milliard de dollars, contre 2,0 milliards de dollars fin 2023, mais elles devraient se stabiliser à 2,0 milliards fin 2024 (soit 6,4 mois d'importations prévues hors secteur extractif).

20. Le déficit budgétaire primaire a reculé en 2023 et il devrait continuer sur cette tendance durant la période de projection. En 2023, le solde budgétaire primaire se chiffrait à 1,5 % du PIB, contre -2,7 % du PIB en 2022. Conformément à l'ancrage budgétaire, le déficit primaire hors secteurs extractifs, qui s'élevait à 3,7 % du PIB en 2024, devrait se stabiliser à 3,5 % du PIB au cours des prochaines années. Le solde budgétaire primaire devrait donc durablement avoisiner 0,5 % du PIB en moyenne à moyen terme.

Tableau 4 du texte. Mauritanie : hypothèses macroéconomiques, 2023–42

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029–33	2034–42
Croissance du PIB réel								
AVD actuelle	6,5	4,6	4,2	3,7	5,8	6,5	2,3	3,5
AVD précédente	4,8	5,1	5,5	4,5	5,6	4,3	2,2	3,7
Croissance du PIB réel (hors secteur extractif)								
AVD actuelle	5,9	5,7	4,5	4,3	4,2	4,3	4,3	4,1
AVD précédente	3,2	5,0	3,3	5,1	5,2	4,4	4,4	4,2
PIB nominal (en millions de dollars)								
AVD actuelle	10 649	10 782	11 151	11 661	12 387	13 368	14 473	19 175
AVD précédente	10 243	10 661	11 323	11 846	12 431	12 956	14 140	19 309
Inflation (fin de période)								
AVD actuelle	1,6	3,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
AVD précédente	4,5	4,2	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Exportations, biens et services (en % du PIB)								
AVD actuelle	37,8	39,3	36,4	36,4	36,4	37,2	29,9	22,0
AVD précédente	38,5	40,1	41,1	39,6	38,3	37,4	30,5	24,6
Solde des transactions courantes (en % du PIB)								
AVD actuelle	-8,8	-7,7	-8,4	-7,4	-6,2	-6,2	-7,1	-6,1
AVD précédente	-12,2	-7,7	-7,4	-7,0	-7,1	-6,9	-7,5	-5,6
Recettes et dons (en % du PIB)								
AVD actuelle	22,5	24,1	25,0	25,6	25,7	26,0	26,6	26,7
AVD précédente	23,2	24,1	23,0	23,4	23,6	24,2	24,0	23,9
Solde budgétaire primaire (en % du PIB)								
AVD actuelle	-1,5	-0,3	-0,5	-0,1	-0,2	-0,3	-0,3	-2,1
AVD précédente	-1,1	-0,6	-0,5	0,6	1,7	2,5	1,5	0,6
Dépenses (en % du PIB)								
AVD actuelle	25,0	25,3	26,6	26,7	26,8	27,2	27,9	29,8
AVD précédente	25,2	25,6	24,4	23,6	22,7	22,5	23,5	24,4
Prix du minerai de fer (dollars/tonne)								
AVD actuelle	111,8	94,6	86,2	78,9	75,8	75,8	75,8	75,8
AVD précédente	111,8	94,6	86,2	78,9	75,8	75,8	75,8	75,8
Prix de l'or (dollars/once)								
AVD actuelle	1 943	2 342	2 608	2 704	2 777	2 777	2 777	2 777
AVD précédente	1 923	1 978	2 072	2 137	2 175	2 175	2 175	2 175

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

21. La croissance du crédit est légèrement repartie à la hausse au premier semestre 2024, avant de ralentir au troisième trimestre. Elle a ainsi accéléré pour atteindre 9,9 % en juin 2024, contre 5,2 % fin 2023, puis est tombée à 3,9 % en août. Quant à la croissance de la monnaie au sens large, elle est passée de 4,7 % fin 2023 à 10,6 % en août 2024. Les réserves bancaires en ouguiya se sont tassées au premier semestre de 2024, les réserves excédentaires suivant une trajectoire baissière sous l'effet des mesures de la BCM pour absorber la surliquidité. Cependant, les réserves excédentaires ont commencé à augmenter progressivement au cours des derniers mois parallèlement à l'essor des paiements par téléphonie mobile et à la hausse de la liquidité de précaution associée.

22. Les perspectives demeurent dans l'ensemble positives (voir le tableau 4 du texte).

- **À court terme (2024) :**

- La croissance devrait ralentir pour s'établir à 4,6 % en 2024 (contre 5,1 % dans la précédente AVD). Dans le secteur extractif, la croissance devrait diminuer étant donné que les projections de production de minerai de fer et d'or ont été révisées à la baisse. Il est désormais attendu que la production d'or soit plus faible que celle enregistrée

en 2023 et que celle de minerai de fer demeure inchangée. Quant à la croissance hors secteur extractif, elle devrait rester robuste (5,7 %, contre 5,9 % en 2023), tirée par des résultats plus favorables que prévu dans l'agriculture et la pêche, et par l'essor continu du secteur financier.

- L'inflation est restée faible en 2023 (1,6 %), s'établissant à un niveau inférieur aux projections établies dans l'AVD précédente (4,5 %) avant de remonter légèrement pour avoisiner 3,0 % au premier semestre de 2024. Elle devrait se stabiliser autour de 4,0 % à partir de 2024, sous l'effet conjugué de la discipline budgétaire et du recul des prix internationaux.
- Le déficit du compte des transactions courantes s'est réduit plus rapidement qu'escompté dans l'AVD précédente. Il est passé de 14,9 % en 2022 à 8,8 % du PIB en 2023 et devrait atteindre 7,7 % du PIB en 2024.
- Un tirage sur le compte du Trésor (d'environ 1,9 % du PIB) combiné à une émission de bons du Trésor devrait contribuer au financement d'un déficit primaire hors secteur extractif représentant 3,7 % du PIB (dons compris), un niveau très proche de celui établi dans la précédente AVD (3,8 %). Les objectifs de recettes et les réformes décidées au titre de la FEC/du MEDC devraient stimuler les recettes, soutenues par les engagements des autorités (voir le paragraphe ci-après sur les mesures de recettes pour 2024).
- **À moyen terme (2025–29) et au-delà :**
 - Malgré le démarrage prévu du projet d'exploitation gazière GTA, la croissance devrait ralentir à 4,2 % en 2025 sur fond de diminution de la production de minerai de fer et d'or. La croissance devrait décélérer encore en 2026 pour atteindre 3,7 % (en raison de la baisse de la production de minerai de fer et d'or prévue) avant de repartir à la hausse en 2027–29, tirée par le redressement de la production d'or et de minerai de fer. Durant la période, la croissance hors secteur extractif devrait s'établir en moyenne à 4,3 %. En 2029–33, la croissance devrait chuter à 2,3 % en moyenne (sous l'effet du fléchissement de la production aurifère prévu), puis rebondir à un niveau stable de 3,4 % à long terme à la faveur de l'augmentation de l'investissement privé (soutenue par les réformes du secteur bancaire et de l'environnement des affaires et par la mobilisation d'investissements dans les infrastructures publiques). Des niveaux ambitieux d'investissement public, combinés à une amélioration de l'efficacité de l'investissement public, avec l'appui de l'assistance technique du FMI, soutiendront également la croissance à moyen et long terme.
 - Le déficit courant en 2025 devrait se creuser à 8,4 % du PIB, en raison de la baisse attendue des exportations halieutiques, aurifères et de minerai de fer, ainsi que des prix internationaux du cuivre. La poursuite de la normalisation des prix mondiaux devrait stabiliser les importations qui, combinées au démarrage des exportations de gaz, devraient améliorer le déficit courant en 2026 et au moins jusqu'en 2028. Les flux financiers et de capitaux demeureront substantiels à moyen terme, en partie grâce aux financements extérieurs officiels, et malgré son repli initial, imputable à la fin des investissements dans le projet GTA, l'IDE restera dynamique à moyen terme sous l'effet

du réinvestissement des bénéfices et des nouveaux investissements dans des projets d'extraction. Les réserves internationales devraient donc se maintenir au-dessus du niveau adéquat, soit 5,3 mois d'importations hors secteur extractif, jusqu'en 2029.

- Selon les prévisions, les recettes¹⁰ augmenteront légèrement en 2024 à mesure que les réformes de politique et d'administration fiscales, soutenues par l'assistance technique fournie par le FMI et la Banque mondiale, porteront leurs fruits. L'unité chargée de la politique fiscale a préparé un plan d'action prévoyant la mise en œuvre de la politique fiscale et les autorités ont convenu d'adopter des mesures afin d'accroître les recettes fiscales hors secteur extractif de 0,5 % du PIB chaque année à moyen terme de façon à faire face aux importants besoins d'investissements énoncés dans la déclaration de politique générale tout en maintenant le déficit primaire hors secteurs extractifs à 3,5 % du PIB à moyen terme. Ceci explique la révision des projections de recettes et de solde budgétaire primaire. À moyen terme, les recettes tirées du projet gazier en haute mer GTA devraient dégager un espace budgétaire supplémentaire de 0,8 % du PIB durant la période de projection et contribuer à augmenter les dépenses sociales et d'infrastructures tout en conservant des soldes primaires viables. Parmi les nouvelles mesures pour 2025 figurent la mise en place d'une taxe sur le carbone au taux de 10 dollars par tonne de CO₂ (0,4 % du PIB), la réforme sur les véhicules (0,006 % du PIB) et des initiatives visant à améliorer l'observance fiscale des entreprises publiques (0,4 % du PIB). La taxe carbone, par exemple, devrait augmenter progressivement pour passer de 10 dollars par tonne de CO₂ en 2025 à 50 dollars par tonne de CO₂ en 2030 (1,4 % du PIB).

23. Les outils de réalisme du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu confirment la crédibilité du scénario de référence, mais mettent en évidence des risques

(graphiques 3 et 4). Comme dans la précédente AVD, les flux générateurs d'endettement prévus sont légèrement supérieurs à ceux observés par le passé. Le compte des transactions courantes et l'IDE devraient à présent favoriser l'accumulation de dettes, parallèlement au repli de l'IDE qui interviendra après la fin de la phase 1 du projet GTA. L'évolution inattendue de la dette est importante par rapport à celle des autres pays à faible revenu, en raison de la conjugaison de différents facteurs, dont le rebasage du PIB en 2018 et la renégociation de la dette passive détenue par le Koweït (voir l'AVD figurant dans le rapport de 2022 au titre de l'article IV). Ces facteurs et la révision des chiffres et de la méthode de calcul du PIB nominal en 2017–20 et en 2024 expliquent les fortes variations non anticipées de la dette durant les cinq dernières années. Le rééquilibrage budgétaire prévu d'environ 1 % du PIB en 2024 laisse augurer une poursuite du resserrement budgétaire. Les projections portent sur une diminution du solde primaire à compter de 2024, dans

¹⁰ Les projections de dons pour 2025 et 2026 ont été révisées à la hausse : elles s'élèvent désormais à 2,0 % du PIB et 1,7 % du PIB respectivement, contre 1,3 % du PIB et 1,2 % du PIB précédemment. Ces corrections s'appuient sur le nouveau cadre budgétaire à moyen terme, qui intègre les conventions récemment signées. Le principal donateur, qui représente plus de 65 % de l'augmentation des dons prévus, est le Fonds d'Abou Dhabi (1,9 milliard d'ouguiyas et 2 milliards d'ouguiyas en 2025 et en 2026 respectivement) dont les ressources serviront à financer des projets dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, et la construction d'infrastructures dans le secteur de l'éducation. Les autres bailleurs de fonds sont notamment la France, l'Union européenne, le Japon, la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement.

le sillage des mesures budgétaires qui devraient être appliquées durant la période du programme, plaçant la Mauritanie juste au-dessous du premier quartile des ajustements budgétaires opérés dans les pays comparables. Comme dans la dernière AVD, la croissance du PIB dans le scénario de référence est inférieure à celle des projections de relance budgétaire à partir de 2023, compte tenu du rebond exceptionnel de 2022 consécutif à la réouverture de la raffinerie d'or qui avait été incendiée. Enfin, par rapport à la précédente AVD, le scénario de référence anticipe une contribution à la croissance un peu plus importante de l'investissement public et privé (bien que sur une trajectoire descendante) ces cinq prochaines années, contribution qui serait supérieure aux niveaux enregistrés par le passé, notamment en raison de la mise en œuvre de réformes porteuses de gains d'efficacité en matière d'investissement public. Il s'agit notamment d'initiatives donnant la primauté aux projets en cours, c'est-à-dire aux projets qui présentent un certain taux d'exécution, et permettant une meilleure gestion du programme d'investissements publics auxquelles s'ajoutent les mesures de réforme au titre de la FRD, à savoir, en particulier, la mise en place d'un marquage des dépenses climatiques et la prise en compte de considérations climatiques dans toutes les phases de la gestion des investissements publics, notamment par le déploiement d'un dispositif de sélection des projets sur critères climatiques, lequel contribuera à améliorer la planification et la sélection des projets d'investissement public.

CLASSEMENT DU PAYS ET TESTS DE RÉSISTANCE

24. La capacité d'endettement de la Mauritanie reste jugée moyenne. Le nouvel indicateur composite (calculé à partir de l'édition d'avril 2024 des *Perspectives de l'économie mondiale*, du score CPIA de la Banque mondiale en 2022 et des projections de référence des services du FMI) est estimé à 2,76, ce qui correspond à un score moyen et à un troisième signal consécutif de capacité d'endettement moyenne. Par conséquent, la capacité d'endettement du pays reste jugée moyenne, comme dans la dernière AVD. Ce classement tient compte du score CPIA de la Banque mondiale, dont la moyenne décennale s'élève à 3,382, de la forte couverture des importations par les réserves, des perspectives favorables des marchés des produits de base et des perspectives de croissance satisfaisantes. Le tableau 6 du texte présente les seuils applicables utilisés pour l'AVD.

25. Les importations massives du secteur extractif financées sur ressources extérieures, qui réduisent la couverture des importations par les réserves, pèsent sur le calcul de l'indicateur composite de la Mauritanie. Depuis plusieurs années et encore aujourd'hui, le vaste projet gazier en haute mer en cours d'élaboration et le développement du complexe de mines d'or privées donnent lieu à un important volume d'importations. L'indicateur composite serait plus élevé si seules les importations d'équipement non extractif étaient prises en compte (les importations d'équipement extractif sont intégralement financées par des IDE et comptabilisées dans les statistiques de la balance des paiements, sans incidence possible sur les réserves internationales).

Tableau 5 du texte. Mauritanie : calcul de l'indicateur composite

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
Évaluation de la politique et des Taux de croissance réelle (en %)	0,385	3,382	1,30	47%
Couverture des importations par les réserves (en %)	2,719	4,363	0,12	4%
Couverture des importations par les réserves ² (en %)	4,052	34,018	1,38	50%
Envois de fonds (en %)	-3,990	11,572	-0,46	-17%
Croissance économique mondiale (en %)	2,022	1,577	0,03	1%
	13,520	2,889	0,39	14%
Score de l'IC			2,760	100%
Notation de l'IC			Moyenne	

Tableau 6 du texte. Mauritanie : seuils d'endettement applicables

APPLICABLE		APPLICABLE	
Seuils de la charge de la dette EXTÉRIEURE		Repère dette publique TOTALE	
VA de la dette en % :		VA de la dette publique	
des exportations	180	totale en % du PIB	55
du PIB	40		
Service de la dette en % :			
des exportations	15		
des recettes	18		

26. Des valeurs par défaut ont été utilisées pour les tests de résistance normalisés et pour le test sur mesure concernant les cours des produits de base (tableau 2 du texte). L'autre test sur mesure, à savoir le test de résistance relatif aux passifs conditionnels combinés, utilise la même valeur que dans la précédente AVD. Comme dans sa dernière mise à jour, l'AVD revient à la valeur par défaut pour le choc sur la dette non garantie des entreprises publiques (2 % du PIB, hors SNIM), à laquelle sont ajoutées la dette de la SNIM (0,2 % du PIB à fin 2023) puisque la société représente un passif conditionnel pour l'État, son actionnaire majoritaire, ainsi que la dette liée au projet GTA détenue par la SMH (4,4 % du PIB). Ce calcul porte le choc sur la dette des entreprises publiques à 6,6 % du PIB au total, contre 5,5 % dans la dernière AVD en raison de l'alourdissement de la dette de la SMH. Cette estimation est corroborée par le fait que, à l'exception de la SNIM et de la SMH, les entreprises publiques n'ont pas la capacité d'emprunter à l'extérieur sans garantie de l'État (voir le paragraphe 1) et ont une capacité restreinte à emprunter localement. En outre, le projet d'endettement du ministère des Finances, qui est mis en œuvre via le PIP, intègre la dette qui est contractée au nom des entreprises publiques. Comme dans la précédente AVD, le choc sur les PPP demeure compatible avec la mise en œuvre du PPP concernant le port de Nouakchott.

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE

A. Viabilité de la dette extérieure

27. La Mauritanie présente un risque modéré de surendettement extérieur (comme dans la précédente AVD). Dans le scénario de référence, aucun des quatre indicateurs du poids de la dette ne dépasse son seuil indicatif (tableau 2 et graphique 1). Cependant, trois d'entre eux franchissent leur seuil dans les scénarios du choc le plus extrême. La dette extérieure est jugée viable sur la base de cette analyse, ce qui est corroboré par un important volant de sécurité détenu par le Trésor estimé à 3,3 % du PIB à fin 2023.

28. Dans le cadre des tests de résistance, tous les indicateurs de la dette, à une exception près, dépassent leur seuil. Comme dans la dernière AVD, le ratio de la VA de la dette extérieure/PIB s'avère l'indicateur le plus fragile : il franchit les seuils indicatifs dans cinq (contre six auparavant) des scénarios avec choc (exportations, dépréciation, combinaison de tests¹¹, passifs conditionnels combinés et catastrophes naturelles). Toujours comme dans la dernière AVD, la survenue d'une catastrophe naturelle ou d'un choc sur les exportations est particulièrement inquiétante dans la mesure où tous les indicateurs, sauf celui du ratio service de la dette/recettes, franchiraient alors leur seuil (tableau 2).

29. Dans l'ensemble, les indicateurs extérieurs montrent que la Mauritanie dispose d'une « certaine marge » d'absorption des chocs d'ici la fin de la période considérée, d'où le classement du risque dans la catégorie « modéré ». Le graphique 5 fait apparaître les critères supplémentaires de la catégorie de risque modéré pour chacun des indicateurs de la dette extérieure. Le ratio VA de la dette/PIB est le plus préoccupant : il reste dans la bande correspondant à une « certaine marge » d'absorption des chocs durant la période de projection, mais il est proche de la catégorie « marge limitée ». À l'inverse, le ratio VA de la dette/exportations reste dans la zone « marge importante » pendant toute la période de projection (il ne passe que très légèrement dans l'aire représentant une « certaine marge » d'absorption). Le ratio service de la dette/exportations et le ratio VA de la dette/exportations demeurent dans l'une ou l'autre des catégories « marge importante » et une « certaine marge ».

B. Viabilité de la dette publique

30. La Mauritanie présente un risque modéré de surendettement public. Comme dans la dernière AVD, dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette/PIB se maintient en dessous de son seuil indicatif. En revanche, le choc le plus extrême, à savoir une catastrophe naturelle, se traduit par des dépassements à compter de 2025, sous l'effet des risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes résultant du changement climatique. La survenue d'une catastrophe naturelle constitue également le choc le plus extrême pour le ratio service de

¹¹ La combinaison de tests est composée des tests relatifs à la croissance du PIB réel, au solde primaire, aux exportations, à l'appréciation de la monnaie et à d'autres flux (voir le tableau 2 pour plus d'informations).

la dette/recettes et le ratio VA de la dette/recettes (tableau 4). Comme dans les précédentes AVD, l'évolution de la dette publique et celle du service de la dette ont pour moteur la dette extérieure puisque la dette publique intérieure est faible (graphique 6). La dette publique est aussi jugée viable sur la base de cette analyse et de l'important volant de sécurité détenu par le Trésor (voir le paragraphe 27). La dynamique du ratio service de la dette/recettes continue d'être tirée par le remboursement des intérêts et du principal suspendu au titre de l'ISSD.

RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

31. La Mauritanie est extrêmement vulnérable aux chocs engendrés par le changement climatique, en particulier les inondations et les sécheresses, qui pourraient modifier la dynamique de la dette. Le scénario de référence intègre des estimations des pertes de PIB moyennes liées au changement climatique à moyen et long terme¹², ainsi que les investissements publics dans des infrastructures adaptées, dans les limites de l'ancrage budgétaire que fixe l'accord au titre de la FEC/du MEDC. Plus précisément, nous postulons un accroissement des investissements dans l'adaptation au changement climatique équivalente au volume des décaissements de la FRD et une réaffectation graduelle des investissements non axés sur l'adaptation au changement climatique vers les investissements dans l'adaptation, car la FRD appuie le renforcement des capacités. Compte tenu du coût élevé des mesures d'adaptation (qui, selon le rapport sur les contributions déterminées au niveau national, pourrait atteindre 10,6 milliards de dollars)¹³, augmenter les financements en contractant de nouveaux emprunts serait un choix très risqué pour la viabilité de la dette. Pour la Mauritanie, il sera donc difficile de s'adapter au changement climatique sans améliorer l'efficacité de ses investissements publics, veiller à ce que les éléments d'adaptation au changement climatique soient pris en compte dans les phases d'instruction et de sélection de ses programmes d'investissement (avec l'appui de la FRD), privilégier les dons et les financements assortis de conditions très concessionnelles, promouvoir la contribution du secteur privé au financement des projets dans le domaine climatique et utiliser de nouvelles sources de recettes fiscales. Dans ce contexte, les prêts accordés par l'IDA à la Mauritanie jouent un rôle déterminant dans le financement des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets à des conditions particulièrement concessionnelles (échéances longues et faible taux d'intérêt)¹⁴.

¹² En l'absence d'élément nouveau, le calibrage des pertes de PIB moyennes liées au changement climatique à moyen et long terme reste le même que lors de la dernière AVD. L'hypothèse retenue est que la croissance moyenne à long terme hors impact du changement climatique s'élève à 4,6 %. D'après l'évaluation de l'impact macroéconomique du changement climatique, à partir du calibrage du modèle DIGNAD sur la situation de la Mauritanie (voir le document de la série des questions générales de 2023 « Mauritanie : incidence économique des changements climatiques » [Rapport-pays du FMI n° 23/74]), la survenue de chocs climatiques entraînerait une déviation moyenne de la croissance comprise entre 1 % et 2 %. Le calibrage des risques liés au changement climatique tient également compte des estimations du coût des investissements requis dans l'adaptation au changement climatique établies dans le CCDR de juin 2022.

¹³ Pour une analyse plus détaillée, voir le document de la série des questions générales de 2023 « Mauritanie : incidence économique des changements climatiques » (Rapport-pays du FMI n° 23/74).

¹⁴ Le volume des engagements en faveur de ces objectifs en Mauritanie s'élevait à 166,3 millions de dollars entre novembre 2023 et avril 2024.

32. Un test de résistance de la Mauritanie aux catastrophes naturelles met en évidence les risques pour la viabilité de la dette en cas de phénomène climatique extrême. Le test de résistance sur mesure se fonde sur les événements climatiques passés¹⁵ et a notamment pour hypothèses une hausse de 22 points du ratio dette/PIB, une contraction exceptionnelle de 11,3 % de la croissance du PIB réel et un choc de 5,7 points sur la croissance des exportations. Comme dans la dernière AVD, le tableau 2 montre que le ratio VA de la dette extérieure/PIB dépasserait son seuil en 2025 en cas de choc lié à une catastrophe naturelle, ce qui donne à penser que la reconstruction post-catastrophe s'accompagnerait de risques considérables pour la viabilité de la dette.

ÉVALUATION DES RISQUES ET VULNÉRABILITÉS

33. La dette de la Mauritanie est jugée viable, avec un risque modéré de surendettement extérieur et public global. En outre, une analyse détaillée du risque, jugé modéré, montre que la Mauritanie dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs (graphique 5).

34. Cette notation reste sujette à divers risques de dégradation. Parmi les principaux risques de dégradation figurent l'intensification des tensions géopolitiques, qui pourrait faire encore augmenter les prix des produits alimentaires, de nouveaux retards dans le lancement de l'exploitation gazière dans le cadre du projet GTA, une production de minerai de fer et d'or en demi-teinte, des variations des prix du minerai de fer, de l'or et du pétrole et les menaces pour la sécurité dans la région du Sahel. Les risques liés aux fluctuations des recettes d'exportation sont particulièrement importants, sachant que les exportations mauritaniennes dépendent largement du dynamisme du secteur extractif et des cours mondiaux des minerais exportés. Par ailleurs, les catastrophes climatiques (notamment les sécheresses) continueront à faire peser des risques majeurs sur l'agriculture et le bétail.

35. Malgré des risques de dégradation assez élevés, plusieurs facteurs peuvent encore conforter le diagnostic de risque modéré de surendettement :

- **L'allocation générale de DTS a généré un surcroît d'avoirs de réserve.** La Mauritanie a bénéficié d'une allocation de 123,4 millions de DTS en 2021, ce qui a réduit ses besoins d'avoirs de réserves à long terme en constituant un volant de réserves supplémentaires pour la banque centrale. Les autorités mauritaniennes ont rétrocédé l'allocation au Trésor sous la forme d'un financement intérieur. Les modalités de cette rétrocession montrent que l'État est responsable des paiements d'intérêts liés aux DTS, les équivalents en ouguiya étant débités directement du compte du Trésor. À compter d'août 2024, ce financement alimente le volant inutilisé résiduel pour l'administration centrale.

¹⁵ La plus grande catastrophe naturelle liée au changement climatique des 100 dernières années remonte à 1969 (selon la base de données sur les situations d'urgence, EM-DAT) et avait fait chuter le PIB de 11,3 % du PIB. Le gonflement correspondant de la dette est donné par le modèle DIGNAD, un outil de modélisation du FMI. L'hypothèse est que les effets sur les exportations équivalent à la moitié des effets sur le PIB global compte tenu de la nature des exportations de produits de base de la Mauritanie.

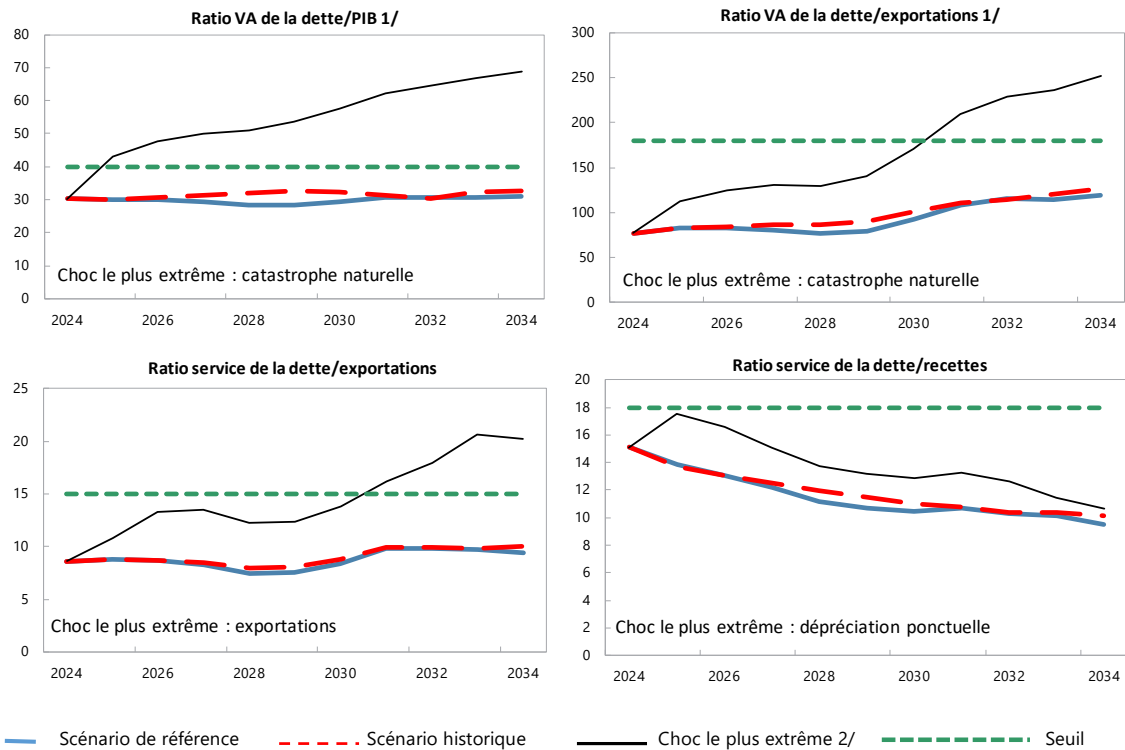
- **Les futurs actifs du fonds des hydrocarbures financé par les recettes du projet GTA pourraient réduire les risques et améliorer la viabilité de la dette.** Les actifs qui peuvent s'accumuler dans le fonds des hydrocarbures grâce aux recettes liées au projet GTA (qui dans la présente AVD sont supposés représenter la moitié des recettes annuelles publiques tirées du projet GTA) pourraient être mobilisés pour honorer les paiements au titre du service de la dette ou pour rembourser la dette extérieure, ce qui contribuerait à atténuer les facteurs de vulnérabilité à long terme (les projections de référence actuelles supposent une accumulation d'actifs). Ces possibilités dépendront d'une gestion judicieuse de ces ressources et des futures règles macrobudgétaires adoptées par les autorités sur l'utilisation des recettes et des actifs accumulés liés au projet GTA. Le lancement des phases 2 et 3 du projet pourrait aussi accroître les exportations et les recettes publiques.

36. L'AVD met en évidence la nécessité d'adopter une politique économique avisée dans un cadre de gestion de la dette solide. Cela passe par une stratégie d'endettement prudente qui consiste à éviter les emprunts non concessionnels et à privilégier les dons et les financements concessionnels contractés à un rythme modéré compatible avec la capacité d'absorption. Afin de ne pas accentuer les risques de liquidité à court terme, il convient d'éviter les nouveaux emprunts qui donnent lieu à un important service de la dette à court terme. Les autorités devraient aussi continuer à faire tout leur possible pour obtenir des dons en vue d'investir dans l'adaptation au changement climatique. La réduction des risques de surendettement dépend aussi de la pérennisation des réformes structurelles afin de promouvoir une croissance inclusive et une diversification de l'économie à travers le développement du secteur privé, d'améliorations dans la gestion des finances publiques de façon à accroître l'efficacité des dépenses publiques et leur impact sous la forme de gains de croissance et du renforcement de la capacité de gestion de la dette. Les autorités ont tenu compte de ces objectifs dans leur stratégie de croissance et de développement et continuent à accomplir des progrès dans l'application des mesures nécessaires pour les atteindre.

POINT DE VUE DES AUTORITES

37. Les autorités accueillent favorablement l'évaluation des services du FMI selon laquelle le risque de surendettement extérieur de la Mauritanie reste modéré. Elles souscrivent à la recommandation des services du FMI de conserver un risque de surendettement modéré, facteur important pour préserver la stabilité macroéconomique de la Mauritanie. À cet égard, elles estiment qu'il est nécessaire de maintenir une stratégie d'emprunt prudente, d'améliorer la mobilisation des recettes et de renforcer la gestion de l'investissement public. Elles ont pris bonne note des potentielles conséquences négatives des chocs liés au changement climatique sur l'économie et la dynamique de la dette et du rôle majeur des actions en faveur du climat pour remédier aux insuffisances en matière d'adaptation et d'atténuation. Les autorités restent déterminées à privilégier des emprunts assortis de conditions concessionnelles. Elles sont toutefois conscientes que les financements considérables requis pour s'adapter au changement climatique et atteindre leurs objectifs de développement durable ne seront peut-être pas toujours disponibles à des conditions pleinement concessionnelles.

Graphique 1. Mauritanie : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2024–34



Adaptation des paramètres par défaut			Hypothèses d'emprunt sur les besoins de financement supplémentaires issues des tests de résistance*		
	Taille	Interactions		Par défaut	Paramètres personnalisés
Test de résistance adapté			Part de la dette marginale		
Passifs conditionnels combinés 3/	Oui		Dette extérieure CGE à MLT	100%	
Catastrophe naturelle	Oui	Oui	Modalités de la dette marginale		
Prix des produits de base	Non	Non	Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1,8%	1,8%
Financement de marché	s.o.	s.o.	Taux d'actualisation, en dollars	5,0%	5,0%
			Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	22	22
			Période de grâce moyenne	6	6

Note : « Oui » indique tout changement apporté à la valeur ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. « s.o. » signifie que le test de résistance est sans objet.

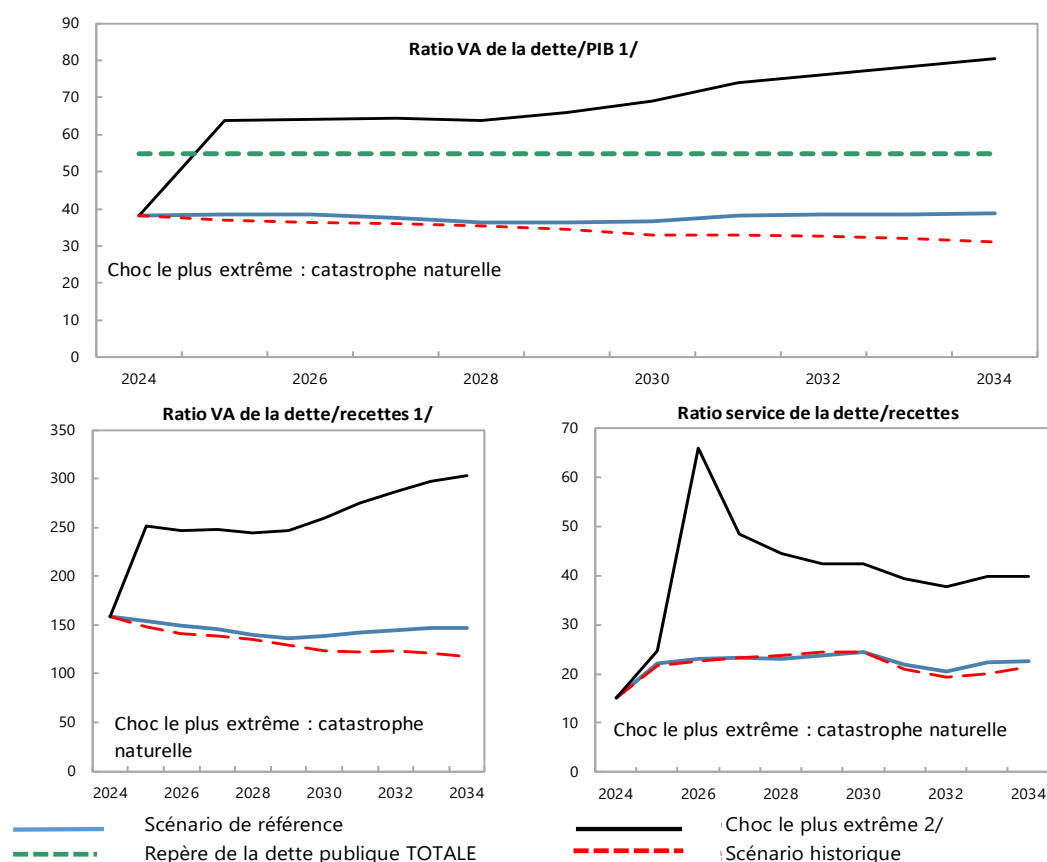
*Note : On suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement occasionnés par les chocs simulés dans les tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE à moyen et long terme dans l'AVD extérieure. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ N'inclut pas la dette passive détenue par la Kuwait Investment Authority (KIA).

2/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2034 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel s'avère le choc le plus extrême même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

3/ La magnitude du choc utilisé pour le choc sur les passifs conditionnels combinés a été revue à la hausse de façon à intégrer la valeur totale du partenariat public-privé concernant le port de Nouakchott.

Graphique 2. Mauritanie : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2024–34

Hypothèses d'emprunt sur les besoins de financement supplémentaires issues des tests de résistance*	Par défaut	Paramètres personnalisés
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	55%	55%
Dette intérieure à moyen et long terme	4%	4%
Dette intérieure à court terme	41%	41%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1,8%	1,8%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	22	22
Différé d'amortissement moyen	6	6
Dette intérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3,5%	3,5%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	3	3
Différé d'amortissement moyen	2	2
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3,3%	3,3%

*Note : Dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement supplémentaires résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

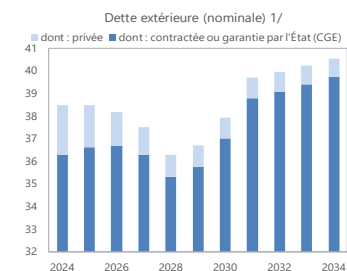
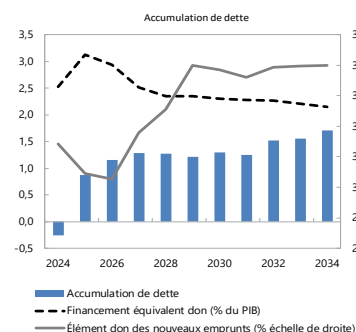
1/ N'inclut pas la dette passive détenue par la Kuwait Investment Authority (KIA).

2/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2034 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel s'avère le choc le plus extrême même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

Tableau 1. Mauritanie : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2021–44
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées			Projections								Moyenne 8/	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034	2044	Historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	48,3	44,3	41,6	38,5	38,5	38,2	37,5	36,3	36,7	40,5	45,2	56,0	38,5
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	45,8	42,3	40,0	36,3	36,6	36,7	36,3	35,3	35,8	39,7	44,7	48,4	37,4
Variation de la dette extérieure	-7,4	-4,0	-2,7	-3,2	0,0	-0,3	-0,7	-1,2	0,4	0,3	0,3		
Flux générateurs d'endettement net recensés	-7,1	-2,0	-3,7	0,6	0,7	0,3	-0,8	-0,7	0,2	0,8	1,1	0,6	0,9
Déficit courant hors intérêts	8,2	14,6	7,9	6,9	7,6	6,6	5,5	5,5	5,7	5,4	5,5	11,3	6,3
Déficit de la balance des biens et services	11,5	16,7	11,7	10,2	11,0	9,8	8,6	8,4	8,6	8,6	8,3	14,1	9,6
Exportations	36,0	43,6	37,8	39,3	36,4	36,4	36,4	37,2	36,2	25,9	18,5		
Importations	47,5	60,3	49,5	49,5	47,4	46,2	45,0	45,6	44,9	34,5	26,8		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-4,6	-3,5	-2,8	-2,4	-2,7	-2,6	-2,6	-2,5	-2,5	-2,4	-2,2	-3,4	-2,5
dont : officiels	-3,0	-1,7	-1,2	-0,8	-1,0	-1,0	-1,0	-0,8	-0,8	-0,7	-0,4		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1,2	1,4	-1,0	-0,9	-0,7	-0,6	-0,5	-0,4	-0,4	-0,8	-0,6	0,6	-0,7
IDE nets (négatifs = entrées)	-11,6	-14,7	-8,0	-5,2	-6,1	-5,7	-4,9	-4,6	-4,6	-3,7	-3,9	-9,5	-4,8
Dynamique endogène de la dette 2/	-3,7	-2,0	-3,6	-1,0	0,8	-0,6	-1,4	-1,6	-1,0	-0,8	-0,6		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,4	0,2	0,9	0,9	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,8		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,4	-3,1	-2,6	-1,9	-1,6	-1,4	-2,1	-2,3	-1,6	-1,5	-1,3		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-3,7	0,9	-1,9	...	...	...	...	...	...	...	...	-1,4	-1,0
Résiduel 3/	-0,3	-2,0	1,0	-3,8	-0,7	-0,6	0,1	-0,5	0,2	-0,5	-0,8		
dont : financement exceptionnel	8,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	...	...	30,9	30,3	30,1	29,9	29,4	28,4	28,5	30,9	34,1		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	...	...	81,7	77,1	82,8	82,2	80,6	76,3	78,7	119,4	184,9		
Service de la dette CGE/exportations	4,5	5,8	8,0	8,6	8,8	8,7	8,3	7,5	7,5	9,4	15,3		
Service de la dette CGE/recettes	7,9	10,8	14,7	15,1	13,8	13,1	12,2	11,2	10,7	9,5	10,7		
Besoin brut en financement extérieur (milliards de dollars)	0,2	0,5	0,5	0,7	0,7	0,6	0,5	0,6	0,6	0,7	1,1		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en %)	0,7	6,8	6,5	4,6	4,2	3,7	5,8	6,5	4,6	4,0	3,0	3,9	3,7
Déflateur du PIB en dollars (variation en %)	7,0	-1,9	4,5	-3,2	-0,8	0,8	0,4	1,3	-0,7	0,9	0,5	0,2	0,3
Taux d'intérêt effectif (en %) 4/	0,7	0,5	2,3	2,1	2,2	2,0	1,9	1,9	1,9	1,8	1,7	1,5	1,9
Croissance des exportations de biens et services (dollars, en %)	14,8	27,0	-3,4	5,1	-4,2	4,7	6,3	10,3	1,2	1,4	-1,0	5,2	0,6
Croissance des importations de biens et services (dollars, en %)	18,0	33,0	-8,6	1,2	-1,0	2,0	3,5	9,2	2,2	2,4	1,3	4,1	0,6
Élément dons des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	31,4	30,4	30,3	31,8	32,6	34,0	34,0	34,2	...	32,7
Recettes publiques (hors dons, en % du PIB)	20,4	23,2	20,7	22,3	23,1	24,1	24,6	24,9	25,5	25,7	26,4	20,4	24,8
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2		
Financement équivalent don (en % du PIB) 6/	...	...	...	2,5	3,1	2,9	2,5	2,4	2,3	2,1	1,8	...	2,5
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	61,3	54,8	51,0	47,2	47,6	48,1	45,2	41,1	...	49,3
PIB nominal (milliards de dollars)	9	10	11	11	11	12	12	13	14	16	23		
Croissance du PIB nominal en dollars	7,8	4,8	11,3	1,2	3,4	4,6	6,2	7,9	3,9	5,0	3,5	4,0	3,9
Postes pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	...	...	32,5	32,5	32,0	31,4	30,6	29,3	29,4	31,7	34,7		
En pourcentage des exportations	...	...	85,9	82,7	87,9	86,3	84,0	78,9	81,2	122,4	187,9		
Ratio service de la dette extérieure totale/exportations	15,4	10,9	12,8	12,7	12,6	11,5	10,2	8,7	8,2	10,2	16,3		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars)	...	...	3,3	3,3	3,4	3,5	3,6	3,8	4,0	5,0	8,0		
(VAt - VAt-1)/PIBT-1 (en %)	...	...	...	-0,3	0,9	1,2	1,3	1,3	1,2	1,7	1,4		
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	15,6	18,6	10,6	10,0	7,6	6,9	6,2	6,8	5,3	5,1	5,2		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Non



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Englobe la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g) + \varepsilon\alpha(1+r)]/(1+g+p+gp)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars, ε = appréciation nominale de la monnaie locale et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut les financements exceptionnels (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette) comme la résolution prévue en 2020 de la dette due à la Kuwait Investment Authority, les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ À savoir les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent dons inclut les dons fournis directement à l'État et par le biais de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les dix dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Tableau 2. Mauritanie : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2024–34
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	30	30	30	29	28	28	29	31	31	31	31
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–34 2/	30	30	31	31	32	33	32	31	30	32	33
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	30	32	33	32	31	31	32	33	33	33	34
B2. Solde primaire	30	31	32	32	31	32	33	34	34	34	35
B3. Exportations	30	37	47	46	45	45	46	48	48	47	46
B4. Autres flux 3/	30	33	35	34	33	33	34	36	36	35	35
B5. Dépréciation	30	38	34	33	32	32	33	35	35	35	36
B6. Combinaison de B1-B5	30	37	37	37	35	36	37	38	38	38	38
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	30	36	38	38	38	38	39	41	41	42	42
C2. Catastrophe naturelle	30	43	48	50	51	54	57	62	64	67	69
C3. Prix des produits de base	30	34	37	36	35	35	36	37	37	36	36
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	77	83	82	81	76	79	92	109	115	115	119
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–34 2/	77	83	84	86	86	90	101	111	115	120	126
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	77	83	82	81	76	79	92	109	115	115	119
B2. Solde primaire	77	85	88	88	84	87	103	122	129	128	133
B3. Exportations	77	117	173	170	161	166	194	229	240	234	238
B4. Autres flux 3/	77	90	96	94	89	92	108	127	134	132	136
B5. Dépréciation	77	83	73	72	68	70	82	97	103	104	109
B6. Combinaison de B1-B5	77	103	92	109	103	106	125	147	154	153	157
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	77	99	104	105	101	105	124	147	155	155	161
C2. Catastrophe naturelle	77	112	124	130	130	140	171	210	230	236	252
C3. Prix des produits de base	77	106	113	108	100	101	115	135	141	138	141
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	9	9	9	8	7	8	8	10	10	10	9
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–34 2/	9	9	9	8	8	8	9	10	10	10	10
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	9	9	9	8	7	8	8	10	10	10	9
B2. Solde primaire	9	9	9	8	8	8	9	10	10	11	10
B3. Exportations	9	11	13	14	12	12	14	16	18	21	20
B4. Autres flux 3/	9	9	9	9	8	8	9	10	11	11	11
B5. Dépréciation	9	9	9	8	7	7	8	10	10	9	8
B6. Combinaison de B1-B5	9	10	11	10	9	9	10	12	13	13	13
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	9	9	9	9	8	8	9	11	11	11	10
C2. Catastrophe naturelle	9	9	10	10	9	9	10	12	13	13	13
C3. Prix des produits de base	9	10	10	10	9	9	9	11	12	12	12
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	15	14	13	12	11	11	10	11	10	10	10
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–34 2/	15	14	13	13	12	11	11	11	10	10	10
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	15	14	14	13	12	12	11	12	11	11	10
B2. Solde primaire	15	14	13	12	11	11	11	11	11	11	11
B3. Exportations	15	15	15	15	14	13	13	13	14	16	15
B4. Autres flux 3/	15	14	13	13	12	11	11	11	11	12	11
B5. Dépréciation	15	18	17	15	14	13	13	13	13	11	11
B6. Combinaison de B1-B5	15	15	15	14	13	12	12	12	13	13	12
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	15	14	14	13	12	12	11	12	11	11	10
C2. Catastrophe naturelle	15	14	14	13	13	12	12	13	12	13	12
C3. Prix des produits de base	15	15	14	14	13	12	11	12	12	13	12
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.

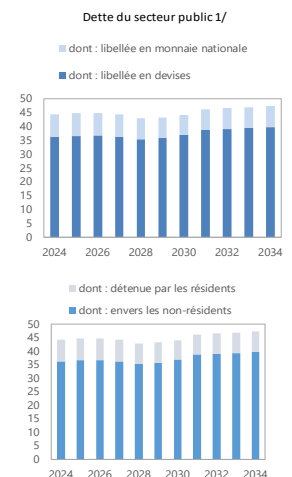
2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Transferts officiels et privés et investissements directs étrangers inclus.

Tableau 3. Mauritanie : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2021–44
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées			Projections								Moyenne 7/	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034	2044	Historique	Projections
Dette du secteur public 1/	52,4	48,5	46,4	44,3	44,9	44,9	44,3	43,0	43,3	47,4	49,7	54,3	45,1
dont : dette extérieure	45,8	42,3	40,0	36,3	36,6	36,7	36,3	35,3	35,8	39,7	44,7	48,4	37,4
Variation de la dette du secteur public	-4,1	-3,9	-2,1	-2,1	0,6	0,0	-0,6	-1,3	0,3	0,4	-0,5		
Flux générateurs d'endettement recensés	-18,1	0,2	-1,9	-2,3	-1,8	-2,2	-2,9	-2,4	-1,4	-1,0	-1,1	-3,5	-1,7
Déficit primaire	-2,8	2,7	1,5	0,3	0,4	0,1	0,1	0,4	0,4	1,4	1,0	-0,6	0,4
Recettes et dons	22,7	25,0	22,5	24,1	25,1	25,8	25,8	26,0	26,6	26,5	26,8	21,7	26,0
dont : dons	2,3	1,8	1,8	1,8	2,0	1,7	1,2	1,1	1,0	0,8	0,5		
Dépenses primaires (hors intérêts)	19,9	27,7	24,0	24,4	25,5	25,8	26,0	26,4	26,9	27,9	27,8	21,1	26,5
Dynamique automatique de la dette	-4,5	-1,1	-1,7	-2,2	-1,4	-1,4	-2,3	-2,0	-1,0	-1,7	-1,4		
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-2,7	-5,8	-3,5	-2,2	-1,4	-1,4	-2,3	-2,0	-1,0	-1,7	-1,4		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-2,3	-2,5	-0,6	-0,2	0,4	0,2	0,2	0,7	0,9	0,1	0,1		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0,4	-3,3	-3,0	-2,0	-1,8	-1,6	-2,5	-2,7	-1,9	-1,8	-1,5		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-1,8	4,7	1,9	...	...	...	...	...	...	...	...		
Autres flux générateurs d'endettement recensés	-10,8	-1,4	-1,6	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-1,6	-0,8
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs conditionnels (par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allègement de la dette (initiative PPTE et autres)	-10,8	-1,4	-1,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7		
Autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement (veuillez préciser)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Résiduel 2/	13,9	-4,1	-0,1	0,6	2,4	2,2	2,4	1,1	1,7	1,4	0,6	4,1	1,8
Indicateurs de viabilité													
Ratio VA de la dette publique/PIB 3/	...	...	39,7	38,2	38,6	38,4	37,6	36,3	36,3	38,9	39,5		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons	...	...	176,3	158,4	153,6	148,9	145,6	139,6	136,7	146,6	147,4		
Ratio service de la dette/recettes et dons 4/	17,5	10,7	14,7	15,0	22,1	23,1	23,3	23,1	23,8	22,6	18,3		
Besoin brut de financement 5/	-9,6	3,9	3,0	3,0	5,1	5,1	5,3	5,5	5,8	6,6	5,1		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en %)	0,7	6,8	6,5	4,6	4,2	3,7	5,8	6,5	4,6	4,0	3,0	3,9	3,7
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)	0,0	0,0	2,0	1,9	2,0	1,9	1,8	1,8	1,9	1,8	1,7	0,7	1,9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	-4,1	3,3	1,4	0,2	4,6	1,9	2,2	1,3	3,7	2,5	3,8	2,6	2,3
Dépréciation du taux de change réel (en %, + dénote une dépréciation)	-3,9	11,8	4,8	...	...	...	...	...	...	...	...	3,6	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	7,5	-0,6	3,4	4,0	-0,2	2,6	2,4	3,4	1,3	3,0	2,5	2,3	2,6
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	14,2	48,4	-7,7	6,2	9,2	5,0	6,4	8,2	6,7	6,1	1,8	7,5	5,2
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 6/	1,4	6,5	3,6	2,4	-0,2	0,1	0,7	1,6	0,1	1,1	1,4	3,8	0,3
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Non



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Périmètre de la dette : dette de l'administration centrale, dette de la banque centrale et dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la résidence.

2/ Inclut les financements exceptionnels (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette) comme la résolution prévue en 2020 de la dette due à la Kuwait Investment Authority, les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

3/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

4/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

5/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

6/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB ((-) : excédent primaire), qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

7/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les dix dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

**Tableau 4. Mauritanie : analyse de sensibilité
des principaux indicateurs de la dette publique, 2024–34**

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	38	39	38	38	36	36	37	38	38	39	39
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–34 2/	38	37	36	36	35	34	33	33	33	32	31
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	38	41	44	45	45	47	49	53	54	56	58
B2. Solde primaire	38	41	42	41	39	39	40	42	42	42	42
B3. Exportations	38	43	51	50	48	48	49	51	51	50	50
B4. Autres flux 3/	38	41	43	43	41	41	42	43	43	43	43
B5. Dépréciation	38	45	43	40	37	35	34	34	32	31	29
B6. Combinaison de B1-B5	38	39	39	37	35	35	35	37	37	38	38
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	38	51	50	48	46	46	47	49	49	49	49
C2. Catastrophe naturelle	38	64	64	64	64	66	69	74	76	78	81
C3. Prix des produits de base	38	41	44	47	49	52	54	58	60	61	63
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Repère de la dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes											
Scénario de référence	158	154	149	146	140	137	139	143	145	147	147
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–34 2/	158	148	142	139	135	130	124	122	123	122	118
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	158	164	171	174	173	175	184	195	204	212	217
B2. Solde primaire	158	161	163	159	152	148	150	155	157	159	158
B3. Exportations	158	172	198	194	186	182	186	191	193	191	187
B4. Autres flux 3/	158	164	169	165	158	155	157	162	164	164	163
B5. Dépréciation	158	182	168	157	143	133	128	125	121	117	111
B6. Combinaison de B1-B5	158	154	151	143	135	132	133	137	140	143	144
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	158	203	193	187	178	174	177	182	184	186	186
C2. Catastrophe naturelle	158	251	246	247	244	247	259	275	286	297	303
C3. Prix des produits de base	158	170	179	192	194	198	207	216	225	233	237
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	15	22	23	23	23	24	25	22	20	22	23
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–34 2/	15	22	23	23	24	24	25	21	19	20	21
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	15	23	27	30	31	32	34	32	31	34	34
B2. Solde primaire	15	22	27	29	26	26	26	23	22	24	24
B3. Exportations	15	22	24	24	24	25	26	23	23	27	27
B4. Autres flux 3/	15	22	23	24	24	24	25	22	22	24	24
B5. Dépréciation	15	23	26	24	25	25	26	23	22	23	23
B6. Combinaison de B1-B5	15	22	23	25	23	24	24	21	22	25	26
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	15	22	48	34	31	29	28	25	23	25	25
C2. Catastrophe naturelle	15	25	66	48	44	42	42	39	38	40	40
C3. Prix des produits de base	15	24	25	27	33	35	37	34	33	36	37
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

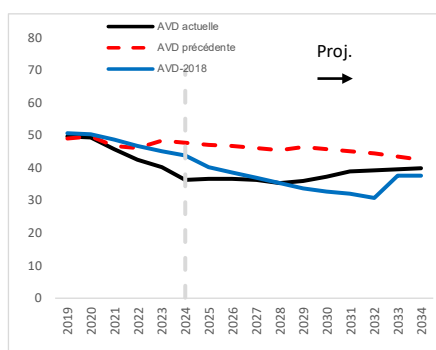
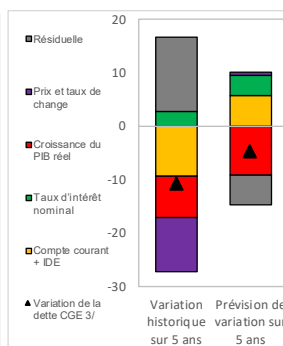
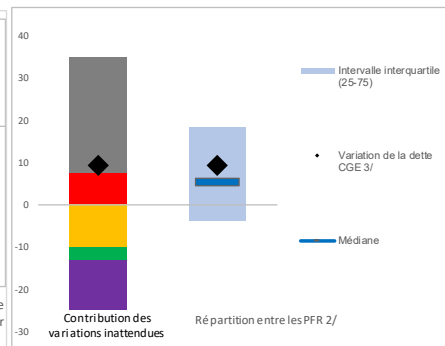
1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du niveau de référence.

2/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

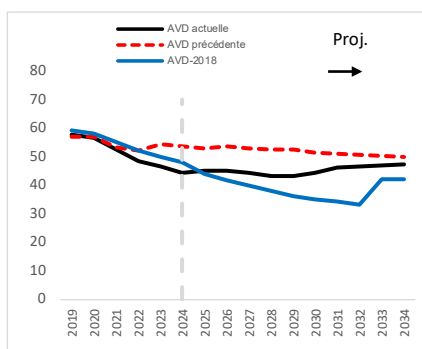
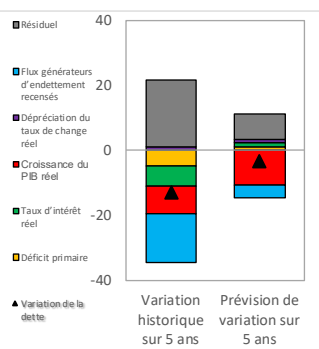
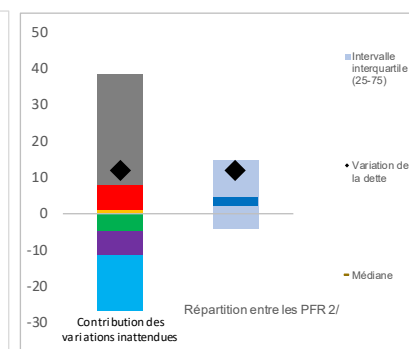
3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

Graphique 3. Mauritanie : facteurs de la dynamique de la dette — Scénario de référence

Dette extérieure

Dette extérieure CGE nominale brute
(en pourcentage du PIB ; précédentes éditions de l'AVD)Flux générateurs d'endettement
(en pourcentage du PIB)Variations inattendues de l'endettement 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

Dette publique

Dette publique nominale brute
(en pourcentage du PIB ; précédentes éditions de l'AVD)Flux générateurs d'endettement
(en pourcentage du PIB)Variations inattendues de l'endettement 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

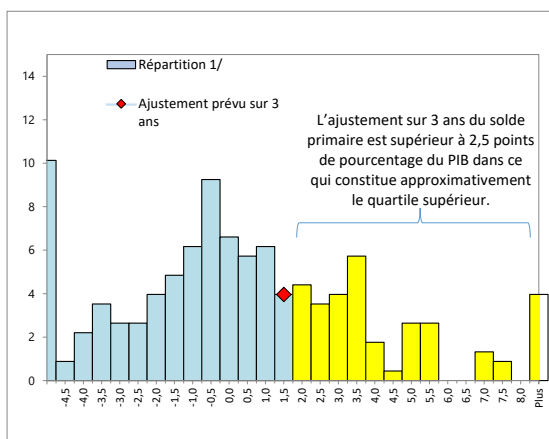
1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement.

2/ Distribution dans les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État devrait s'expliquer en grande partie par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

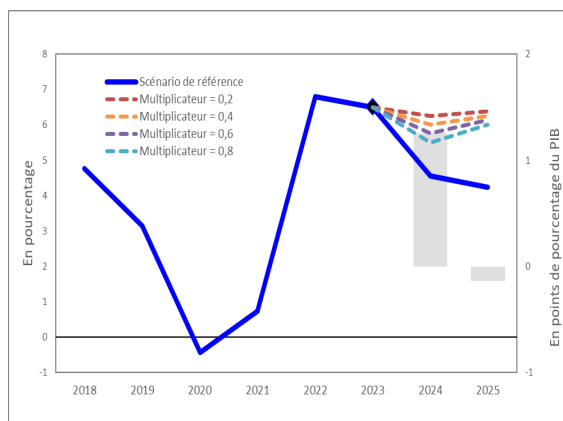
Graphique 4. Mauritanie : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (en points de pourcentage du PIB)



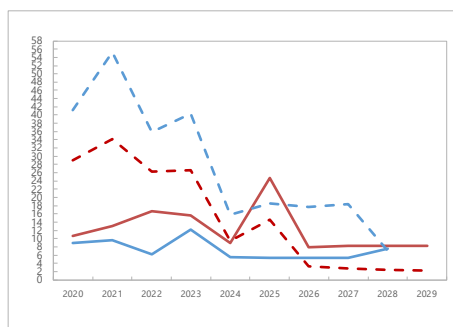
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les pays à faible revenu (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans pour le lancement du programme est indiquée en abscisse et le pourcentage de l'échantillon, en ordonnée.

Rééquilibrage budgétaire et trajectoires de croissance possibles ^{1/}



1/ Les barres correspondent au rééquilibrage budgétaire annuel prévu (échelle de droite) et les lignes aux possibles trajectoires de la croissance du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

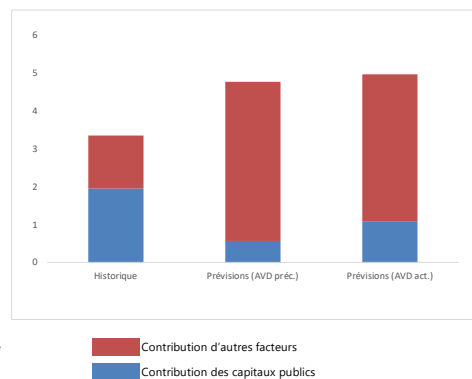
Taux d'investissement public et privé ^{1/}

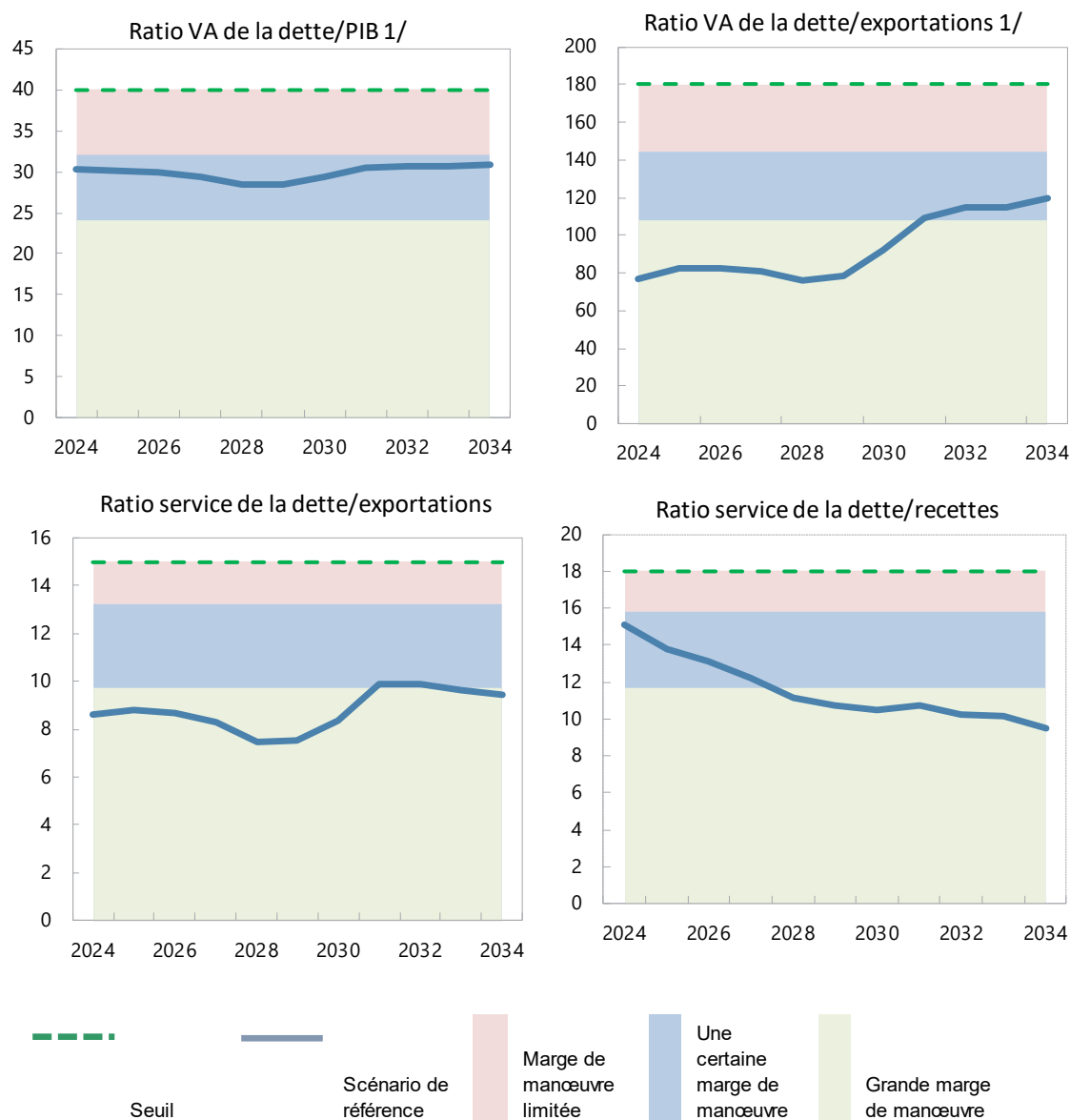


— Investissements publics - AVD précédente — Investissements publics - AVD actuelle
- - - Investissements privés - AVD précédente - - - Investissements privés - AVD actuelle

1/ L'écart pour l'une ou l'autre variable entre l'AVD précédente et l'AVD actuelle s'explique par la réévaluation des projections réalisée à la lumière de nouvelles informations.

Contribution à la croissance du PIB réel (en pourcentage, moyenne sur 5 ans)

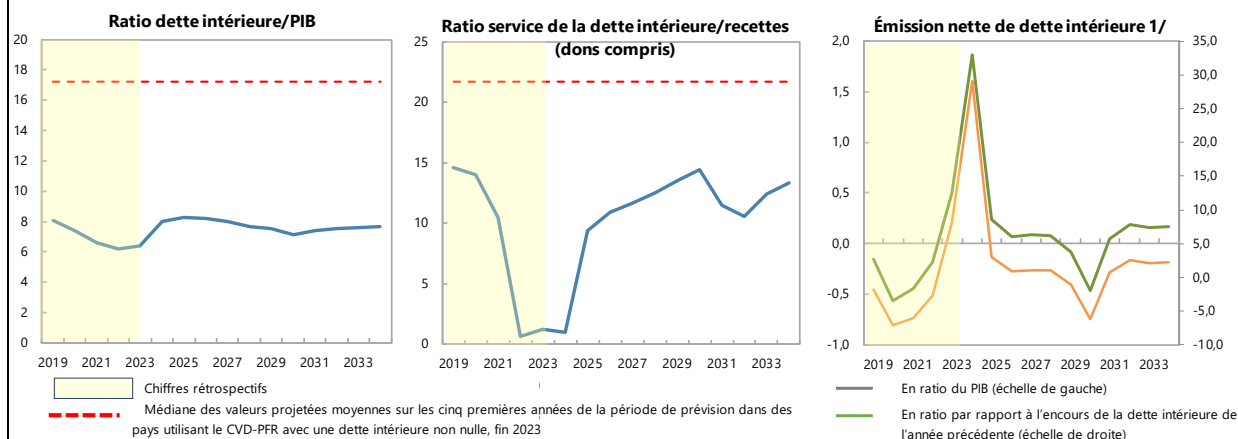


Graphique 5. Mauritanie : caractéristiques de la catégorie de risque modéré, 2024–34 1/


Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est fixé à 20 % et y, à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y, à 35 %.

Graphique 6. Mauritanie : indicateurs de la dette publique intérieure, 2019–34
(en pourcentage)



Hypothèses d'emprunt (moyenne sur une projection à 10 ans)	Valeur
Parts dans l'émission de nouvelle dette intérieure	
Moyen et long terme	9%
Court terme	91%
Modalités d'emprunt	
Dette intérieure à moyen et long terme	
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3,5%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	3
Différé d'amortissement moyen	2
Dette intérieure à court terme	
Taux d'intérêt réel moyen	3,3%

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ L'émission nette de dette intérieure est estimée à partir des besoins de financement brut du secteur public déduction faite du financement extérieur brut, des cessions d'actifs, d'autres ajustements et de l'amortissement de la dette intérieure. Elle ne tient pas compte de la dette à court terme émise et arrivée à échéance au cours de l'année calendaire.



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR
LES CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE
DE L'ARTICLE IV, TROISIÈMES REVUES DES ACCORDS
AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT
ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDE
DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION
QUANTITATIFS ET DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD
AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE
ET LA DURABILITÉ — ANNEXE D'INFORMATION

Décembre 2024

Préparé par

Département Moyen-Orient et Asie centrale
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
COLLABORATION ENTRE LA BANQUE MONDIALE ET LE FMI	8

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 octobre 2024)

Statut — date d'adhésion : 10 septembre 1963 ; article VIII

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	128,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	138,33	107,4
Position dans la tranche de réserve	16,27	12,63

Département des DTS :	Millions de DTS	% de l'allocation
Allocation cumulative nette	185,11	100,00
Avoirs	9,12	4,93

Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% de la quote-part
Accords au titre de la FRD	14,86	11,54
Accords élargis	25,75	19,99
Prêts au titre de la FCR	95,68	74,29
Accords au titre de la FEC	139,11	108,01

Derniers engagements financiers en date :

Accords :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FRD	19 déc. 2023	24 juil. 2026	193,20	14,86
FEC	25 janv. 2023	24 juil. 2026	21,47	12,89
MEDC	25 janv. 2023	24 juil. 2026	42,93	25,75

Prêts directs :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FCR	23 avril 2020	27 avril 2020	29,58	29,58
FCR	23 avril 2020	27 avril 2020	66,10	66,10

Projections des paiements au FMI¹

(en millions de DTS ; sur la base de l'utilisation des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	À échoir				
	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>
Principal	6,62	26,13	44,71	47,26	45,87
Commissions/intérêts	2,08	7,54	7,54	7,53	7,45
Total	8,70	33,66	52,25	54,79	53,32

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Cadre renforcé
Date d'arrivée au point de décision ²	Février 2000
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars) ³	622,00
<i>dont</i> : aide du FMI (en millions de dollars)	46,76
(équivalent en millions de DTS)	34,80
Date du point d'achèvement ⁴	Juin 2002
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Montants décaissés en faveur du pays membre	34,80
Aide intérimaire ⁵	16,88
Solde au point d'achèvement	17,92
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ⁶	3,63
Total des décaissements	38,43

¹ Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

² Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

³ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

⁴ Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 7 ci-après. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire du point d'achèvement flottant).

⁵ Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

⁶ Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période transitoire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (en millions de DTS) ⁷	32,91
Financement par : le compte de fiducie de l'IADM	30,23
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	2,68

II. Allègement de dette par mécanisme (en millions de DTS)

<u>Date de décaissement</u>	<u>Dette admissible</u>		
	<u>CRG</u>	<u>Fonds fiduciaire</u>	<u>Total</u>
		<u>RPC</u>	
Juin 2006	Sans objet	32,91	32,91

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) : Sans objet

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) a remplacé le fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe (fonds fiduciaire ADAC).

Évaluations des sauvegardes

La Banque centrale de Mauritanie (BCM) a réalisé des avancées dans la mise en œuvre des principales recommandations contenues dans l'évaluation des sauvegardes de 2023. Plus précisément, elle a mis fin à sa participation au programme d'achat d'or et en coopération avec le FMI, elle a rédigé des amendements à la loi sur la banque centrale adoptée par le Parlement le 12 novembre 2024. Ces amendements remédient à certains facteurs de vulnérabilité mis en évidence dans la dernière évaluation des sauvegardes, bien que plusieurs aspects de l'autonomie personnelle et financière doivent être renforcés. En outre, la BCM applique l'intégralité des normes internationales d'information financières (IFRS) depuis fin avril 2024, soit un an avant la date prévue. De plus, les différentes mesures de modernisation et de renforcement de la fonction de contrôle interne, ainsi que les mesures visant à étendre la surveillance du Comité d'audit ont été exécutées avant la fin juin 2024. Les mesures relatives au renforcement de la cybersécurité ont également été menées à bien avant la fin juin 2024 et l'examen par les pairs des opérations liées à la monnaie fiduciaire et aux chambres fortes est en cours. Par ailleurs, la BCM a sollicité une assistance technique pour élaborer des procédures réglementaires internes à l'appui du dispositif de prêt. Enfin, pour consolider la position financière de la BCM, affaiblie par d'abondantes créances sur l'État à des taux inférieurs à ceux du marché, les autorités révisent actuellement la convention de 2018 relative aux créances sur l'État.

⁷ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Après le premier cycle du processus d'évaluation mutuelle pour la Mauritanie en 2006, le rapport d'évaluation mutuelle (REM) du deuxième cycle a été publié par le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN) en mai 2018. Le REM a mis en lumière des défaillances majeures dans le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Il en ressort que la Mauritanie est non conforme ou partiellement conforme à 35 des 40 recommandations du GAFI. L'évaluation de l'efficacité du dispositif LBC/FT de la Mauritanie a révélé qu'il affichait un faible niveau d'efficacité par rapport à l'ensemble des 11 résultats. Après le REM de 2018, le GAFIMOAN a soumis la Mauritanie au processus de suivi renforcé. Depuis, la Mauritanie a soumis trois rapports de suivi au GAFIMOAN, et son respect de 35 des 40 recommandations du GAFI est devenu conforme ou largement conforme. Bien que la Mauritanie ait remédié à la plupart des problèmes de conformité technique aux normes du GAFI, les services du FMI ont encouragé les autorités à prendre de nouvelles dispositions afin de rendre plus efficace la mise en œuvre des mesures de LBC/FT, en se basant également sur les recommandations formulées à l'issue du diagnostic de la gouvernance mené par le FMI en 2023, notamment en ce qui concerne le renforcement de la surveillance des banques basée sur les risques en matière de LBC/FT. En outre, les services du FMI ont encouragé les autorités à corriger leur cadre juridique régissant la transparence de la propriété effective des personnes morales de façon à le rendre conforme aux normes du GAFI. Enfin, la BCM a publié plusieurs instructions portant sur les services bancaires mobiles et les paiements électroniques, modernisé la procédure de déclaration de compte aux fins du registre national, réalisé des inspections pour vérifier le respect de la loi de LBC/FT par les banques et amélioré l'outil relatif au registre national des comptes pour faciliter l'identification des bénéficiaires effectifs.

Régime de change

La monnaie de la Mauritanie est l'ouguiya (MRU). Le régime de change est un régime de jure de taux flottant. Au 7 février 2024, le taux de change était resté stable vis-à-vis du dollar au sein d'une marge de fluctuation de 2 % pendant plus de 6 mois. En conséquence, le régime de change de facto a été reclassé dans la catégorie « régime de taux stabilisé ». La BCM a mis en service une plateforme électronique interbancaire pour les opérations de change en décembre 2023 afin de permettre aux banques d'échanger directement un volume plus important de devises et d'accroître la flexibilité du taux de change. La BCM intervient de façon ponctuelle afin de maintenir les variations du taux de change dans une marge de fluctuation de +/- 5 %, tout en veillant à observer les limites budgétaires d'intervention de change maximale autorisée pour respecter l'objectif des réserves internationales nettes (RIN) fixé dans le programme. L'état synthétique des données sur les résultats des adjudications est publié sur le site Internet de la BCM. La création de la plateforme électronique interbancaire pour les opérations de change et l'assouplissement du régime de change ont permis d'atténuer les restrictions antérieures de change qui découlaient du manque de devises lors des séances de *fixing* (adjudications) organisées par la BCM pour les transactions devant être soumises à adjudication.

La Mauritanie a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2 a), 3 et 4 des Statuts du FMI. Elle continue de recourir à des pratiques de taux de change multiples, deux occurrences résultant d'écarts de taux non admissibles entre i) le taux moyen pondéré des adjudications de devises de la BCM et les taux du marché le 6 février 2024 et ii) d'une part, les taux de change de référence utilisés pour les opérations de la BCM avec l'administration centrale et d'autres entités publiques et d'autre part, les taux du marché le 1^{er} février 2024 ont été relevées. À l'avenir, la BCM réduira progressivement ses ventes aux enchères de devises puis les abandonnera lorsque le marché interbancaire sera parvenu à maturité. De plus, les autorités ont déjà modifié le mécanisme fixant le taux de change de référence pour les opérations menées par le secteur public de manière à limiter la survenue d'écarts de taux inacceptables⁸. Les autorités sont déterminées à appliquer un régime de change ne comportant pas de pratiques de taux de change multiples ni de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

Consultations au titre de l'article IV

Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues par le conseil d'administration le 25 janvier 2023 (rapport du FMI ESB/19/100).

Assistance technique (AT), novembre 2024 (deux dernières années)

Juridique

Évaluation diagnostique de la gouvernance	Septembre 2023
Mise en œuvre des recommandations de l'évaluation diagnostique de la gouvernance	Février 2024
Établissement du projet de loi sur les entreprises publiques	Avril 2024
Agence de lutte contre la corruption et déclaration de patrimoine	Septembre 2024

Politiques monétaire et de change

Gestion de la dette publique — Développement du marché intérieur	Novembre 2022
Gestion de la dette publique — Définition du calendrier des émissions nationales	Janvier 2023
Enjeux de la supervision basée sur les risques et de la réglementation	Janvier 2023
Renforcement de la mise en œuvre des politiques monétaire et de change	Mars 2023
Enjeux de la notation annuelle des banques et de l'agrément bancaire	Mai 2023
Gestion et prévision de la liquidité	Juillet 2023
Gestion de la dette publique — Définir un calendrier d'émissions de titres du Trésor et le respecter	Septembre 2023
Gestion de la dette publique — Développement du marché intérieur	Septembre 2023
Enjeux de la gouvernance et de la réglementation	Septembre 2023
Notation des créances privées	Octobre 2023
Mise en œuvre des réformes du régime de change et des communications	Novembre 2023

⁸ Les opérations de change des administrations publiques (en USD et en EUR) se dérouleraient alors uniquement dans l'après-midi, sur la base du taux de change de référence de la BCM fixé à 12 h 30 le même jour, ce qui évite l'utilisation de deux taux de change sur une même journée (matin et après-midi).

Méthode du contrôle sur pièces	Décembre 2023
Outil d'analyse de la dynamique de la dette	Janvier 2024
Comité national de la dette publique	Janvier 2024
Méthodes d'examen des ratios prudentiels	Juin 2024
Gestion de la dette publique — amélioration du fonctionnement du marché primaire et des relations avec les investisseurs	Juin 2024

Politique budgétaire

Système de gestion des risques douaniers	Janvier 2023
Suivi des engagements douaniers et traitement de la dette douanière	Février 2023
Évaluation diagnostique de la politique fiscale générale	Mars 2023
Renforcement des pratiques relatives au cadre macroéconomique et budgétaire	Avril 2023
Mise en œuvre d'un système de comptabilité des actifs immobilisés	Avril 2024
Amélioration de la viabilité du système de retraite	Mai 2023
Renforcement des pratiques relatives au cadre macroéconomique et budgétaire	Mai 2023
Mise en œuvre opérationnelle de l'outil de cadrage macroéconomique	Juin 2023
Évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat (EGIP-C)	Juin 2023
Plan de modernisation du système informatique de la Direction générale des impôts	Août 2023
Prévisions des recettes pétrolières	Septembre 2023
Comptabilité sur la base des droits et obligations	Novembre 2023
Système de gestion des risques douaniers	Décembre 2023
Suivi des engagements douaniers et traitement de la dette douanière	Mars 2024
Gestion et recouvrement des arriérés fiscaux	Avril 2024
Comptabilité sur la base des droits et obligations	Avril 2024
Réforme des subventions à l'eau	Avril 2024

Statistiques

Amélioration et modernisation de l'indice de la production industrielle	Décembre 2022
Statistiques de la balance des paiements	Avril 2023
Amélioration et établissement des comptes nationaux	Juin 2023
Élargissement du champ d'application des SFP	Juillet 2023
Amélioration et établissement des comptes nationaux	Septembre 2023
Perfectionnement du tableau des opérations financières et économiques de l'État conformément au manuel SFP 2014	Février 2024
Amélioration de la compilation des statistiques monétaires et financières	Février 2024
Amélioration de la qualité des comptes nationaux et de la cohérence entre les comptes nationaux annuels et trimestriels	Mai 2024

Représentant résident

M. Younes Zouhar est le représentant résident du FMI en Mauritanie depuis août 2024.

COLLABORATION ENTRE LA BANQUE MONDIALE ET LE FMI

Plan d'action conjoint de la Banque mondiale et du FMI (au 12 novembre 2024)		
Intitulé	Produits	Date escomptée de réalisation
A. Échange d'informations sur les programmes de travail pertinents		
Programme de travail de la Banque mondiale (12 mois à venir)	- Diagnostic systématique du pays et cadre de partenariat pays - Bilan économique de la Mauritanie - Mémoire économique de la Mauritanie - Projet pour l'emploi des jeunes - Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) - Projet II relatif aux dispositifs de protection sociale - Analyse de la mobilisation des ressources intérieures en Mauritanie et services de conseil sur cette question - Assistance technique sur la modélisation macroéconomique au bénéfice de la BCM	Avril 2025 Avril 2025 Avril 2025 En cours En cours En cours En cours Juin 2025
Programme de travail du FMI (12 mois à venir)	Analyses et conseils de politique macroéconomique Examen par le Conseil des consultations au titre de l'article IV, de la troisième revue de l'accord FEC/MEDC et de la deuxième revue de l'accord FRD Quatrième revue de l'accord FEC/MEDC et troisième revue de l'accord FRD Assistance technique <i>Dans le cadre du programme d'AT du département des finances publiques (FAD) :</i> i) consolidation des processus de l'administration fiscale et douanière (registre des contribuables, déclarations des contribuables, gestion des risques de non-conformité, recouvrement des arriérés fiscaux, contrôles <i>a posteriori</i>, organisation structurelle) ; ii) revue du système fiscal, des dépenses fiscales et du régime d'incitation à l'investissement ; iii) renforcement de la gestion des finances publiques, notamment au moyen du marquage des dépenses climatiques et de la prise en compte des considérations climatiques dans la gestion de l'investissement public ;	Décembre 2024 Mars 2025 2024–2025

Plan d'action conjoint de la Banque mondiale et du FMI (suite) (au 12 novembre 2024)		
Intitulé	Produits	Date escomptée de réalisation
	iv) rationalisation des dépenses courantes et amélioration de l'efficacité des dépenses ; v) accroissement de la résilience des finances publiques au changement climatique. <i>Dans le cadre de missions d'AT du département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) :</i> vi) réforme du dispositif de garanties ; vii) approfondissement du marché des titres d'État ; viii) amélioration des méthodes de contrôle macroprudentiel et de la conformité ; ix) renforcement du cadre de prévision de liquidité ; x) amélioration du fonctionnement du marché des changes <i>Dans le cadre de missions fréquentes d'AFRITAC Ouest ou d'un nouveau conseiller résident et en collaboration avec les départements fonctionnels :</i> xi) planification, budgétisation et exécution des dépenses sociales et des projets d'investissement public ; xii) gestion macroéconomique : mise en place de nouvelles institutions et d'un dispositif de gestion des recettes gazières à venir, établissement d'un cadre macroéconomique et amélioration de la coordination entre les entités participant à l'établissement des données pour le cadre macroéconomique ; xiii) gestion de la dette : soutien à la mise en place d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme, notamment par une coordination entre les entités intervenant dans la gestion de la dette, analyse de viabilité de la dette, amélioration des relations avec les investisseurs ; xiv) amélioration des données statistiques (secteur réel, finances publiques, données monétaires et financières). Il faudrait en priorité assurer une AT avec l'aide d'un conseiller résident sur les questions monétaires et de taux de change, puis sur les questions macrobudgétaires, et enfin sur les questions de coordination de la politique macroéconomique.	

Plan d'action conjoint de la Banque mondiale et du FMI (fin) (au 12 novembre 2024)		
B. Demandes de contributions au programme de travail		
Demandes du FMI à la Banque mondiale	- Point périodique sur les activités et sur le développement des capacités - Transmission régulière des rapports et des données macroéconomiques et financières - Pour l'accord FEC/MEDC, collaboration sur le repère structurel relatif à la codification des exonérations fiscales indirectes - Pour la FRD, collaboration sur la MR5 et la MR10	En cours
Demandes de la Banque mondiale au FMI	- Participation des services du FMI à l'examen des principaux travaux analytiques - Point périodique sur les activités et sur le développement des capacités - Transmission régulière des données macroéconomiques et financières	En cours
C. Accord sur les produits et missions conjoints		
Produits conjoints (12 mois à venir)	Analyse de viabilité de la dette	Octobre 2025

**Déclaration de Mr. Wautabouna et Mme Yahya sur la République Islamique de
Mauritanie à la réunion du conseil d'administration
18 décembre 2024**

Au nom des autorités mauritaniennes, nous tenons à exprimer notre gratitude au conseil d'administration et à la direction du FMI pour le soutien constant apporté à la Mauritanie. Les autorités apprécient vivement les échanges francs et constructifs qu'elles ont eus avec les services du FMI ainsi que l'incalculable appui technique qui leur a été fourni, cet accompagnement a été essentiel dans le cadre de l'ambitieux programme de réformes que poursuit la Mauritanie. Les discussions tenues dans le cadre des consultations de 2024 au titre de l'article IV ont fourni des informations, des analyses et des recommandations importantes sur des questions essentielles à la mise en œuvre du programme de développement de la Mauritanie. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation des services du FM et aux recommandations formulées.

Évolution économique récente et perspectives

La Mauritanie a fait preuve de résilience face aux défis extérieurs et intérieurs, grâce à une bonne gestion économique et un programme de réformes solide. En 2023, la croissance du PIB réel a atteint 6,5 %, soutenue par une croissance hors activités extractives plus forte que prévu, malgré un ralentissement dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture. La croissance économique devrait ralentir à 4,6 % en 2024, sous l'effet d'une contraction du secteur extractif, compensée par une forte croissance du secteur non extractif, notamment une forte production agricole et halieutique, et une expansion continue du secteur financier. L'inflation devrait s'établir à 3 % à la fin de 2024, après avoir légèrement augmenté à 2,5 % (en glissement annuel) en octobre 2024, principalement en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires.

Les résultats budgétaires ont été maintenus en 2024, s'appuyant sur les progrès déjà réalisés en 2023. Les autorités poursuivent leurs efforts de consolidation budgétaire : le déficit primaire hors secteur extractif devrait passer de 5,2 % du PIB en 2023 à 3,7 % en 2024, sous l'effet d'une mobilisation des recettes au-delà des niveaux prévus. La dette publique devrait également maintenir sa tendance baissière, passant de 46,4 % du PIB en 2023 à 44,3 % en 2024. L'exécution du budget est restée alignée sur les objectifs du programme, en privilégiant les dépenses d'investissement et une augmentation des enveloppes destinées aux dépenses sociales pour protéger les plus vulnérables, conformément aux priorités de développement des autorités Mauritaniennes.

La position extérieure de la Mauritanie continue de s'améliorer. Le déficit courant, qui s'est réduit à 8,8 % du PIB en 2023 contre 12,1 % en 2022, devrait encore diminuer pour s'établir à 7,7 % d'ici la fin de l'année 2024. Les réserves internationales sont restées robustes, couvrant environ 6,4 mois d'importations hors secteur extractif, et devraient rester stables tout au long de l'année 2024, grâce à une gestion prudente des réserves.

Les perspectives économiques demeurent globalement positives, mais restent exposées à des risques. D'après les prévisions, il est probable qu'une baisse provisoire de la production de minerai de fer ralentisse la croissance en 2025 et 2026. Toutefois, les perspectives de croissance devraient rester solides à moyen terme, atteignant un pic de 6,5 % en 2028, lorsque la production de gaz dans le cadre du projet GTA sera pleinement opérationnelle, et devraient se stabiliser par la suite. Des risques continuent néanmoins de peser sur ces perspectives, notamment ceux liés aux perturbations du commerce mondial, à la fluctuation des prix des matières premières, aux chocs climatiques et à la détérioration de la crise sécuritaire au Sahel. Les coûts budgétaires visant à atténuer les risques sécuritaires régionaux et accueillir les communautés de réfugiés sont également élevés pour la Mauritanie.

Exécution du programme

Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC et le MEDC ont été solides. Tous les critères de réalisation quantitatifs à juin 2024 ont été respectés, ainsi que l'ensemble des repères structurels, sauf trois. Parmi les repères structurels atteints figurent la réforme des exonérations fiscales indirectes, la publication de rapports financiers de la société minière nationale, SNIM, et l'expansion du programme de transferts monétaires du dispositif de protection sociale.

La demande de modification des repères structurels contribuera à renforcer les objectifs du programme et à favoriser sa bonne mise en œuvre. Les autorités ont demandé de reformuler le repère structurel sur la taxe à la consommation et de le reporter de 2024 à 2025, afin de bien intégrer les recommandations du FMI issues de l'assistance technique, et de laisser le temps au Parlement d'approuver les nouvelles dispositions relatives aux droits d'accise dans la loi de finances rectificative 2025. De même, le repère structurel relatif au contrôle bancaire a également été reformulé pour mettre davantage l'accent sur la garantie du respect des exigences de fonds propres de base et sur le traitement adéquat des institutions qui ne sont pas en conformité avec les règles tout en réduisant au minimum les risques associés. Enfin, les autorités ont proposé de reformuler le repère structurel sur les créances de la Banque Centrale sur l'État afin d'améliorer les modalités de la convention de 2018, notamment en prévoyant un plan de remboursement soutenu par l'émission d'obligations du Trésor à 10 ans, des transferts d'actifs et la révision des conditions relatives aux intérêts. La nouvelle loi sur les entreprises publiques (repère structurel pour fin septembre 2024) a également été parachevée et soumise au Parlement.

Les résultats du programme au titre de la FRD ont été solides, toutes les mesures de réforme ayant été respectées. Avec l'appui du comité de coordination technique qui assure un suivi et une coordination efficaces, les autorités ont mis en œuvre la modification du décret réglementant la sélection et la planification des investissements publics afin d'intégrer les aspects climatiques à toutes les étapes de l'investissement public, un accord interministériel renforçant la collaboration entre le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Eau pour améliorer la gestion des ressources hydriques, ainsi que l'introduction d'un volet choc climatique, *Tekavoul Choc* appuyé par la Banque mondiale, dans les programmes de transferts monétaires de l'État destinés aux ménages vulnérables et touchés par les impacts du changement climatique.

Des progrès sont en bonne voie pour que les mesures de réformes fixées pour la prochaine revue soient également respectées. Les autorités ont inclus une contribution climat dans la loi de finances 2025 (mesure de réforme VII), introduisant une taxe de 10 dollars par tonne de CO₂ sur les produits pétroliers, et il est prévu de l'augmenter à 50 dollars d'ici 2030, sachant que le gaz butane sera exempté afin d'atténuer les effets de cette taxe sur les ménages vulnérables. Cette mesure s'accompagnera également d'efforts pour créer un mix énergétique plus propre, en mettant l'accent dans un premier temps sur le secteur minier, avec pour objectif une augmentation annuelle de 5 % de la part que représentent les énergies renouvelables des entreprises d'ici 2030. De plus, dans le cadre de la mesure de réforme VI, les efforts visant à affiner les mécanismes de tarification des combustibles fossiles progressent bien, avec l'adoption prévue d'une nouvelle structure de prix ajustée automatiquement, en lissant par ailleurs les prix à la pompe et en renforçant l'indépendance de la Commission nationale des hydrocarbures pour que les prix soient adéquatement réglementés.

Mesures prioritaires à moyen terme

Politique et réformes budgétaires

Les autorités restent déterminées à mener des politiques budgétaires prudentes qui s'appuient sur le cadre budgétaire à moyen terme. Le cadre budgétaire à moyen terme vise à renforcer la viabilité du budget et de la dette et à restreindre la dépendance à l'égard des ressources extractives

volatiles. Grâce à la mise en œuvre d'un ancrage budgétaire, le déficit primaire hors secteur extractif devrait atteindre 3,5 % du PIB en 2025, tandis que la dette devrait poursuivre sa tendance à la baisse.

Le rééquilibrage budgétaire des autorités sera soutenu par des efforts accrus sur le plan de la mobilisation des recettes et une plus grande efficacité des dépenses. Les mesures visant à augmenter les recettes fiscales comprendront l'introduction de la nouvelle contribution climat, la réforme de la fiscalité des véhicules, ainsi que l'amélioration de la perception des impôts auprès des entreprises publiques et les actions visant à élargir l'assiette fiscale. S'appuyant sur l'évaluation des dépenses fiscales, l'Unité de politique fiscale, à présent opérationnelle, en coordination avec l'administration des impôts, axera son plan d'action à moyen terme sur la simplification du système fiscal pour en accroître l'efficacité, le renforcement du civisme fiscal et du respect des obligations fiscales, la restriction des régimes spéciaux et des incitations fiscales, l'augmentation de la mobilisation des recettes fiscales hors industries extractives et les réformes sur la TVA, avec un appui technique important du FMI. Du côté des dépenses, les autorités continuent de privilégier les dépenses d'investissement pour répondre aux importants besoins de développement du pays, tout en poursuivant les efforts de priorisation, en améliorant le ciblage et la couverture de l'aide sociale et en rationalisant les dépenses courantes, qui passeront progressivement de 16,4% du PIB en 2023 à 13,5% d'ici 2029.

Les efforts visant à améliorer la gestion des finances publiques posent des bases plus solides pour l'atteinte des objectifs de politique budgétaire et pour renforcer la soutenabilité budgétaire à long terme. Les priorités actuelles et prévues comprennent la réforme de la structure organisationnelle des administrations fiscales et douanières, la poursuite des efforts de dématérialisation des procédures fiscales, la mise en place d'un groupe de travail chargé du recouvrement des arriérés d'impôts, la mise en œuvre de budgets-programmes et de contrats de performance pour les entreprises publiques, et la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les entreprises publiques après son approbation par le Parlement. Les autorités continuent également de mettre progressivement en œuvre les recommandations en suspens issues des évaluations PIMA et C-PIMA et de les intégrer à leurs réformes en cours de la gestion des Finances Publiques. Alors qu'elles continuent d'appliquer leur ancrage budgétaire, les autorités examinent les différentes possibilités pour l'institutionnaliser, au-delà du périmètre de l'actuel programme avec le FMI soutenu par la FEC et le MEDC.

Politique monétaire, régime de taux de change et réformes du secteur financier

La BCM continuera d'affiner ses instruments de politique monétaire pour soutenir la stabilité des prix et surveiller l'excédent de liquidité sur le marché. L'inflation devrait revenir à 3 % d'ici la fin de 2024 et rester stable entre 3 et 4 % pendant plus de 12 mois. Poursuivant sa politique monétaire basée sur les données, le conseil de politique monétaire de la BCM a baissé le taux directeur d'abord en octobre, le faisant passer de 8 % à 7,25 % et plus récemment le 4 décembre 2024, de 50 points de base, portant le taux directeur actuel à 6,75 %.

Les priorités resteront centrées sur la réduction de la liquidité excédentaire et l'approfondissement des marchés financiers, notamment en développant davantage le marché des titres publics. Les efforts consentis par la BCM pour limiter les liquidités excédentaires ont été couronnés de succès, les réserves excédentaires s'élevant en moyenne à 1,6 milliard MRU au cours des neuf premiers mois de 2024, soit une baisse considérable par rapport aux 4,2 milliards MRU au cours de la même période en 2023. La BCM continuera d'élargir son arsenal d'outils de gestion de la liquidité, notamment par l'introduction prévue d'un mécanisme de financement au jour le jour conforme aux principes de la Charia pour les banques Islamiques, en complément de la mise en place récente d'une facilité de dépôt à 24h pour les banques conventionnelles. De plus, le développement continu du marché des bons du Trésor, notamment par l'émission de titres à maturité plus longues pouvant aller jusqu'à dix ans, tirera parti du plan de trésorerie du gouvernement visant à atténuer les risques de refinancement, et aidera à la mise en place d'une courbe de taux d'intérêts et l'efficacité de la politique monétaire plus globalement.

Les autorités continueront à développer le marché des changes, dans le cadre de leur transition vers un régime de change flottant, dicté par le marché. La plateforme de change interbancaire, lancée en décembre 2023, a permis de rompre progressivement avec le monopole que la Banque Centrale détenait auparavant sur le marché des changes ; la plupart des opérations de change sont désormais effectuées directement entre les banques. Les interventions de la BCM sur le marché, principalement pour réduire la volatilité du taux de change, sont passées de 99 % en 2023 à 30 % en octobre 2024. La BCM continuera à réduire progressivement son rôle sur le marché des changes, tout en respectant les seuils définis dans son budget d'intervention, conformément aux objectifs de réserves internationales nettes. En parallèle, la BCM continue de suivre de près la dynamique du marché et de perfectionner le cadre réglementaire et la supervision, pour assurer son bon fonctionnement, y compris en s'appuyant sur des solutions numériques et des efforts continus de renforcement des capacités.

Les autorités restent déterminées à renforcer le contrôle bancaire et à garantir la stabilité financière. Le rôle de supervision bancaire de la BCM a été considérablement renforcé et des contrats ont été signés avec les banques fragiles pour mettre en place des mesures progressives afin d'éviter le non-respect des ratios prudentiels. Un nouveau système informatique pour la supervision, la *Bank Supervision Application* (BSA), sera déployé en 2025 et permettra d'automatiser les rapports et d'améliorer le suivi de la conformité, notamment en établissant des indicateurs prudentiels et d'alerte précoce. La Banque Centrale a progressivement renforcé sa collaboration avec le secteur financier, à travers son rôle de supervision ainsi que ses initiatives de renforcement des capacités. Les initiatives en cours se poursuivront, notamment pour renforcer les capacités de contrôle de la BCM ainsi que la résilience et la stabilité du secteur bancaire, en s'appuyant sur la loi bancaire modifiée qui a été soumise au Parlement pour programmation. Les priorités à venir comprendront l'application stricte de sanctions financières et disciplinaires aux banques qui ne respectent pas les ratios prudentiels, la clarification des exigences en matière de reporting financier, la réduction des prêts aux apparentés, l'obligation pour toutes les banques de publier leurs états financiers selon les normes IFRS et l'amélioration de la gouvernance des banques.

Les réformes visant à renforcer l'indépendance opérationnelle et les mesures de protection de la BCM suivent leurs cours. La transition vers les normes IFRS a été achevée plus tôt que prévu en avril 2024, tandis que les amendements adoptés sur les statuts à la Banque Centrale ont renforcé son mandat, son indépendance et sa gouvernance. La BCM a amélioré ses fonctions d'audit interne et ses cadres de cybersécurité, et s'attaque aux vulnérabilités recensées dans l'évaluation des sauvegardes de 2023. À court terme, les principales priorités comprendront la réalisation d'examens par les pairs des opérations fiduciaires et des chambres fortes, la modernisation des procédures réglementaires internes pour assurer la résilience de la BCM et son alignement sur les normes internationales, appuyée par l'audit international en cours, et la mise en œuvre des recommandations restantes en matière de sauvegardes afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la gouvernance de la BCM. La convention révisée relative aux créances sur l'État, qui sera signée d'ici fin décembre 2024, renforcera également la position financière de la BCM.

Réformes structurelles pour renforcer la gouvernance et soutenir une croissance inclusive

Les autorités poursuivront la mise en œuvre de leur plan d'action en matière de gouvernance afin d'améliorer la transparence, la responsabilisation et l'État de droit. À la suite du diagnostic de gouvernance mené par le Fonds, les autorités ont défini un premier plan d'action assorti de priorités à court terme, en étroite collaboration avec le département juridique du FMI et d'autres départements. Des progrès sont en cours pour remédier aux principales vulnérabilités, notamment par des réformes visant à opérationnaliser l'agence de lutte contre la corruption, à réorganiser le cadre juridique et organisationnel de la déclaration de patrimoine et du conflit d'intérêts, à renforcer le dispositif de passation des marchés publics, à mettre en œuvre la nouvelle loi sur les entreprises publiques et à améliorer leur supervision, et à optimiser les cadres d'information financière publique. L'Inspection Générale de l'État, chargée de coordonner le plan d'action gouvernemental, parachève actuellement le

premier rapport de suivi semestriel qui sera publié dans les prochains jours. En matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT), un comité de gestion des risques a été créé au sein de la BCM, chargé de garantir l'adéquation des contrôles internes et du cadre LBC-FT, se basant sur une cartographie des risques. Les autorités continueront également d'œuvrer à l'amélioration de la qualité et de la couverture des données, notamment pour les statistiques budgétaires, les données des comptes nationaux et les statistiques du secteur extérieur.

Promouvoir une croissance inclusive reste une priorité, notamment au moyen d'une plus grande participation du secteur privé et d'une meilleure inclusion financière. Le Fonds de garantie nouvellement créé a commencé à porter ses fruits, et les premières garanties ont été accordées à des projets fintech et du secteur de la pêche, ainsi qu'un soutien technique aux PME. Le code d'investissement révisé, dont l'objectif est de réduire les régimes spéciaux, de supprimer les Points Francs et d'accroître l'attractivité de la Mauritanie pour les investisseurs en simplifiant les procédures commerciales, devrait être examiné par le Conseil des ministres le 18 décembre 2024. Les autorités font également progresser l'inclusion financière en mettant en œuvre une stratégie nationale pour les paiements numériques, un cadre réglementaire adéquat intégrant les aspects environnementaux, sociales et de gouvernance (ESG) pour promouvoir les financements numériques et écologiques. En outre, le Parlement a récemment approuvé une nouvelle loi sur les marchés de capitaux afin d'aider à mobiliser davantage de financements et à en diversifier les sources. Pour mettre en œuvre cette loi, la BCM supervisera la création de la Bourse de Nouakchott, de l'Autorité de régulation des marchés financiers et du Fonds de garantie et de règlement des dépôts.

Stratégie climatique de la Mauritanie et programme au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD)

Le programme de réformes climatiques de la Mauritanie, soutenu par le programme avec le FMI sous la FRD, pose les bases d'une meilleure résilience climatique. Les principaux piliers visent à intégrer le climat dans la GFP, à renforcer la protection sociale contre les chocs climatiques, à faire progresser la décarbonisation, à développer les énergies renouvelables, et à améliorer la gestion des ressources en eau peu abondantes.

Les autorités poursuivront leurs efforts visant à intégrer les aspects climatiques dans les cadres de gestion des finances publiques et des investissements. Des progrès considérables ont été enregistrés avec la révision du cadre réglementaire de la gestion des investissements publics, garantissant l'intégration des aspects climatiques dans la planification, l'exécution et le suivi des projets, ainsi que la mise à jour du manuel de gestion des investissements publics. Une note d'orientation sur le marquage climatique dans le budget de l'Etat est en cours d'élaboration en vue de sa mise en œuvre dans la Loi de Finances de 2026, parallèlement au marquage à postériori pour les budgets 2024 et 2025, avec une assistance technique du FMI.

Des réformes ambitieuses visant la réduction des émissions et le financement de la lutte contre le changement climatique sont en cours. La contribution climat incluse dans la loi de finances 2025 imposera une charge de 10 dollars par tonne de carbone sur les produits pétroliers, qui augmentera progressivement jusqu'à 50 dollars d'ici 2030, tout en protégeant les ménages vulnérables au moyen de mécanismes de compensation ciblés. Les progrès réalisés dans le secteur des hydrocarbures comprennent des mesures visant à mettre en place un mécanisme de tarification automatique avec des éléments de lissage et l'élaboration d'un décret visant à éliminer le torchage de routine d'ici 2030, conformément à l'engagement du pays à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Les efforts visant à améliorer la gestion des ressources hydrauliques et l'utilisation des énergies renouvelables progressent, en mettant l'accent sur la durabilité et l'équité. L'adoption d'un accord de partenariat interministériel en mai 2024 a renforcé la coopération dans la gestion des écosystèmes des eaux souterraines et l'amélioration des évaluations environnementales. Les efforts progressent

comme prévu afin de réaliser les mesures de réforme prévues sous le programme FRD, y compris la réforme des tarifs de l'eau pour assurer la viabilité financière et la création d'une agence indépendante de contrôle des tarifs, soutenue par l'*Agence française de développement* (AFD). Dans le secteur de l'énergie, de nouveaux décrets imposeront aux sociétés minières à augmenter la part que représentent les énergies renouvelables de 5 points de pourcentage par an jusqu'en 2030, et des investissements compensatoires dans l'électrification rurale seront exigés en cas de non-respect de ces dispositions. D'autres priorités de réforme viseront à garantir un accès ouvert et équitable au réseau de distribution de la compagnie nationale d'électricité, SOMELEC, ce qui favorisera la participation du secteur privé à la production d'électricité.

Les autorités accordent la priorité au renforcement des dispositifs de sécurité sociale pour faire face aux effets des chocs climatiques et assurer un renforcement équitable de la résilience. Dans le cadre du programme Tekavoul Choc, soutenu par la Banque mondiale, qui couvre désormais tous les ménages touchés par l'insécurité alimentaire, les autorités ont apporté leur soutien à plus de 90 000 ménages touchés par la sécheresse et l'insécurité alimentaire et ont porté leur part du financement à 50 % du coût du programme, par le biais du FNRCAN (Fonds National de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles). Les autorités comptent améliorer d'avantage le ciblage du programme, en poursuivant les travaux de perfectionnement du registre social, et à travers le renforcement des capacités de la Délégation nationale à la solidarité et à la lutte contre l'exclusion (Taazour), tout en veillant à ce que les programmes sociaux continuent d'atténuer les effets disproportionnés des chocs climatiques sur les communautés vulnérables, et ce, de manière efficiente.

Conclusion

Les autorités Mauritanienues continuent de faire preuve d'un engagement fort pour faire avancer leurs réformes économiques et structurelles soutenues par les programmes FFC-MEDC et FRD, et, à cet égard, elles apprécient vivement l'assistance technique considérable du FMI.

Au vu des progrès louables réalisés dans le cadre des programmes appuyés par le FMI malgré des circonstances difficiles, et au vu de l'engagement sans faille de la Mauritanie à poursuivre les réformes, les autorités demandent au Conseil d'Administration d'approuver la conclusion de la troisième revue au titre des accords appuyés par la FEC et le MEDC, ainsi que la demande de modification de repères quantitatifs et la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD. Nous apprécions le support des administrateurs à ces requêtes.